DIAGNOSTIC ACTUALISE

Xaintrie

Cittànova

1 DIAGNOSTIC

A quoi sert le diagnostic ?

> Identifier les relations entre le territoire et ses voisins
> Comprendre les mécanismes internes au territoire
> Voir le territoire comme un tissage : tout est lié !

Comment a-t-il été réalisé ?

> Un temps d'immersion nécessaire
> Des temps d'échanges : des ateliers en novembre et décembre 2018, des entretiens
> Un travail de terrain affiné par la statistique et une approche documentaire.

Comment le lire ?

Le coeur de l'analyse : **neuf clés de lecture**, comme autant de portes d'entrée au diagnostic.

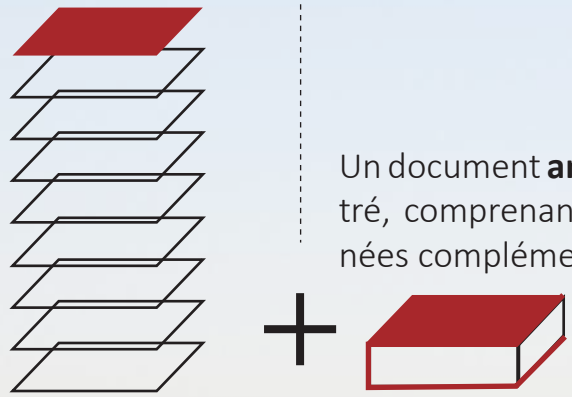

Un document **annexe** illustré, comprenant des données complémentaires.

Vous lisez actuellement ce document !

La genèse d'une « constellation »

Quatre clés de lecture

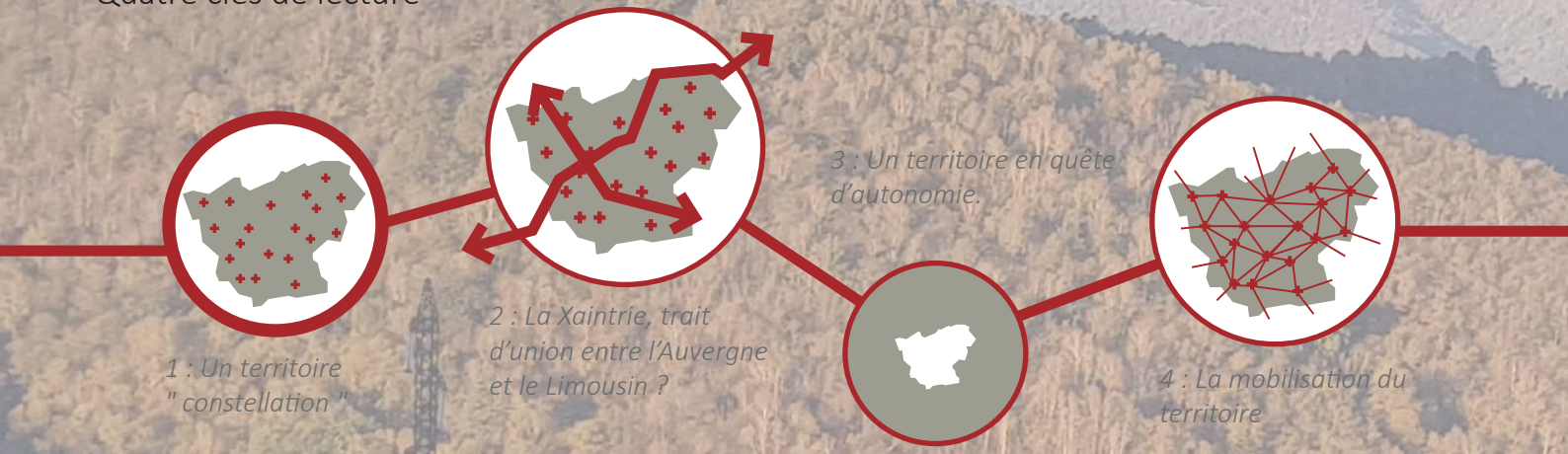

La valorisation d'un « territoire refuge »

Cinq clés de lecture

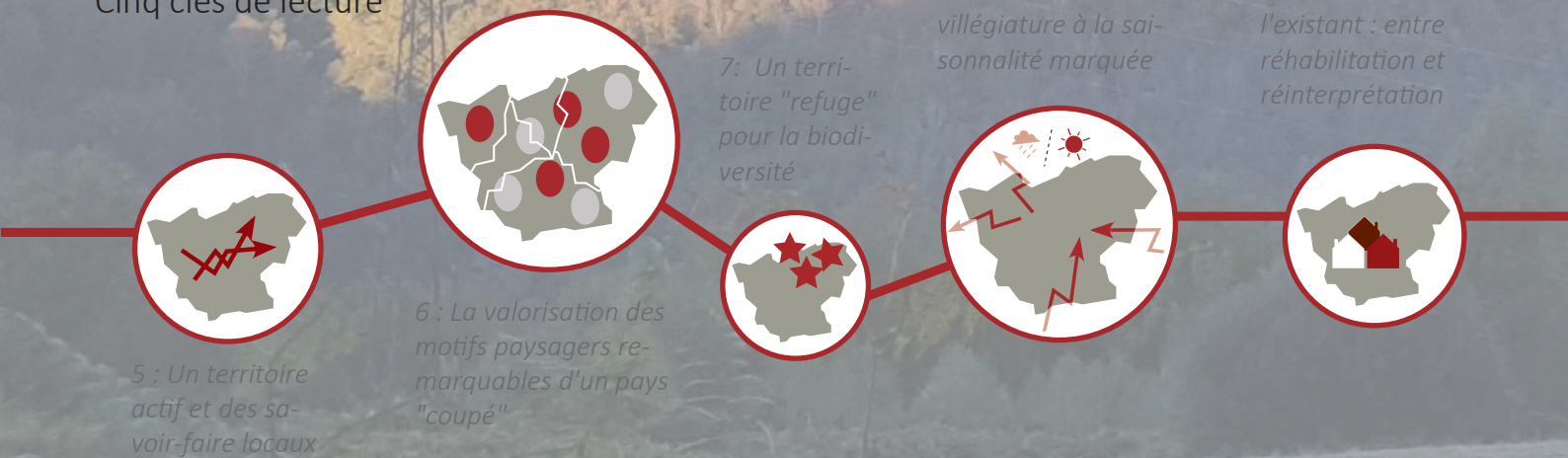

À travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les élus ont adopté une démarche proactive visant non seulement à pallier les pertes démographiques en cours, mais aussi à amorcer un virage stratégique.
Cette inflexion démographique nécessite un projet global de redynamisation, décliné en plusieurs axes :

- Revitalisation des bourgs
- Réactivation du bâti ancien
- Stimulation des initiatives économiques et sociales

Le projet repose sur la mise en réseau des initiatives économiques et sociales du territoire, qu'elles soient actuelles ou futures. Il vise à répondre aux défis des transitions à venir (notamment alimentaire et énergétique) en fédérant les territoires voisins. La structuration des filières, l'animation économique locale et la valorisation du cadre de vie contribueront au développement de l'emploi local.

Cette perspective de développement se veut durable, en prenant en compte le changement climatique,la transition énergétique, ainsi que la préservation des milieux naturels, agricoles et des paysages. La pérennité de ce projet repose sur le maintien d'un maillage de services de proximité et d'une solidarité intercommunale, avec une attention particulière aux bourgs du territoire. Argentat-sur-Dordogne et Saint-Privat joueront un rôle de relais vers les agglomérations et l'organisation administrative, assurant ainsi l'accès aux services occasionnels.

L'organisation du territoire privilégie des bassins topographiques caractérisés par une faible densité de population et des contraintes de desserte importantes, nécessitant des services itinérants. Ce projet ambitieux prend tout son sens dans le cadre de la planification territoriale et doit résonner avec des démarches parallèles, où les habitants sont les principaux acteurs. En étant force de proposition sur les actions à mener pour augmenter la population, créer de nouveaux emplois et accueillir de nouvelles entreprises, l'inflexion
recherchée pourra être atteinte.

L'élaboration du PLUi-H, véritable cheville ouvrière du SCOT, invite élus, habitants et entrepreneurs à proposer des projets dynamiques pour le territoire, susceptibles d'être intégrés dans le PLUi-H. Dans sa version provisoire du diagnostic territorial du PLUi-H, les différentes clés de lecture ont été revues à la lumière des évolutions statistiques et réglementaires actualisées, afin d'assurer une approche cohérente et territorialisée.

SOMMAIRE

8 — **1 : Un territoire « constellation »**
9 Ligne de force géographiques
20 Voir et être vu

26 — **2 : Un trait d'union entre Auvergne et Limousin**
27 A la croisée de l'Auvergne et du Limousin
31 Une dynamique de coopération contraine
33 Une relation orientée vers les agglomérations voisines

46 — **3 : Un territoire en quête d'autonomie**
47 Le rôle des pôles du territoire
53 Une autonomie fragilisée
72 Plan départementale d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (2017-2021)
74 Schéma départemental d'accueil des gens du voyage
74 Schéma départemental d'autonomie
Servitudes :
77 - radioélectriques
78 - aéronautiques
78 - voies ferrées
79 - cimetière
79 - classement sonore des infrastructures terrestres

82 — **4 : La mobilisation du territoire**
83 La démarche d'optimisation des services publics
88 Le renforcement du lien social
89 La mise en réseau du territoire

95 — **5 : Un territoire actif et des savoir-faire locaux**
96 Un territoire rural productif
101 Diagnostic agricole

151 — **6 : La valorisation des motifs remarquables d'un pays « coupé »**
152 Le cadre naturel : vecteur d'iamges et support d'activités

176 Une nature généreuse mais source de conflits
152 Un patrimoine paysager remarquable
165 Schéma régional des carrières
185 Schéma départemental des carrières
186 Schéma départemental d'accès à la ressource forestière
188 Schéma régional climat-air-énergie
189 Servitudes :
- mines et carrières
193 - régime forestier
194 - ouvrages électriques
195

197 **7 : Un territoire « refuge » pour la biodiversité**
La richesse environnementale du territoire
199 Une trame verte et bleue qui structure et identifie les composantes paysagères
203 Une trame noire à préserver
204

209 **8 : Une terre de villégiature à la saisonnalité marquée**
210 Le tourisme porté par le patrimoine naturel et historique
213 L'accueil des saisonniers sur le territoire
220 Servitude :
220 - sites inscrits et classés
223 - marchepied

227 **9 : Construire avec l'existant : entre réhabilitation et réinterprétation**
228 Nuances architecturales d'un patrimoine minéral
230 Un patrimoine culturel menacé par l'abandon
233 Qualités d'espace et capacité d'évolution du bâti ancien
235 Phénomènes de résonance : l'espace public
241 Servitudes : protection des Monuments Historiques

INDEX THEMATIQUE

Dynamiques démographiques		Pages 32, 37, 38, 41, 42, 47, 53 à 59, 88
Habitat		Pages 60, 61, 64 à 68, 228 à 234
Mobilités et déplacements		Pages 31, 38, 68, 69, 70, 78, 84, 85, 89
Développement économique		Pages 33 à 35, 40, 47, 52, 89, 92, 96 à 100
Agriculture	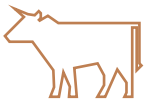	Pages 102 à 120, 110 à 133, 134 à 138
Environnement et paysages		Pages 9, 20, 21, 27, 28, 139 à 144, 152 à 159, 165 à 178, 185, 194, 199 à 207
Tourisme		Pages 211 à 218
Risques et nuisances		Pages 10 à 15, 24, 79, 145 à 148, 174, 175
Ressource en eau		Pages 17 à 19, 72, 181
Patrimoine		Pages 19, 209, 210, 219 à 221, 241
Energies		Pages 68, 160 à 164, 191
Formes urbaines et architecturales		Pages 234 à 239

UN TERRITOIRE " CONSTELLATION "

CLÉ DE LECTURE 1

Le relief, facteur de dispersion et de regroupement.

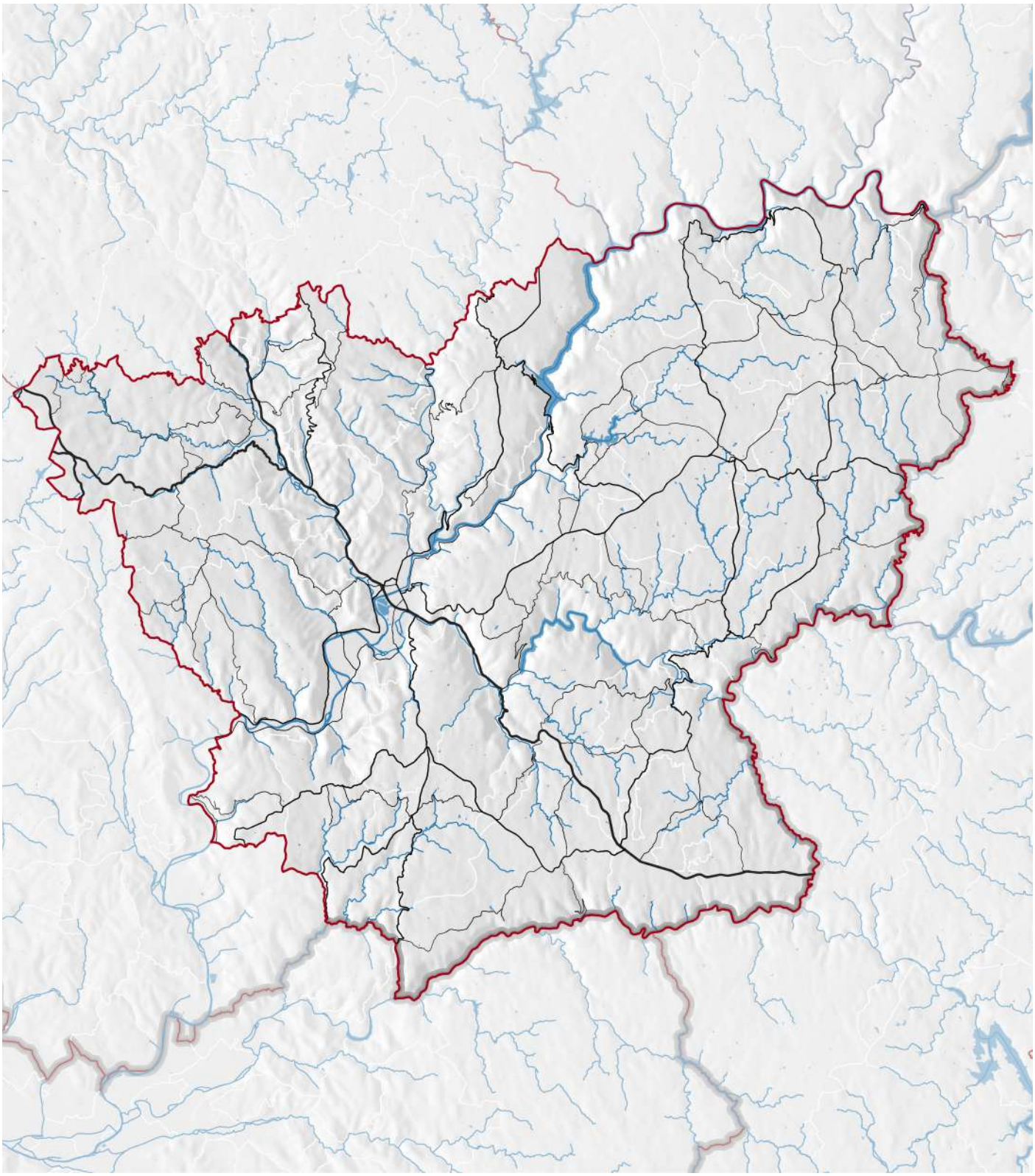

Le lien fort entre topographie et hydrographie, à l'origine des motivations d'installation humaine.

Sources : IGN BD ALTI, IGN BD TOPO

Un relief faconné par le Massif Central et la Dordogne.
Photo : Cittànova

Regroupés pour échapper aux risques "naturels"

Sur le territoire de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne les communes de Forges, Saint-Chamant, Argentat sur Dordogne, Hautefage, La Chapelle Saint-Géraud, Monceaux sur Dordogne, Bassignac le Bas et Reygade sont chacune couverte par un plan de prévention du risque naturel d'inondation (PPRi) établi sur le bassin de la Dordogne et ses affluents.

Sources : IGN BDTOPO, DDT19 PPRi Dordogne et affluents

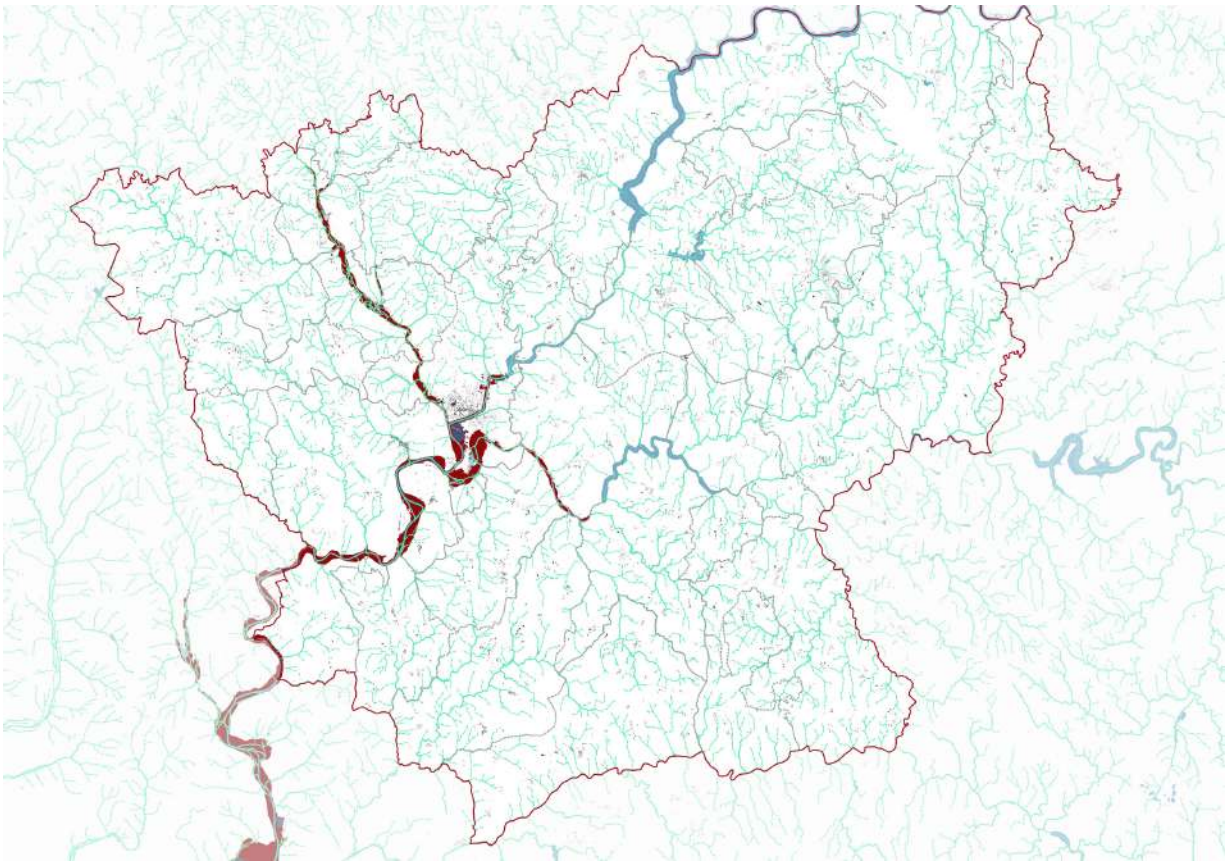

Dans le cadre de l'élaboration des PPRi du bassin de la Dordogne, l'étude hydraulique de connaissance de l'aléa réalisée en septembre 2011 par le bureau d'étude Artélia a concerné également, pour de très faible partie de leur territoire, les communes de Mercoeur et Sexcles (cours d'eau la Maronne).
Ces secteurs n'apparaissent pas dans l'atlas des zones inondables (cf ci-contre, le trait noir fort suivant le PPRi correspond aux limites de crues).

Par ailleurs, le territoire est parcouru par d'autres cours d'eau qui ne sont pas couverts par une étude de définition du champ d'inondation.

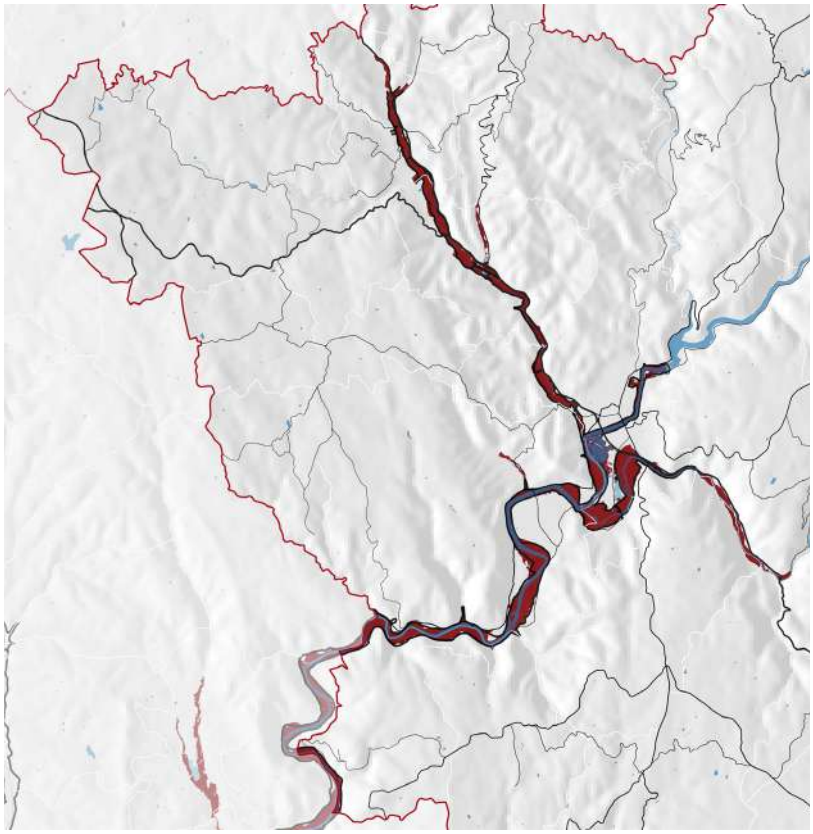

Sources : IGN BDALTI, PPRi Dordogne et affluents, IGN BDTOPO, Atlas des zones inondables

Ruissellement

La PRODUCTION de ruissellement est la capacité d'une surface donnée à produire une lame d'eau superficielle qui ne peut pas s'infiltrer dans le sol. Cette lame d'eau sera ensuite disponible pour migrer vers l'aval. Ce compartiment est essentiellement dépendant de l'occupation du sol (forêt, prairie, espace urbain, etc.), du type de sol et de son état de saturation (sols perméables, etc.), de la pluie incidente (quantité de pluie et intensité) et, dans une moindre mesure, de la pente locale. Dans le cas de zones planes à faible énergie de relief et fortement productrice de ruissellement, la PRODUCTION peut générer une inondation localisée par saturation des sols et difficulté d'écoulement (inondation par stagnation).

- *Aucun facteur de prédisposition favorable au ruissellement.*
- *Pas de facteurs de prédisposition nettement favorables au ruissellement, mais des conditions moins bonnes que précédemment*
- *Existence d'au moins un facteur de prédisposition favorable au ruissellement*
- *Tous les facteurs de prédisposition sont favorables au ruissellement.*

Epidor (EPTB du bassin de la Dordogne) a fait réaliser une cartographie des zones de ruissellement intense sur le bassin versant de la Dordogne (groupement Inselberg/Solenvie, mars 2017).

Source : EPIDOR

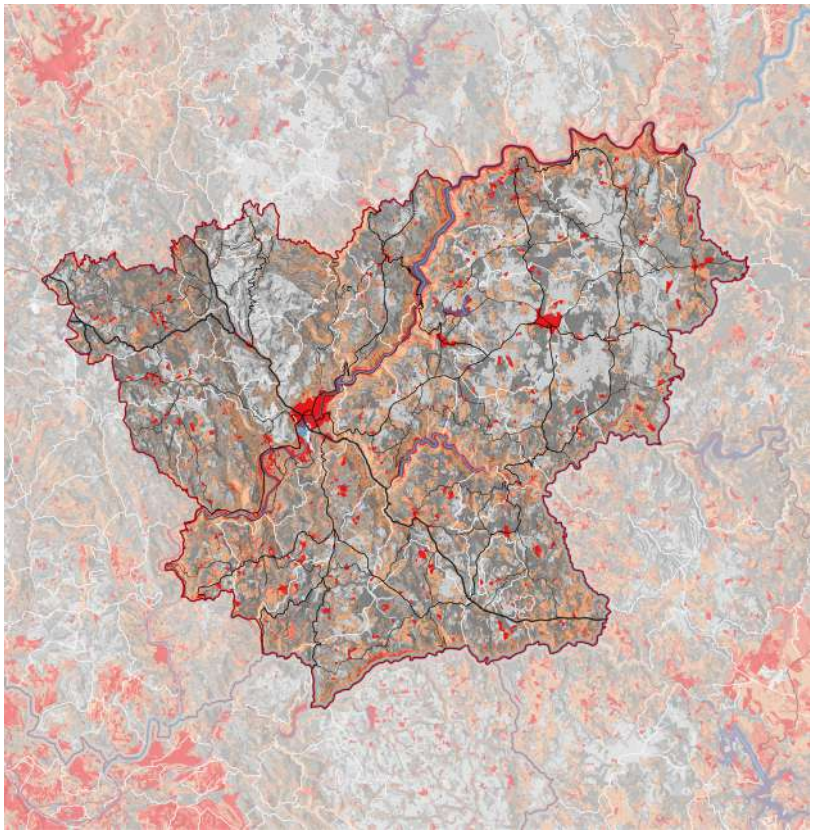

Le TRANSFERT du ruissellement est la somme des processus qui va permettre la prise en charge et la migration de la lame d'eau vers l'aval, par l'intermédiaire des «chemins préférentiels d'écoulement» (CPE). Les dégâts commencent généralement à être occasionnés lors de la phase de transfert qui implique souvent une érosion des terres et la submersion des ouvrages situés sur les CPE. Ce transfert dépend de la lame d'eau produite (quantité d'eau à transférer) et de la topographie (pente locale notamment) qui va conditionner la vitesse de transfert et donc sa dangerosité.

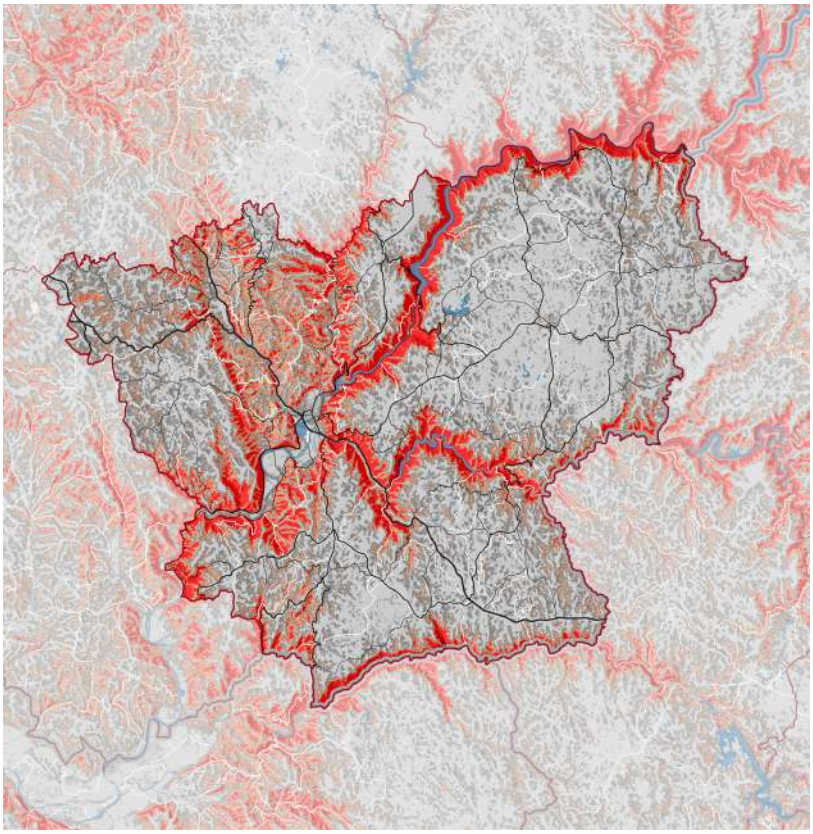

Source : EPIDOR

- *Aucun facteur de prédisposition favorable au ruissellement.*
- *Pas de facteurs de prédisposition nettement favorables au ruissellement, mais des conditions moins bonnes que précédemment*
- *Existence d'au moins un facteur de prédisposition favorable au ruissellement*
- *Tous les facteurs de prédisposition sont favorables au ruissellement.*

L'ACCUMULATION du ruissellement est la phase finale du «relais de processus». Elle est certainement la plus connue, car c'est habituellement à ce stade que s'accumule le maximum d'eau dans les zones basses, ce qui génère une inondation, souvent subite, par ruissellement des eaux pluviales à l'origine de dégâts matériels et humains (cas de Nîmes ou Vaison-la-Romaine). Les facteurs prépondérants sont la lame d'eau produite en amont et la topographie, notamment le rapport entre la pente locale et la surface du bassin versant drainé en amont.

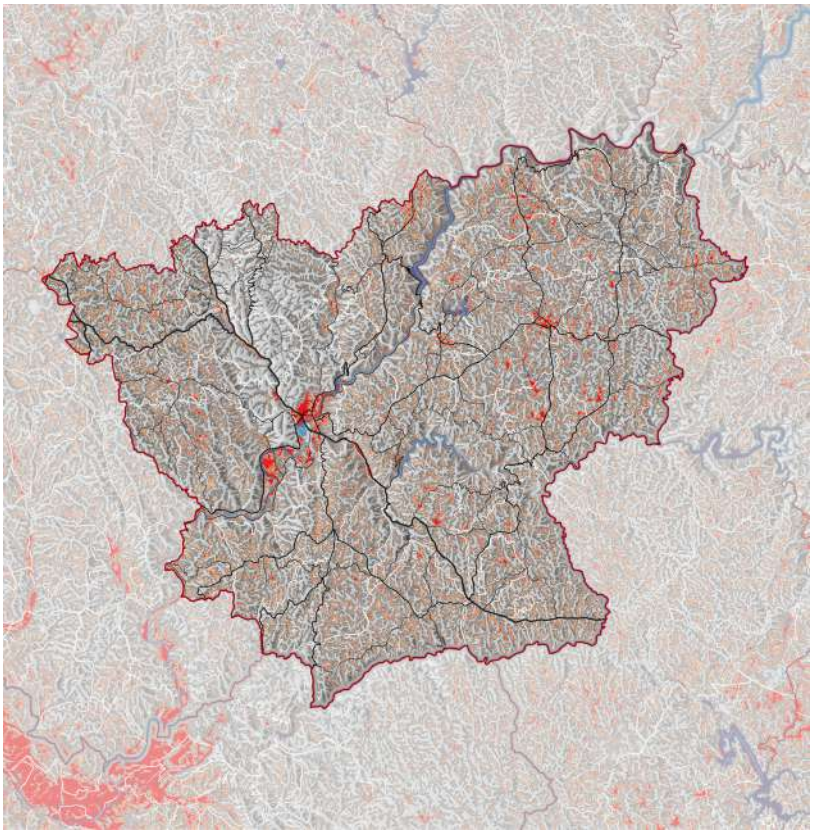

Source : EPIDOR

Retrait-gonflement des argiles

En 2010 le BRGM a réalisé la cartographie de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux dans le département de la Corrèze.
Les 30 communes de l'établissement public de coopération intercommunale de « Xaintrie Val'Dordogne » sont, dans leur intégralité, concernées par le phénomène aléa retrait-gonflement des argiles.
Cependant, la présence d'argiles est plus ou moins importante selon ces territoires.
Sur une échelle de trois niveaux de phénomènes de danger (aléa faible, aléa moyen, aléa fort), 37 % des communes, qui sont répertoriées en aléa faible, ont moins de 50 % de sols argileux, avec une prédominance variable sur ces territoires.
17 %, des autres communes recensées en aléa faible, sont concernées avec plus de 50 % d'argiles présentes sur leur territoire.
Par contre, 43 % des communes sont partiellement concernées par un aléa moyen et une seule par un aléa fort

- *Aléa faible*
- *Aléa moyen*
- *Aléa fort*

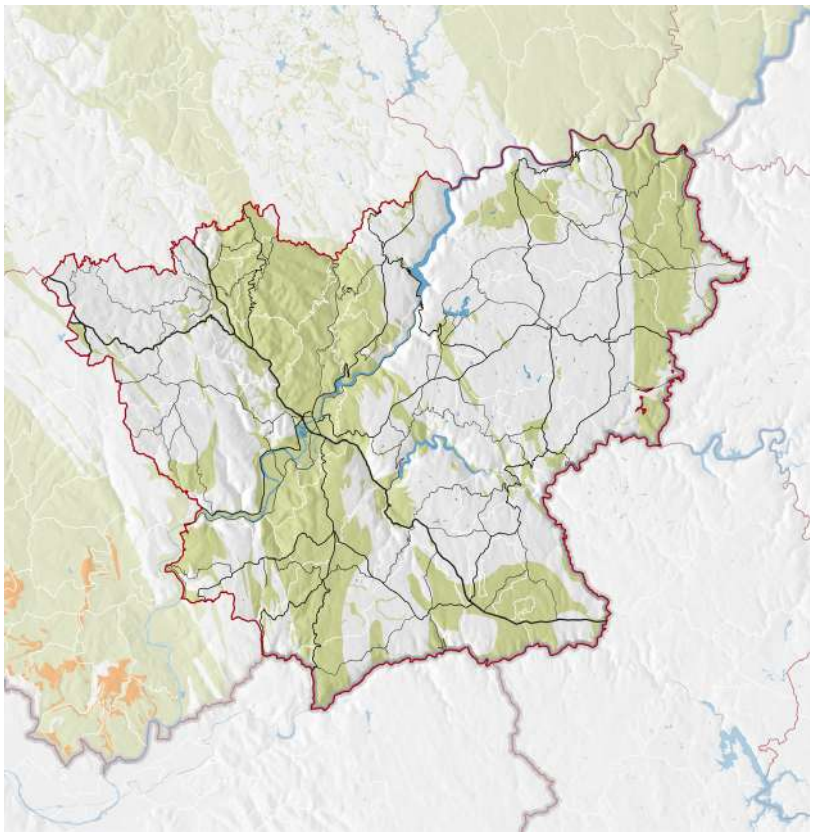

Source : Georisques

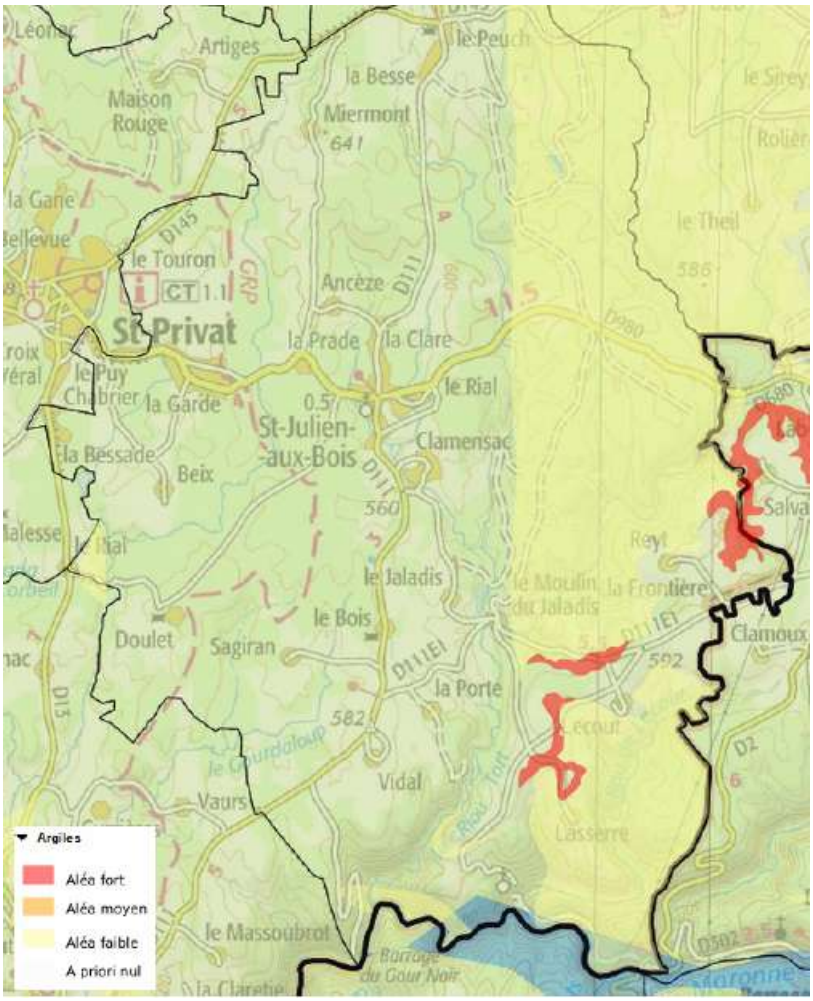

Source : Porter à Connaissance DDT19

Mouvement de terrain

16 mouvements de terrain sont recensées par le BRGM sur le site www.georisques.gouv.fr sans que cela soit exhaustif.
– Il convient de limiter la constructibilité à proximité de ces secteurs.
– Il convient de prendre en compte ces mouvements de terrain répertoriés que dans la mesure où ils sont conséquents ou répétés.

Cavités

71 cavités sont recensées par le BRGM sur le site www.georisques.gouv.fr sans que cela soit exhaustif.
Certaines de ces cavités ne présentent pas de risques et d'autres sont des ouvrages de la SNCF.

Sismicité

Le territoire de la communauté de communes de Xaintrie Val'Dordogne est en zone de sismicité très faible.

Emanation de radon

La Corrèze fait partie des départements qui ont été identifiés comme zone à risque concernant le radon, gaz radioactif d'origine naturelle.
Le respect de la réglementation fait l'objet d'un suivi par le ministère de la Santé et, localement, par l'agence régionale de la santé (ARS).
L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire indique que le territoire est en catégorie 3. Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (massif armoricain, massif central, Guyane française…), certaines formations volcaniques (massif central, Polynésie française, Mayotte…) mais également certains grés et schistes noirs.

Source : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

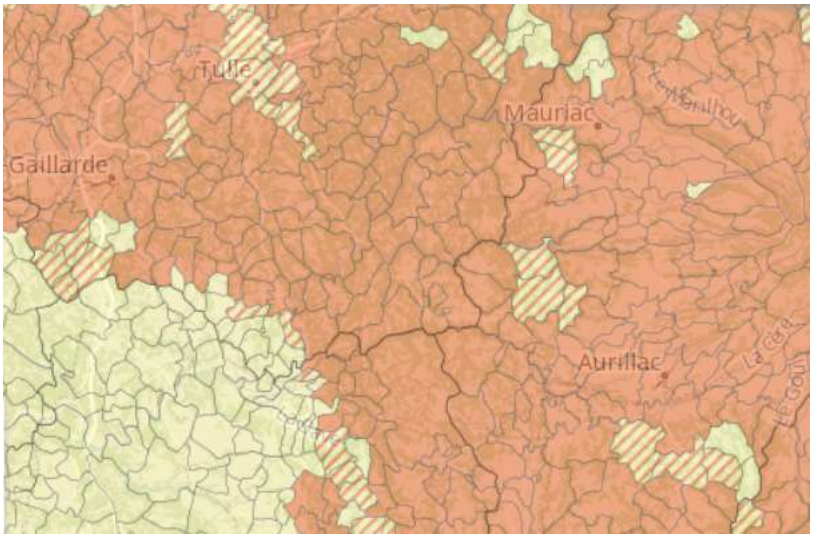

Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que plus de 40% des bâtiments situés sur ces terrains dépassent 100 Bq.m-3 et plus de 6% dépassent 400 Bq.m-3.

Catastrophes naturelles

Source : Porter à Connaissance DDT19

Communes concernées	Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	Journal officiel
Albussac Argentat sur Dordogne Auriac Bassignac le Bas Bassignac le Haut Camps Saint-Mathurin Léobazel Darazac Forgès Goulles Hautefage La Chapelle Saint-Géraud Mercoeur Monceaux sur Dordogne Neuville Reygade Rilhac-Xaintrie Saint-Bonnet Elvert Saint-Bonnet les Tours de Merle Saint-Chamant Saint-Cirgues la Loutre Saint-Geniez Ô Merle Saint-Hilaire Taurieux Saint-Julien aux Bois Saint-Julien le Pèlerin Saint-Martial Entraygues Saint-Martin la Méanne Saint-Privat Saint-Sylvain Servières le Château Sexcles	**Tempête**	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Hautefage Monceaux sur Dordogne	**Inondations et coulées de boue**	08/12/1982	31/12/1982	04/02/1983	06/02/1983
Argentat sur Dordogne Monceaux sur Dordogne Sexcles	**Inondations et coulées de boue**	14/02/1990	15/02/1990	14/05/1990	24/05/1990
Saint-Chamant	**Inondations et coulées de boue**	21/09/1992	22/09/1992	12/10/1992	13/10/1992
Albussac Forgès Argentat sur Dordogne Monceaux sur Dordogne	**Inondations et coulées de boue**	21/09/1992	23/09/1992	06/11/1992	18/11/1992
Bassignac le Haut	**Inondations et coulées de boue**	01/06/1993	02/06/1993	28/09/1993	10/10/1993
Monceaux sur Dordogne	**Inondations et coulées de boue**	21/12/1993	12/01/1994	12/04/1994	29/04/1994
Hautefage	**Glissement de terrain**	05/01/1994	05/01/1994	27/05/1994	10/06/1994

Communes concernées	Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	Journal officiel
Albussac Argentat sur Dordogne Auriac Bassignac le Bas Bassignac le Haut Camps Saint-Mathurin Léobazel Darazac Forgès Goulles Hautefage La Chapelle Saint-Géraud Mercoeur Monceaux sur Dordogne Neuville Reygade Rilhac-Xaintrie Saint-Bonnet Elvert Saint-Bonnet les Tours de Merle Saint-Chamant Saint-Cirgues la Loutre Saint-Geniez Ô Merle Saint-Hilaire Taurieux Saint-Julien aux Bois Saint-Julien le Pèlerin Saint-Martial Entraygues Saint-Martin la Méanne Saint-Privat Saint-Sylvain Servières le Château Sexcles	**Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain**	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Albussac Argentat sur Dordogne Forgès Monceaux sur Dordogne Saint-Bonnet Elvert Saint-Chamant Saint-Martin la Méanne Saint-Privat Saint-Sylvain	**Inondations et coulées de boue**	05/07/2001	06/07/2001	06/08/2001	11/08/2001
Auriac Rilhac-Xaintrie Saint-Cirgues la Loutre Saint-Geniez Ô Merle Saint-Julien aux Bois Saint-Privat Servières le Château Sexcles	**Inondations et coulées de boue**	14/06/2007	14/06/2007	18/10/2007	25/10/2007
Saint-Chamant	**Inondations et coulées de boue**	08/06/2010	10/06/2010	30/11/2010	03/12/2010
Goulles (2)	**Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols**	01/01/2011	05/12/2011	11/07/2012	17/07/2012

Le relief, facteur de dispersion et de regroupement.

Un pays "coupé"

Le **réseau hydrographique** du territoire est particulièrement **dense**. Ses nombreuses ramifications sont pour partie liées à la nature du socle géologique, peu propice à l'infiltration mais au ruissellement de surface. La formation géologique du territoire lui a conféré l'aspect d'un **pays « coupé »** par des gorges et des vallées encaissées, à l'image de la Maronne, de la Cère et bien entendu, de la Dordogne.

La topographie met en exergue plusieurs **plateaux**, plus propices aux cultures que les pentes aux abords des cours d'eau. Que ce soit en Xaintrie ou sur les hauts plateaux corréziens, le territoire a ainsi donné sa chance aux cultures.

Regroupés pour échapper aux risques « naturels »

La topographie du territoire amène des contraintes naturelles à l'installation : certains secteurs sont ainsi exposés aux **risques d'inondation**, du fait de la crue des cours d'eau ou bien du fait de la rupture de barrages. 27 communes sont concernées par le risque majeur de rupture de barrage.

Des plans de prévention (à l'image du Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Dordogne et de ses affluents) permettent de veiller à une cohérence locale entre risques et choix d'aménagement.

S'il est exposé aux risques d'inondation, le territoire est relativement épargné par les mouvements de terrains. Le risque d'éboulements et d'effondrements est relativement faible à l'exception de quelques secteurs anecdotiques. L'aléa retrait-gonflement des argiles est un mouvement de terrain qui impacte une majorité du territoire, à un niveau faible à modéré.

Regroupés pour accéder à la ressource en eau

Le réseau hydrographique dense s'organise autour d'une ressource majeure : la Dordogne et de son réseau d'affluents, découpant un paysage de plateaux.

Les implantations humaines ont été conditionnées par la ressource en eau et la facilité (ou difficulté) d'**accès**, que ce soit pour les hommes comme pour le bétail. De même, la force des cours d'eau était une richesse pour les activités mécaniques exploitant l'énergie des cours : moulins par exemple.

Enfin, la **Dordogne** fut un vecteur de déplacement et de commerce au cours des siècles passés.

La **concentration** des implantations humaines actuelles restitue en partie cette relation à l'eau (cf. ci-contre) : les rebords de plateaux exposés au Sud et les abords des cours d'eau aisément accessibles sont les secteurs ayant engendré le plus de création de hameaux.

Dispersés pour optimiser l'exploitation agricole et forestière

La présence agricole séculaire s'est nourrie de la diversité des ressources du territoire, utilisant le sol pour la culture comme pour l'élevage. On retrouve ainsi trace d'une pratique ancienne de culture sur les plateaux et dans les vallées les moins encaissées (culture du sègle notamment).

La Dordogne en crue à Argentat sur le secteur de Basteyroux (janvier 2018) - Source: lepopulaire.fr

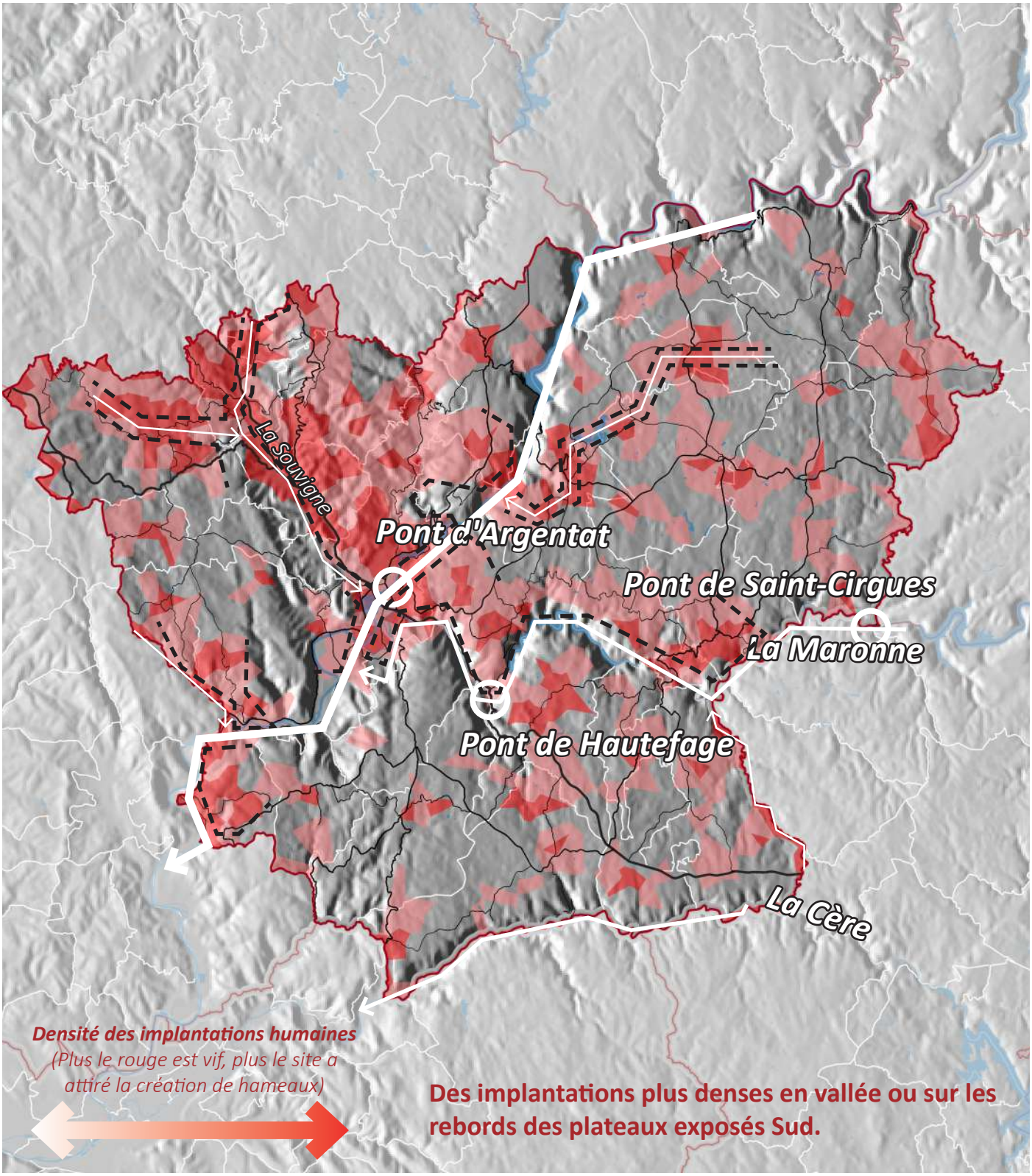

Toutefois, la qualité agronomique des terres n'est pas exceptionnelle, loin s'en faut : le fort lessivage des sols en Xaintrie et une acidité assez prononcée dans certains secteurs (podzols) ont limité les capacités de production.

L'activité d'élevage, complémentaire, a peu à peu pris le pas, exploitant les grandes pâtures, sensibles à l'enfrichement.

La dispersion des installations humaines doit être perçue comme une forme d'**optimisation** :

- des terres cultivables, sur lesquelles on limitait la construction
- des ressources en matériau de construction, prélevés sur place pour la construction (bois ou pierre).

Sources : IGN BDALTI, IGN BDTOPO

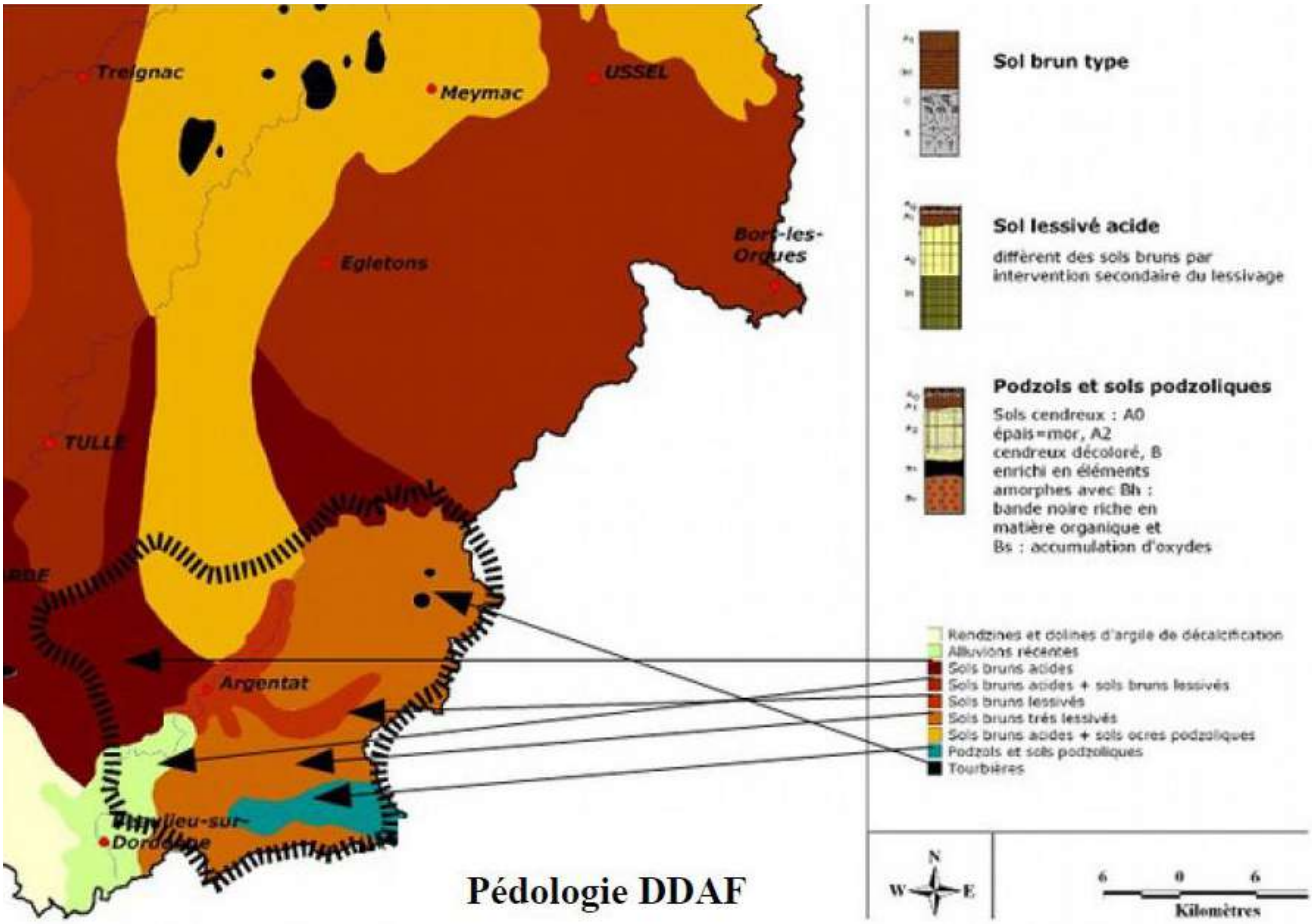

La pédologie en Xaintrie
Source: Porter à connaissance DDT19, p.7

Dispersion des secteurs à sensibilité archéologique.

La direction régionale des affaires culturelles de nouvelle Aquitaine (DRAC) informe qu'elle a en cours d'étude trois projets de zone de préemption de prescription archéologique (ZPPA) concernant la communauté de communes de Xaintrie Val'Dordogne.
Le projet de ZPPA d'Argentat sur Dordogne est en cours de finalisation.
Les projets de ZPPA de Monceaux sur Dordogne et de Goulles sont à l'étude.

Des hameaux définis par ce que l'on y voit.

Les poètes limousins que la destinée réunissait dans cette partie de la Corrèze présentent dans leurs oeuvres pareille diversité : l'un, poète puissant, se trouvait à l'aise sur les sommets et regardait le soleil en face ; l'autre préférait les ombrages discrets et les jardins cultivés par la sagesse humaine."

La typologie des hameaux résulte peut être traduite à partir de la relation que ceux-ci entretiennent avec le paysage lointain. On distingue ainsi des configurations encaissées, marquées par le rapport à l'eau, des configurations surplombantes, caractérisées par des points de vue dominants, ou encore des configurations bornées par les limites des terres cultivées sur les plateaux.

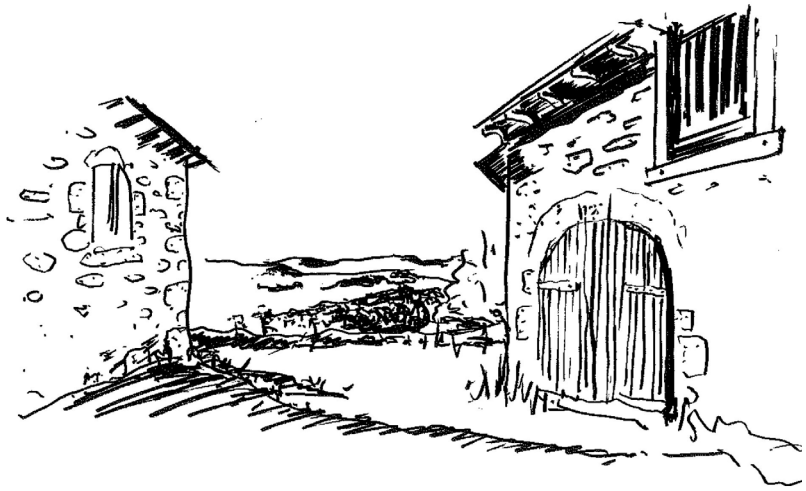

Des hameaux et bourgs encaissés marqués par le rapport à l'eau

Les hameaux « cachés » se distinguent par leur implantation en vallée ou en bas de pente. Cette configuration est relativement fréquente aux abords de la Souvigne, dans le Nord-Ouest du territoire. L'horizon est vite limité par les collines en surplomb, l'ambiance lumineuse est également impactée par ces obstacles à la course du soleil. Particulièrement dans cette configuration, les habitations sont espacées pour limiter les ombres portées des unes sur les autres.

D'autres configurations ont été directement induites par la valorisation du cours d'eau au profit d'une activité humaine : le moulin, le port (à Argentat par exemple).

Des points de vue dominants

La configuration du « hameau-belvédère » est relativement fréquente aux abords des cours d'eau encaissés et des rebords de plateaux. L'habitat se retrouve alors aligné le long d'une crête ou contre un versant, afin d'optimiser l'exposition solaire et l'ouverture visuelle dans des sites à l'accessibilité contrainte.

Sur les plateaux, les fermes originelles et les hameaux se trouvent souvent au sommet d'une croupe. Des clairières aux tailles variables accueillent les hameaux isolés ou certains bourgs, au carrefours d'axes de communication.

Le hameau « caché »
Hameau Echaunie, Saint-Chamant

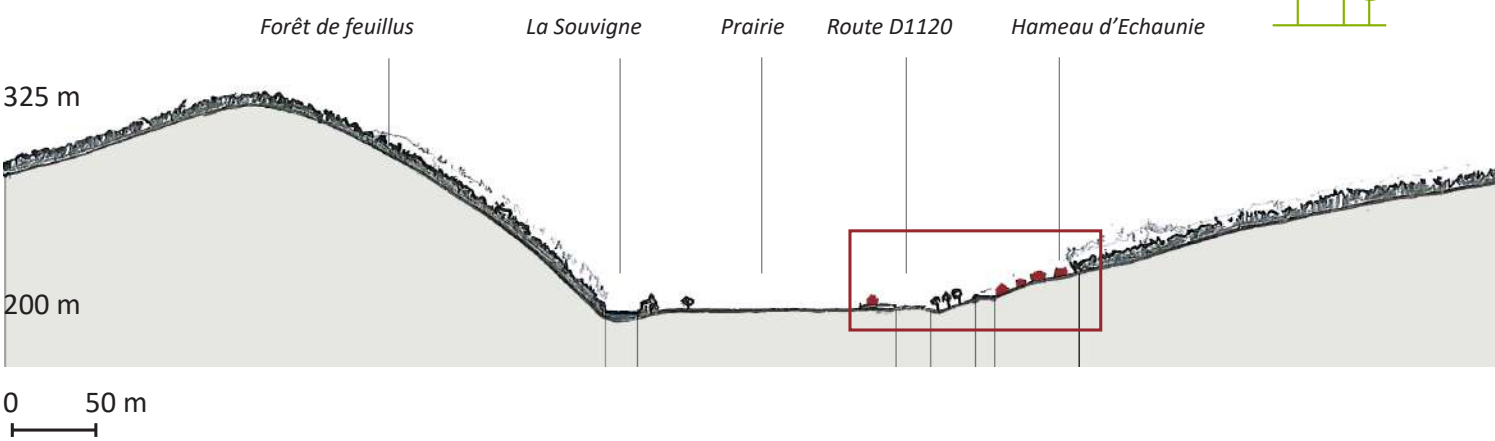

Le port,
Berges de la Dordogne, Argentat-sur-Dordogne

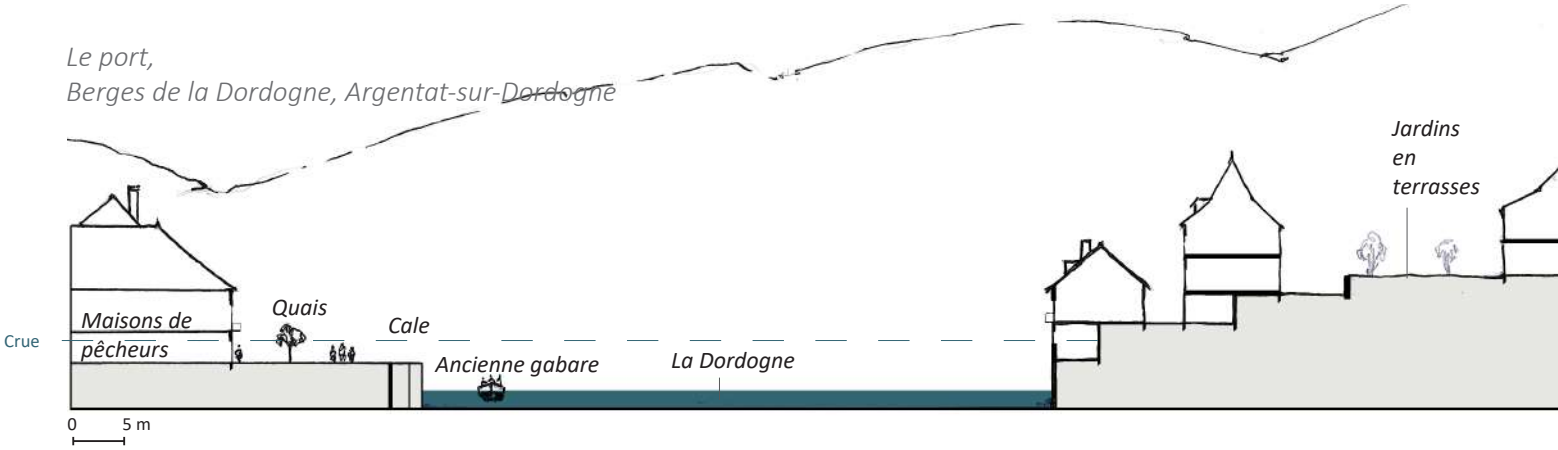

Le hameau-belvédère
Hameau Murat, Saint Martin la Méanne

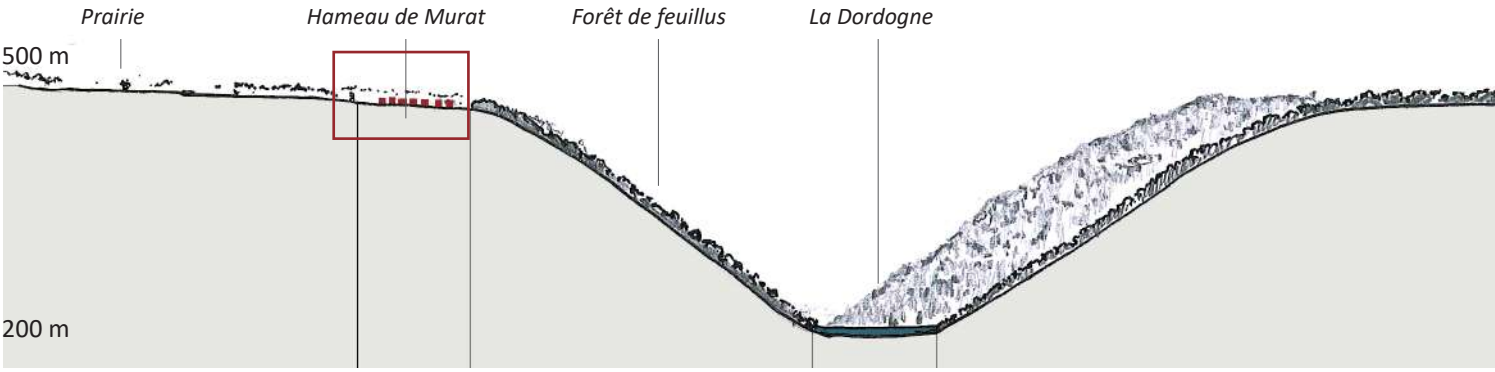

La ferme-clairière
Hameau Nadieu, Saint-Privat

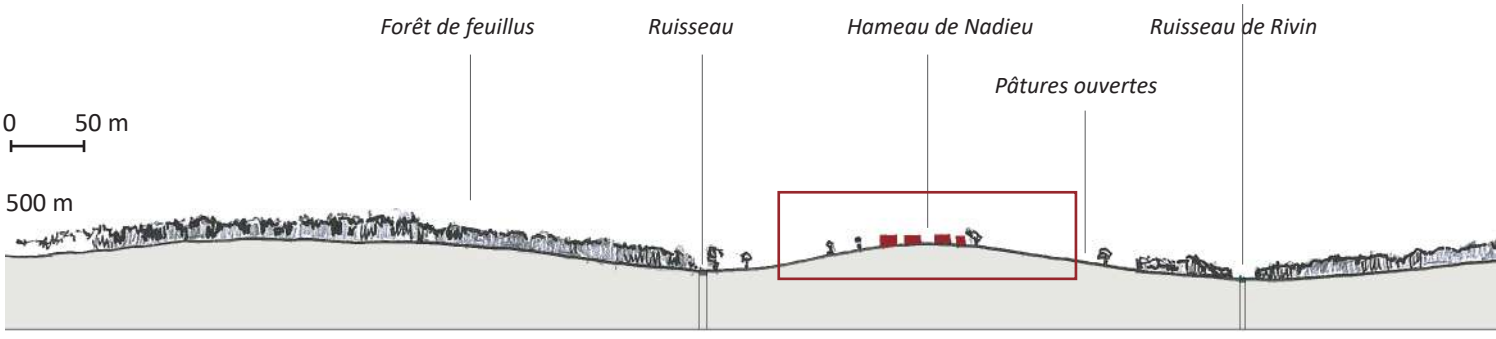

Objectif 1 : Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions

Objectif 2 : Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés

Disposition 2.2 : Le cas échéant, exploiter les études hydromorphologiques sur les cours d'eau pour cartographier les lits majeurs naturels. Intégrer cet élément de connaissance dans les réflexions relatives à la prise en compte des inondations en particulier en matière d'aménagement des territoires.

Disposition 2.7 : Diffuser la connaissance du risque inondation et de la vulnérabilité des territoires : faire connaître les études, l'ensemble des cartes existantes : notamment les nouvelles cartographies risques des TRI, les laisses et repères de crues, les cartographies des zones inondées suite à une crue, les PPR, AZI...

Disposition 2.8 : Explorer et utiliser davantage le lien passé/présent/futur dans l'histoire des crues et leurs impacts sur la vie des cités, comme clef d'entrée dans les actions de communication en matière de prévention du risque inondation (lien patrimoine, culture, tourisme, sciences humaines et sociales)

Objectif 3 : Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Disposition 3.9 : Proposer des solutions temporaires de relogements des personnes dont les habitations ont été sinistrées et vérifier les conditions de retour en sécurité dans les bâtiments.

Objectif 4 : Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité

Disposition 4.4 : Accompagner la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité identifiés après diagnostic et prescrits dans les PPRI et PPRL.

Disposition 4.5 : Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents d'aménagement et de planification d'urbanisme SCOT, PLU, notamment en formalisant des principes d'aménagements permettant de réduire la vulnérabilité des territoires concernés.
Dans une optique de long terme, prendre en compte de nouvelles données sur les aléas, notamment :
les conséquences du changement climatique,
les risques d'érosion dans les réflexions d'aménagement des zones littorales,
les risques torrentiels (érosion, transport solide et inondations) dans les secteurs de montagne.

Disposition 4.8 : Favoriser une approche urbanistique et paysagère des projets d'aménagement intégrant et valorisant la place des espaces inondables à préserver ou reconquérir comme un élément primordial du cadre de vie, en leur redonnant un usage adapté (ex : aménagements de berges en ville …). Valoriser les expériences innovantes et exemplaires en la matière.

Disposition 4.9 : Concilier, dans les secteurs inondables à forts enjeux socio économiques et contraints en terme de foncier constructible la mise en oeuvre de projet de renouvellement urbain intégrant le risque inondation notamment à travers une réduction de la vulnérabilité (relocalisation / densification sur secteurs moins exposés, dispositions constructives adaptées...).

Disposition 4.10 : Évaluer les impacts cumulés et les mesures de compensation des projets sur le fonctionnement des bassins versants. L'État, les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre intègrent le fonctionnement des bassins versants (mécanismes hydrologiques et morphologiques) dans les politiques d'aménagement du territoire .

Pour les projets d'aménagement présentant un obstacle à l'écoulement des eaux (remblais, digues, constructions…), l'autorité administrative veille à ce que le porteur de projet évalue notamment, via des études hydrologiques ou hydrauliques qu'il fournit :
• les impacts potentiels et cumulés,
• la qualité et l'efficacité des mesures compensatoires identifiées.

Disposition 4.11 : Les collectivités ou leurs groupements prennent les mesures nécessaires dans les projets d'aménagement pour limiter les risques d'inondation et leurs impacts sur les biens et les personnes, notamment en limitant l'imperméabilisation des sols, en maîtrisant l'écoulement des eaux pluviales et en conservant les capacités d'évacuation des émissaires naturels et en préservant ou en restaurant des zones d'expansion de crue.

Objectif 5 : Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements

Disposition 5.2 : Favoriser la reconquête de zones naturelles d'expansion des crues ou de zones inondables après les avoir répertoriées (y compris zones humides des marais littoraux et rétro-littoraux, les espaces tampons de submersion marines) ;

Disposition 5.3 : Promouvoir le ralentissement dynamique naturel dans les bassins versants (zones humides, haies, talus, couverts végétaux hivernaux, espaces boisés…) à l'échelle d'entités hydrographiques cohérentes permettant de faciliter l'infiltration et la rétention des eaux dans les sols en s'assurant de la non augmentation des risques en amont de ces aménagements ;

Disposition 5.8 : Travaux en rivière ou sur le littoral :
Les travaux ponctuels en rivière (protection de berges, modification du lit mineur, enlèvement d'embâcles et de sédiments) au-delà de l'entretien courant des cours d'eau réalisé par le propriétaire, ou les travaux ponctuels sur le littoral (ex : création de digues, enrochements de stabilisation du trait de côte), soumis à procédure d'autorisation ou de déclaration (cf article R214-1 du code de l'environnement
pour avoir la liste précise des opérations concernées), sont justifiés par une analyse morphodynamique réalisée à l'échelle du cours d'eau, du tronçon de cours d'eau ou par une analyse des régimes hydrosédimentaires pour le tronçon fonctionnel du littoral concerné.

Objectif 6 : Améliorer la gestion des ouvrages de protection.

Hauteurs d'inondation modélisées (source : DDT19)

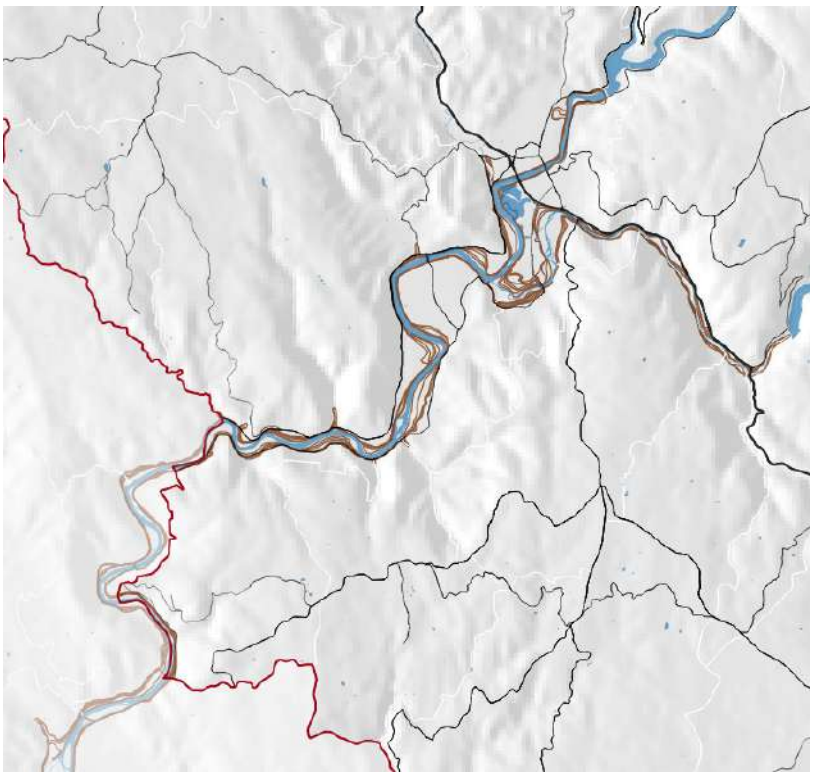

PPRi de la Dordogne et ses affluents

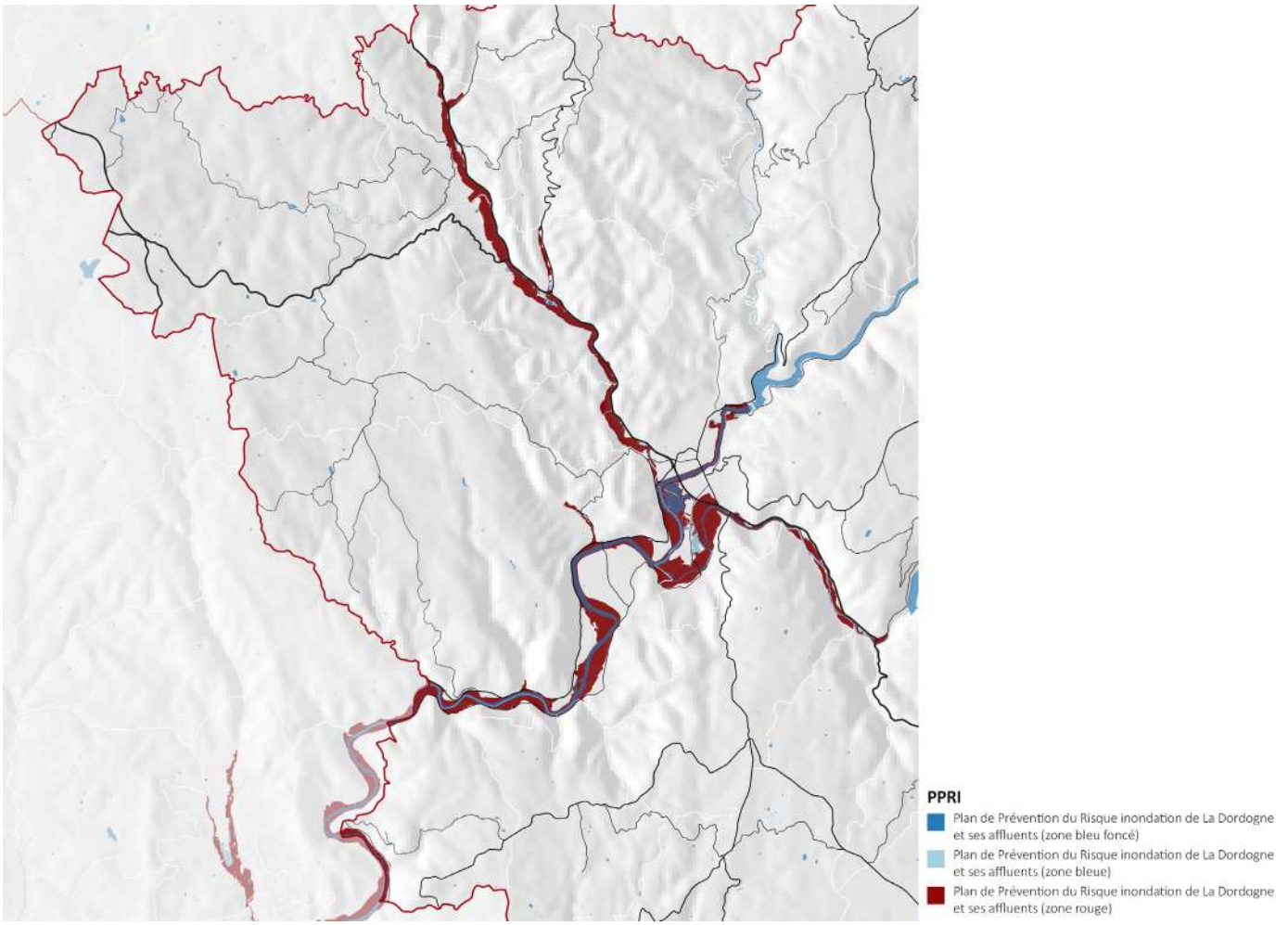

L'inconstructibilité est la règle générale en zone rouge. Sont toutefois admises, sous conditions, certaines occupations du sol liées aux constructions ou installations existantes dans la zone ou à leur destination particulière.

La constructibilité est la règle générale en zone bleue, sous réserve de l'observation des prescriptions.

Extrait du zonage du PPRi : le bourg de Saint-Chamant, exposé au risque inondation

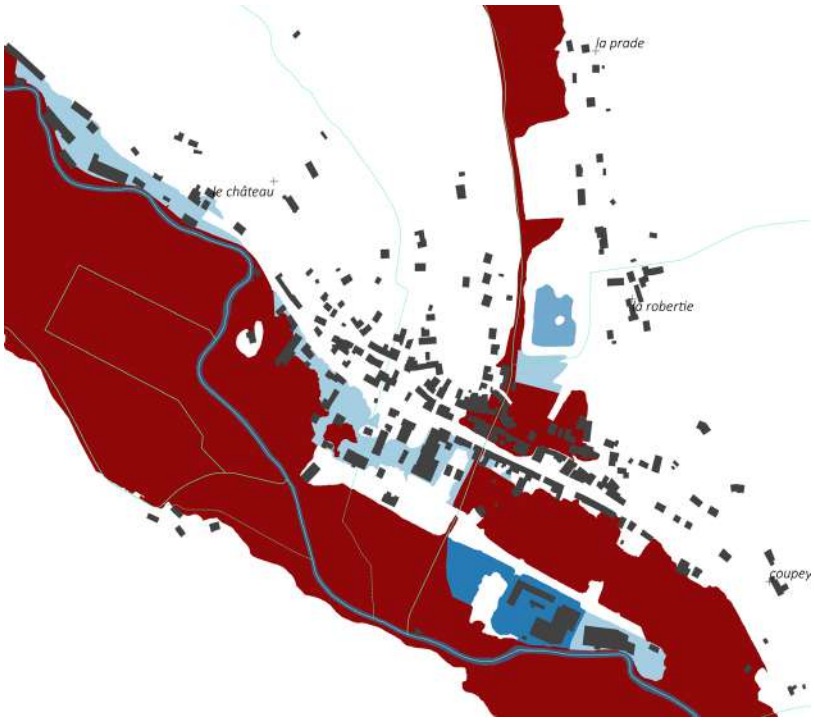

UN TRAIT D'UNION ENTRE AUVERGNE ET LIMOUSIN

CLÉ DE LECTURE 2

Un territoire de transitions en sous-sol comme en surface.

La présence du Massif Central s'illustre à travers de multiples strates géologiques, différenciées d'Ouest en Est : roches formées en profondeur ou par volcanisme. Ce socle est aisément lisible en surface : on construisait autrefois avec les matériaux extraits du sous-sol directement, ce qui confère au territoire une palette de teinte et de texture issue du Massif Central.

Gneiss, Albussac

Granite, Saint Cirgues la Loutre

Schiste, La Chapelle Saint Géraud

Granite, Hautefage

Carte et coupe géologiques illustrant la transition instaurée d'Ouest en Est sur le territoire, du Limousin au Massif Central. *Source : BRGM*

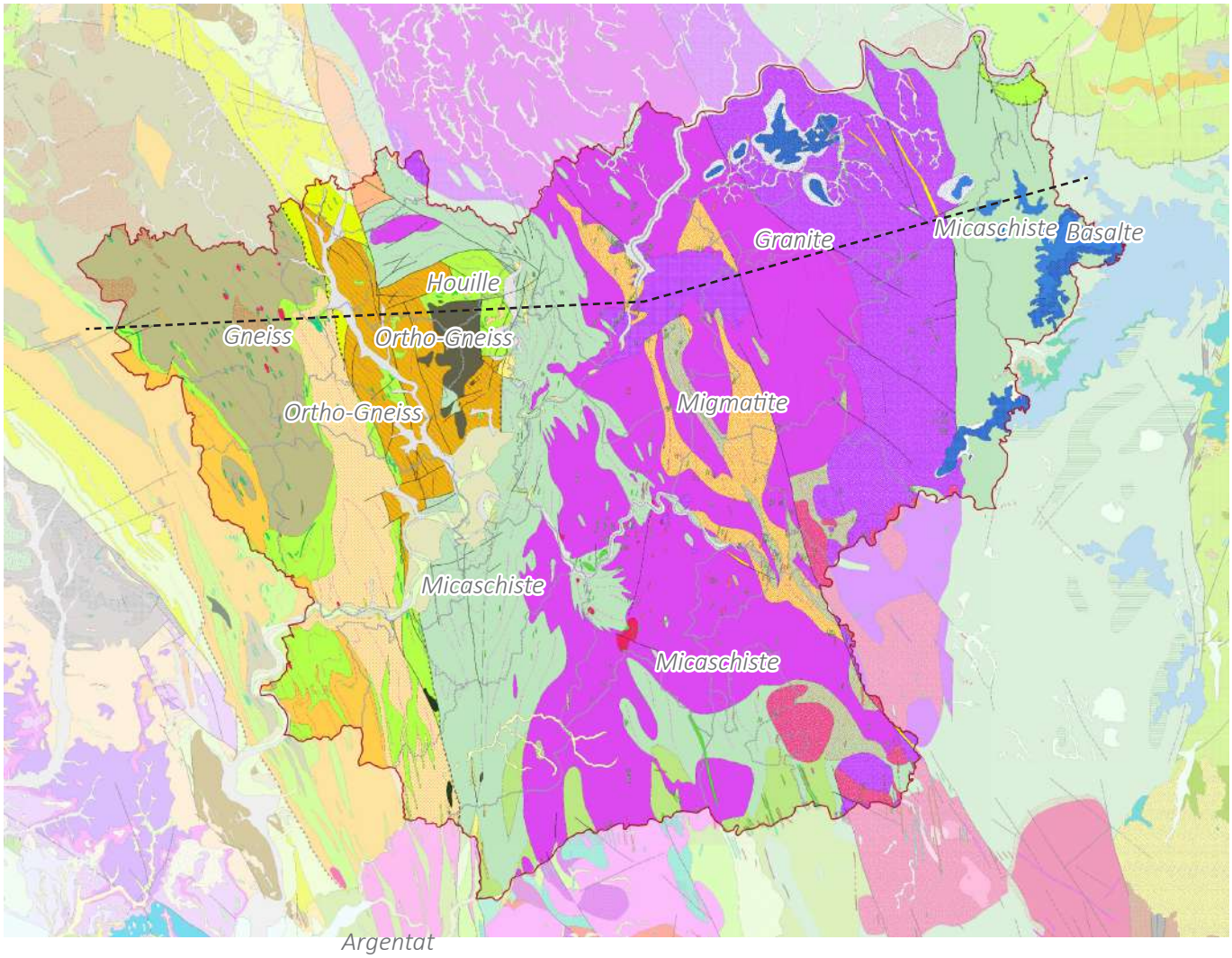

La clé de lecture n°1 insiste sur l'importance de l'accès à l'eau dans les choix d'implantation originels sur le territoire. De fait, la transition entre Auvergne et Limousin se traduit également dans la lecture paysagère du territoire : la Dordogne a longtemps été une limite entre ces espaces. Le territoire peut ainsi être décomposé en deux séquences paysagère principales de part et d'autres du cours d'eau : le haut-plateau corrézien, d'influence limousine et la Xaintrie, d'influence auvergnate et cantalienne. Les Gorges et la Vallée de la Dordogne jouent le rôle de transition paysagère.
Le territoire est donc caractérisé par son rôle de transition entre Auvergne et Limousin : depuis l'Ouest du territoire, n'aperçoit-on pas les Monts du Cantal

Albussac, Roche de Vic, vue sur les monts du Cantal à l'horizon
Source : Commune d'Albussac

Les unités paysagères en Xaintrie Val'Dordogne

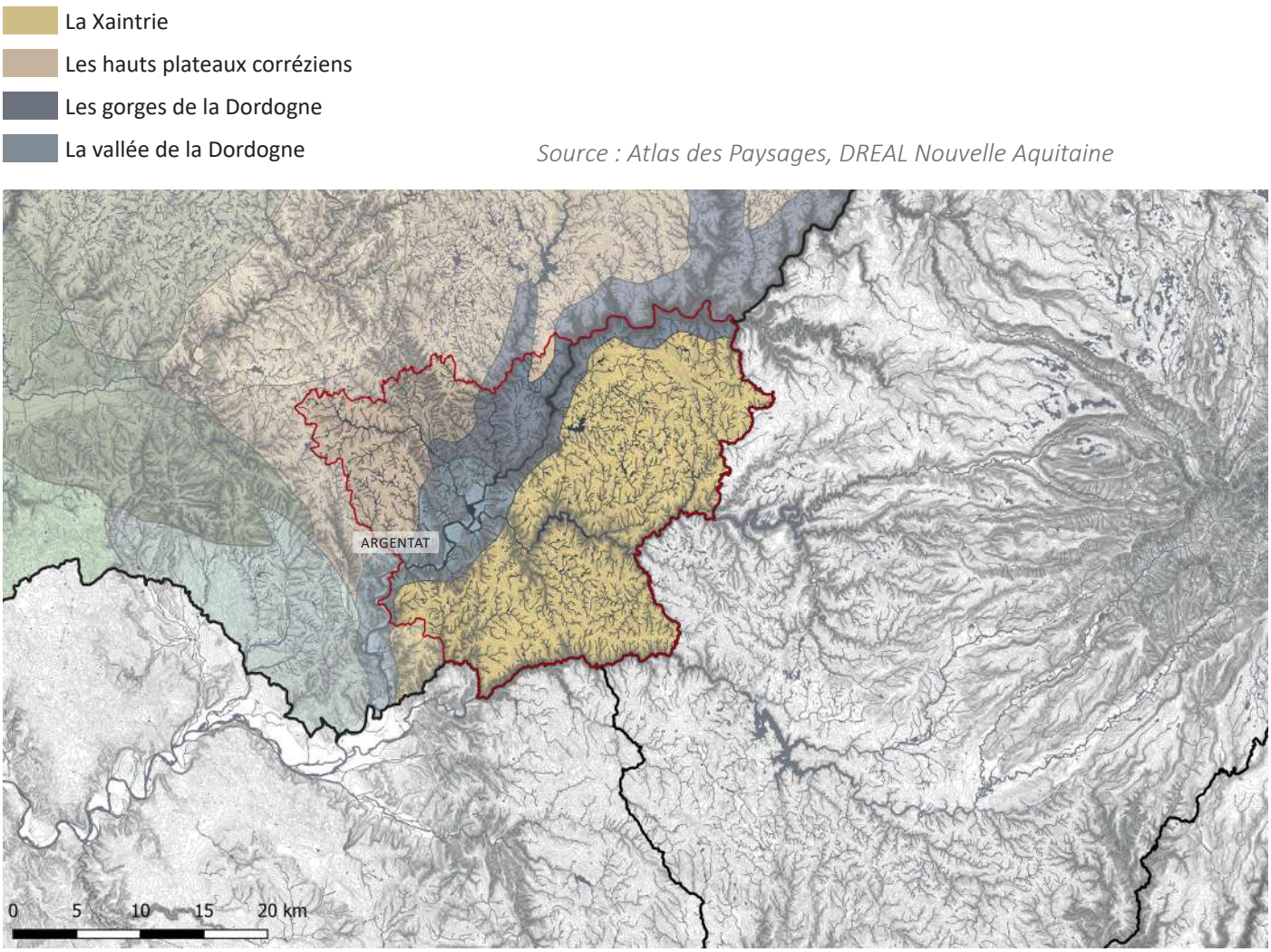

Source : Atlas des Paysages, DREAL Nouvelle Aquitaine

Un territoire-constellation, historiquement en retrait de l'influence des pôles urbains.

Le territoire a évolué aux marges des sphères d'influence urbaine majeures, que ce soit durant la période antique ou médiévale, ou même au cours des derniers siècles. En particulier, au cours de la période médiévale, le territoire s'est construit en marges des luttes féodales, en partie du fait de l'indépendance administrative des vicomtés et des domaines ecclésiastiques auxquels il était rattaché (Ventadour, Turenne, Evêché de Limoges ou encore abbaye de Tulle).

Le territoire n'était pas polarisé par une cité majeure : il ne ressort pas de centralité historique permanente de l'étude du développement historique. Au contraire, les archives soulignent des noyaux ruraux relativement indépendants et quelques bourgs plus constitués, au rôle complémentaire :

- d'anciennes châtellenies à l'image de Servières
- des groupements plus peuplés (Goulles était le village le plus peuplé au XVII° siècle)
- un noeud commercial et juridique : Argentat
- d'anciens chefs-lieux administratifs : Mercoeur ou encore Saint-Privat.

La Xaintrie, aire de contact entre Auvergne et Limousin.

La rencontre entre les pays d'Auvergne et de Limousin donnerait naissance à la Xaintrie. C'est en tout ce que laisse entendre l'étymologie : l'une des origines serait le « chaintre » : terme d'ancien français désignant une borne ou la clôture d'un champ. Cette rencontre est plus ou moins évidente selon là où l'on se place : à l'Est du territoire, la limite est héritée du diocèse de Tulle (XIV° siècle) et ne correspond pas à une rupture franche. A l'inverse, aux abords de la Cère ou de la Dordogne, des ruptures visuelles sous-tendent l'idée d'une rencontre entre des pays distincts, de part et d'autres des cours d'eau. Enfin, les usages locaux traduisent également cette rencontre, notamment du fait d'influences linguistiques, de modes constructifs partagés ou de traditions.

Antiquité - Un entre-deux aux marges des aires d'influence des Lemovices et des Arvernes

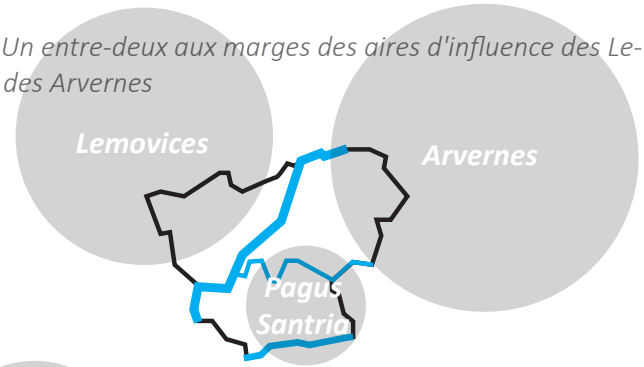

Moyen-Age - Un espace marqué par l'influence des possessions ecclésiastiques et vicomtales.

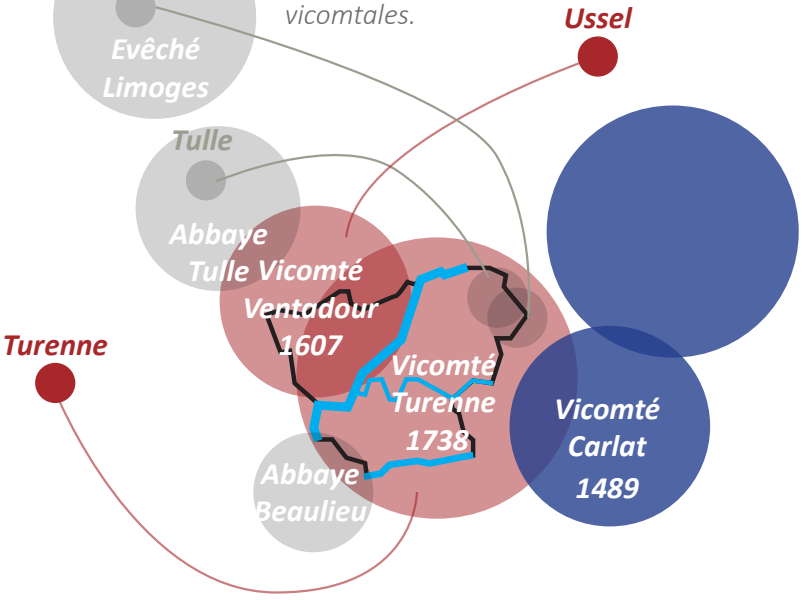

La Xaintrie, trait d'union humain entre deux pays.

La Dordogne peut être perçue comme une limite mais également comme un trait d'union. Le cours d'eau a joué un rôle important dans le relation qu'entretenaient les habitants avec les territoires voisins : la rivière était en effet navigable jusqu'à Argentat. Cette dernière s'est peu à peu affirmée comme un pôle d'échanges commerciaux, du fait de sa position à l'extrémité du tronçon navigable. Depuis Argentat débutait un réseau de roulage complémentaire au transport fluvial, vers l'amont et Salers.

Le rôle d'Argentat était d'autant plus évident que le bourg était traversé par la route royale de Rodez à Limoges, la plus importante route traversant le territoire : les franchissements étaient en effet peu nombreux.

Depuis la Dordogne et Argentat, le territoire était en réseau avec des terres plus lointaines : des archives du XVII° siècle mentionnent des migrations régulières depuis la Xaintrie vers l'Occitanie et l'Espagne, à des fins commerciales ou de recherche d'emploi (cordonniers, chaudronniers, maçons, etc.).

Les contours de l'ancienne province du Limousin (XVII° siècle) mettent en évidence le rôle de la Dordogne, comme séparateur culturel. (cf également ci-dessus). Le territoire au-delà serait une « partie d'Auvergne ».

Source : Archives numérisées, Limousin

Source : Carte d'Etat-Major (1820-1866)

Argentat, pivot des échanges du territoire

Un territoire rural aux confins des aires d'influence de grandes agglomérations.

Au cours du dernier siècle, le fort développement des mobilités a permis la croissance des principaux noeuds multimodaux à proximité : Aurillac, Brive et Tulle. A contrario, le territoire, déjà enclavé, ne pouvait se targuer d'infrastructures de transport du calibre d'une autoroute, d'une gare TGV ou encore d'un aéroport. Le rôle des infrastructures du territoire s'est affaibli : la D1120 (ancienne route royale) a perdu de son intérêt, la Dordogne a été «figée» par l'activité hydro-électrique condamnant la navigation.
Ce territoire en marge fait désormais l'objet d'un pilotage administratif depuis Tulle et Bordeaux (les chefs-lieux départementaux et régionaux).

Une réelle discontinuité administrative.

On l'a vu plus haut, la limite entre l'Auvergne et le Limousin, que forme le territoire, est loin de pouvoir être résumée au tracé de la Dordogne. Pour autant, à l'Est et au Sud du territoire, les frontières départementales (qui sont aussi des frontières régionales) se sont consolidées au cours des derniers siècles et ont créé de réelles scissions administratives et conforté le statut marginal du territoire.

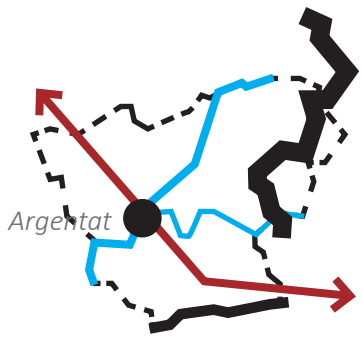

Une frontière administrative ancrée

Le socle naturel comme support de partenariats.

Le statut marginal du territoire peut être une contrainte d'aménagement du territoire en cas d'absence de dynamique de coopération avec ses voisins, situés de l'autre côté de la limite administrative. Les coopérations ne sont pas légion : elles sont pour partie liées au socle naturel. En effet, le Massif Central et les bassins versants des cours d'eau s'affranchissent aisément des frontières administratives et on a conçu pour leur gestion des périmètres adéquats. En l'occurrence, Xaintrie Val'Dordogne est un territoire intégré au périmètre de la Convention de Massif central, accédant ainsi à un programme opérationnel interrégional européen s'exprimant sur trois axes : l'accueil de populations, la création de richesses, l'accessibilité.

La gestion de l'eau amène également deux périmètres de coopération : le bassin versant de la Dordogne et le bassin Adour-Garonne, plus élargi.

Une dynamique de projet enclenchée par le périmètre de Massif.

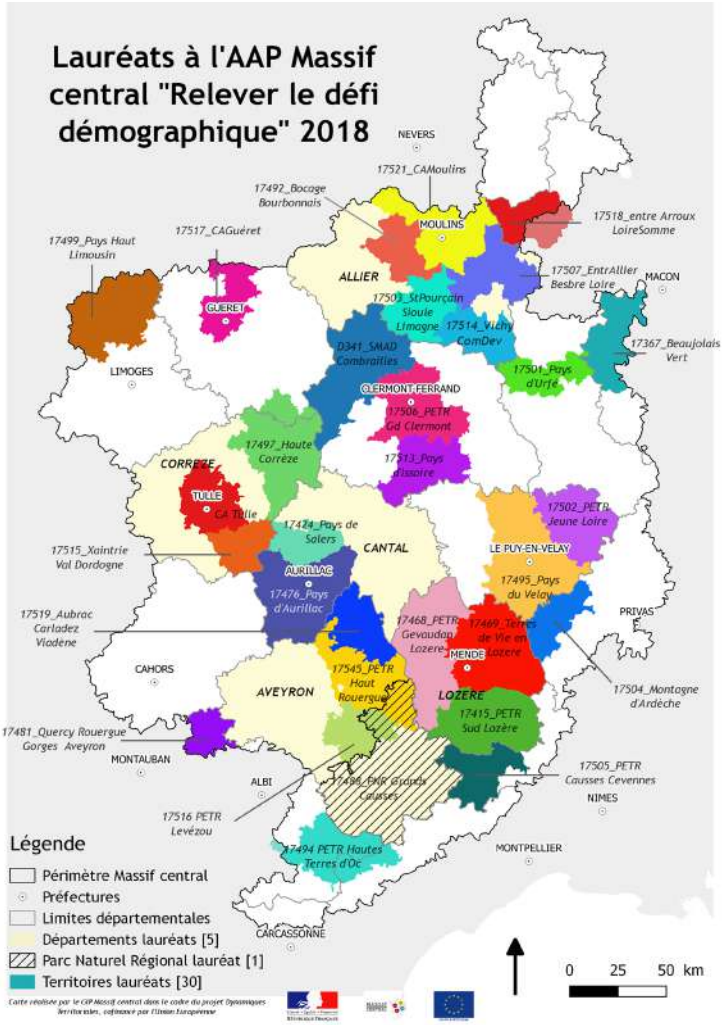

Source : Massif Central

L'influence du bassin d'emploi tulliste sur un quart du territoire.

Le Nord-Ouest du territoire est en partie capté par l'agglomération tulliste : sans parler de réelle périurbanisation, on peut néanmoins souligner que près de 28% des emplois, hors de la communauté de communes et intéressant des habitants, sont localisés à Tulle (cf. ci-contre). Cette donnée explique un trafic journalier plus important sur le tronçon Argentat - Tulle de la RD1120. Quelques entreprises structurantes (à l'image d'Andros à Biars sur Cère) attirent également les actifs vers l'extérieur du territoire.

Un territoire sur lequel on vient produire.

Les mobilités reflètent l'évolution de l'emploi local. Ainsi, le poids de l'emploi des administrations publiques se réduit : l'emploi du service public local est réduit souvent pour renforcer l'offre des agglomérations. On constate que les professions intermédiaires doivent de plus en plus quitter le territoire de Xaintrie Val'Dordogne pour travailler. A l'inverse, le secteur primaire (énergie et agriculture) se renforce), le tout dans un contexte de légère baisse de l'emploi local.
L'évolution de l'emploi local est relativement stable du fait de l'attractivité du territoire auprès des actifs expérimentés : les actifs de plus de 50 ans sont de plus en plus présents quand le territoire ne perd pas en attractivité pour les jeunes actifs habitant hors du territoire.

Une relation forte aux voisins du fait d'une offre d'enseignement et de santé lacunaires.

L'enseignement secondaire est lacunaire sur le territoire, après le collège. De même, l'offre d'enseignement supérieur est localisée hors du territoire de Xaintrie Val'Dordogne. Les étudiants sont vite amenés à quitter le territoire pour étudier. L'offre de santé, incomplète, amène également à porter le regard vers les agglomérations voisines pour des urgences ou la consultation de spécialistes.

Lieux de travail hors de XVD
Source : INSEE Mobilités domicile-étude, 2015

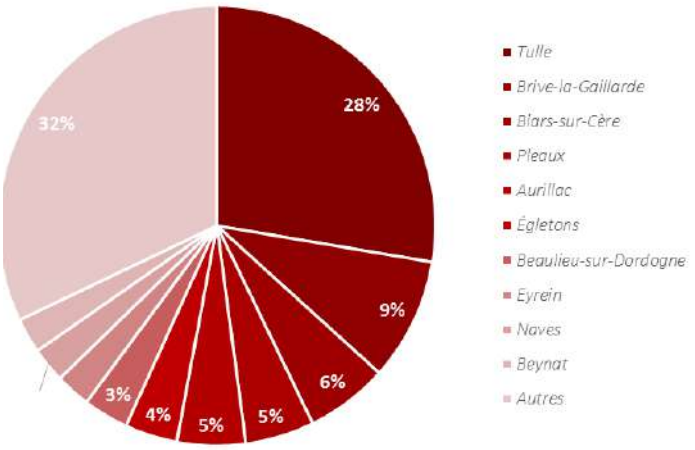

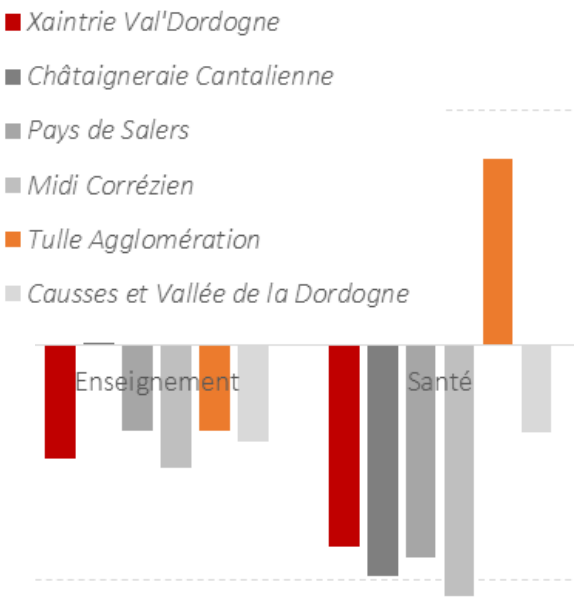

L'influence du bassin d'emploi tulliste sur un quart du territoire

L'analyse de la concentration de l'emploi (rapport du nombre d'emplois sur le nombre d'actifs occupés d'une commune) met en évidence une orientation plus résidentielle sur le Nord-Ouest du territoire.
Le reste du territoire dispose d'un indice relativement équilibré, à quelques communes près (Servières, Mercoeur) qui accueillent des équipements para-médicaux.

Source : INSEE 2020

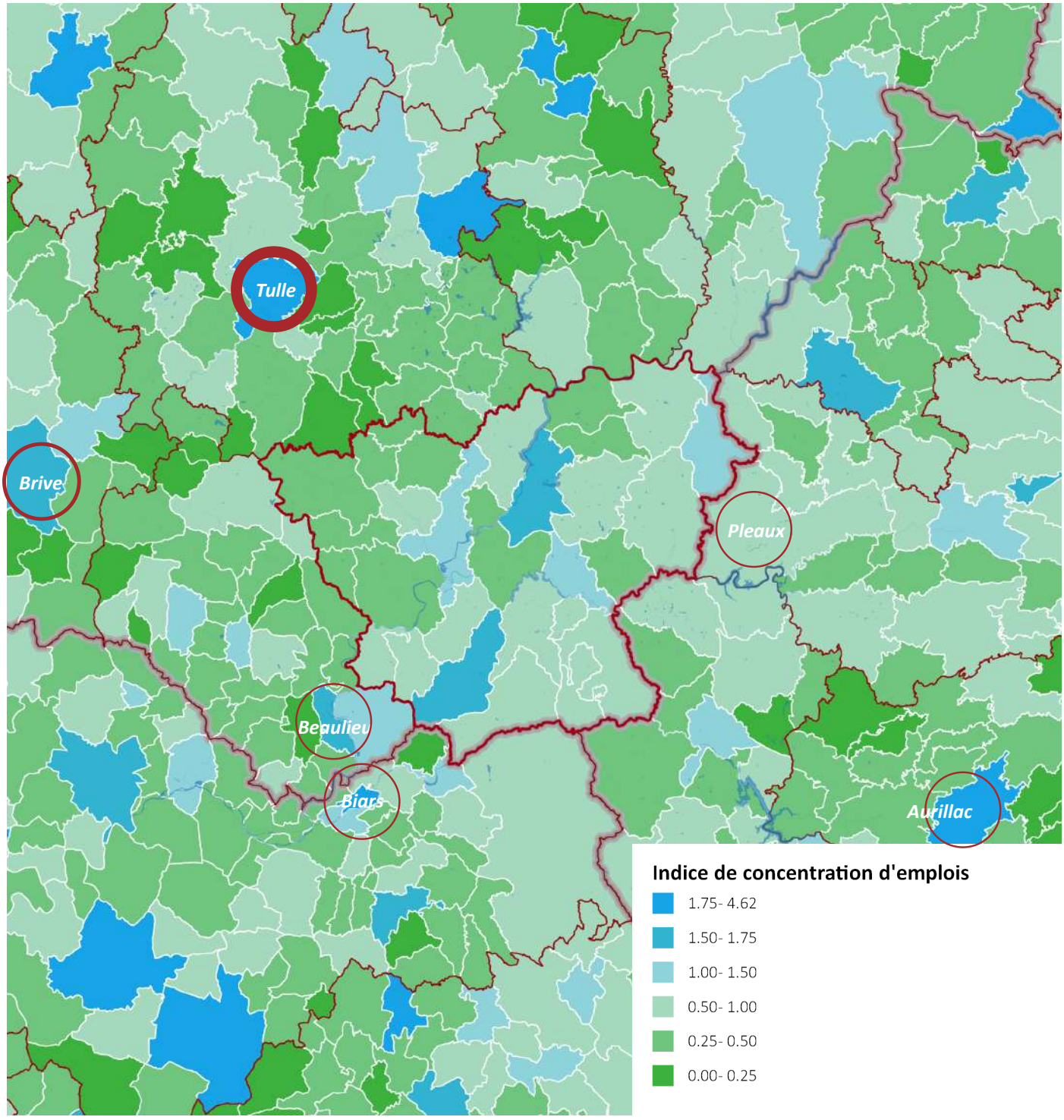

Le flux sur la RD1120 est lié pour partie aux mouvements pendulaires entre le Nord-Ouest du territoire et l'agglomération tulliste.

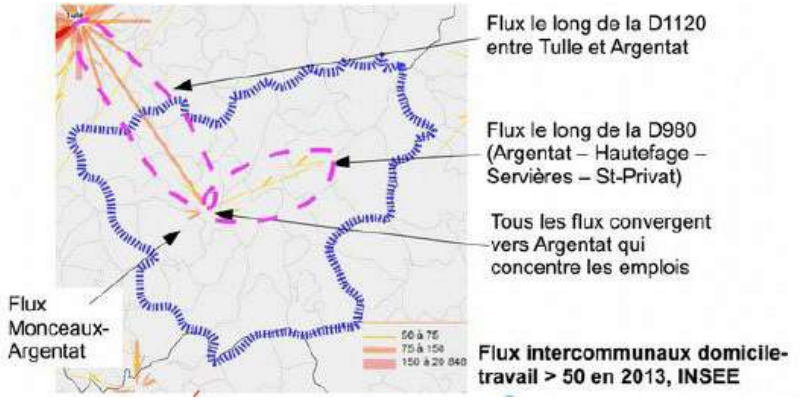

Source : Porter à Connaissance DDT 19

Un territoire intégré par la statistique à la zone d'emploi de Tulle : une intégration peu réaliste sur l'Est et le Sud du territoire.

Zone d'emplois de Tulle

Zone d'emplois de Brive

Zone d'emplois d'Aurillac

Zone d'emplois de Mauriac

Source : INSEE 2020

Un territoire sur lequel on vient produire.

Secteurs attirant des actifs résidant hors du territoire vers XVD.
Source : INSEE, Mobilités professionnelles 2010-2015

Près de 15% des emplois du territoire sont occupés par des actifs extérieurs au territoire.

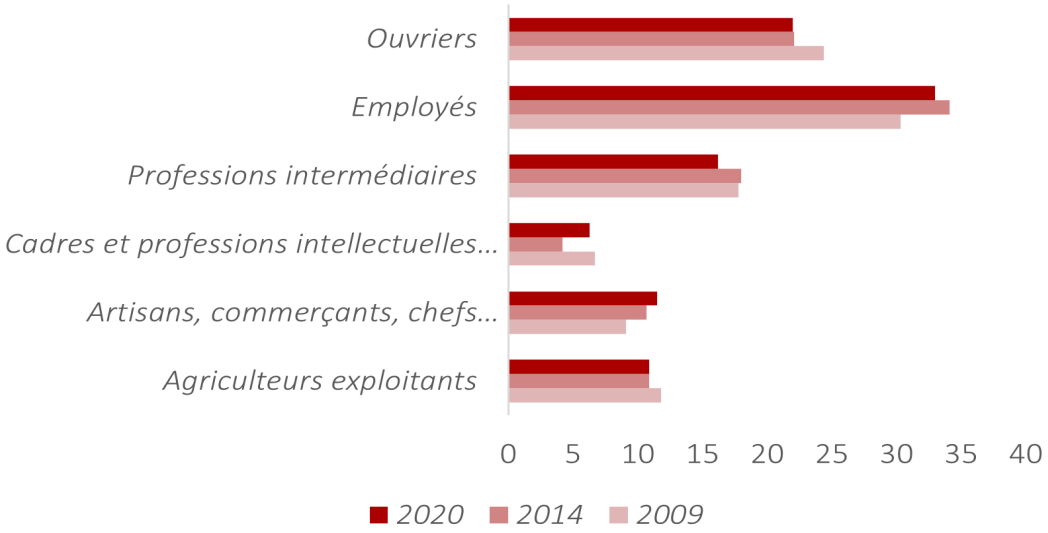

Répartition des emplois par catégorie socio-professionelle

Souce : INSEE 2009-2020

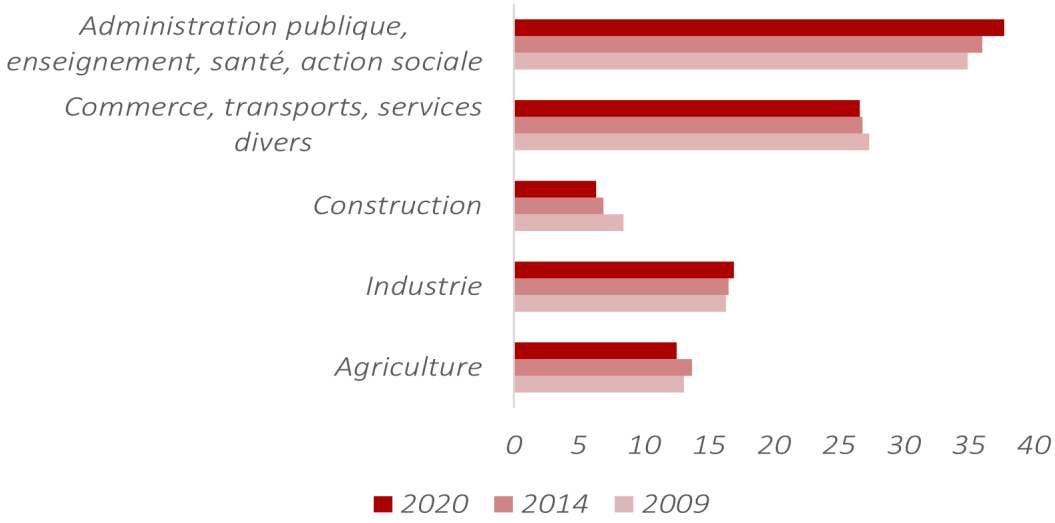

Emplpois selon le secteur d'activité

Souce : INSEE 2009-2020

La part d'emplois dans le secteur de l'administration publique, de la santé et de l'action sociale est marquée par une progression croissante.

Age des actifs venant travailler sur le territoire.
Source : INSEE, Mobilités professionnelles 2010-2015

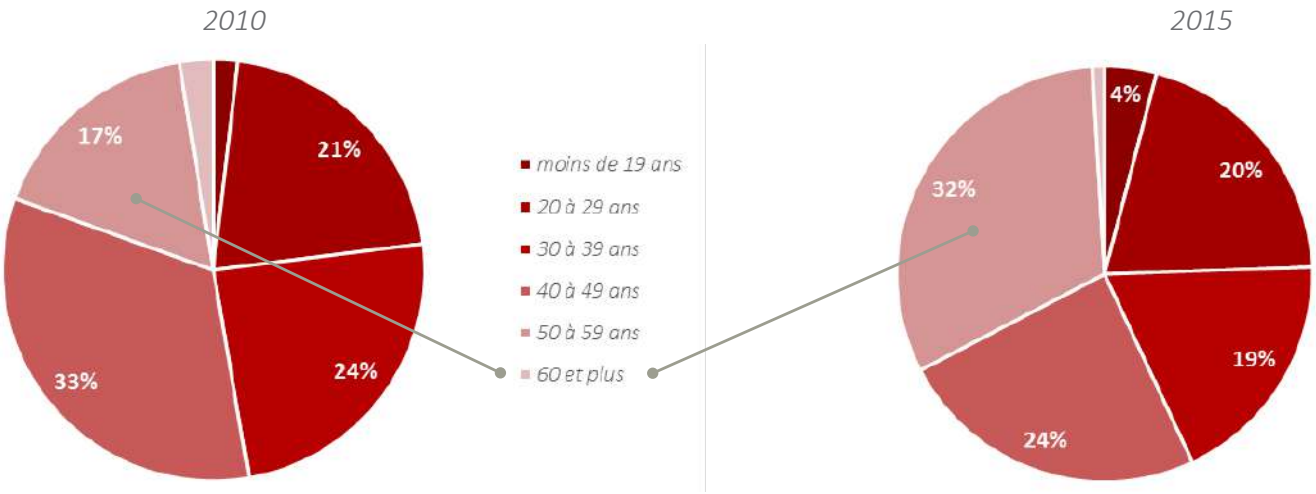

Une relation forte aux voisins du fait d'une offre d'enseignement et de santé lacunaires

L'indice de spécialisation du territoire souligne une faiblesse en matière d'enseignement et d'offre de santé, alors que l'hébergement médico-social semble adapté à la population vieillissante du territoire.

Source : INSEE CLAP 2015

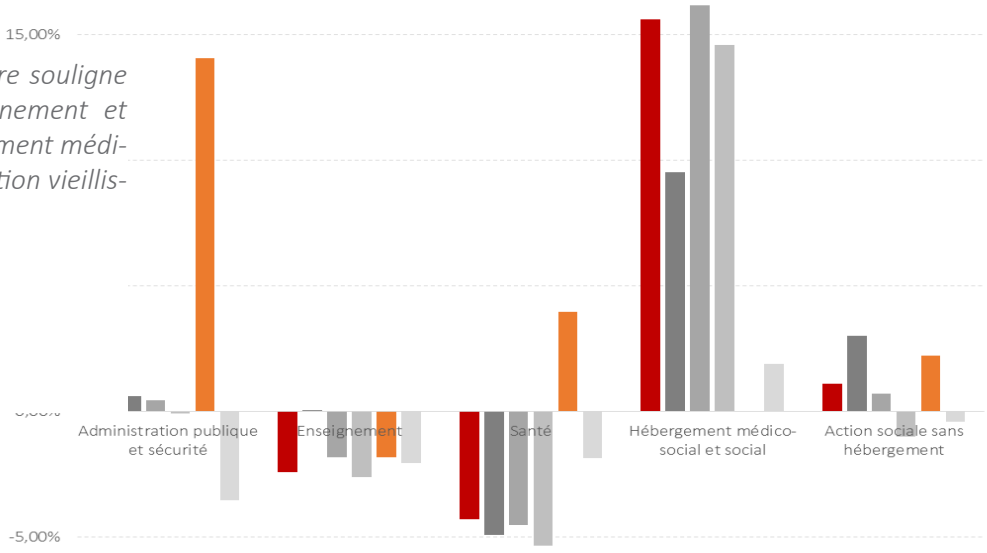

Une offre éducative menant peu à peu aux agglomérations

Lorsqu'ils quittent le territoire de Xaintrie Val'Dordogne, les étudiants et lycéens se dirigent en premier lieu vers Tulle et Brive-la-Gaillarde.

Source : INSEE, Mobilités scolaires 2015

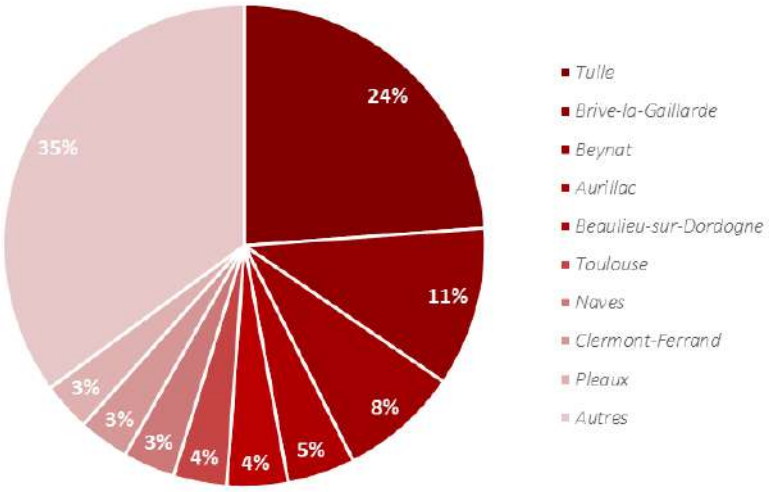

Les étudiants et lycéens se dirigent en premier lieu vers les villes de Tulles et Brive-la-Gaillarde, une tendance qui se poursuit.

Source : INSEE, Mobilités scolaires 2020

Destination des mobilités domicile-études dirigées vers le territoire de Xaintrie Val'Dordogne.
Source : INSEE 2015, Mobilités scolaires

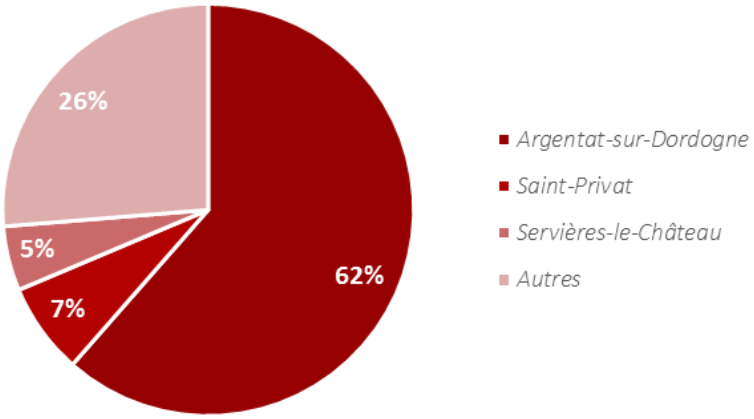

Etudie sur sa commune de résidence ?
Source : INSEE 2015

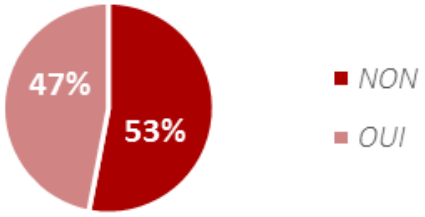

Une offre de services liée aux territoires voisins

Zonage médecins

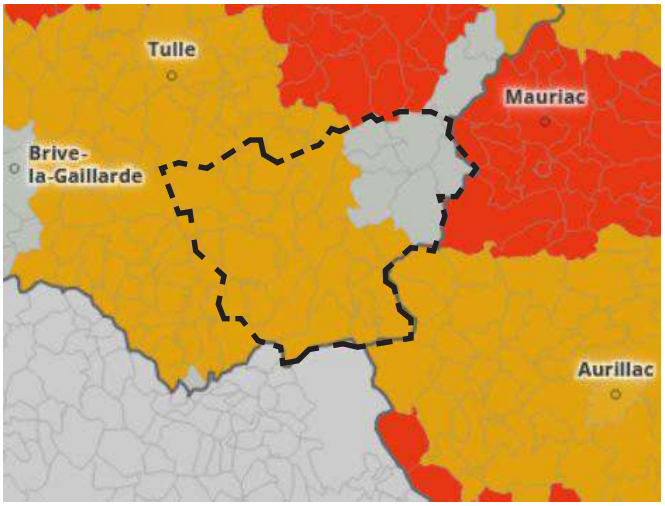

Zonage infirmiers

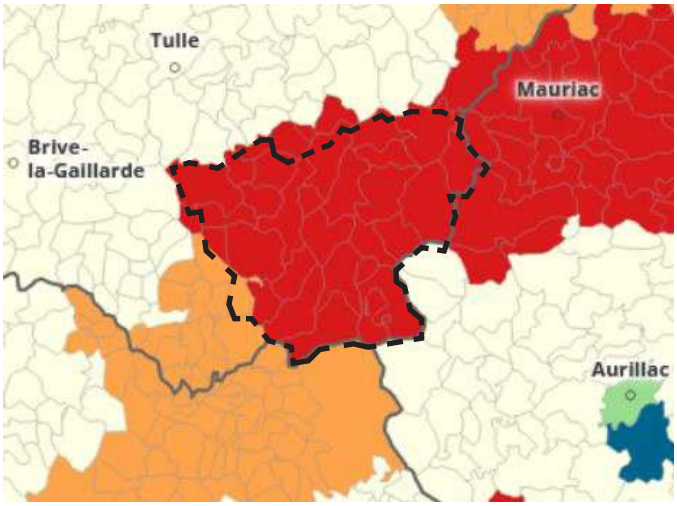

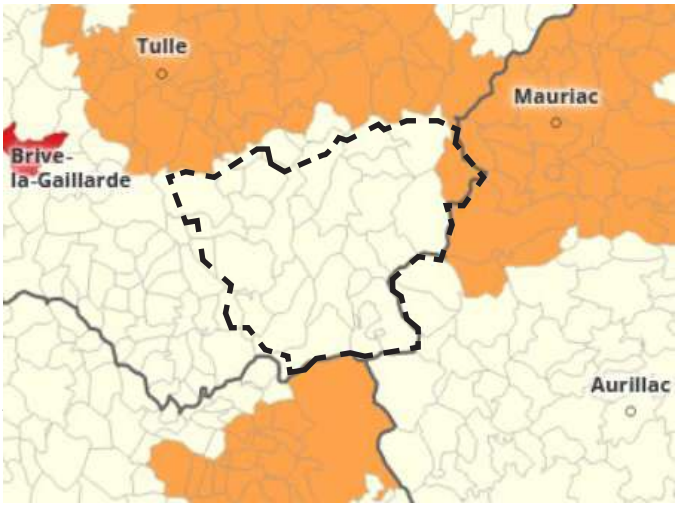

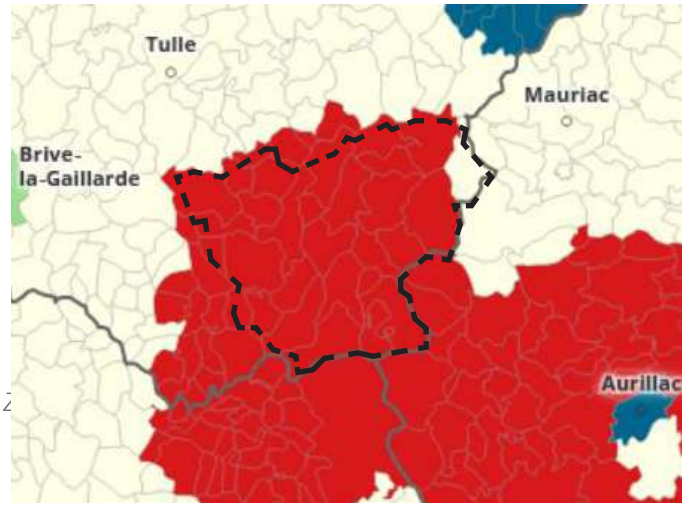

- *Très sous-dotée*
- *Sous dotée*
- *Intermédiaire*
- *Très dotée*
- *Sur-dotée*

Le territoire est globalement peu doté du point de vue de l'offre de santé, déficiente s'agissant des spécialistes et des infirmiers.

Source : ARS - Cartosanté

Une typologie commerciale lacunaire

L'indice de spécialisation commerciale (INSEE CLAP) met en évidence une légère sous-représentation des commerces sur le territoire, que ce soient des commerces de gros ou de détail.

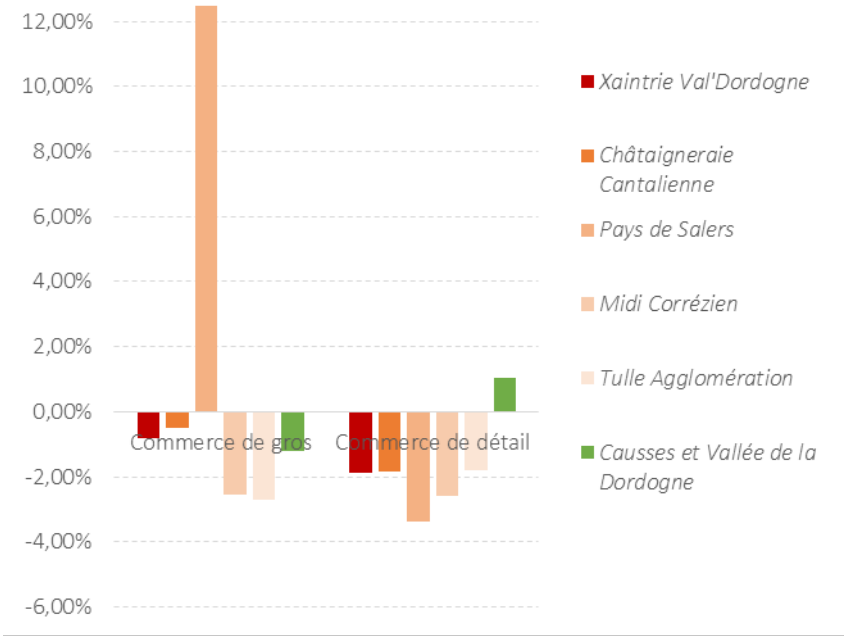

Source : INSEE CLAP 2015

Une relation exprimée par la dynamique de construction

L'ancienne route royale motive toujours les choix d'installation, en tant que principal tronçon routier du territoire menant vers les agglomérations voisines et passant par Argentat. Les axes routiers, plus généralement, sont des facteurs d'installation étant données les contraintes physiques de déplacement du territoire :

> Entre 2 et 3 logements par an le long des axes

> Entre 6 et 7 logements par an sur Argentat et Saint-Privat.

Le territoire est toutefois en marge des dynamiques de péri-urbanisation.

La construction sur le territoire s'est ralentie au cours des 10 dernières années, à l'image de la situation du Département. Tulle a un rôle d'activateur limité. Les dynamiques de construction converge vers une moyenne de 1 à 2 mises en chantier par an et par commune.

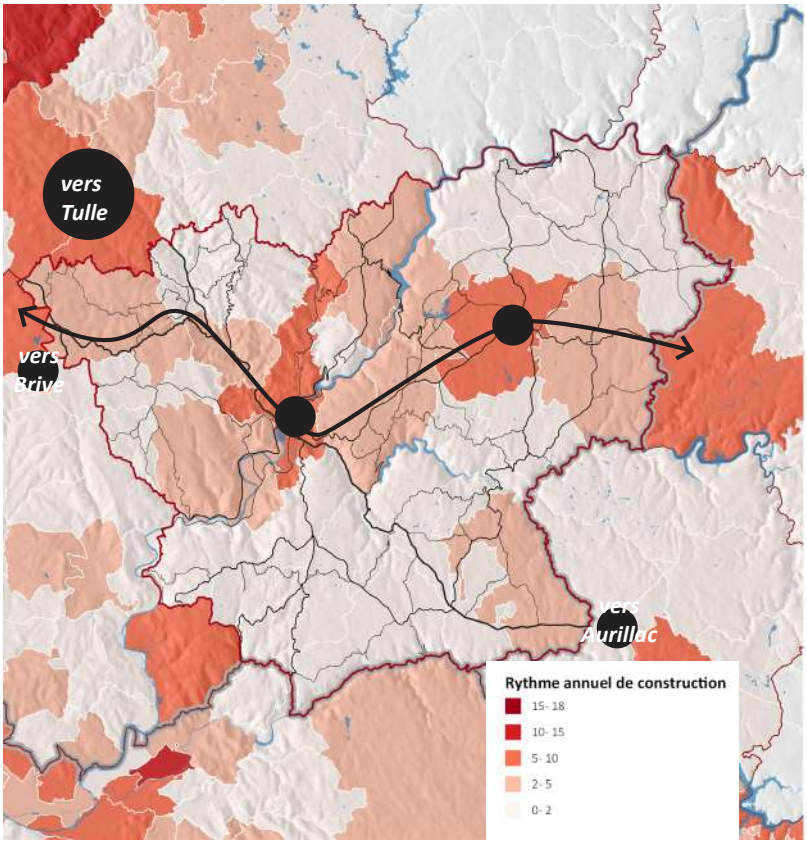

Rythme annuel de mises en chantier sur le territoire
Source : SIT@DEL2 2006-2014

Les évolutions démographiques associées aux migrations résidentielles

Les nouveaux habitants du territoire sont à la fois plus jeunes...et plus vieux. Cela est dû pour partie au départ des actifs vers les pôles d'emplois voisins, au vieillissement de la population ainsi qu'à l'attractivité du territoire auprès des seniors.

Parallèlement, une forte augmentation des cohabitations intergénérations et des colocations est observée. Ces ménages complexes sont souvent associés à un souci d'économiser les loyers ainsi qu'à une évolution sociétale.

Une partie non négligeable des déménagements s'opère vers le parc locatif privé : près de 37%. Le parc public motive moins de migrations : seuls 5% des déménagements sont orientés vers les logements sociaux. Les nouveaux logements sont très majoritairement des maisons, individuelles (72% des cas). Enfin, près de deux tiers des déménagements permettent d'entretenir un logement construit avant 1990.

Les évolutions démographiques associées aux migrations résidentielles

De nouveaux arrivants plus jeunes... et plus vieux

Source : INSEE, Migrations résidentielles 2008-2015

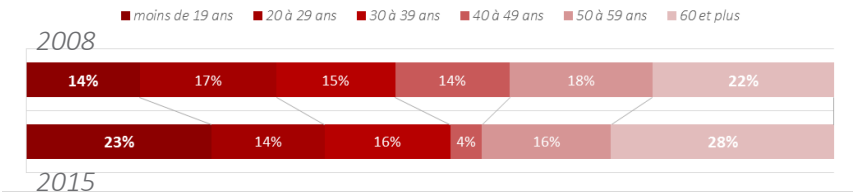

Population par grandes tranches d'âges
Source : INSEE 2020

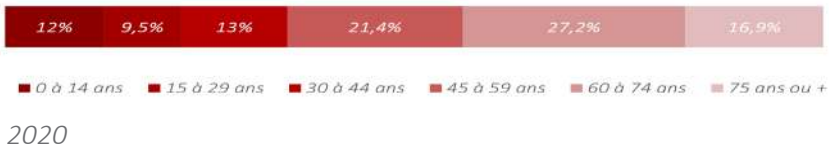

La part de la population âgée de 60 ans et plus est en progression.

Taux de natalité et de mortalité sur le territoire de 1968 à 2020

Source : INSEE 1968-2020

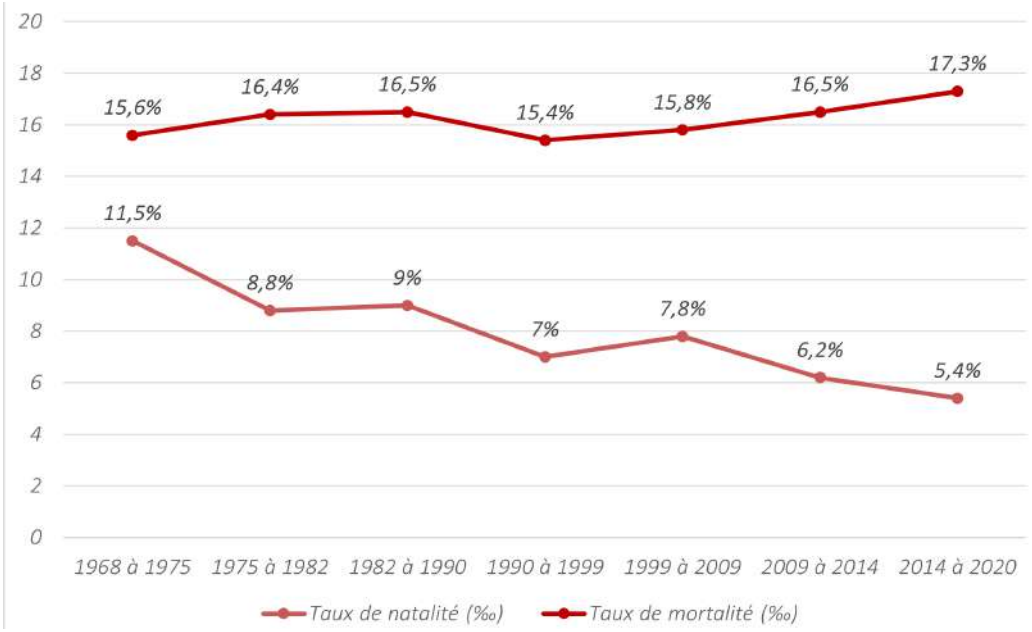

Forte augmentation des cohabitations intergénérationnelles et colocations

Source : INSEE, Migrations résidentielles 2008-2015
INSEE 2020

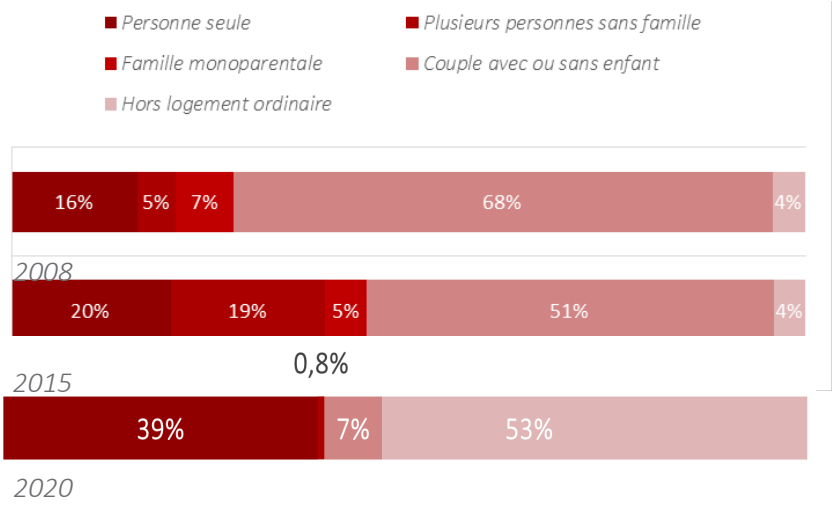

De nouveaux arrivants accueillis dans le parc privé.

Mode d'occupation des ménages s'installant sur XVD en 2015

Source : INSEE migrations résidentielles

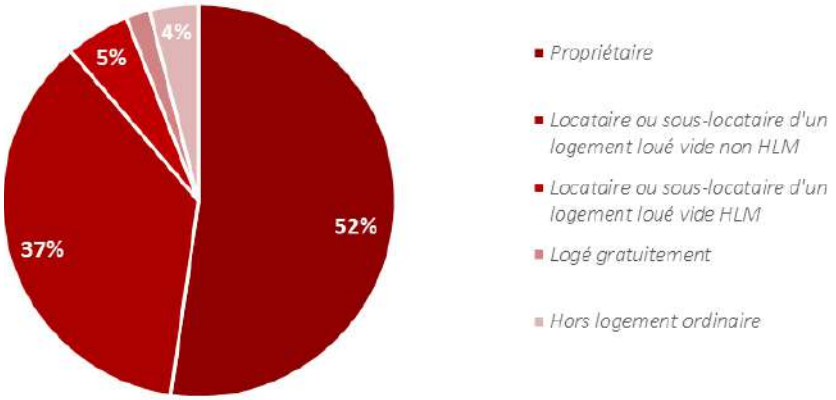

Source : INSEE, Migrations résidentielles 2008-2015

Mode d'occupation des ménages en 2020

Source : INSEE 2020

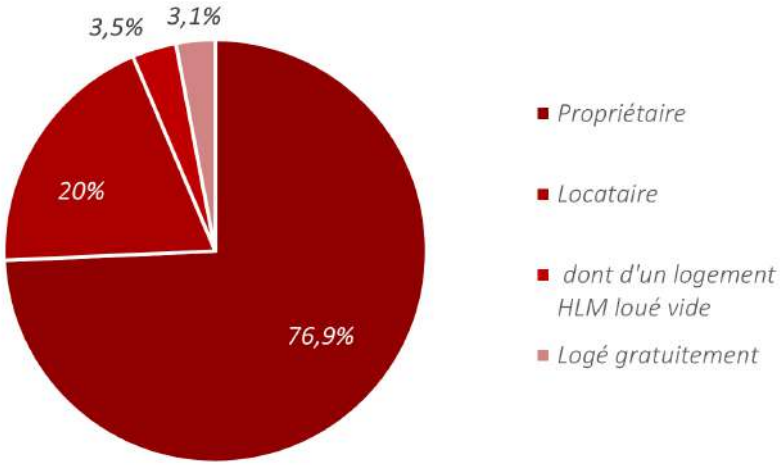

Sur le territoire les ménages sont majoritairement propriétaires de leur logement.

Des arrivants permettant la rotation du bâti existant.

Type de logement occupé par les nouveaux arrivants sur XVD en 2015

Source : INSEE migrations résidentielles

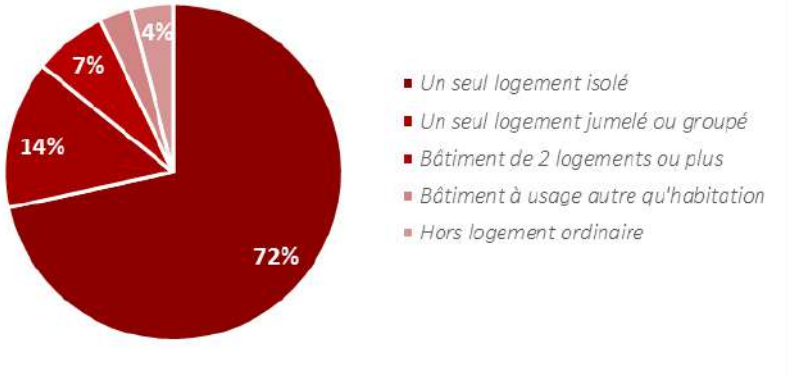

68%
des mobilités permettent l'occupation d'un logement construit avant 1990.

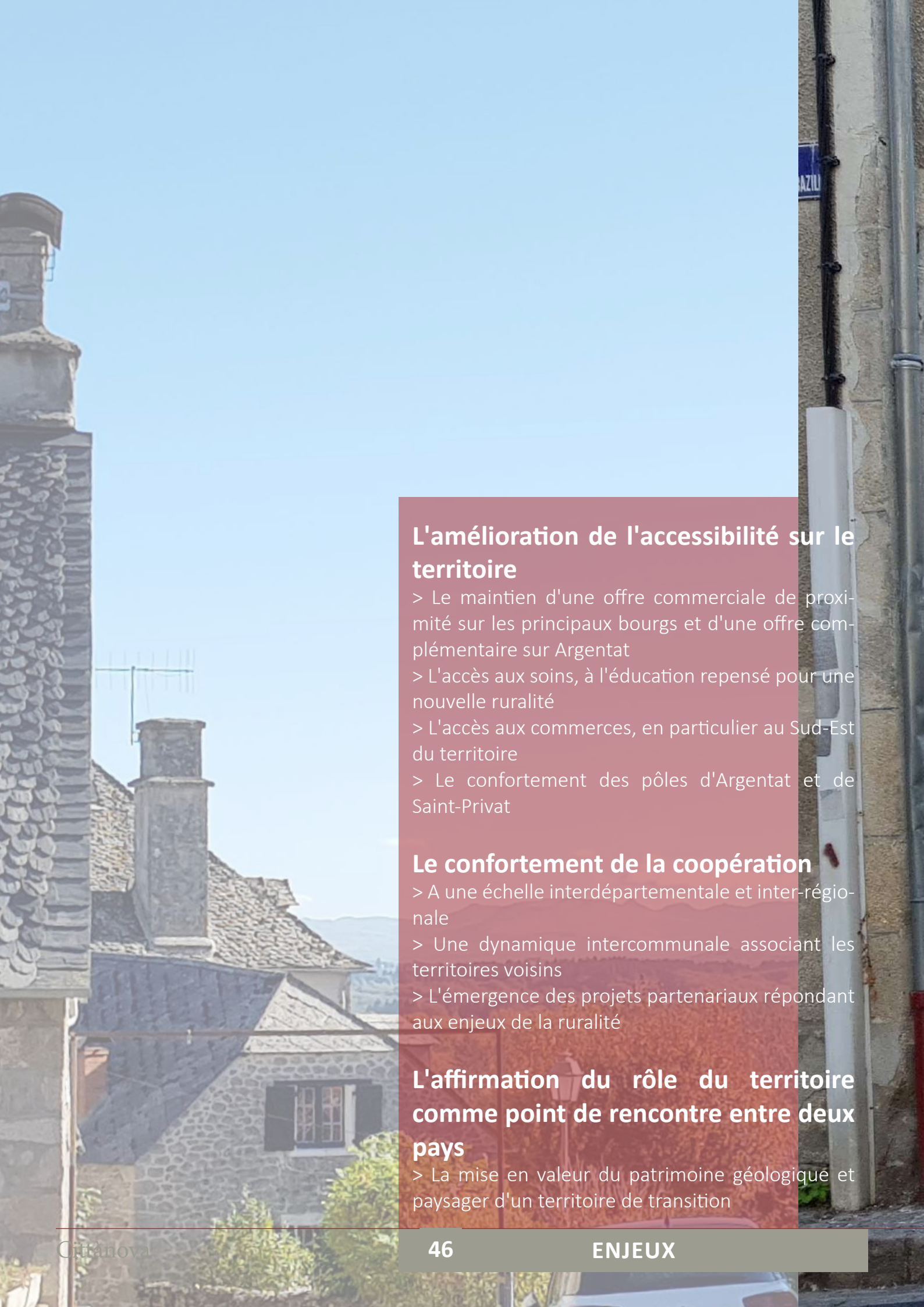

L'amélioration de l'accessibilité sur le territoire

> Le maintien d'une offre commerciale de proximité sur les principaux bourgs et d'une offre complémentaire sur Argentat

> L'accès aux soins, à l'éducation repensé pour une nouvelle ruralité

> L'accès aux commerces, en particulier au Sud-Est du territoire

> Le confortement des pôles d'Argentat et de Saint-Privat

Le confortement de la coopération

> A une échelle interdépartementale et inter-régionale

> Une dynamique intercommunale associant les territoires voisins

> L'émergence des projets partenariaux répondant aux enjeux de la ruralité

L'affirmation du rôle du territoire comme point de rencontre entre deux pays

> La mise en valeur du patrimoine géologique et paysager d'un territoire de transition

UN TERRITOIRE EN QUÊTE D'AUTONOMIE

CLÉ DE LECTURE 3

La différenciation d'Argentat et de Saint-Privat.

L'évolution du poids démographique de chaque commune souligne l'importance d'Argentat-sur-Dordogne et dans une moindre mesure, de Saint-Privat. Ces deux communes représentent plus d'un tiers de la population du territoire.
Il faut toutefois se rappeler que l'évolution démographique sur ces deux communes est négative : la décroissance démographique est donc plus lente sur ces deux communes.

Evolution du poids démographique de chaque commune
source : INSEE 1968-2015

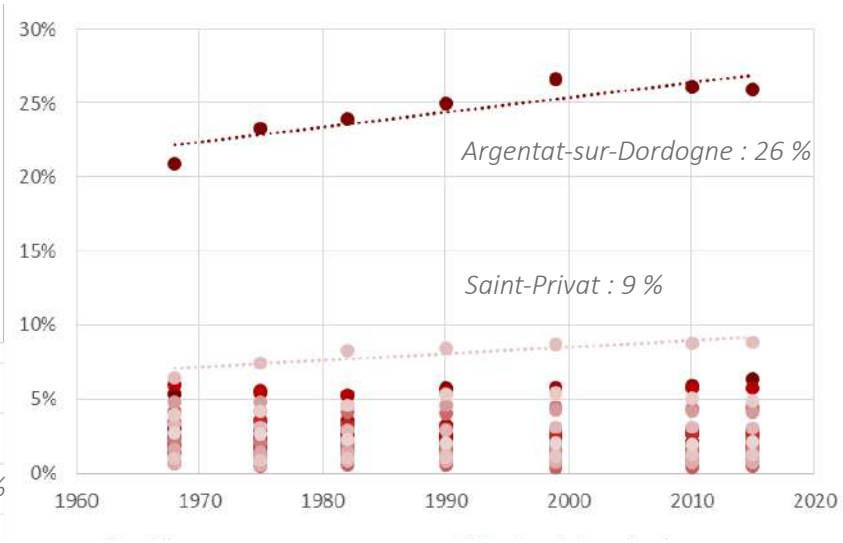

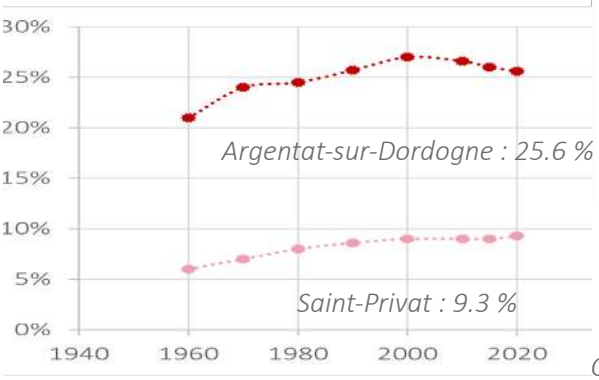

Chiffres 2020 - INSEE

Une offre commerciale disparate et regroupée.

En dehors d'Argentat et de Saint-Privat, l'offre commerciale est restreinte, mettant en évidence l'importance du commerce mobile et de quelques commerces de détail «multi-services».

Source : INSEE SIRENE

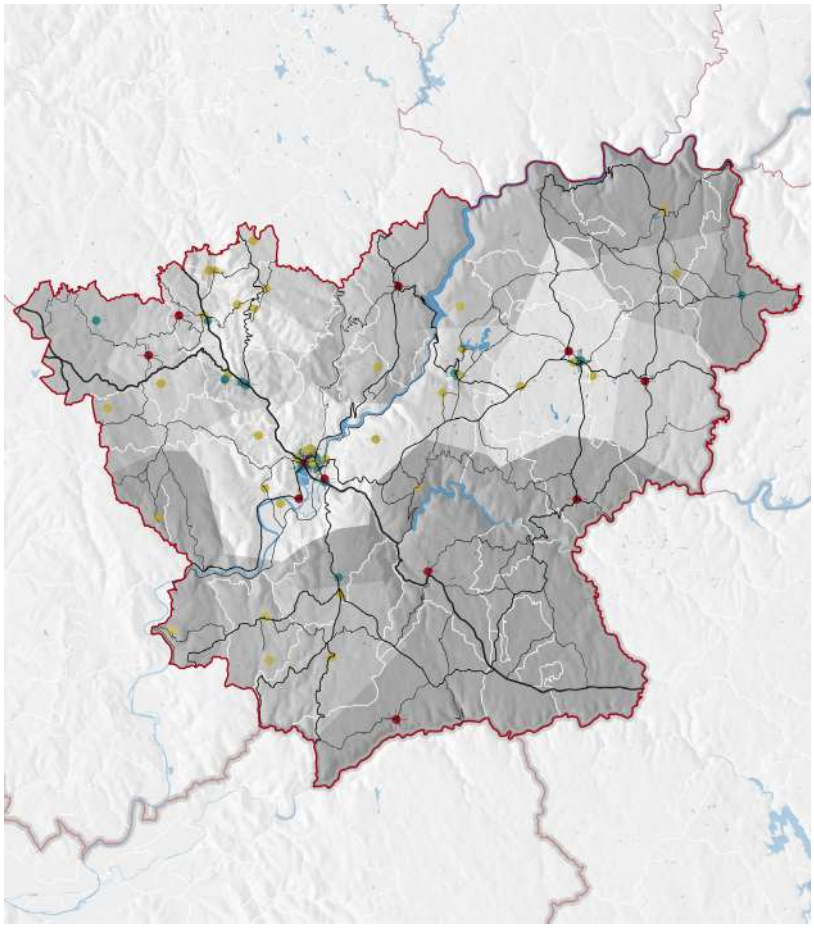

Des secteurs commerciaux stratégiques.

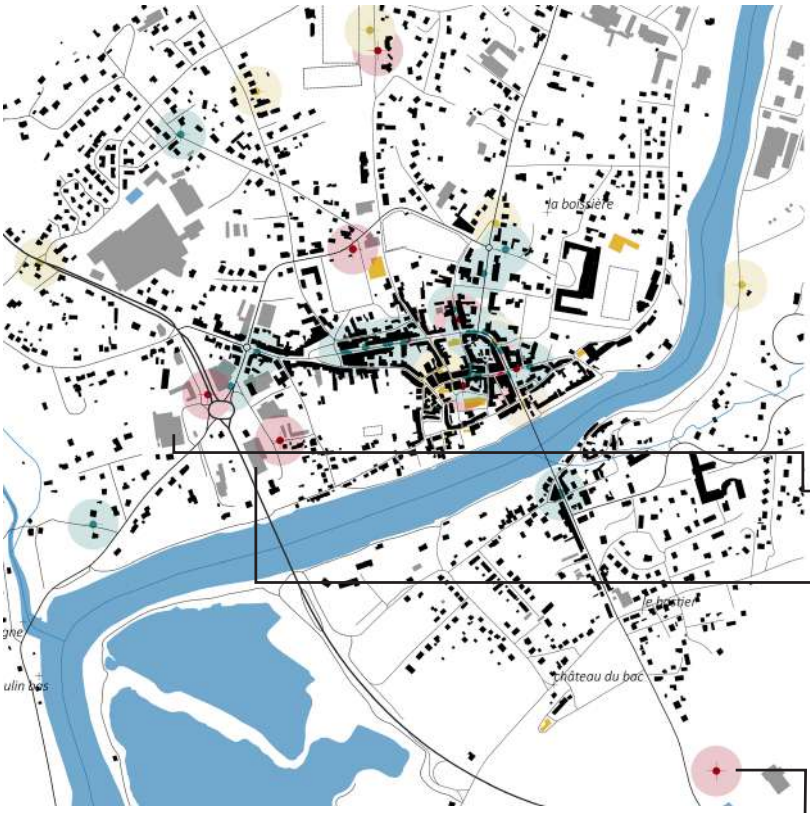

Argentat-sur-Dordogne

L'installation des supermarchés s'opère souvent au moyen d'une connexion limitée avec l'espace public. Les surfaces dédiées au stationnement sont relativement importantes.

Sources : IGN BDTOPO, INSEE SIRENE

Casino, Argentat *Emprise au sol : 3200 m²*
2006 *Surface imperméable : 8500 m²*
+20 salariés

Super U, Argentat *Emprise au sol : 2000 m²*
1980 *Surface imperméable : 3500 m²*
+20 salariés

ALDI, Argentat *Emprise au sol : 1700 m²*
2013 *Surface imperméable : 6800 m²*
+6 salariés

Source : Google Maps

Saint-Privat

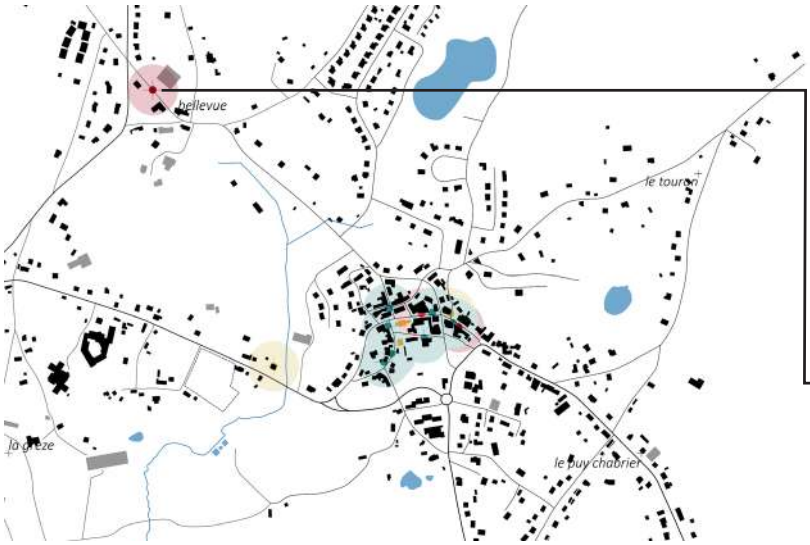

SPAR, Saint-Privat *Emprise au sol : 1200 m²*
2006 *Surface imperméable : 3300 m²*
10 salariés

La vacance commerciale, reflet de l'affaiblissement des pôles.

En rouge, les locaux commerciaux vacants, d'après l'étude d'aménagement des espaces publics d'Argentat-sur-Dordogne (2016)

Source : Etude d'aménagement des espaces publics d'Argentat (2016)

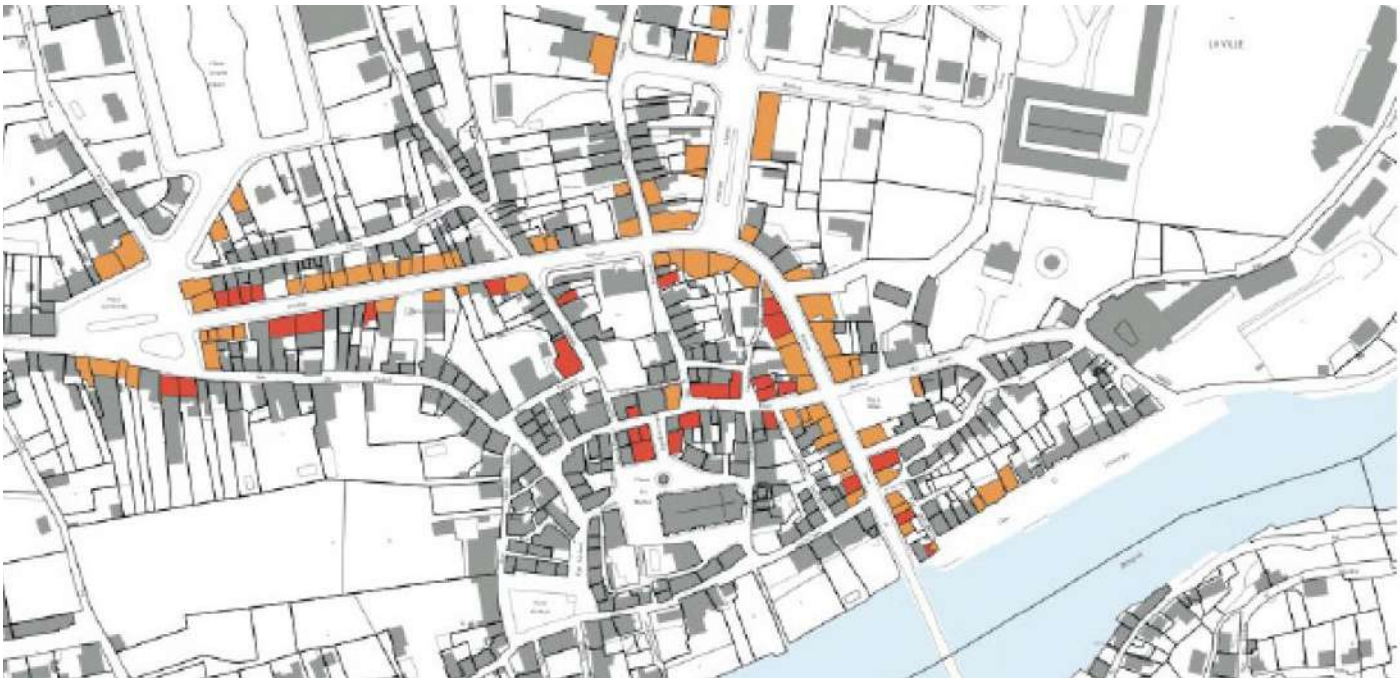

Evolution de l'activité commerciale.

Les principales activités commerciales déclarées auprès de la CCI sont fortement liées à l'activité saisonnière du territoire : hébergement touristique, restauration.

Lorsque l'on compare le taux d'équipement du territoire avec celui du Département, on relève l'importance des supermarchés et des pharmacies et un certain déficit en commerces de détail spécialisés. (source : URSSAF ACOSS)

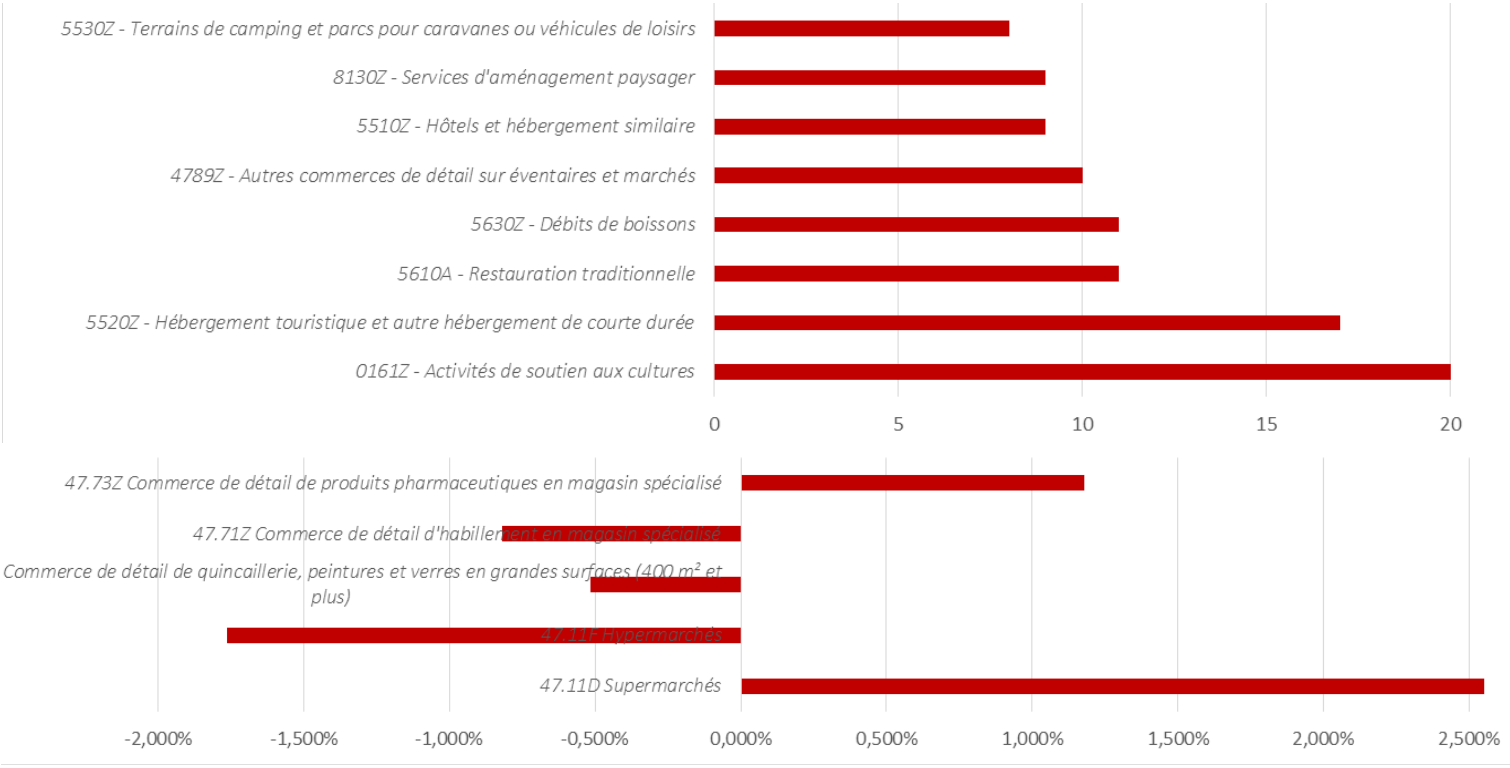

Une offre de services satisfaisante.

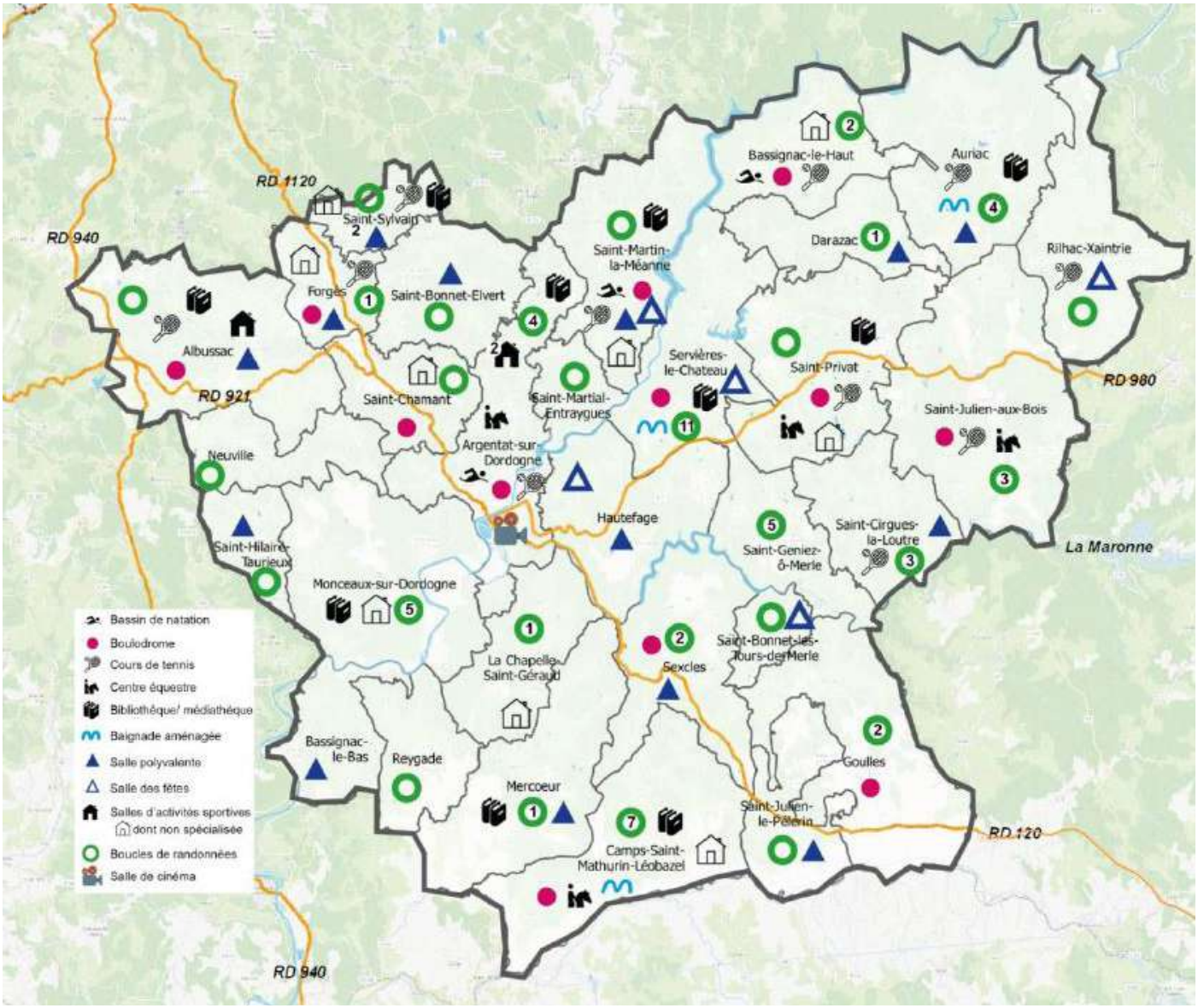

Répartition des équipements de loisirs et culturels sur le territoire.
Source : CC XV'D Diagnostic social (2018)

Une offre de services orientée vers la gamme de proximité : 73% des services ont une fonction de proximité, ce qui s'explique par la présence touristique et les contraintes de déplacement sur le territoire.
Source : INSEE BPE 2015

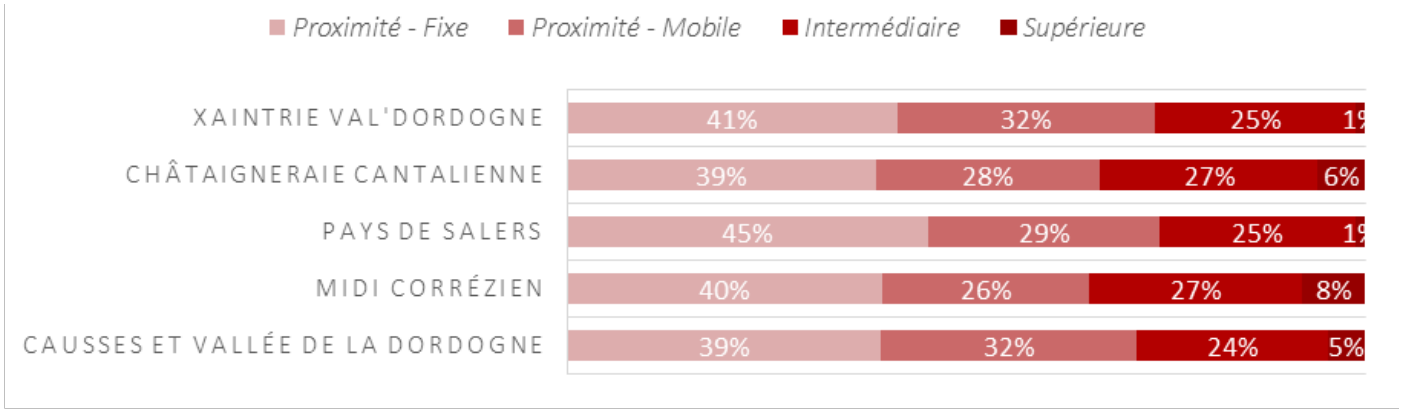

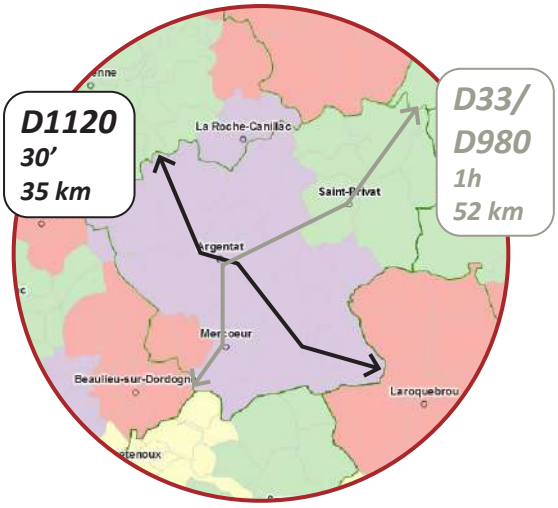

Des bassins de vie statistiques soulignant le rôle d'Argentat et de pôles voisins.

Bassin de vie de Beaulieu sur Dordogne

Bassin de vie d'Argentat sur Dordogne

Bassin de vie de Mauriac

Source : INSEE 2010

Équipements et secteurs stratégiques pour l'action publique.

L'analyse de la gamme de services souligne le rôle de deux bourgs ainsi que la faiblesse du maillage de services au Sud-Est du territoire.

Sources : Questionnaires communaux, INSEE BPE

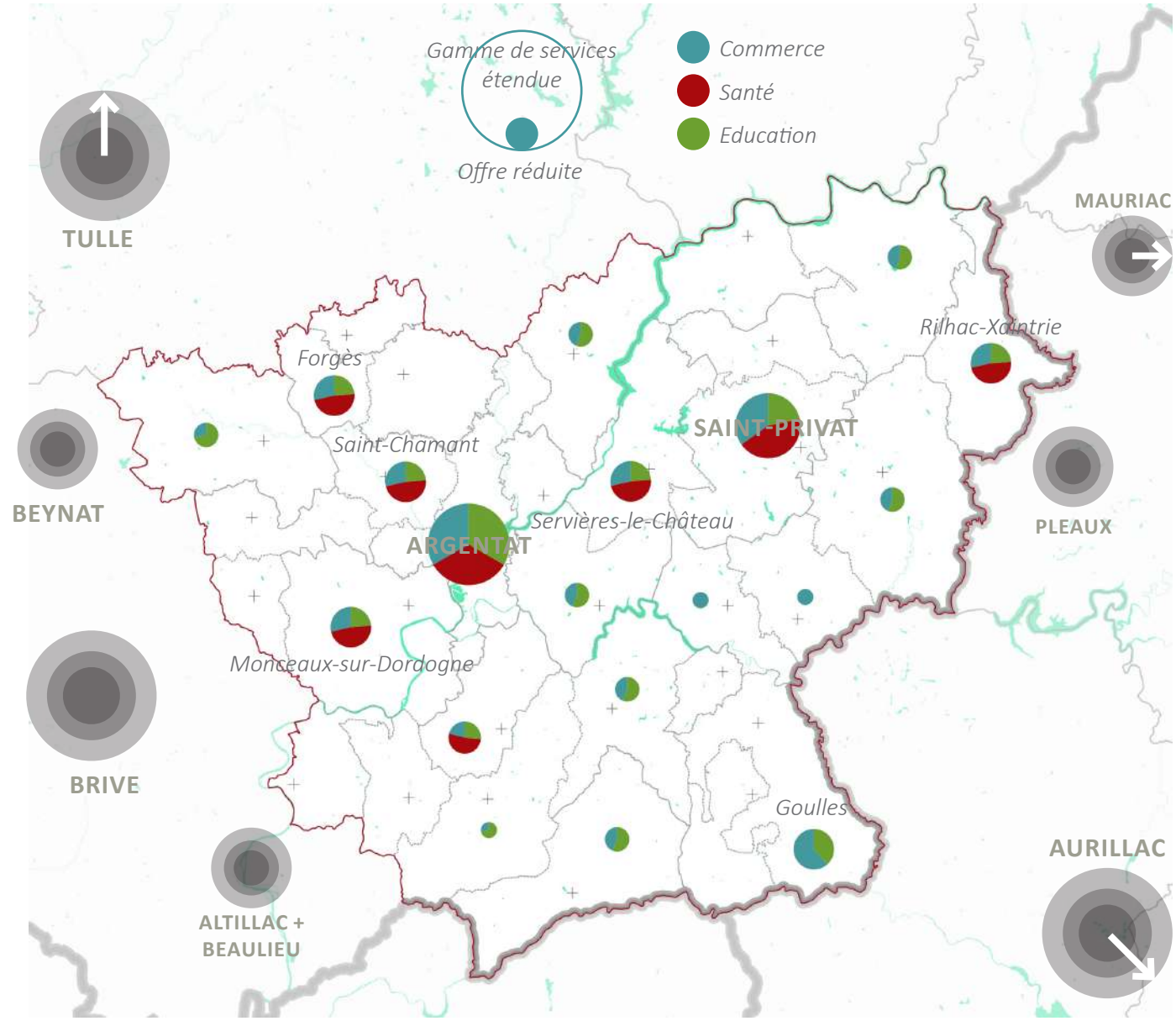

Stabilité du développement de l'emploi sur les pôles.

L'analyse de l'évolution de l'emploi ne permet pas de dégager de logique de bassin : l'évolution de l'emploi est hétérogène d'une commune à l'autre.
L'emploi local est concentré sur Argentat à hauteur de 44%.
Près de 80% de l'offre d'emplois est regroupée sur 9 communes.

Evolution de l'emploi (2010-2015)

- 25- 174 %
- 10- 25 %
- 0- 10 %
- -10- 0 %
- -25--10 %
- -100--25 %

Emploi local (2015)

- 2- 100
- 100- 250
- 250- 500
- 500- 1000
- 1000- 5000
- 5000- 28702

Source : INSEE 2010-2015

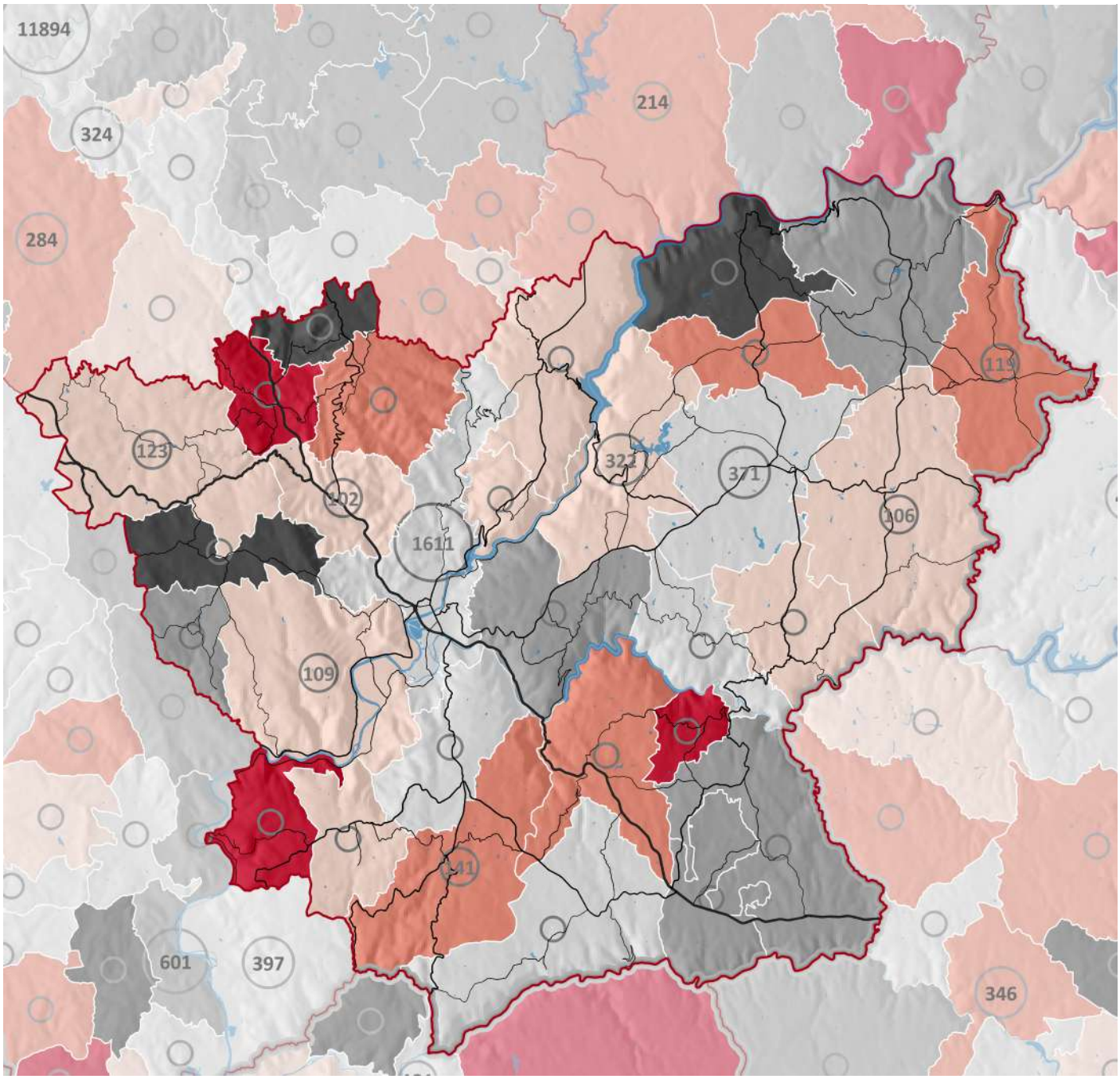

Le départ des plus jeunes.

L'évolution démographique est à la baisse et ce, depuis plusieurs décennies. Cette tendance tend à se ralentir depuis quelques années, voire à s'inverser sur le secteur dit «Souvigne» : le Nord-Ouest du territoire, entre Tulle et Argentat.

Les jeunes actifs quittent souvent le territoire pour étudier ou travailler. 3/4 des jeunes majeurs sur le territoire (18-24 ans) ne sont plus scolarisés (ayant vraisemblablement opté pour des formations courtes).

Des difficultés d'insertion sont inhérentes au caractère rural du territoire : des jeunes non dotés du permis de conduire, des personnes dont les faibles ressources contraignent l'utilisation d'un véhicule. Le service habitat jeunes de Tulle permet à des jeunes de se loger sur le territoire au plus près de leur lieu d'apprentissage. Sur le territoire, il n'existe pas de dispositif destiné directement aux apprentis et alternants.

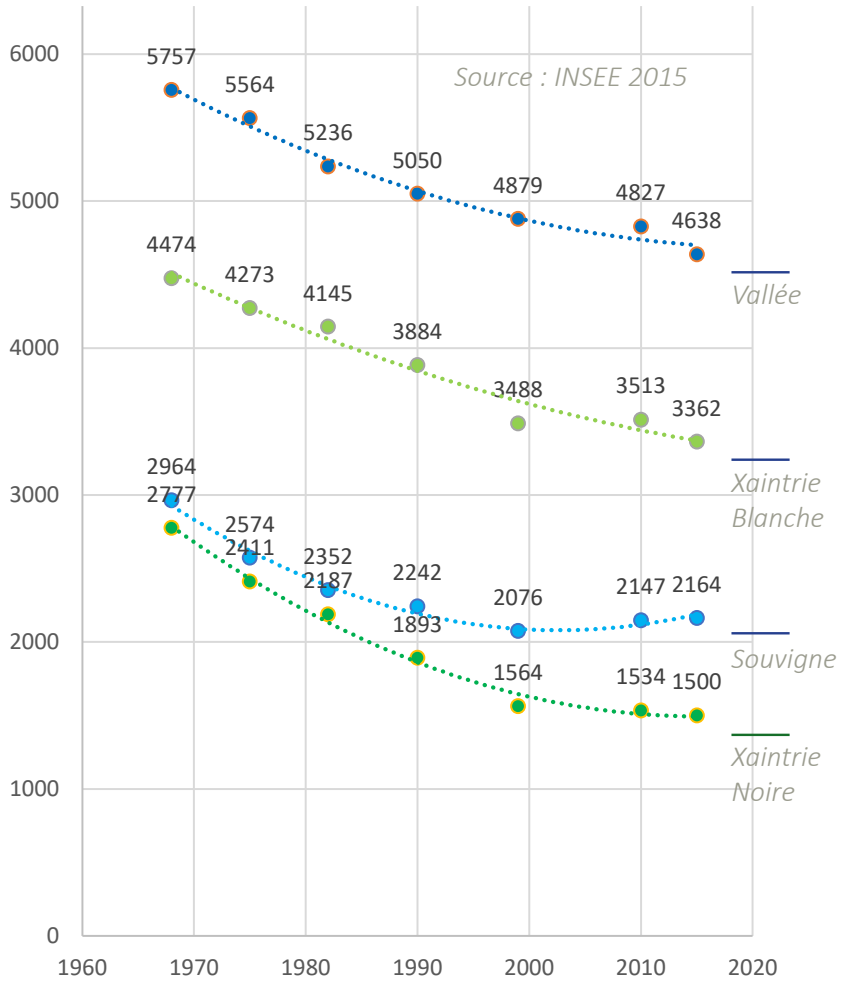

Le territoire suit une dynamique démographique propre à l'ensemble des territoires ruraux hors dynamique périurbaine. La faible vitalité de Tulle Agglomération ne permet une résonance que réduite sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne.

Source : INSEE 1968-2015

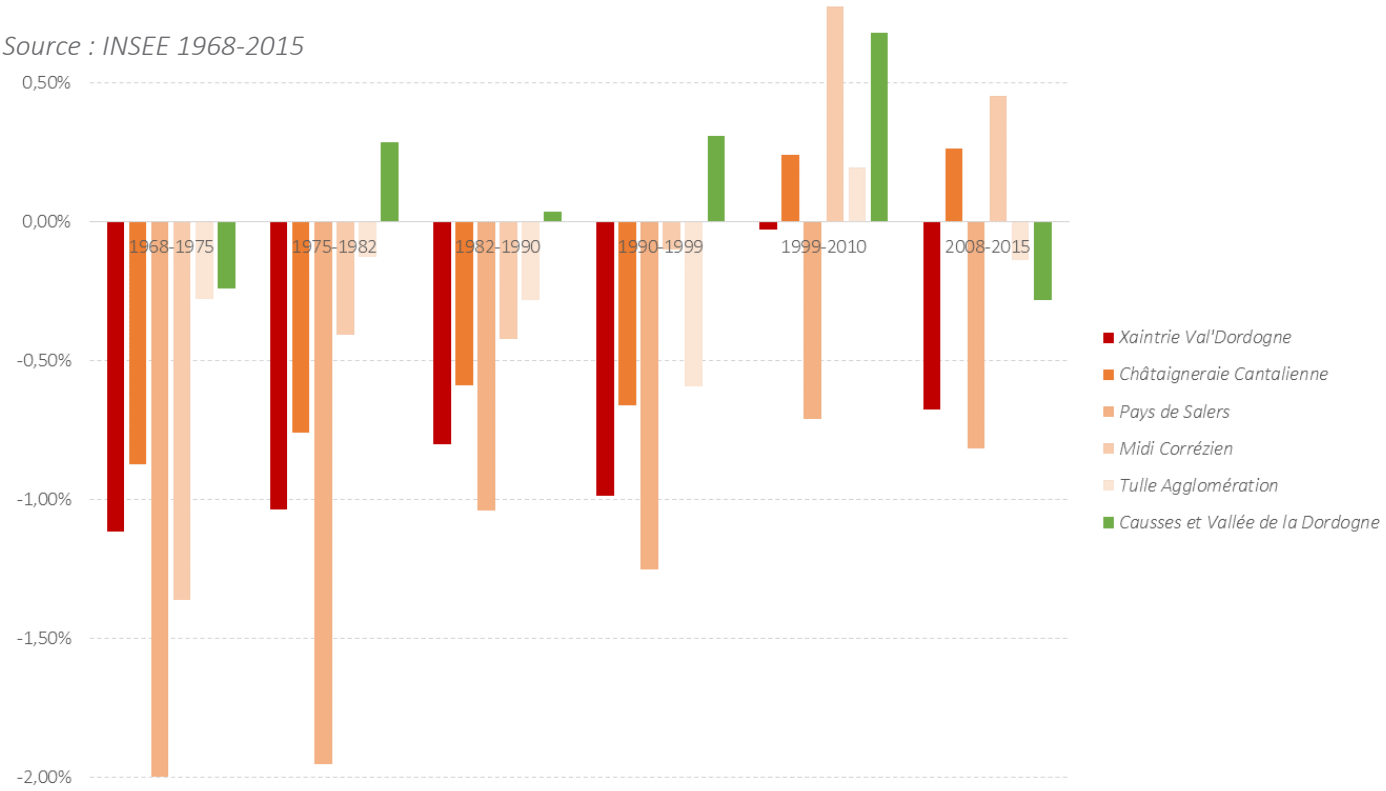

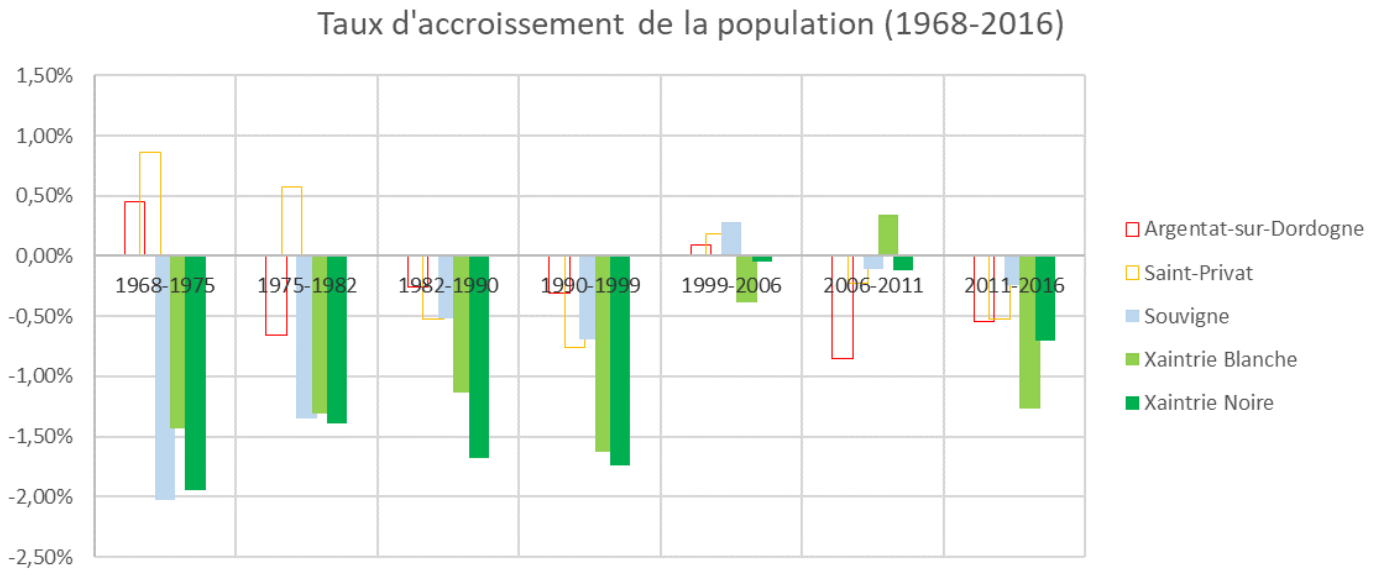

Source : INSEE 1968-2016

La différenciation d'Argentat et de Saint-Privat s'est poursuivie jusqu'aux années 1970.
Par la suite et jusqu'à la fin du XX° siècle, les deux bourgs ont connu une déprise démographique, toutefois inférieure à celle des communes rurales voisines.
Le début du XXI° siècle a quelque peu ravivé l'attractivité démographique du territoire, notamment du fait de la proximité de Tulle (secteur Souvigne), de l'accroissement des résidences secondaires (Xaintrie Blanche).
Toutefois, ces dynamiques semblent s'être estompées entre les deux derniers recensements, entraînant la réduction du solde naturel et l'amoindrissement du solde migratoire en dehors des deux pôles.

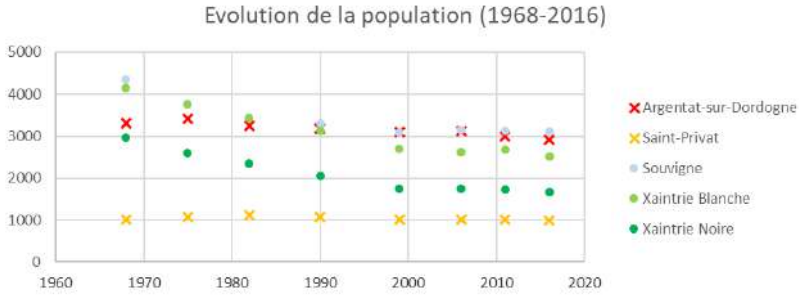

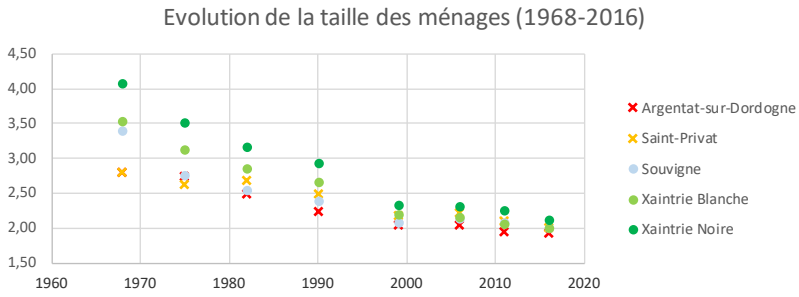

Source : INSEE 1968-2016

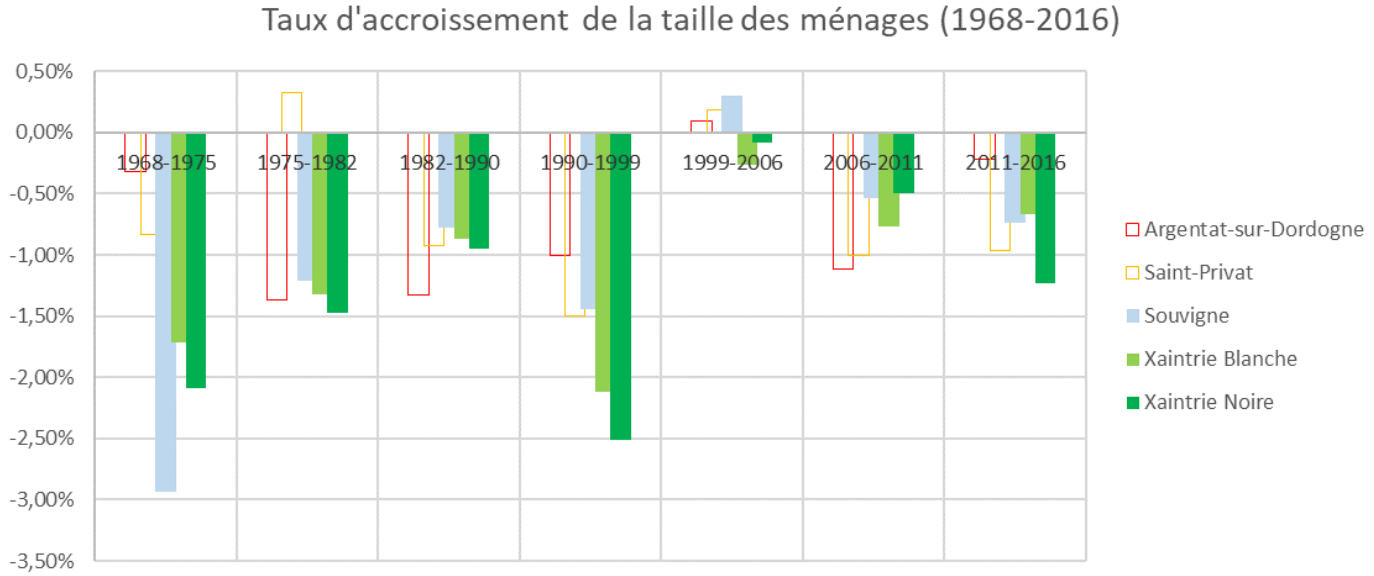

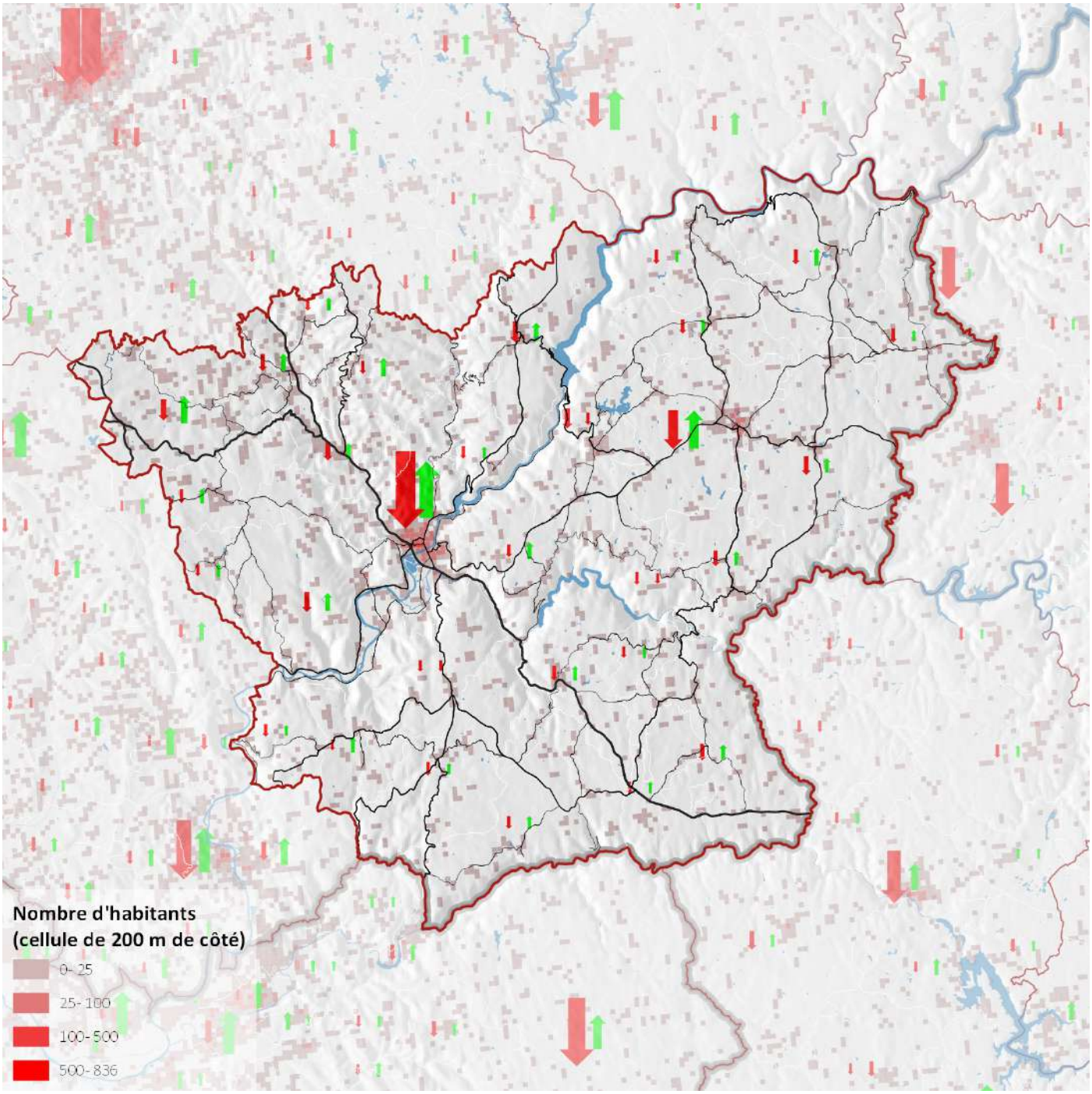

Entre 1999 et 2015, le déficit du solde naturel sur le territoire est net (flèches de gauche). Le phénomène est généralisé et touche tout particulièrement les pôles d'Argentat-sur-Dordogne et de Saint-Privat.
Le solde migratoire permet de limiter la déprise du territoire. Sur ce même lapse de temps, seules trois communes ont connu un solde migratoire négatif, parmi lesquelles Servières-le-Château.

Le territoire a perdu 357 habitants entre 2010 et 2015 :
- le solde naturel s'est déprécié de 640 hab.
- le solde migratoire est néanmoins positif : +283 hab.

Le vieillissement progressif de la population.

Forte sur-représentation des plus de 60 ans :
> Un territoire attractif pour les retraités : le retour au pays et l'arrivée de néo-ruraux.

Une concentration relative des ménages âgés sur Argentat et St Privat
Source : diagnostic social, creham

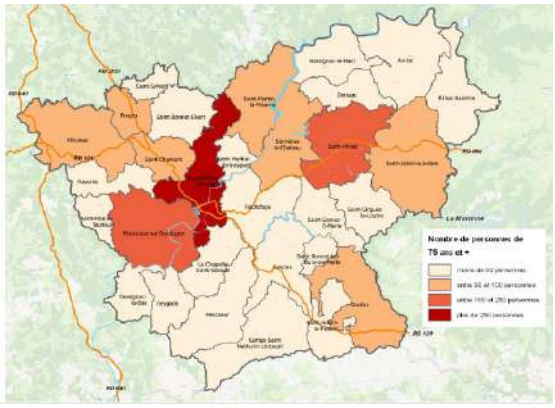

Extrait diagnostic social (créham) : « Deux EHPAD intégrées au paysage local, bien que dédiées à la fin de vie :
>216 places, soit 187 lits ‰ personnes âgées de 75 ans et + (Corrèze = 153 lits ‰ ; N. Aquitaine = 148 lits ‰)
—l'EHPAD J. et M. Colaud (70 places) située à St Privat et gérée par le CIAS,
—l'EHPAD Lou Pastural à Argentat (146 places)
>places habilitées par l'aide sociale hébergement (19% de bénéficiaires sur EHPAD de St Privat)
>défaut de places d'accueil temporaires et de jour, compensé par un accueil de jour itinérant sur Argentat et Goulles
>ambition de constituer des pivots de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie sur le territoire :
—formation mutualisée sur la prévention de la dépendance à domicile,
—ouverture de lits PAERPA,
—dispositif de télémédecine en lien avec le centre hospitalier de Tulle,
—cabinet dentaire, …

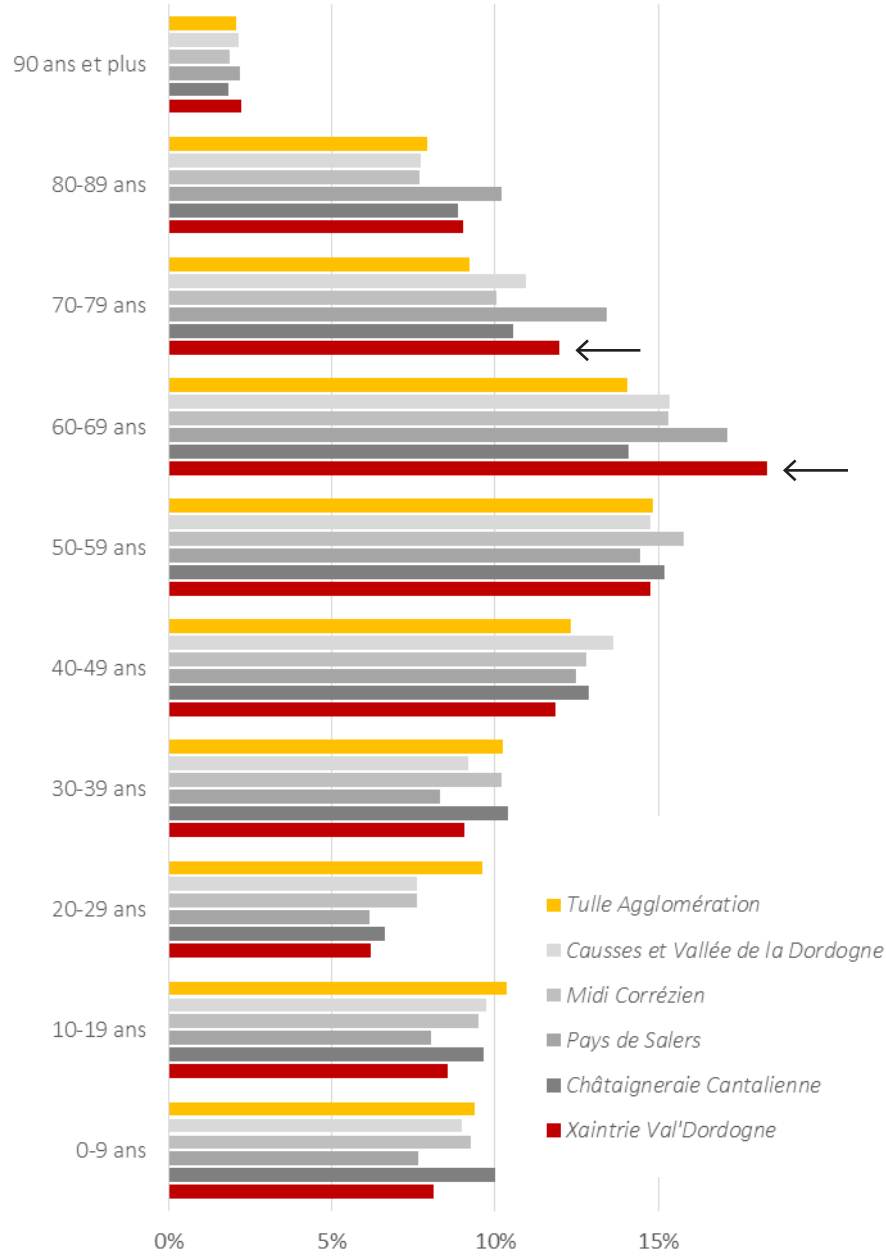

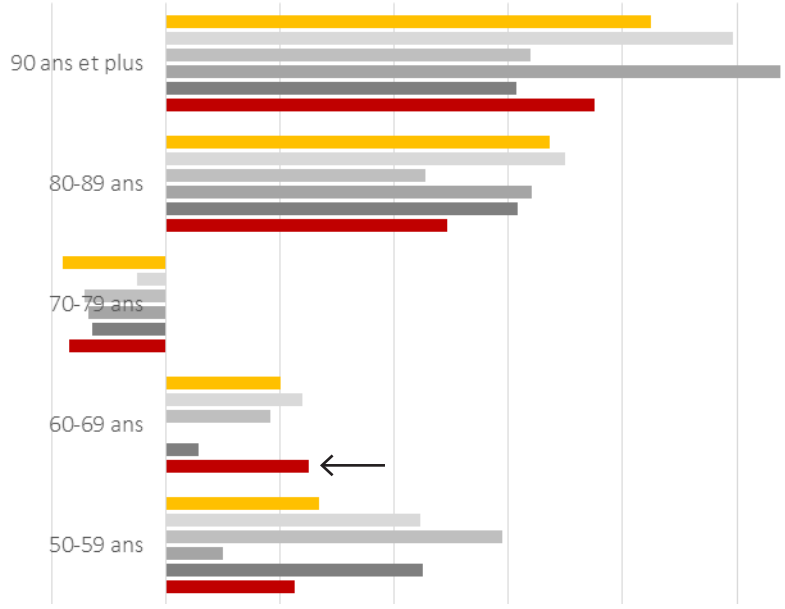

Evolution de la population des plus de 50 ans.
> Départ d'habitants en perte d'autonomie préférant se rapprocher de la famille ou d'équipements de santé.

Source : INSEE 2015

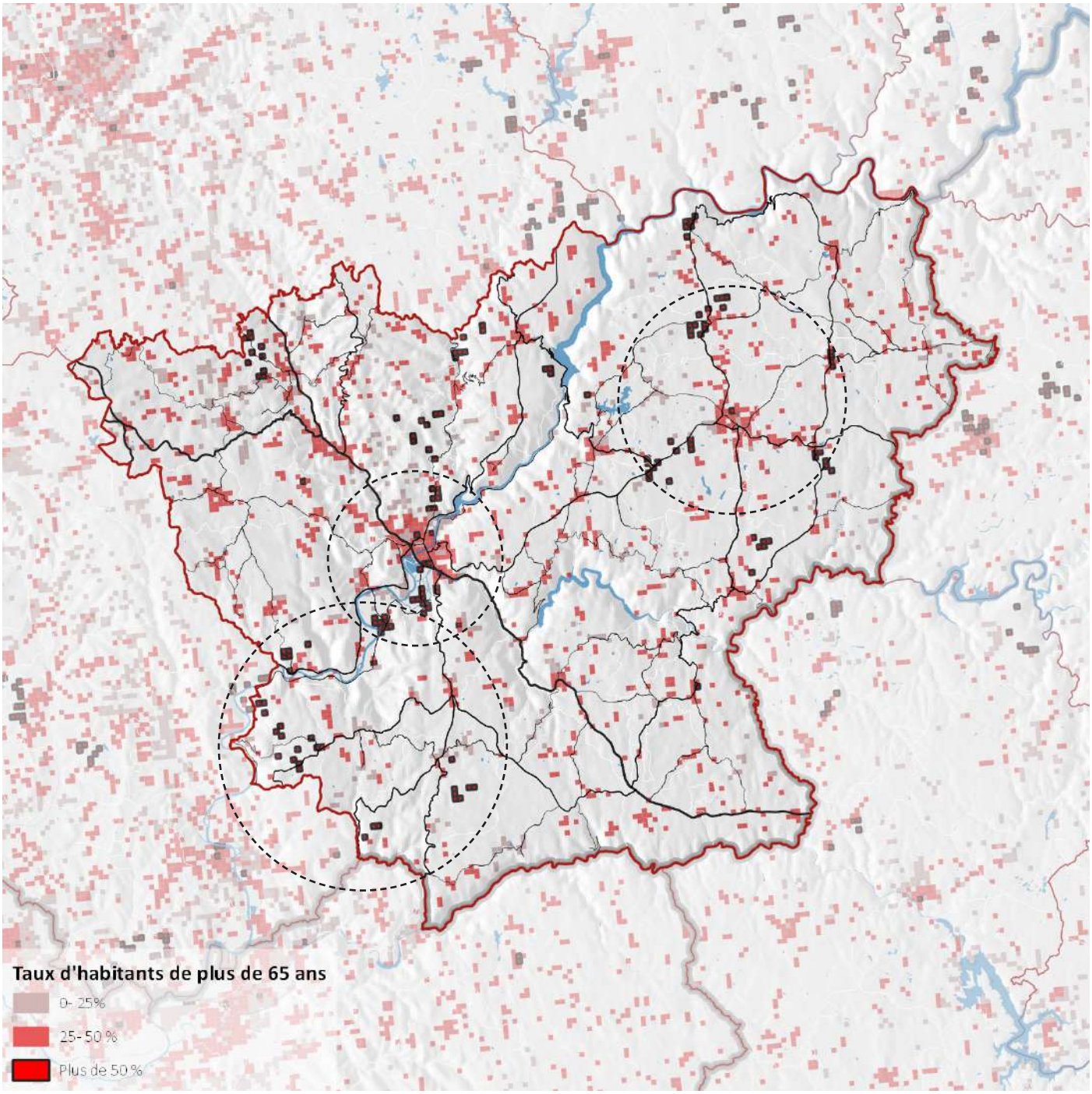

En 2015, les données carroyées de l'INSEE laissent apparaître des portions du territoire, parfois isolées, accueillant essentiellement voire exclusivement des habitants de plus de 65 ans.
Ces espaces gravitent majoritairement autour du bourg d'Argentat et de Saint-Privat ainsi qu'aux abords de Mercoeur.

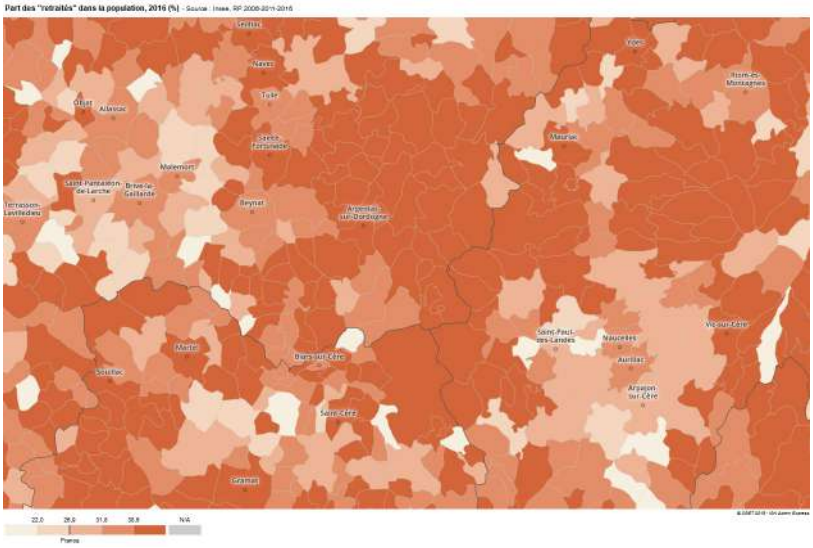

L'augmentation de la population des 60-74 ans correspond est induit par la dynamique nationale de vieillissement de la population et au taux de natalité faible sur le territoire. Il est accompagné par l'attractivité du territoire pour les résidents occasionnels, notamment jeunes retraités.

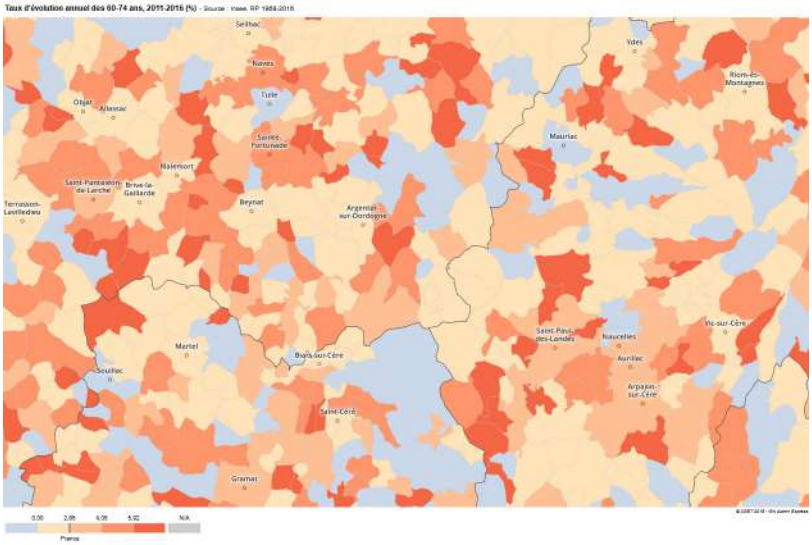

L'évolution des personnes âgées de plus de 75 ans est plus contrastée : si certaines communes font l'objet d'un vieillissement accéléré (notamment en Xaintrie Noire), d'autres voient une partie de leurs résidents occasionnels et permanents quitter le territoire pour trouver une solution de logements plus proches des soins et des services.

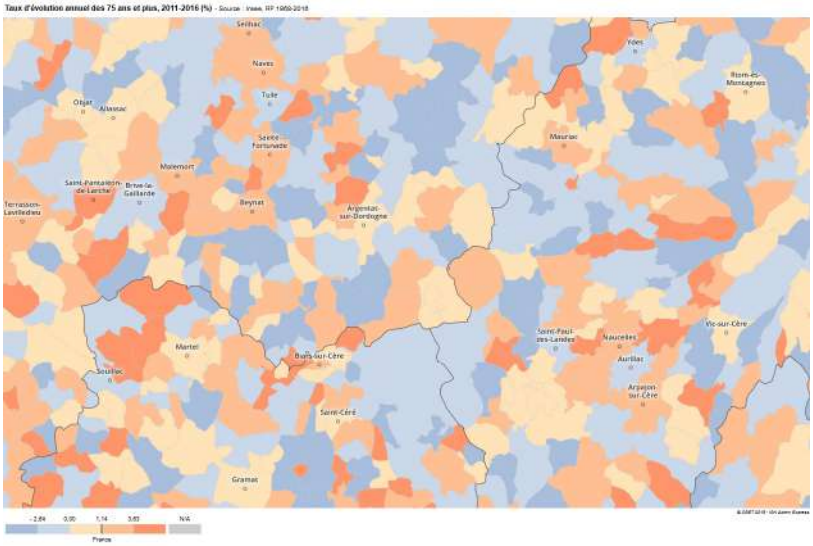

Les personnes seules, avec ou sans enfants, représentent près de 43% de la population.

Source : INSEE 2015

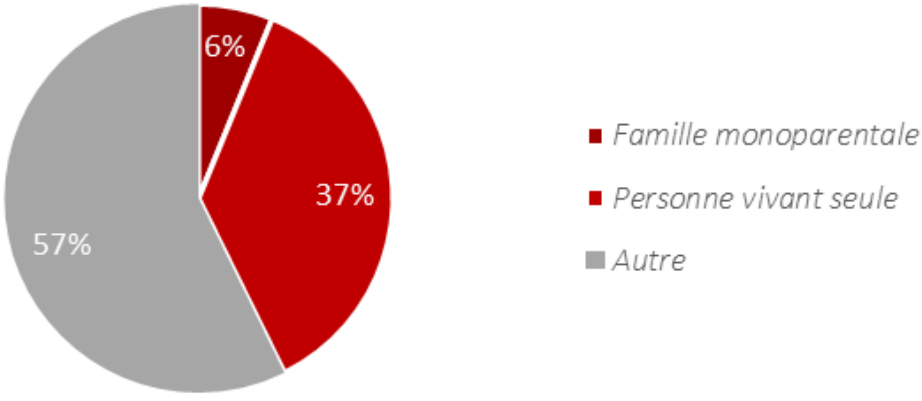

Des ménages de plus en plus petits.

Phénomène national, la réduction de la taille des ménages est particulièrement forte sur des territoires ruraux ayant des difficultés à conserver ou attirer de jeunes ménages.
Sur Xaintrie Val'Dordogne, un ménage représente en moyenne près de 2 habitants.

Source : INSEE 1968-2015

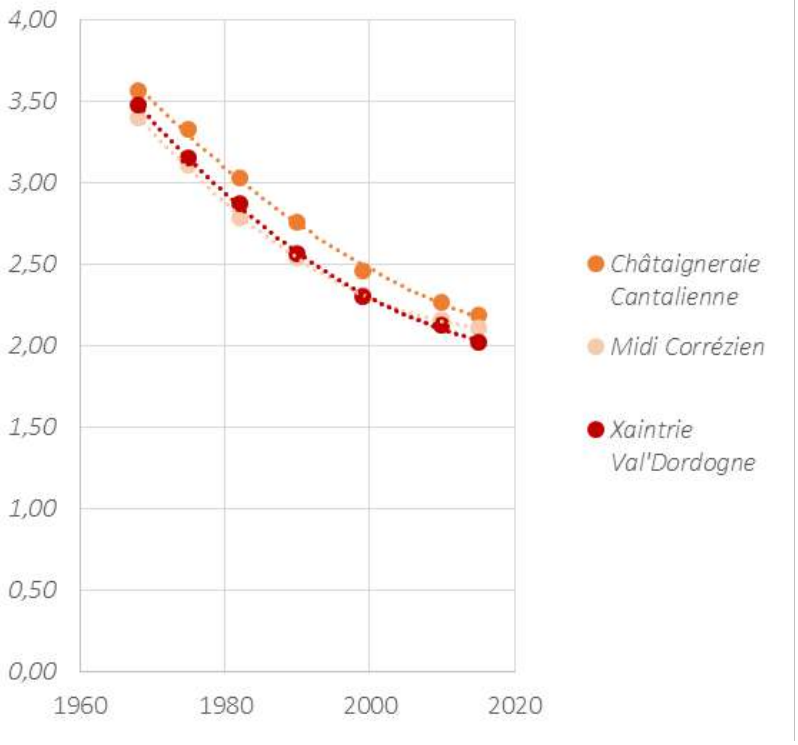

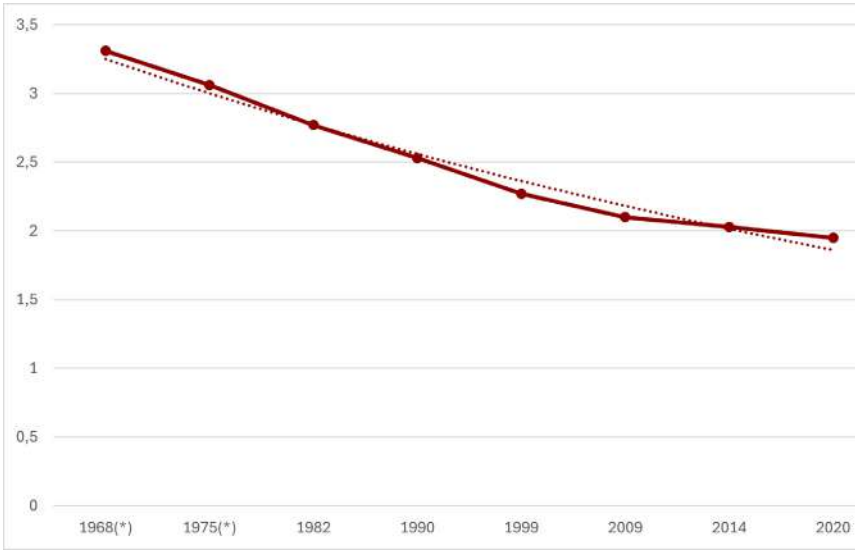

Evolution de la taille des ménages de 1968 à 2020 sur le territoire

Source : INSEE 2020

L'évolution du profil des ménages ayant déménagé tout en restant sur le territoire (INSEE Migrations résidentielles 2015) souligne l'augmentation importante des familles mono-parentales.

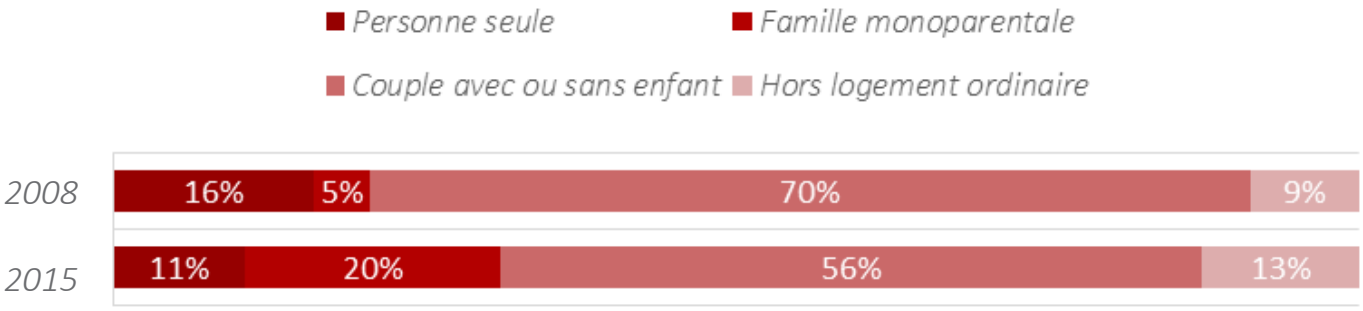

Source : INSEE Migrations résidentielles 2015

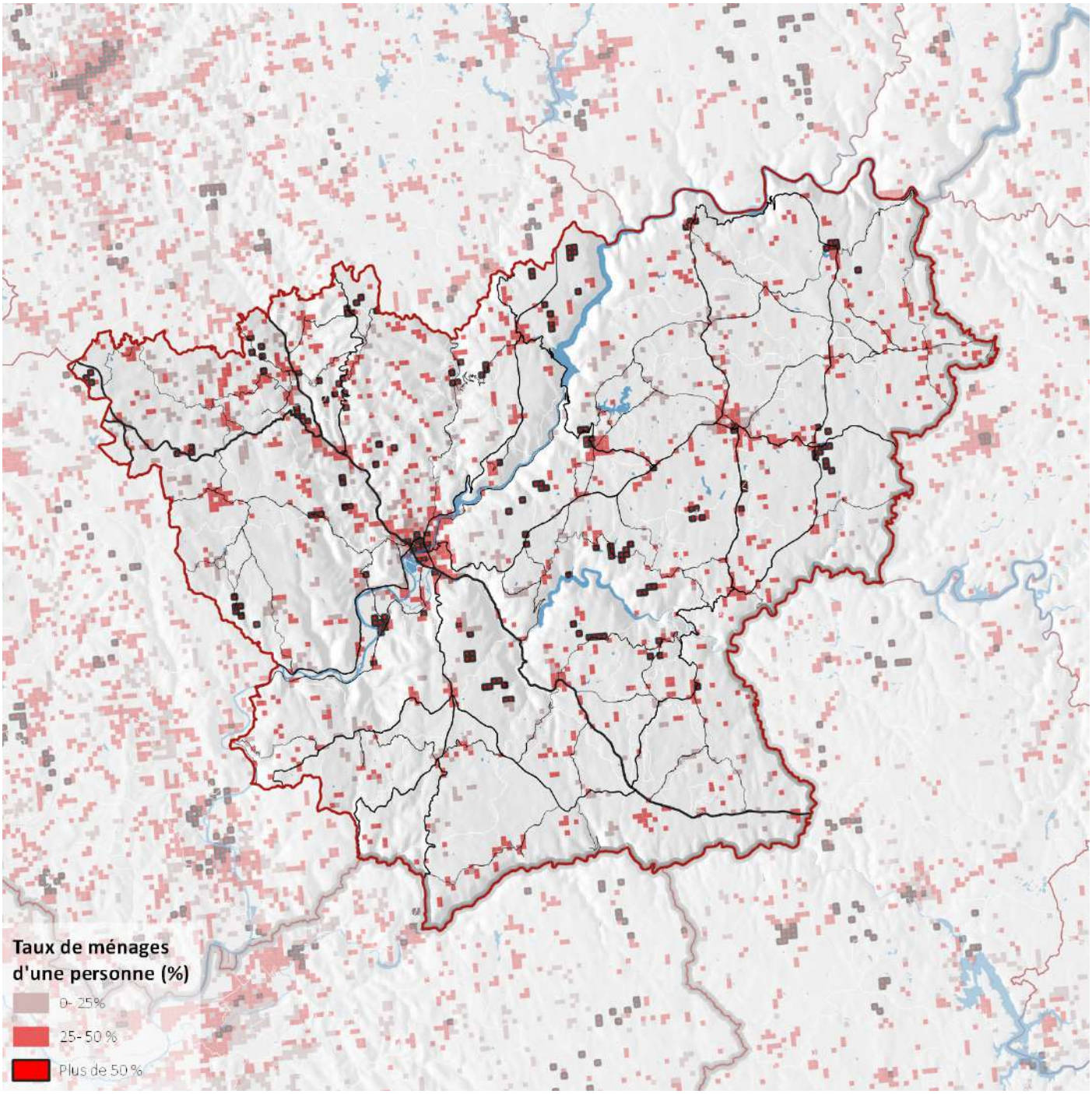

En 2015, on constate quelques clusters de ménages composés d'une seule personne. L'isolement au sein de certains hameaux interroge sur l'évolution du bâti de grande taille.

En dépit de la baisse régulière du nombre de personnes par ménage (quasiment réduit par deux en 60 ans), les logements ont peu évolué. Le profil dominant est la maison individuelle de quatre pièces ou plus. Ce profil de logement reste dominant en 2020.

Source : INSEE 2015 et 2020

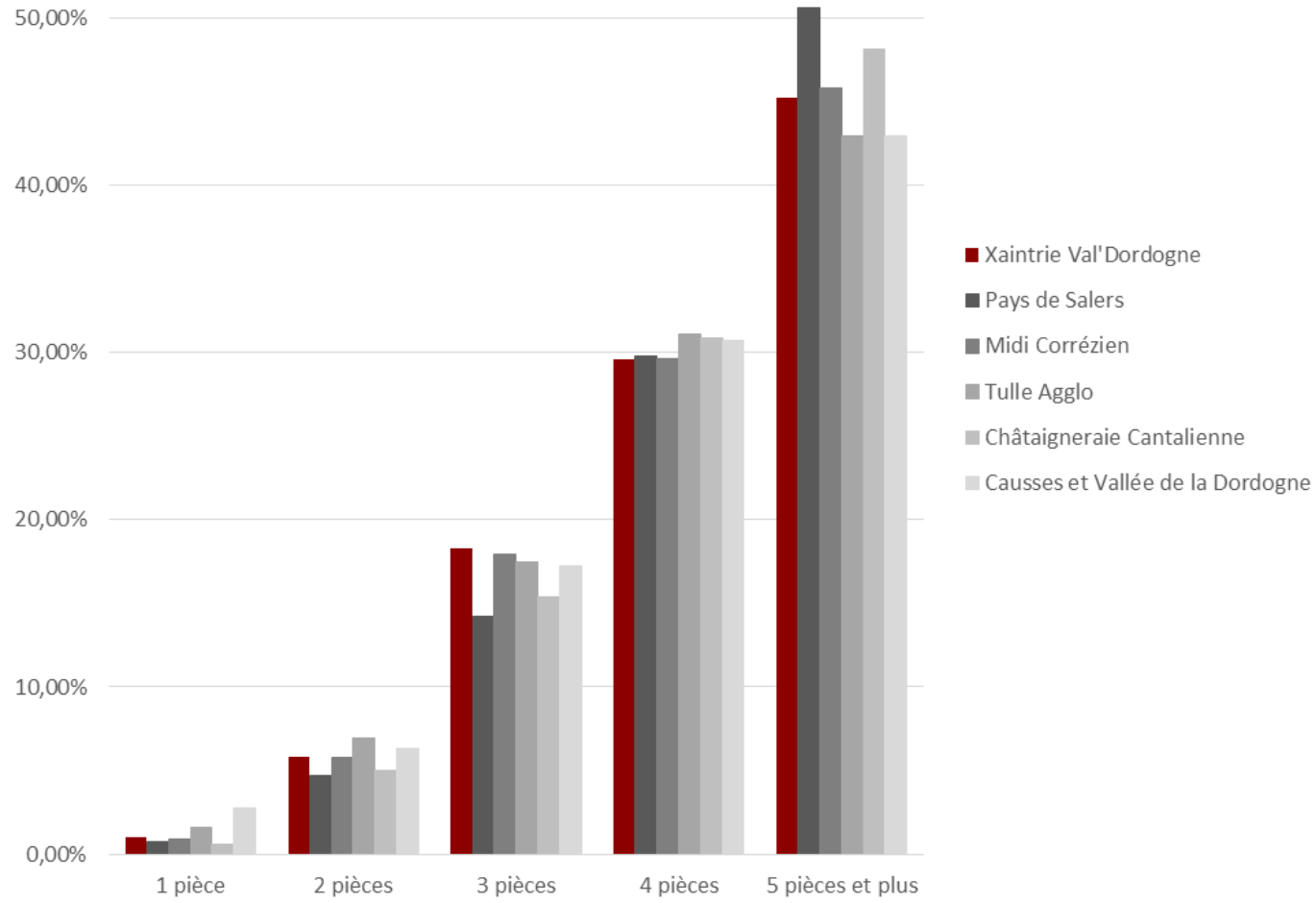

Un parc locatif public peu important.

Les capacités d'investissement des habitants du territoire sont limitées. Les écarts de revenus sont relativement faibles (rapport interdécile de 2,9 sur XVD et 2,8 à Argentat-sur-Dordogne).
Ce niveau de vie modeste implique des solutions de logement adaptées à de faibles revenus, y compris donc une offre en location.

Source : Filosofi 2015

** Revenu disponible / unité de consommation du ménage*

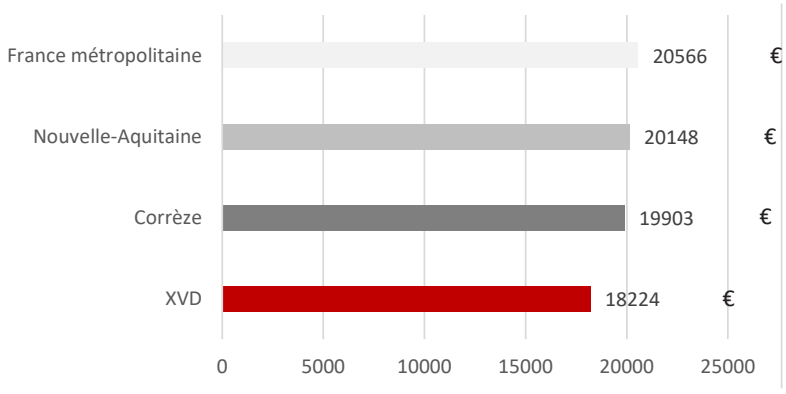

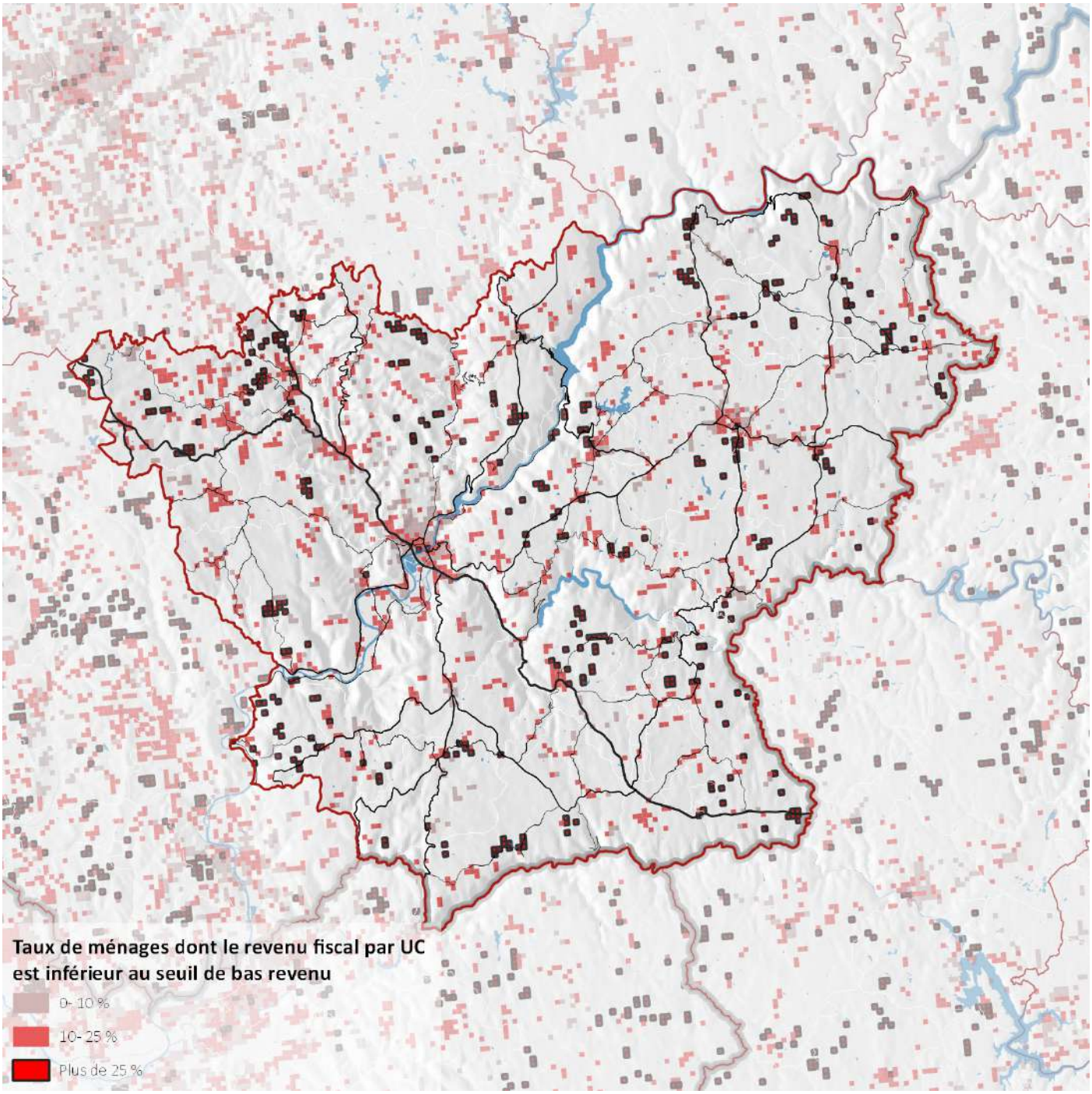

En 2015, un grand nombre de cellules du territoire sont caractérisées par un revenu faible, en grande partie du fait de la présence de nombreux retraités aux pensions faibles.
Cette situation, relativement générale, traduit un besoin d'une offre en logement adaptée à de faibles revenus et ponctuellement, à des stratégies de tissage sur certains espaces urbains pour participer du renouvellement et de la mixité de la population.

L'exercice du DALO concerne peu de cas en Corrèze. Le comité de suivi du DALO a publié en mars 2020 l'état des demandes pour l'année 2019. 23 demandes concernaient l'ensemble du territoire départemental dont 9 ont été satisfaites. Du fait de sa faible densité, une réponse sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne n'est pas la plus appropriée, comparée à l'offre de services de Brive ou Tulle.

Les problématiques sociales conjuguent insuffisance des ressources et besoin d'accompagnement social. Sans qu'il soit réellement possible de réaliser une évaluation précise des profils concernés, sont notamment reconnus le statut des personnes à faibles niveau de ressource, dont retraités du secteur agricole, des ménages en situation d'isolement social et familial qui sur fond de problématique psychologique, parfois enclins à la marginalisation.

En 2017, le territoire hébergeait 80 foyers allocataires RSA, plus de la moitié étant accueillis à Argentat-sur-Dordogne. 7 allocataires à Argentat bénéficiait alors du RSA majoré.

En 2018, le territoire hébergeait près de 300 allocataires handicap, soit près de 20% de l'ensemble des allocataires CAF du territoire. Du fait de la présence d'établissements d'hébergement à Argentat, Mercoeur, Rilhac-Xaintrie, Saint-Privat et Servières-le-Château, le nombre d'allocataires sur ces communes représentent 85 % des allocataires handicap.
Néanmoins, près d'une cinquantaines d'allocataires se situaient hors de ces communes, sur six communes : Albussac, Forgès, Hautefage, Monceaux, Saint-Chamant et Saint Julien aux Bois. L'adaptation du parc existant devra être particulièrement suivie.

En 2018, les ressources de près de 300 foyers allocataires dépendaient à plus de 50% de la CAF, dont 70 foyers environ en dehors des communes accueillant des établissements médico-social.

Les allocataires logement représentent 18% de la population des ménages à Argentat-sur-Dordogne et Saint-Privat.
Au Nord de la Dordogne ou de la Maronne, les allocataires logement représentent près de 8% de la population. En Xaintrie Noire, ce chiffre n'est que de 4%.

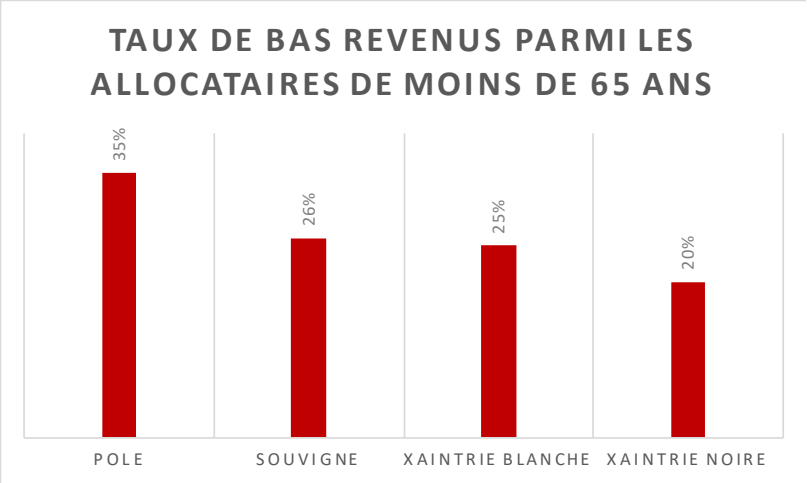

Source : CAF 2018

Les revenus des actifs allocataires de moins de 65 ans non étudiants sont plus bas sur les deux pôles que dans le reste du territoire.

La moitié des familles monoparentales allocataires avec enfant de moins de 6 ans résident à Argentat (Caf 2016)

En 2018, le nombre de demandes de logement social est resté stable entre le début et la fin de l'année, voisin d'une cinquantaine de logements.
La tension du parc sur les types 3 est jugée faible par Aatiko conseils.
Plus de la moitié des demandeurs ont plus de 40 ans.
Entre 2014 et 2017, 12 logements sociaux ont été produits, dont 10 par construction neuve (prêts PLS) sur Argentat. Les deux autres logements sont issus d'une démarche PALULOS (St Cirgues la Loutre) et d'un changement de destination d'un local commercial (Argentat).

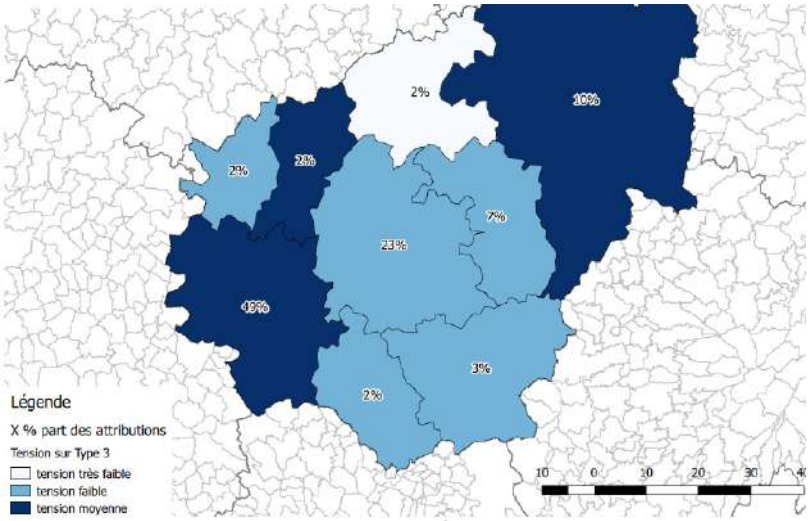

Source : SNE 2018

Le statut d'occupation des logements du territoire (INSEE 2015) ci-dessous souligne l'importance de la représentation des propriétaires. Il faut toutefois tempérer cette tendance : les évolutions des ménages nécessitent la présence d'un parc locatif en bonne santé.

D'après le Répertoire du Parc Locatif Social, 230 logements sociaux ont été construits sur le territoire.
Plus de 45% des logements sociaux relèvent des catégories énergétiques E, F et G, du fait de leur date de construction : peu de logements sociaux ont été construits ces dernières années. Les logements collectifs attirent peu et enregistrent une vacance plus importante.

On notera la forte représentation du contingent de logements communaux : 129 logements ont été recensés sur 5 communes (Argentat, Camps, Goulles, Saint-Privat et Servières-le-Château).

Le parc locatif privé compte près de 2000 logements, répartis essentiellement sur les deux pôles du territoire. Les 3/4 ont été construits avant la première réglementation thermique. Plus particulièrement en Xaintrie Noire, le confort des logements locatifs privés est limité. Néanmoins, les données à disposition (fichiers fonciers) souffrent d'un défaut d'actualisation.

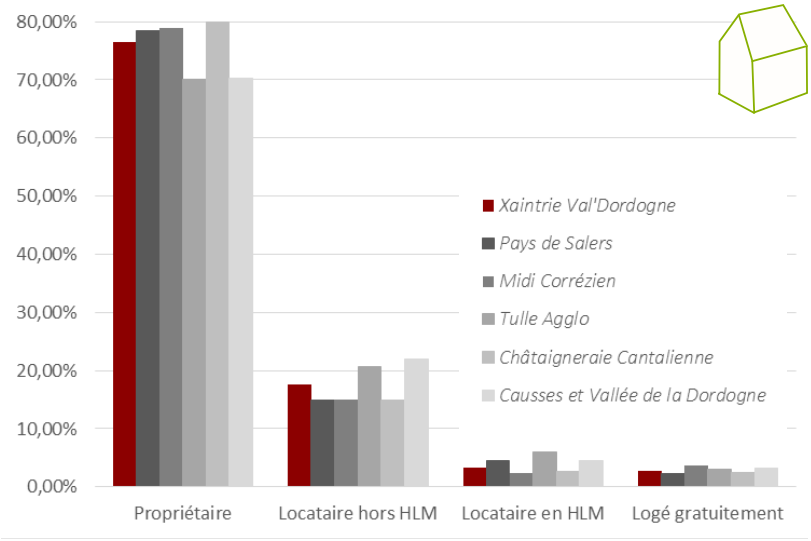

Source : INSEE 2015

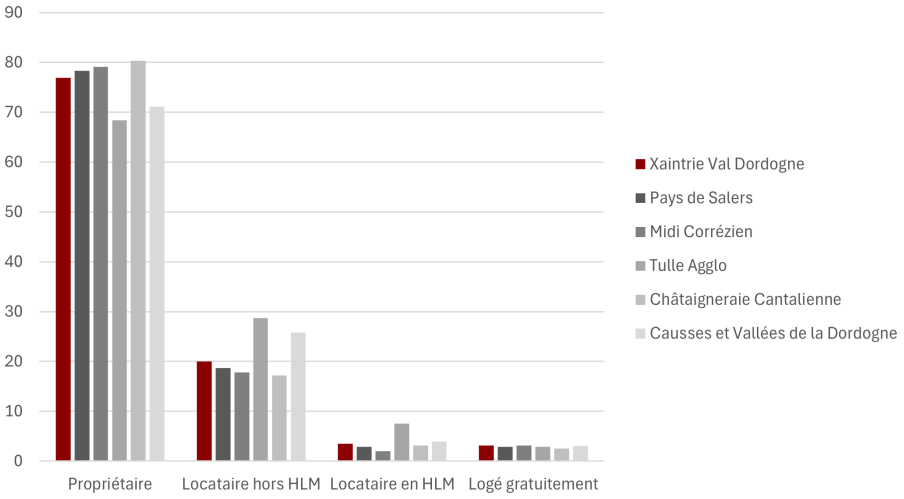

Source : INSEE 2020

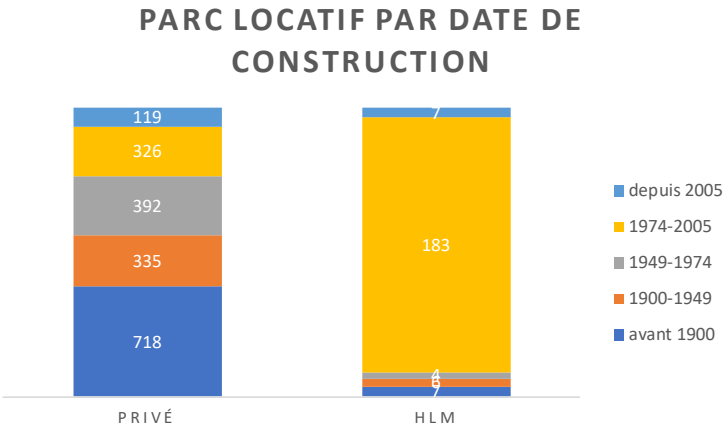

Source : Fichiers fonciers, taxe foncière

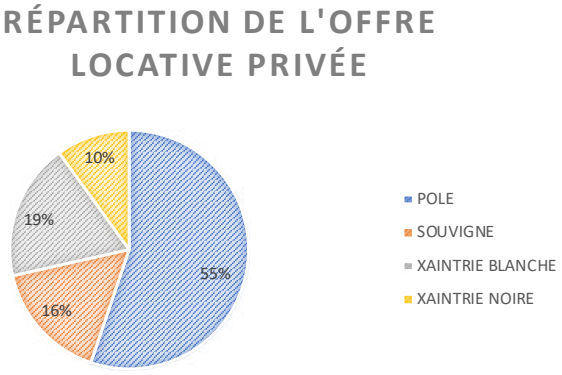

Source : Fichiers fonciers, taxe foncière

Une offre locative pouvant être onéreuse.

Le diagnostic de la Stratégie Régionale pour l'Habitat caractérise le territoire comme faisant partie intégrante d'un secteur correctement doté en logements locatifs sociaux ainsi que dans une zone de faible demande. Toutefois, le taux très faible (3%) de logements sociaux est anecdotique et les habitants doivent chercher dans le parc locatif privé des solutions d'hébergement complémentaires.
Seuls 10% des logements sont financés par un prêt PLAI en dépit de la modestie des ressources des habitants du territoire.
24% des loyers sont supérieurs de plus de 25% aux plafonds de la CAF (source : RPLS 2017, exploitation Cerema Sud-Ouest) et 70%, de plus de 10% aux plafonds de la CAF. Cela est notamment dû au surloyer des T3 et surtout des T4, et à la typologie des constructions (habitat individuel nécessitant plus d'entretien).

Source : Diagnostic, Stratégie Régionale pour l'Habitat

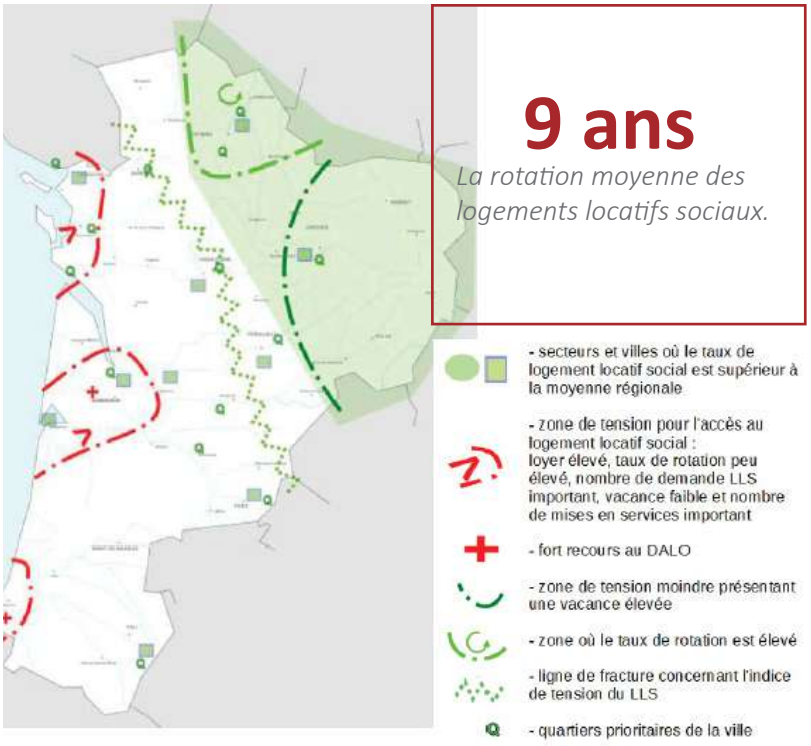

Poids d'Argentat dans la demande locative sociale
Source : SNE 2018

Près de 60 % des demandes de logement social restantes émanaient de ménages dont les revenus par UC étaient inférieures à 1000€.
La quasi totalité de ces demandes ont été satisfaites. La moitié des demandes de logement social sont effectuées par des personnes seules.

Les demandes non satisfaites émanent de ménages dont les revenus sont compris entre 1000 € et 2000 €.

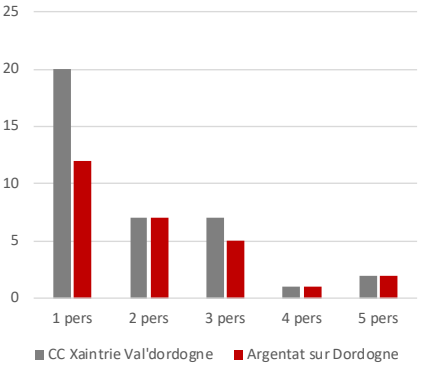

Source : SNE 2018

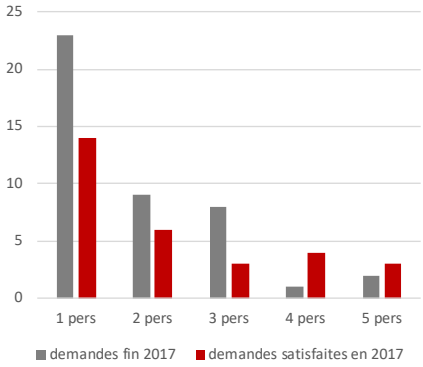

Etat de la demande locative sociale fin 2017

Un nombre important de demandes provenant de petits ménages n'ont pu être satisfaites en 2017. Ces demandes concernent tout particulièrement Argentat-sur-Dordogne, qui concentrent 70% des demandes pour des ménages de 1 ou 2 personnes.
Cela est notamment dû au fait que le logement social est majoritairement individuel : peu de petits logements T1/T2 (18%), concentrés sur Argentat et St Privat. L'offre de petits logements est de plus parfois une offre en R+1 inadaptée aux personnes en perte d'autonomie.

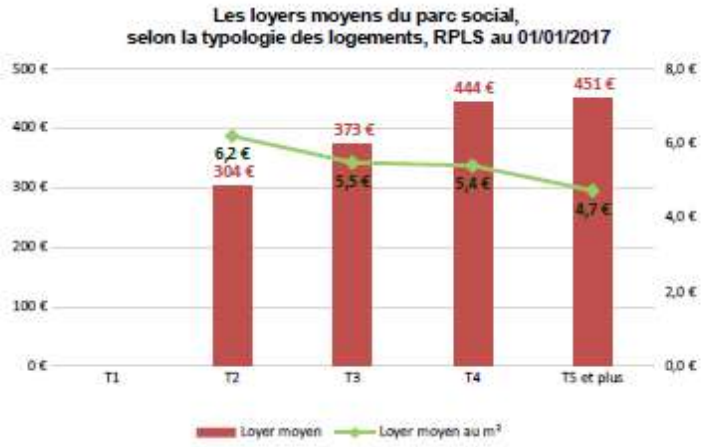

Le parc locatif social est concentré à hauteur de 77% sur trois communes : Argentat-sur-Dordogne, Servières-le-Château et Saint-Privat. Cette offre permet de rapprocher des publics démunis des services de proximité.

Source : INSEE 2015

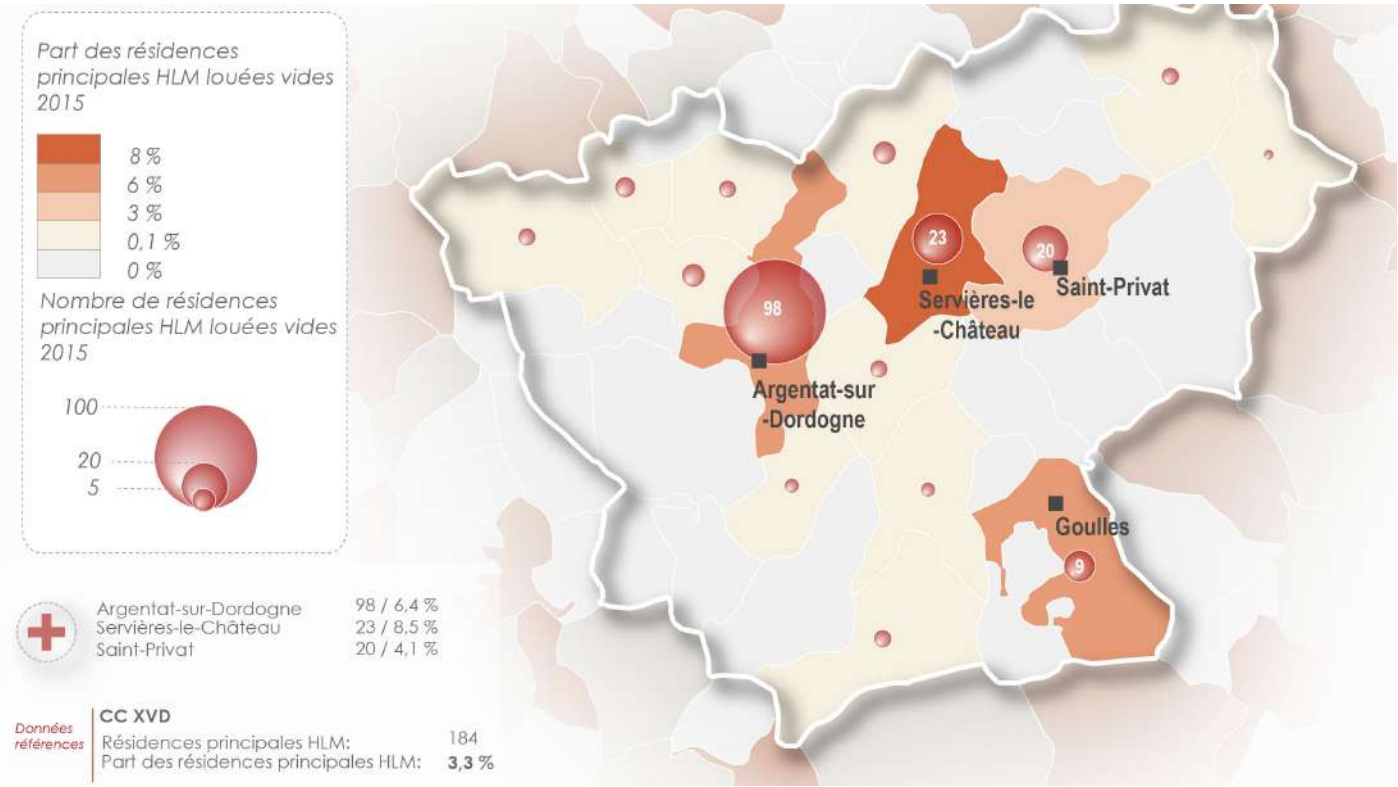

Accession à la propriété.

Le prix des biens immobiliers sur le territoire avoisine celui de territoires périurbains.

Source : Meilleuragent.com

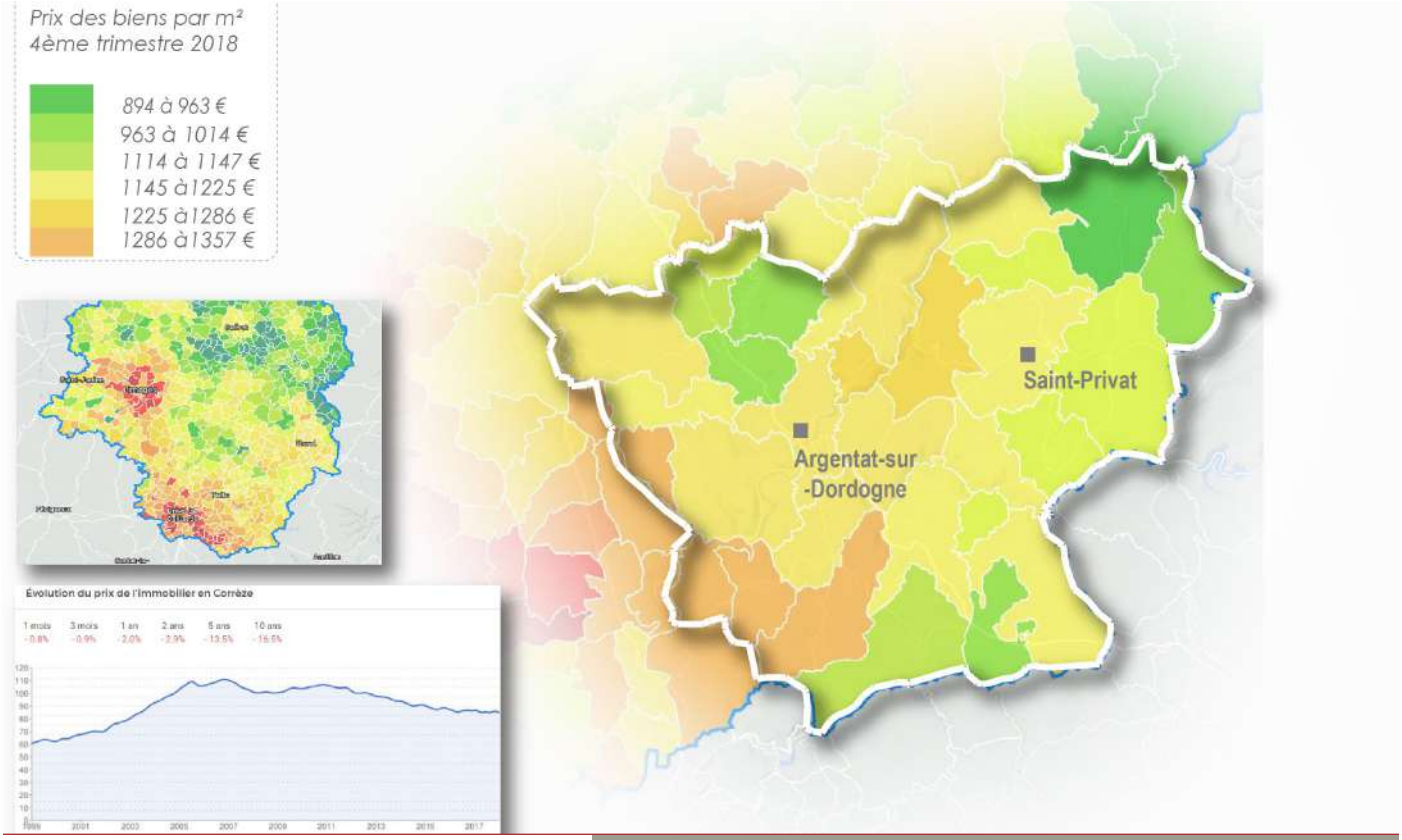

Sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne, représentant près de 5,8% des logements du département corrézien en 2016 (source : INSEE), les transactions d'appartements entre 2014 et 2018 représentent moins de 2 % des transactions d'appartements dans le département. Par comparaison, 6% des transactions de maisons ont été réalisées sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne. L'attrait pour les maisons du territoire est similaire à l'attrait pour les maisons corréziennes. Ce résultat est le corollaire du solde migratoire positif et notamment de la dynamique du parc de résidences secondaires.

Le prix des terrains à bâtir est bon marché, comparativement à la moyenne corrézienne. Entre 2014 et 2018, le fichier Demande de Valeurs Foncières recense 38 transactions de terrains à bâtir.

Le prix des appartements est près de 23% inférieur à la moyenne départementale, en dépit d'une surface équivalente en moyenne (près de 60 m²). Une moindre pression foncière et un équipement de moins bonne qualité peuvent expliquer ce constat.
Un ménage disposant du revenu médian sur le territoire pourrait acquérir un appartement-type sur le territoire en 10-15 ans. Il faut nuancer cette conclusion du fait du coût de travaux pour la reprise de l'existant.

Le prix des maisons est 14% inférieur à la moyenne départementale. On constate un écart de prix notable entre Argentat et le reste des communes du territoire pour une surface équivalente (95 m²). Le prix des transactions est en effet quasi équivalent à la moyenne départementale, ce qui témoigne de l'intérêt portés à la commune. 21% des transactions de maisons ont eu lieu sur cette commune entre 2014 et 2018, ce qui correspond au poids de la commune dans le stock de maisons de XVD.
Un ménage disposant du revenu médian sur le territoire pourrait acquérir une maison-type sur le territoire en 25 ans. Il faut nuancer cette conclusion du fait du coût de travaux pour la reprise de l'existant. Le prix de vente est donc important au regard des ressources des habitants et de la qualité des biens.

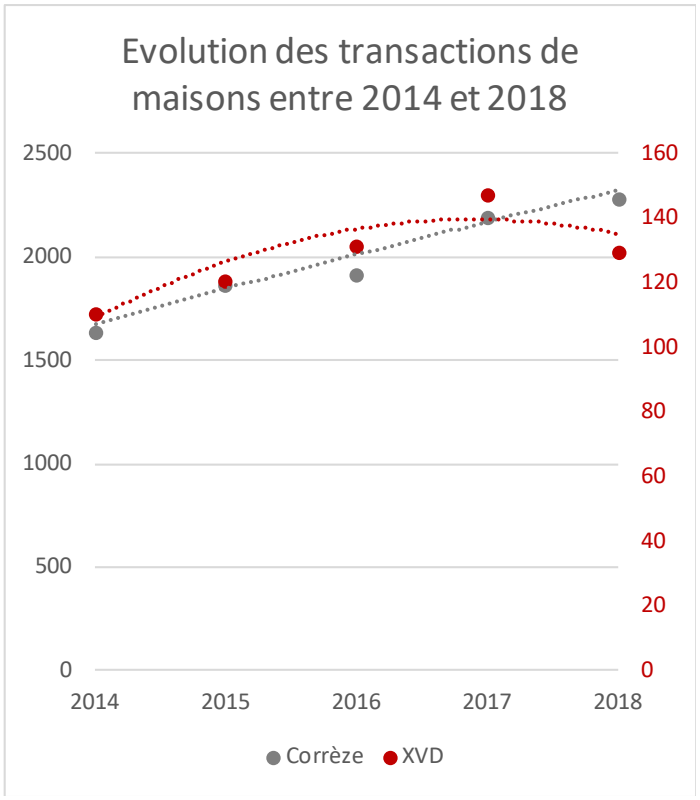

Source : Données DVF

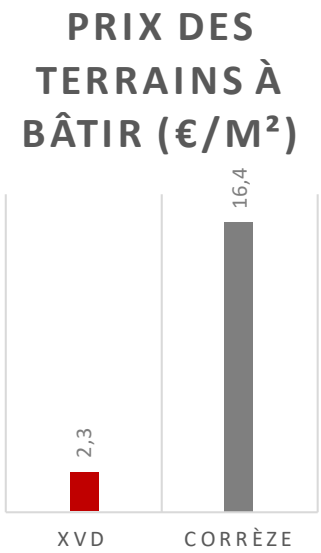

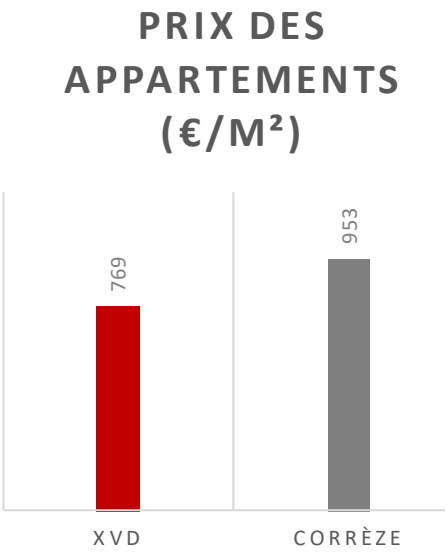

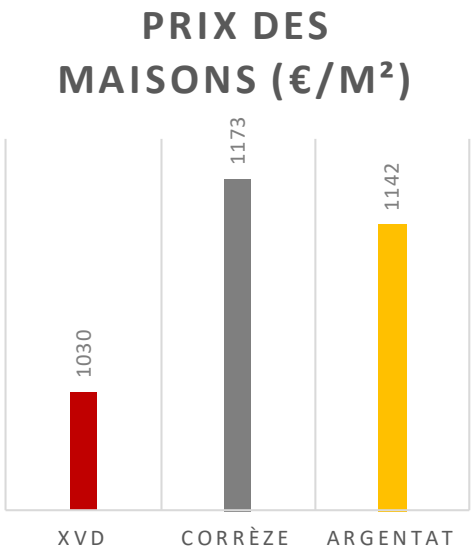

L'isolement face à la précarité énergétique.

Le diagnostic de la Stratégie Régionale pour l'Habitat identifie une concentration de logements potentiellement indignes sur la moitié Est de la Corrèze, incluant le territoire de Xaintrie Val'Dordogne.

Source : Diagnostic, Stratégie Régionale pour l'Habitat

Selon l'INSEE (2020), 63% des logements n'ont pas de chauffage central et 10% des logements occupés sont des locations sans chauffage central, ce qui entraine une présomption de précarité énergétique sur ces 10% du fait de ressources souvent réduites et d'un mode de chauffage coûteux.

Ces chiffres s'expliquent notamment par le fait qu'une part importante de la population se chauffe au bois. Dans ce cas de figure, c'est le mode d'entretien des boisements et le contrôle des installations qui est l'enjeu.

63%
des logements n'ont pas de chauffage central

10%
des logements occupés sont des locations sans chauffage central

L'habitat indigne

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) a identifié 5 habitats indignes sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne.

Logements classés ou signalés comme indignes ou non décents.
Source : DDT 19

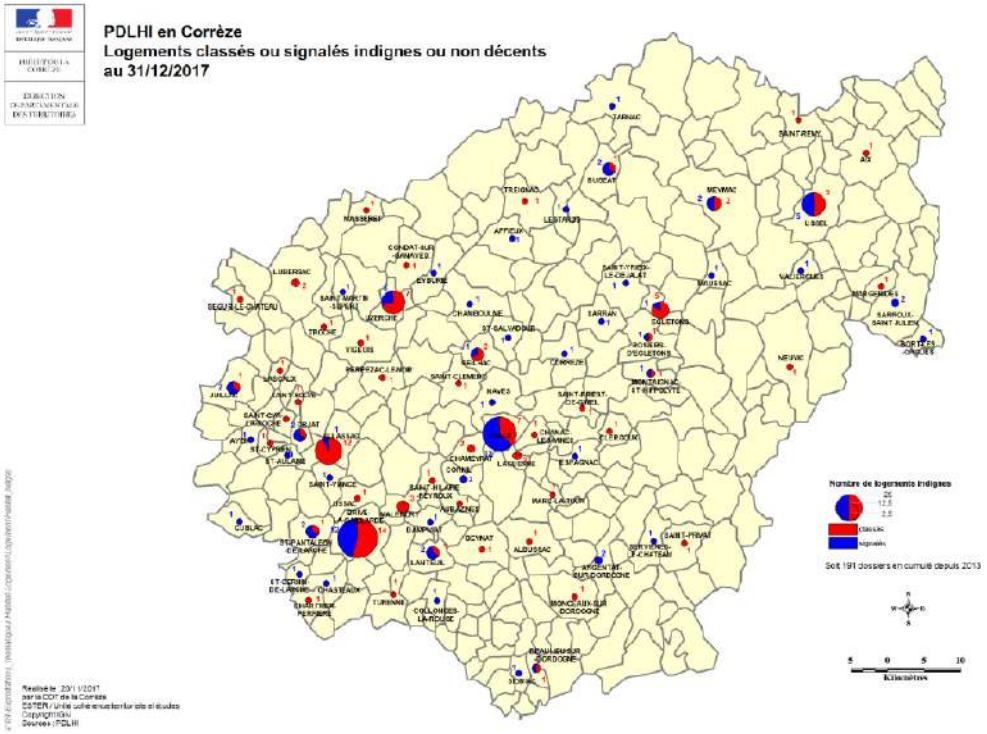

Des temps de trajet routiers importants.

Réseau routier départemental
Source : Porter à Connaissance DDT19

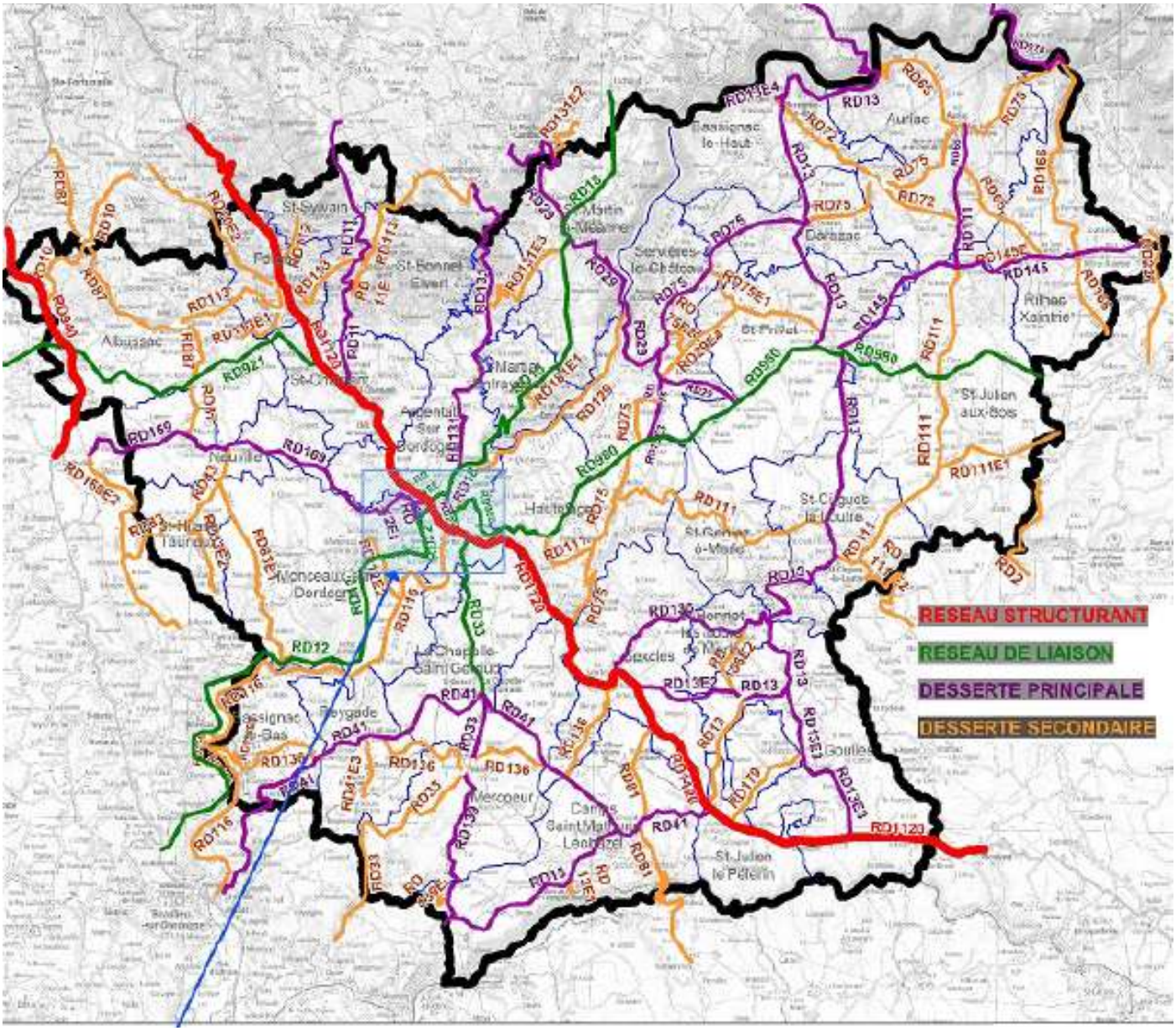

Depuis 2013, les accidents de la route sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne ont causé plusieurs décès entre Argentat et Forgès, sur la portion de la RD1120 la plus empruntée, en direction de Tulle.

La traversée des bourgs de Forgès et Saint-Chamant doit engendrer une réflexion sur le mode d'aménagement de ses espaces, afin de garantir la sécurité des usagers et de mettre en valeur des bourgs «vitrines» pour le territoire.

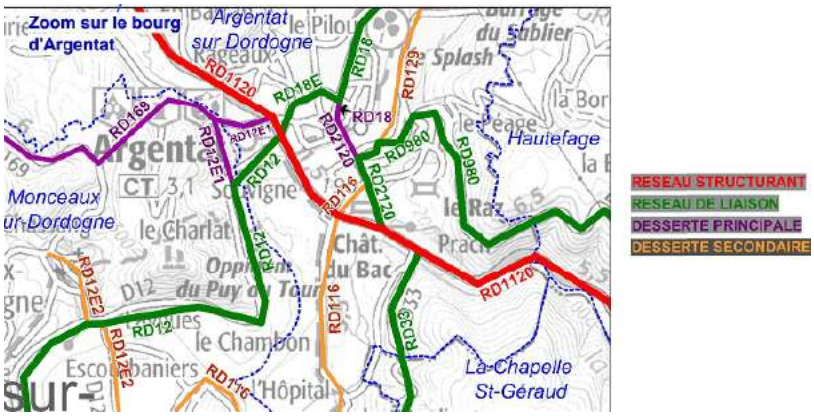

Les temps de trajet vers Argentat et les agglomérations voisines sont souvent importants.

Source : CC XVD Diagnostic social (2018)

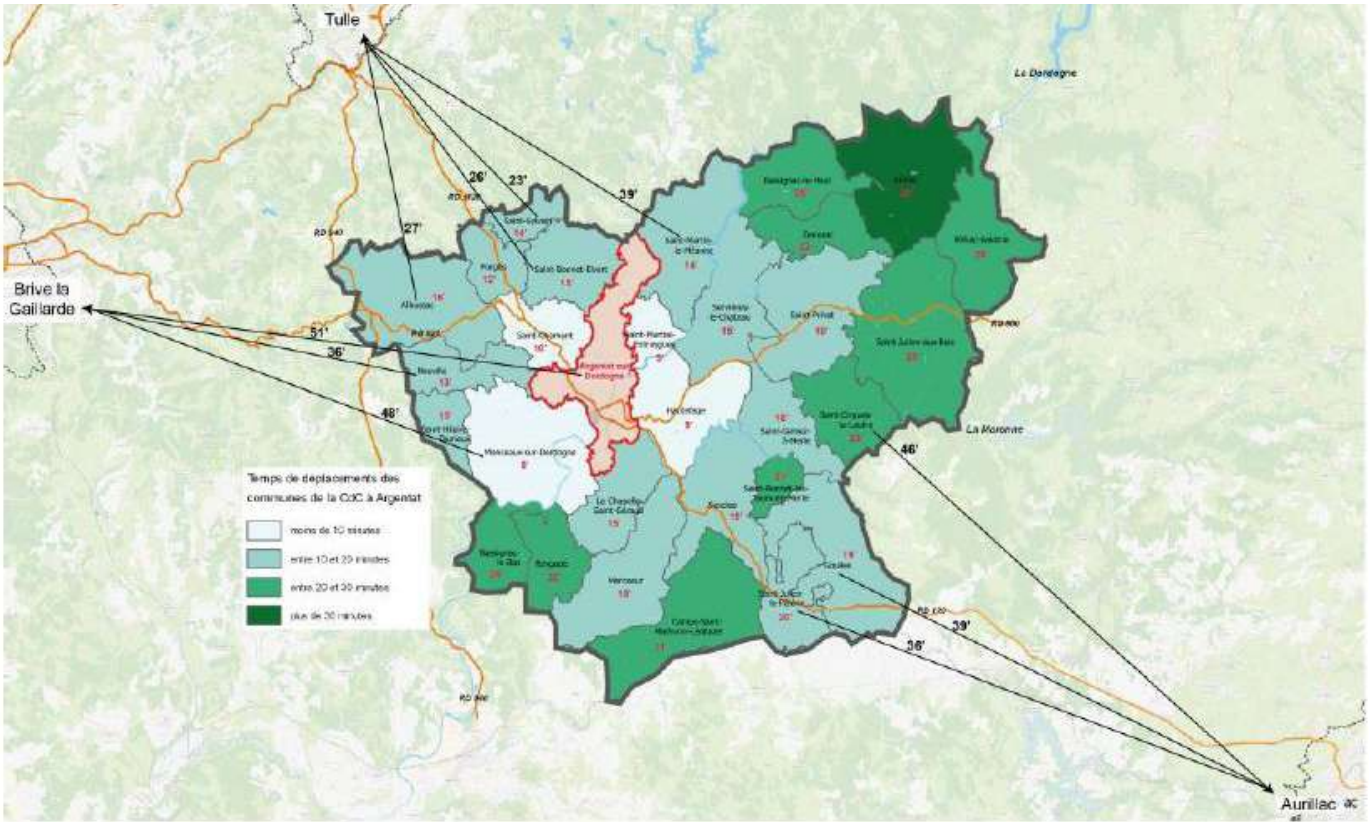

Des alternatives à la voiture peu efficaces.

La liaison LR1 Saint-Privat / Brive par Argentat compte 9 arrêts sur le territoire pour deux allers-retours en jours ouvrés (+1 aller-retour en transport à la demande).

La liaison régulière LR7 Argentat / Tulle compte 4 arrêts sur le territoire pour un aller-retour dans la journée (+1 aller-retour en transport à la demande).

La liaison scolaire ouverte Argentat / Aurillac compte 20 arrêts sur le territoire sans trajet au départ d'Argentat le matin à l'exception du lundi. Un trajet au départ d'Argentat est possible en soirée, ainsi qu'une arrivée à Argentat le matin.

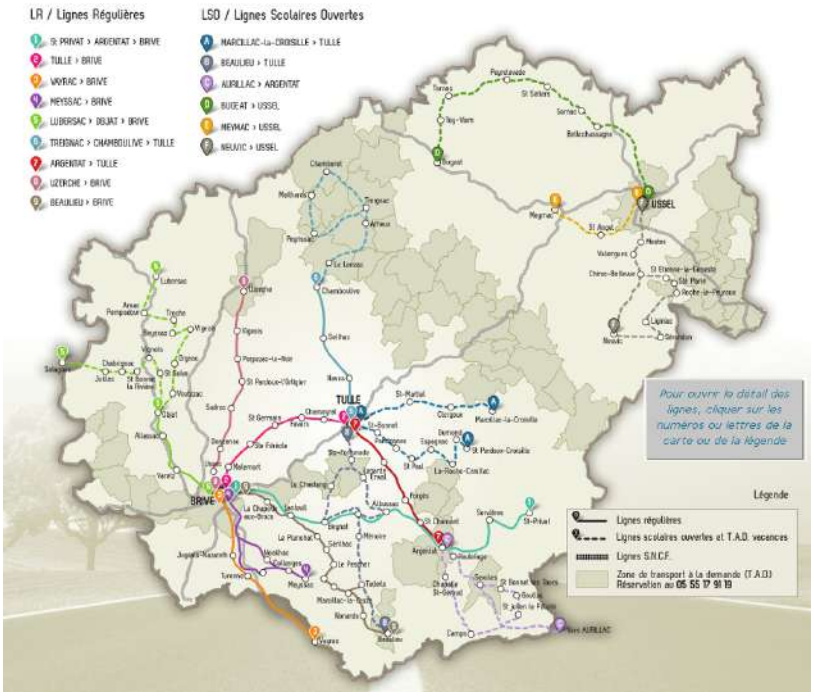

Source : Région Nouvelle-Aquitaine

Taux d'équipements en services de transports (INSEE 2015) : un taux s'expliquant par la présence de quelques taxis et ambulanciers.

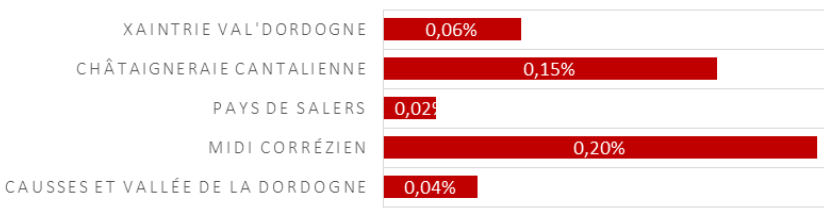

Source : INSEE BPE 2015

Une desserte numérique imparfaite.

La couverture mobile est défaillante sur certains plateaux et secteurs encaissés.

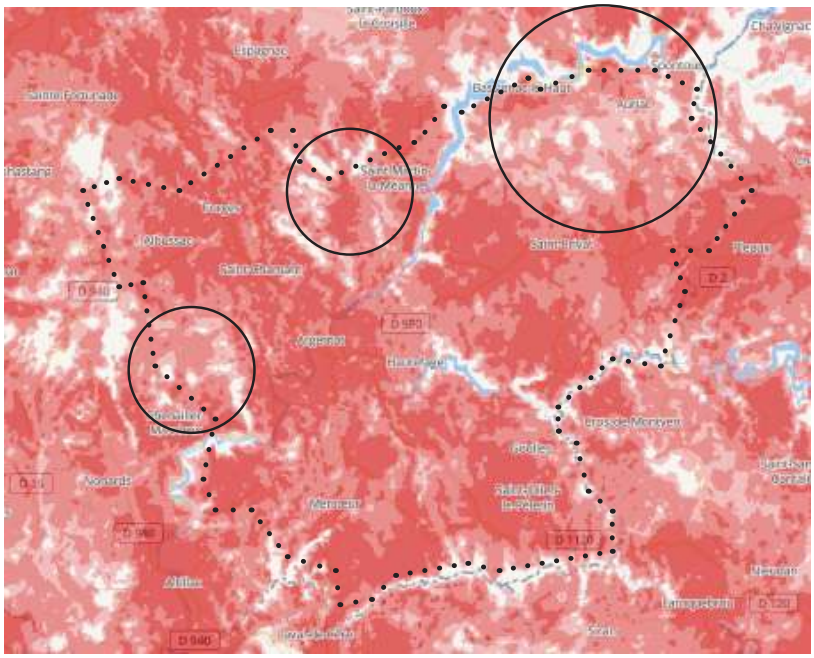

Couverture mobile
Source : ARCEP

L'offre internet se limite à l'ADSL. Les débits sont particulièrement faibles en dehors des bourgs.
Le syndicat Dorsal, en charge de l'équipement numérique du territoire, affirme «En 2021, grâce au déploiement du réseau DORSAL (montées en débit et fibre optique jusqu'à la maison), il n'y aura plus aucune zone blanche ou grise en Corrèze, Creuse et Haute-Vienne» (source : dorsal.fr en mars 2020)

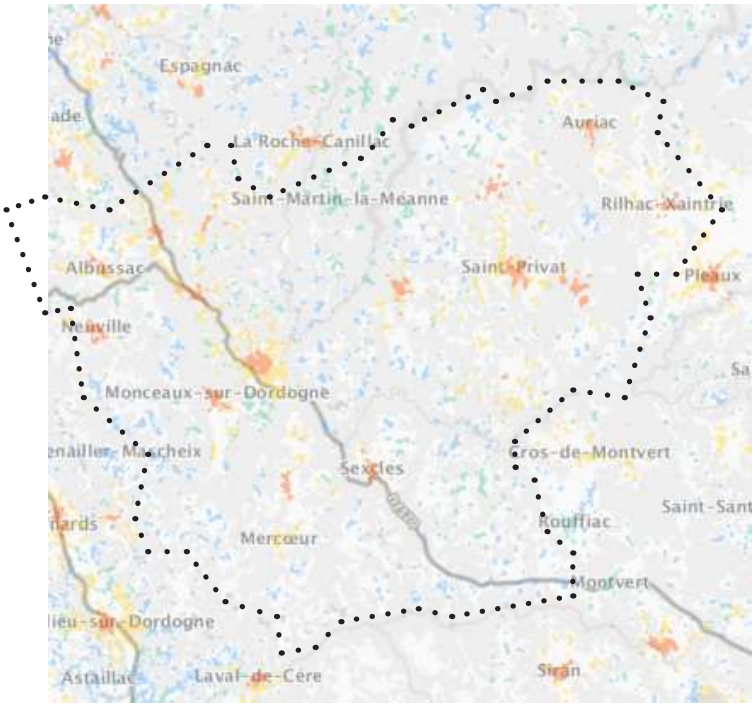

Source : France THD

Le coût de l'autonomie.

En dépit de contraintes techniques, le prix de l'eau reste relativement faible dans le Sud du territoire.

Source : eaufrance

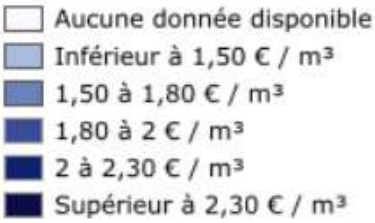

En dépit de contraintes techniques, le prix de l'assainissement reste relativement faible dans le Sud du territoire.

Source : eaufrance

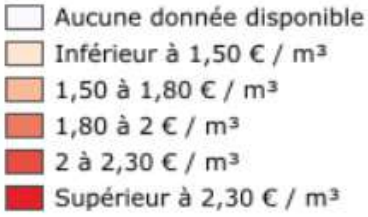

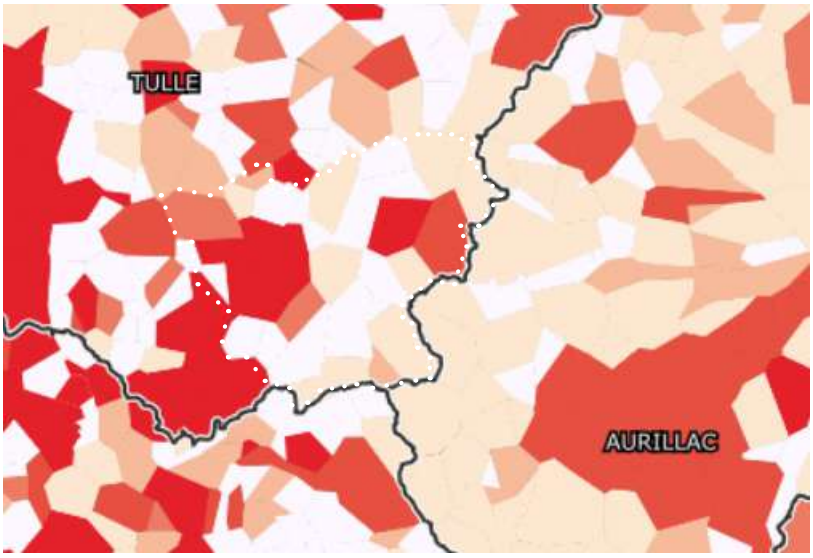

Orientation 1 : Améliorer la connaissance des publics

Orientation 2 : Mobiliser et/ou développer l'offre d'hébergements et de logements en faveur des différents publics du plan

Action 2-2 : Renforcer et/ou développer la mobilisation de l'offre existante pour améliorer le parcours résidentiel de la personne

Des logements existent sur le territoire mais ne sont pas proposés aux publics du plan soit par manque d'informations, soit par défaut d'accompagnement adapté, soit par inadaptation de cette offre (coût, qualité, situation, composition familiale…).

Par ailleurs, le nombre de logements vacants est élevé sur le territoire, par manque de preneur ou parfois à cause de la mauvaise qualité du bâti.

Action 2-3 : Faciliter l'émergence de solutions adaptées et accompagner les projets innovants à destination des différents publics

Les réponses adaptées au « mal logement » restent souvent sans effet du fait de la marginalité voire de la très grande exclusion des personnes concernées.

Orientation 3 : Prévenir les impayés de loyer et les expulsions

Orientation 4 : Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne

Action 4-1 : Développer les actions de lutte contre la précarité énergétique

Les propriétaires bailleurs ne sont pas suffisamment sensibilisés aux dépenses énergétiques de leurs locataires, ou lorsqu'ils le sont, n'ont pas toujours les moyens d'intervenir sur des installations vétustes. Par ailleurs, ils méconnaissent les aides financières à la rénovation du bâti.

Action 4-2 : Renforcer les actions de lutte contre l'habitat indigne et non décent

Ces situations d'indignité concernent principalement les propriétaires occupants, plus touchés en zone rurale et les locataires en secteurs urbains.

Orientation 5 : Coordonner et fluidifier les parcours et les dispositifs notamment hébergement/logement

Action 5-1 : Coordonner les articulations entre les dispositifs, notamment hébergement/logement

Malgré une logique de parcours aujourd'hui identifiée par tous les acteurs, il existe des dispositifs pouvant être mieux articulés entre eux.

Action 5-2 : Améliorer les modalités de participation des acteurs aux dispositifs d'hébergement et de logement

Malgré une logique de parcours aujourd'hui identifiée par tous les acteurs, les politiques publiques d'hébergement et de Logement sont encore partiellement cloisonnées.

Équipements nécessaires

Argentat : Cette commune est sur un axe actif du passage et la fréquence de ces derniers amène à y envisager un équipement spécifique, soit une aire d'accueil pour les gens de passage d'une capacité de 20 places.

Agir en prévention pour que chaque personne puisse préserver son capital autonomie et sa qualité de vie

Pour permettre l'inclusion des personnes âgées et des personnes handicapées, le Département identifie 4 axes prioritaires repris dans les fiches actions 1, 2, 3 et 4.

- Le repérage et le soutien des proches qui aident les personnes âgées et les personnes handicapées,
- La mobilité des personnes pour continuer à accéder aux services, aux commerces et à la vie sociale,
- La lutte contre l'isolement des personnes âgées et des personnes handicapées,
- La création d'un centre de ressources pour étudier et améliorer le bien vieillir en Corrèze.

Améliorer la qualité des accompagnements à domicile pour que chacun puisse préserver son capital autonomie

Les personnes âgées et les personnes handicapées doivent pouvoir exercer leur liberté de choix. Le Département doit garantir le plus longtemps possible l'accès à une solution d'accompagnement à domicile alternative à la prise en charge en établissement. Il souhaite structurer l'accompagnement proposé à domicile pour en assurer la qualité et ainsi répondre aux besoins des personnes dans les territoires.

Garantir l'inclusion des personnes handicapées par une amélioration des accompagnements

Pour favoriser et accompagner de façon plus inclusive les personnes handicapées, le Département identifie deux axes d'actions prioritaires reprises dans les fiches actions 8 et 9.

- L'adaptation des prises en charge pour répondre au mieux aux besoins identifiés des personnes handicapées;
- L'organisation de la fluidité du parcours de la personne handicapée en apportant de nouvelles réponses.

Transformer l'offre d'accueil en établissement par l'expérimentation et l'innovation

Le Conseil Départemental souhaite accompagner la transformation de l'offre médico-sociale pour mieux répondre aux besoins futurs des personnes âgées et des personnes handicapées.

RG6

Les complémentarités interterritoriales sont identifiées par les SCoT et les chartes de PNR.

RG7

Les documents de planification et d'urbanisme cherchent, par une approche intégrée, à conforter et/ou revitaliser les centres-villes et centres-bourgs.

RG8

Les administrations, équipements et services au public structurants sont préférentiellement implantés et/ou maintenus dans les centres-villes et les centres-bourgs.

RG9

L'adaptation du cadre de vie aux usages et besoins des personnes âgées est recherchée par les documents de planification et d'urbanisme.

RG10

Des dispositions favorables à l'autonomie alimentaire des territoires sont recherchées dans les documents de planification et d'urbanisme :
– Par la préservation du foncier agricole
– Par la promotion de stratégies alimentaires locales et autres dispositifs de valorisation de la ressource agricole en proximité

SERVITUDES DE PROTECTION RADIOÉLECTRIQUE

Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

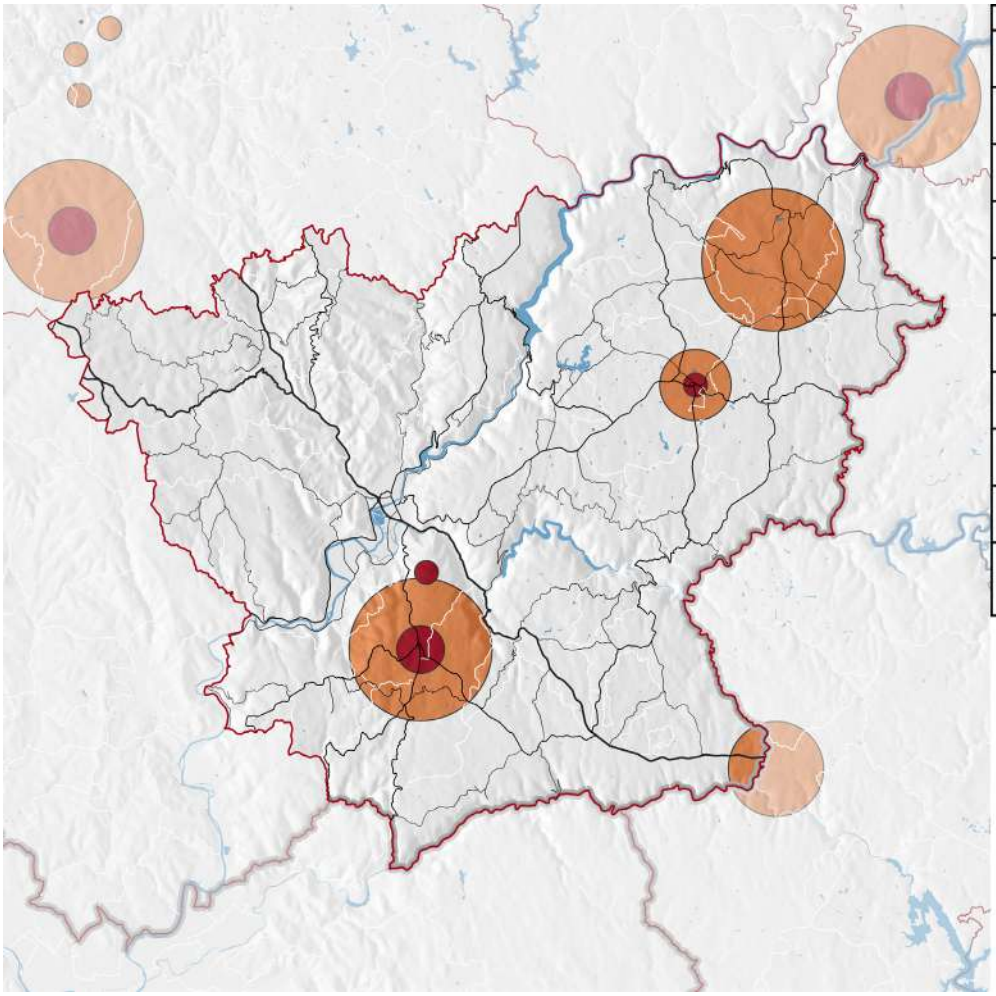

NOM	TYPE_GENERAT	GESTIONNAIRE
AURIAC/LE PUY DU BASSIN	Centre de réception radioélectrique	FRANCE TELECOM
AURIAC/LE PUY DU BASSIN	Centre de réception radioélectrique	FRANCE TELECOM
SAINT PRIVAT/LE BOURG	Centre de réception radioélectrique	FRANCE TELECOM
SAINT PRIVAT/LE BOURG	Centre de réception radioélectrique	FRANCE TELECOM
MONTVERT/ACR	Centre de réception radioélectrique	FRANCE TELECOM
MONTVERT/ACR	Centre de réception radioélectrique	FRANCE TELECOM
LA CHAPELLE SAINT GERAUD/LE PI	Centre de réception radioélectrique	FRANCE TELECOM
LA CHAPELLE SAINT GERAUD/LE PI	Centre de réception radioélectrique	FRANCE TELECOM
LA CHAPELLE SAINT GERAUD/CHA	Centre de réception radioélectrique	TELEDIFFUSION DE France
SAINTE FORTUNADE/SIGNAL DU PUY	Centre de réception radioélectrique	TELEDIFFUSION DE France

Sources : IGN BDALTI, IGN BDTOPO, DDT19

- *Zone de garde*
  Interdiction de mise en service de matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques du centre et d'apporter des modifications à ce matériel sans autorisation préalable

- *Zone de protection*
  Interdiction de produire ou propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre et présentant pour les appareils un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation du centre.

RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

Servitude non répertoriée (arrêté instituant la servitude absent) sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne

Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception radioélectriques contre les obstacles

Sources : IGN BDALTI, IGN BDTOPO, DDT19

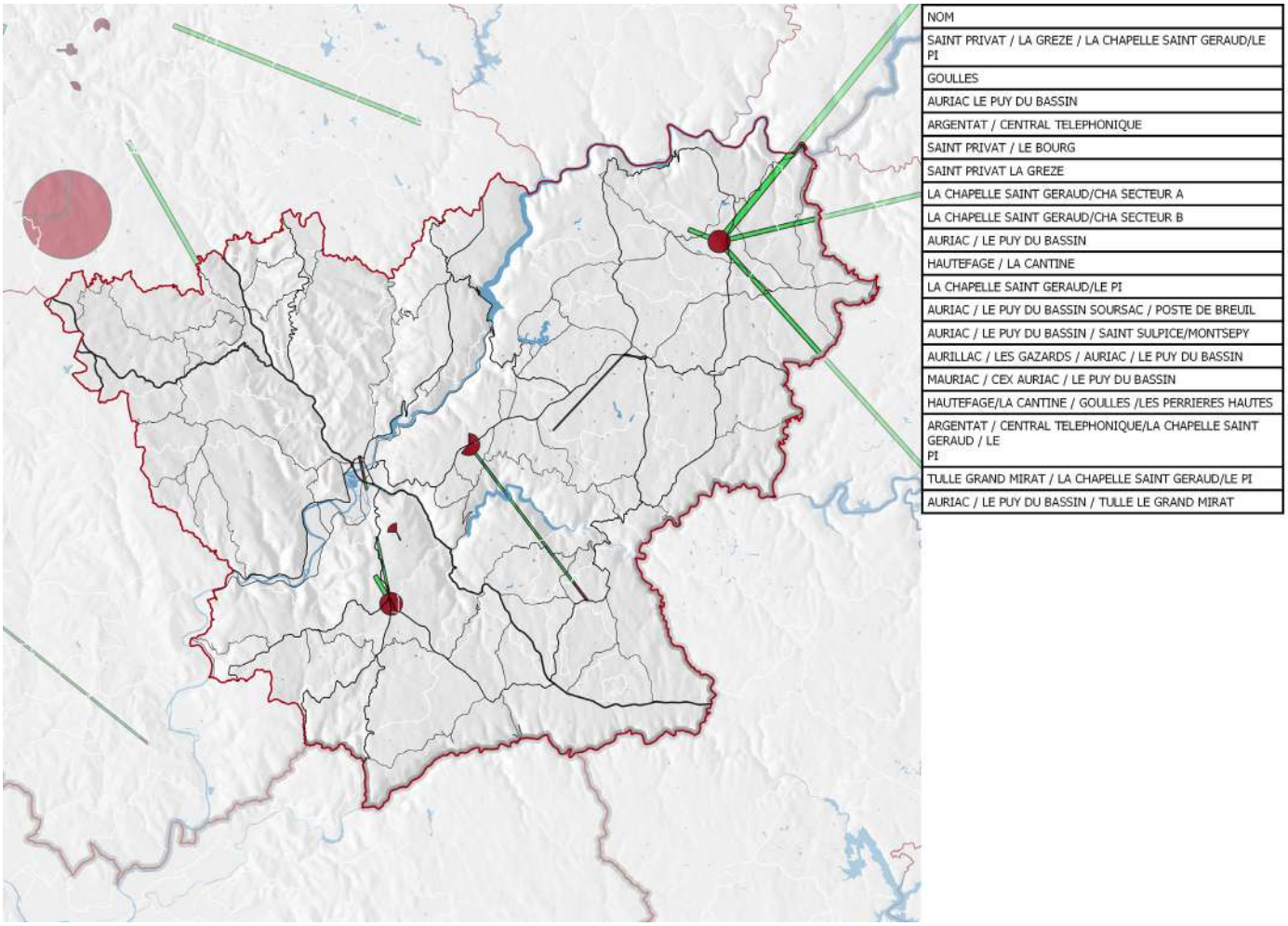

- *Zone secondaire de dégagement*
  Interdiction de mise en service de matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques du centre et d'apporter des modifications à ce matériel sans autorisation préalable

- *Zone spéciale de dégagement*
  Interdiction, dans la zone spéciale de dégagement de créer des constructions ou des obstacles situés au-dessus d'une ligne droite située à 10 mètres au-dessous de celle joignant les aériens d'émission et de réception, sans cependant que la limitation de hauteur imposée à une construction puisse être inférieure à 25 mètres.

La servitude a pour conséquence :
– l'obligation, dans toutes ces zones, pour les propriétaires de procéder si nécessaire à la suppression ou la modification de bâtiments constituant des immeubles par nature en application des articles 518 et 519 du code civil
– l'interdiction, dans toutes ces zones, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes fixées par le décret de servitudes sans autorisation du ministre qui exploite ou contrôle le centre

VOIES FERRÉES

Ligne de chemin de fer n°719 000 de Souillac à Viescamp sous Jallès

– interdiction de procéder à l'édification de toute construction, autre qu'un mur de clôture, dans une distance de deux mètres d'un chemin de fer (art. 5 de la loi du 15 juillet 1845),
– interdiction de pratiquer, sans autorisation préalable, des excavations dans une zone de largeur égale à la hauteur verticale d'un remblai de chemin de fer de plus de trois mètres, largeur mesurée à partir du pied du talus (art. 6 de la loi du 15 juillet 1845),
– interdiction d'établir des couvertures en chaume, des meules de paille, de foin, et tout autre dépôt de matières inflammables, à une distance de moins de vingt mètres d'un chemin de fer desservi par des machines à feu, largeur mesurée à partir du pied du talus (art. 7 de la loi du 15 juillet 1845),
– interdiction de déposer, sans autorisation préfectorale préalable, des pierres ou des objets non inflammables à moins de cinq mètres d'un chemin de fer (art. 8 de la loi du 15 juillet 1845),
– servitudes de visibilité au croisement à niveau d'une voie publique et d'une voie ferrée (art. 6 du décret-loi du 30 octobre 1935 et art. R. 114-6 du code de la voirie routière), servitudes définies par un plan de dégagement établi par l'autorité gestionnaire de la voie publique et pouvant comporter,
suivant le cas conformément à l'article 2 du décret :
- l'obligation de supprimer les murs de clôtures ou de les remplacer par des grilles, de supprimer les plantations gênantes, de ramener et de tenir le terrain et toute superstructure à un niveau au plus égal niveau qui est fixé par le plan de dégagement précité,
- l'interdiction absolue de bâtir, de placer des clôtures, de remblayer, de planter et de faire des installations quelconques au-dessus du niveau fixé par le plan de dégagement.

Sources : IGN BDALTI, IGN BDTOPO, DDT19

SERVITUDE AÉRONAUTIQUE

En application des dispositions de l'arrêté interministériel du 25 juillet 1990, à l'extérieur des zones
grevées par la servitude aéronautique de dégagement (T5), est soumis à autorisation du ministre
chargé de l'aviation civile et du ministre chargé des armées, l'établissement des installations dont la
hauteur en un point quelconque au-dessus du niveau du sol ou de l'eau :
– est supérieure à 50 mètres en dehors des agglomérations,
– est supérieure à 100 mètres dans les agglomérations.
Sont considérées comme installations, toutes constructions fixes ou mobiles.
Ces dispositions ne sont pas applicables aux lignes électriques dont l'établissement est soumis à
celles de la loi du 15 juin 1906 modifiée ainsi qu'à celles de l'arrêté du 31 décembre 1984 fixant les
spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques.

CIMETIÈRE D'ARGENTAT

Les servitudes instituées par l'article L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales au voisinage des cimetières s'étendent dans un rayon de 100 mètres autour des nouveaux cimetières transférés hors des communes. Dans ce rayon :
– nul ne peut, sans autorisation, élever aucune habitation ni creuser aucun puits,
– les bâtiments existants ne peuvent être ni restaurés ni augmentés sans autorisation,
– les puits peuvent, après visite contradictoire d'experts, être comblés par arrêté du préfet à la demande du maire.

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES TERRESTRES

L'isolation acoustique des bâtiments construits à moins de 75 m de la RD1120 doit présenter des caractéristiques conformes aux décrets en vigueur.

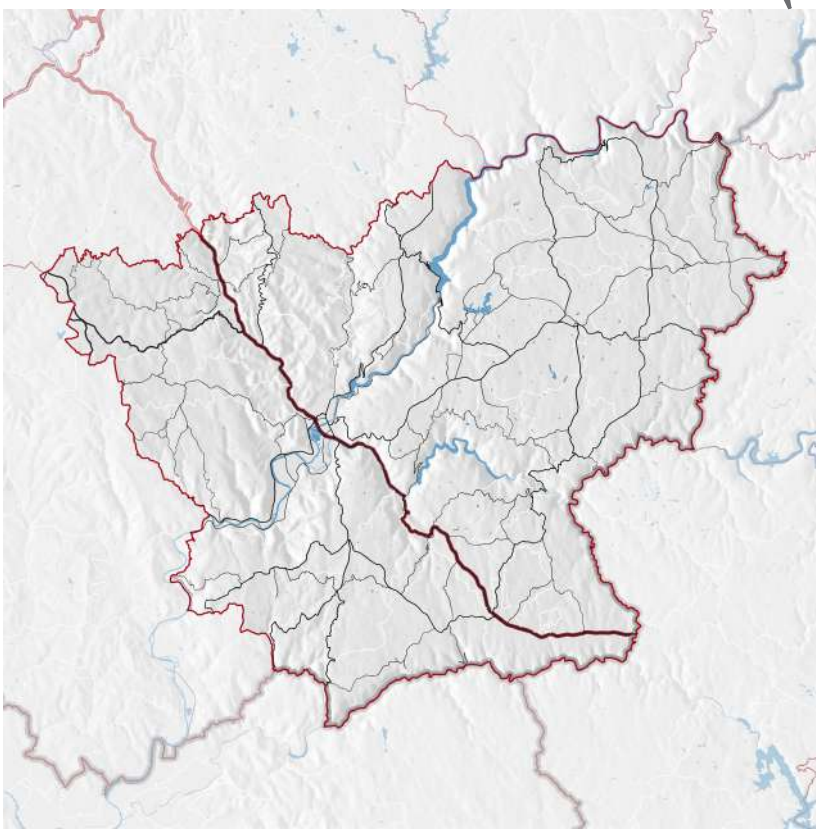

Sources : IGN BDALTI, IGN BDTOPO, DDT19

La reprise du bâti

> La limitation de l'évasion commerciale notamment alimentaire
> La réhabilitation du bâti d'activités et d'équipement
> L'adaptation des locaux commerciaux anciens
> La lutte contre les situations de précarité énergétique

L'amélioration de l'accessibilité

> L'anticipation des usages du numérique, en lien avec son déploiement
> Le développement de liaisons douces
- dans les bourgs à destination des habitants
- entre communes (tourisme et agrément)
> Vers des alternatives aux déplacements routiers individuels adaptées
> La mutualisation des services
> L'adaptation des services aux évolutions démographiques:
- la pérennité de l'offre de services sur Argentat et Saint-Privat
- la pérennité des services de proximité
- l'accessibilité aux services, en particulier pour les personnes isolées
> L'aménagement des espaces publics centraux
> La sécurisation des bourgs les plus passants

La transformation du parc de logements

> La cohérence entre le développement du territoire et l'accès aux services
> La production de logements en coeur de bourg.
> La production de petits logements abordables
> L'amélioration énergétique du parc ancien
> La résorption de l'habitat vacant et/ou indigne
> L'adaptation du bâti ancien et son accessibilité
> La maîtrise des loyers dans le parc locatif privé

L'attractivité résidentielle du territoire

> Le maintien des actifs et de l'emploi
> L' accueil de nouvelles populations actives

> Le développement d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territorialisées (GPECT)
> La cohérence entre la capacité des réseaux ou la nature des sites et le développement pressenti

AURANT
Jacques
Le Saint Jacques

LA MOBILISATION DU TERRITOIRE

CLÉ DE LECTURE 4

La rationalisation des réseaux

Une étude d'optimisation de la collecte des déchets est en cours.
Les schémas d'acheminement d'eau potable et d'assainissement doivent être réalisés / harmonisés. (cf. diagnostic environnemental)

Etroitesse des rues originelles
Crédits : Cittànova

Dispersion des points de ramassage
Crédits : Cittànova

Dispersion des collecteurs et optimisation des tournées
Crédits : Cittànova

Système d'élimination des déchets

La collecte des déchets est un service intercommunal relevant de la compétence de l'EPCI, faisant suite à l'ancien SICRA qui ne couvrait que 21 communes. Le transfert est récent.
St Martin et St Basile sont en convention avec Tulle Agglomération.

Modalités de collecte
Collecte C1 (une fois par semaine) en bac sauf à Argentat (C2) et tri sélectif (C0.5)

Projets : à suivre selon les résultats de l'étude d'optimisation en cours

Volume collecté en 2017 :
- 2746 t OM
- 251 t encombrants
- 334 t ferraille
- 3 t batterie
- 437 t verre
- 73 t équipements électroniques
- 6 t spéciaux
- 695 t matériaux inertes

La saisonnalité du territoire impacte la fréquence de la collecte des ordures ménagères durant l'été.

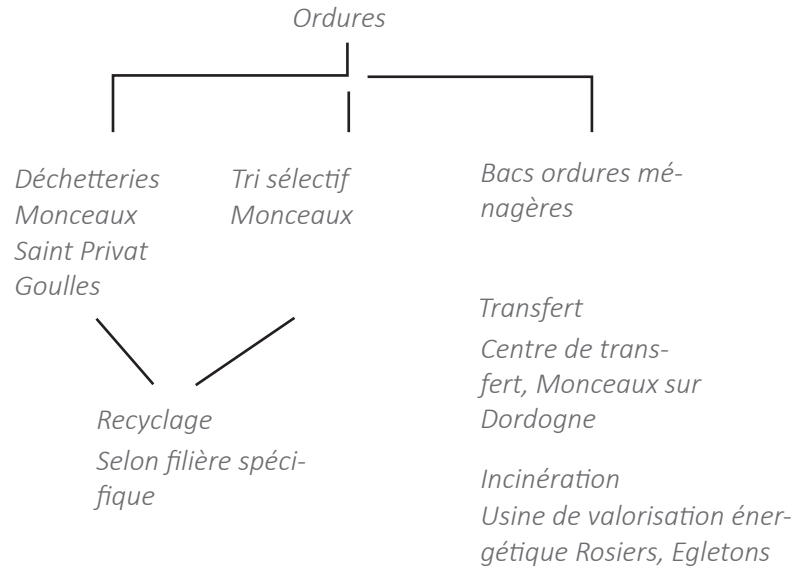

Source : CC XVD, Rapport d'activités 2017

Aucune installation de stockage de déchets inertes n'est présente sur le territoire.

Les installations d'Argentat et Monceaux sur Dordogne permettent un tri performant et constituent des équipements d'intérêt général.

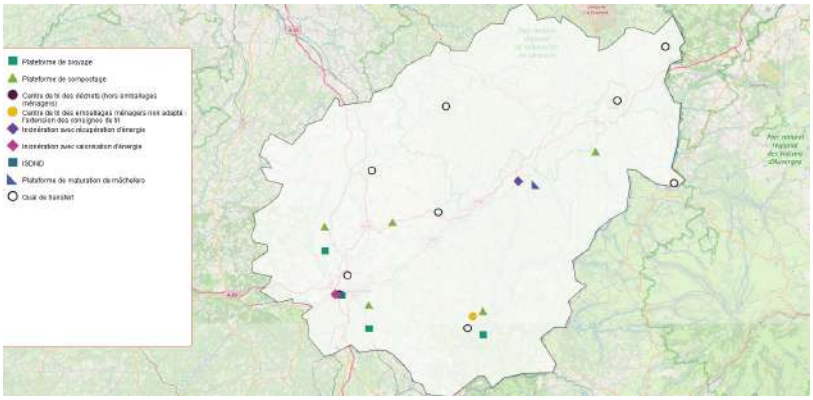

Cartographie des installations de tri/transfert/valorisation/élimination des déchets non dangereux non inertes en région Nouvelle-Aquitaine

Source : AREC

Evolution du taux de valorisation matière (recyclage matière et organique) des déchets ménagers et assimilés (DMA) non dangereux non inertes au regard des objectifs de la LTECV - échelles départementale

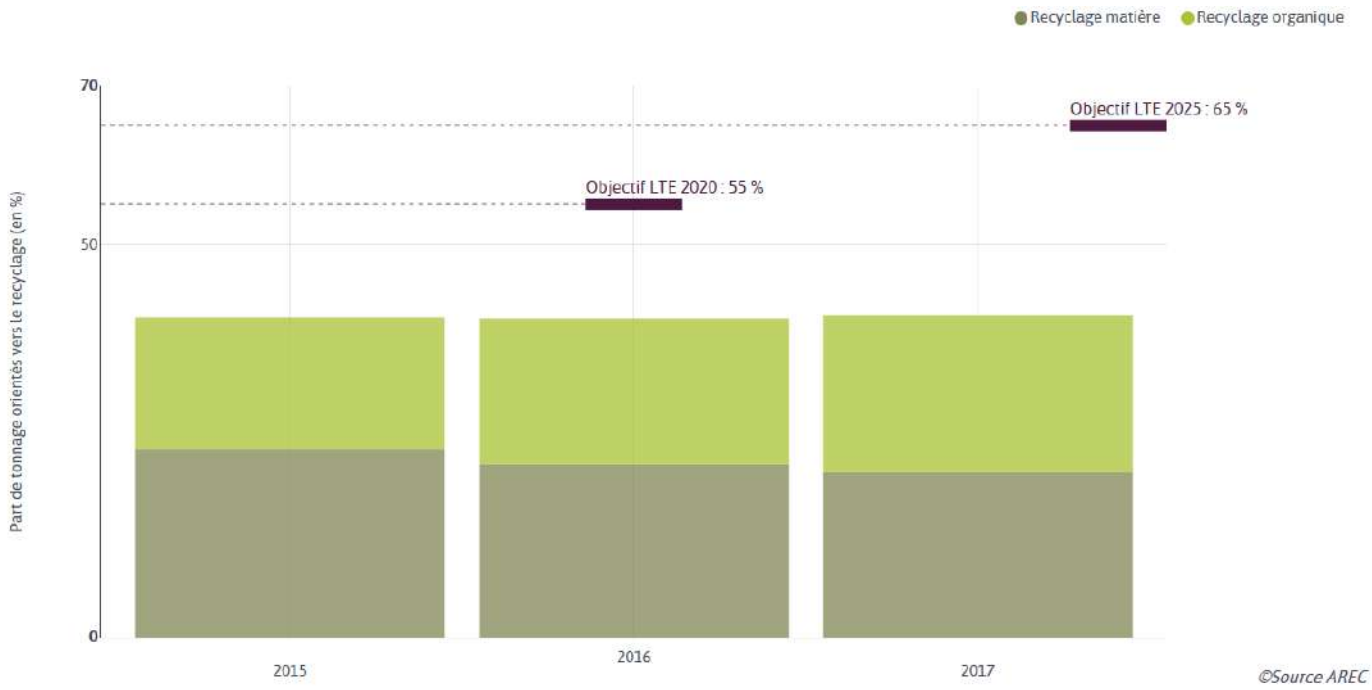

Perspectives de transformation des mobilités

Les aires de covoiturage référencées se situent toutes à l'extérieur du territoire. Pourtant, les entretiens révèlent une pratique différente, peu lisible.

Source : Google Maps, DREAL, CD15

Le rôle du numérique

Le Programme Corrèze 100% fibre 2021 prévoit le déploiement de la fibre sur la quasi totalité des communes en 2019 et 2020. Le coeur d'Argentat serait aménagé ultérieurement.

Source : Département de la Corrèze

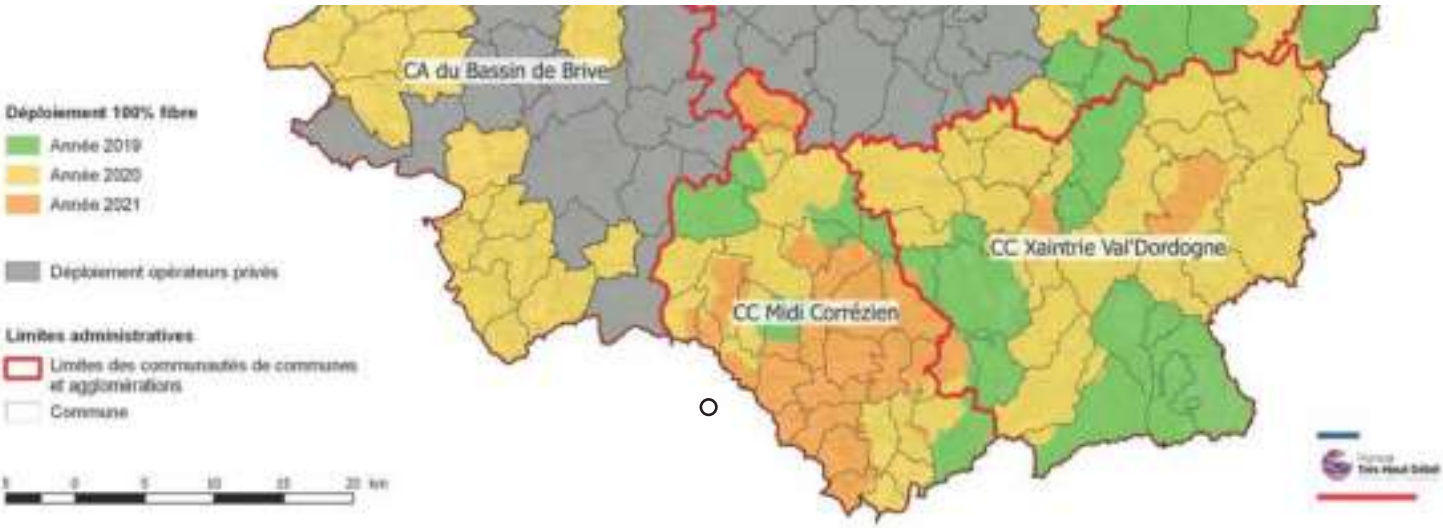

L'adaptation des services publics aux besoins.

Les équipements éducatifs sont optimisés pour prendre en compte l'évolution des effectifs scolaires. Des regroupements pédagogiques intercommunaux sont opérés, renforçant le besoin de solution de transport.

Source : CC XVD Diagnostic social (2018)

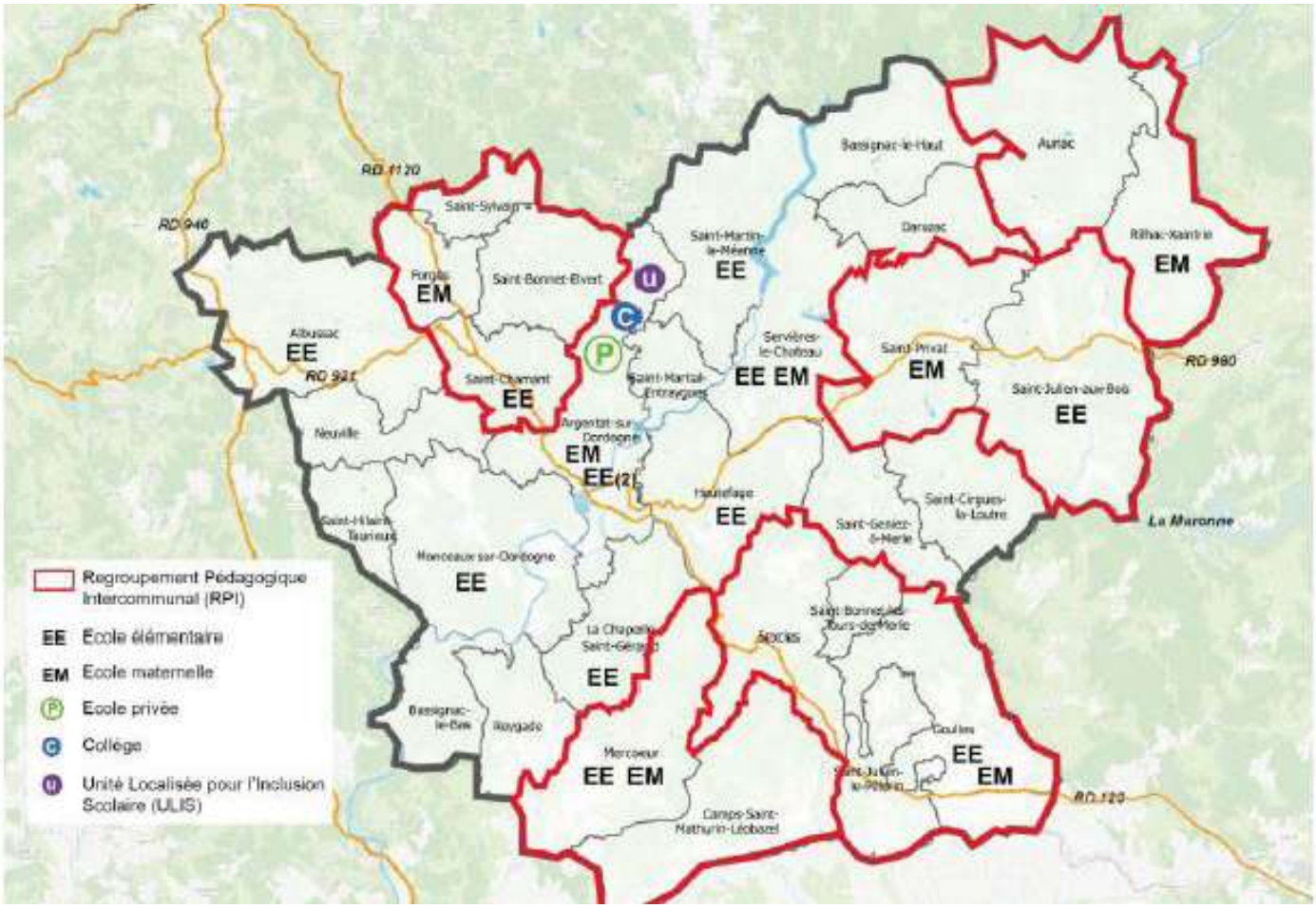

Le temps d'accès aux équipements dits "familiaux" dépasse régulièrement 20 min, ce qui peut occasionner des allers-retours contraignants.

Source : SDA 2016

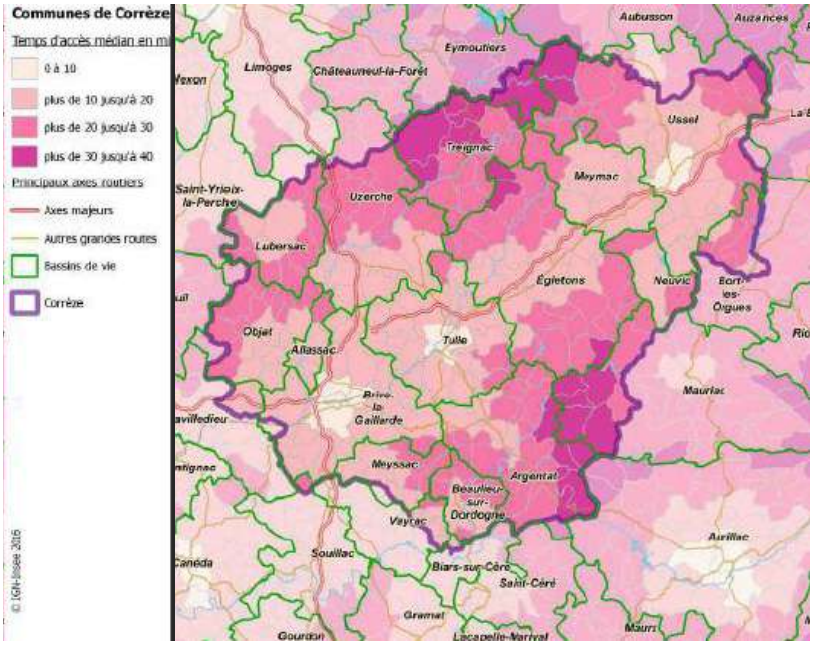

Extrait diagnostic social 2018 (réalisation créham) :
« Une offre d'accueil petite enfance assez développée (la couverture des besoins d'accueil préscolaires parait au global proche des 100% (1 place par enfant), …mais majoritairement individuelle
> 53 assistantes maternelles en exercice, pour 177 places,
— dont 4/10 âgées > 55 ans
— et une faible part favorables aux temps partiels et horaires atypiques
> un Relais Assistant(e)s Maternel(le)s récemment créé sous-dimensionné : ½ etp (1 etp/100 AM , contre 1etp /70AM recommandé par la Caf)
> la micro crèche « Les Lutins» (9 places) sur Argentat jouant un rôle d'accueil de proximité (quadrant ouest) et ne répondant pas à toutes les demandes.

Le recours aux modes d'accueil pour les jeunes enfants est un enjeu fort (sachant qu'environ 20% des bénéficiaires du RSA sont des femmes isolées avec enfants).

> Trois centres de loisirs accueillent environ 350 enfants par an (27 %), de 190 familles
> Des accueils de loisirs en cours de réorganisation …
>compétence nouvelle du CIAS sur la gestion et la coordination de l'accueil jeunesse associée à conventionnement de l'association historique CCAA
>modifications de l'offre de services (restauration, tarifs, ...)
>prise en compte des adolescents en attente de projet coordonné (seulement 26 jeunes de 12 ans et plus ont été accueillis en 2017 sur Argentat et 19 sur St Privat), …

>recours moins systématique des parents résidant à l'Est du territoire à l'offre de service investie davantage comme lieu d'éveil que de garde

>changements tarifaires ayant des incidences sur la fréquentation de l'Alsh de St Privat

>sous-fréquentation de l'ALSH de Camps ouvert durant la période estivale uniquement (13 enfants y ont été accueillis sur 96 journées en 201, alors que 216 enfants de 3-14 ans y résidaient en 2015)

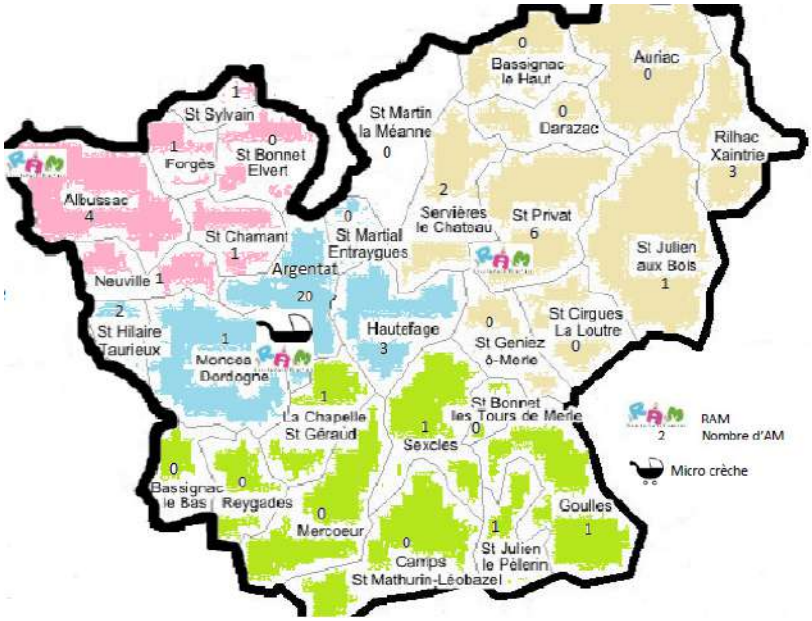

Source : CC XVD Diagnostic social (2018)

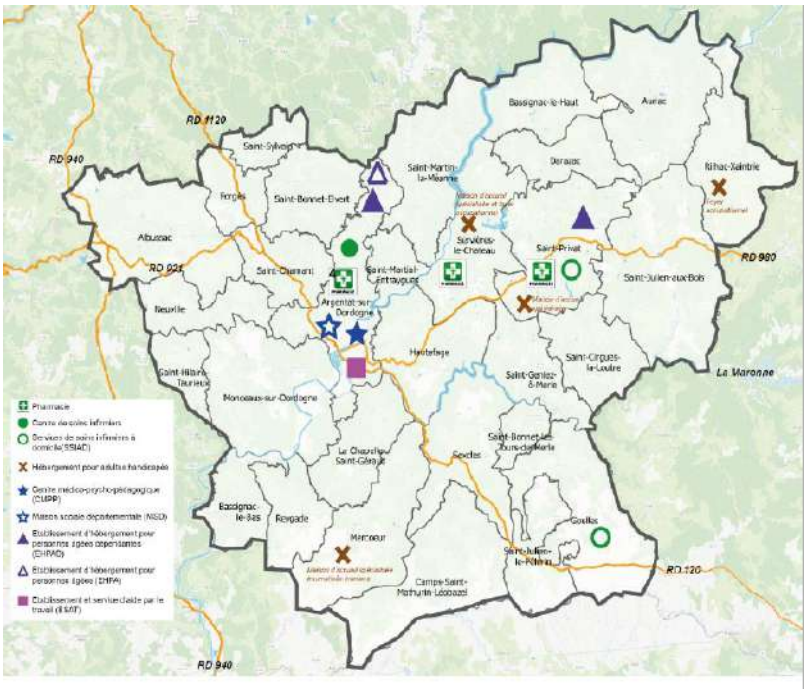

460 places en établissement médico-social (dont EHPAD)
- hébergements pour adultes handicapés
- maison sociale départementale
- CMPP

>Maison Solidarité Départementale à Argentant, chargée de mettre en place une politique cohérente de l'accueil social inconditionnel de proximité.

>Maisons Départementales de Service aux Public (MSAP) :
—St Privat (4 jours par semaine)
—et Mercoeur (3 jours par semaine) ,
—la MSD d'Argentat ne pouvant être considérée comme faisant fonction de MSAP

Petit retour dans le temps : la structure sociale ancienne.

En particulier, autrefois, les familles fournissaient au clergé les « prêtres filleuls » du pays. La présence religieuse était également attestée par la présence de signes religieux (telles que les pierres d'angle notamment).

Crédits : Geneanet

L'importance du réseau local.

Des lieux de rencontre stratégiques : l'espace public des bourgs et des hameaux, les commerces et services de proximité.

Crédits : Cittànova

Crédits : Cittànova

Des ramifications lointaines.

Les migrations résidentielles (en 2015) sont essentiellement des migrations de proximité. On part s'installer à Tulle ou à Limoges. En dépit de la faiblesse des migrations, on peut toutefois lire une orientation préférentielle des échanges vers le Limousin et l'Ouest ainsi que l'Ile de France. Cette tendance aux migrations de proximité se poursuit sur le territoire en 2020.

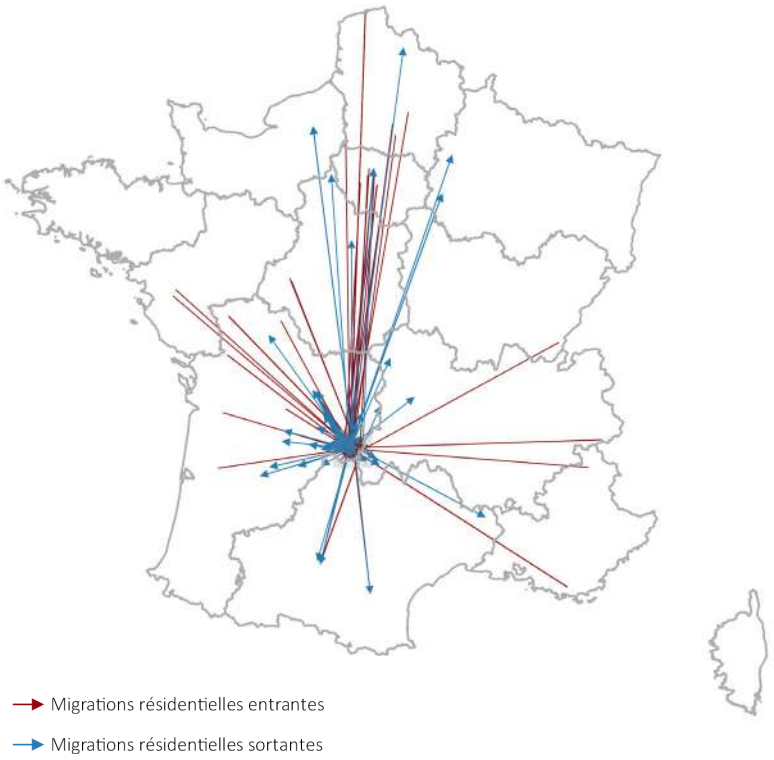

Source : INSEE Migrations résidentielles 2015

Transformation des organisations économiques.

L'analyse des migrations résidentielles soulignent l'augmentation du poids des artisans chefs d'entreprises (professions non salariées dans le profil économique du territoire.

Source : INSEE Migrations résidentielles 2008-2015

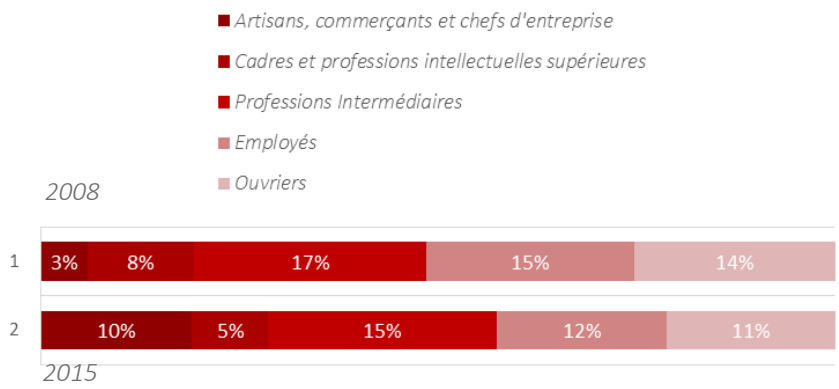

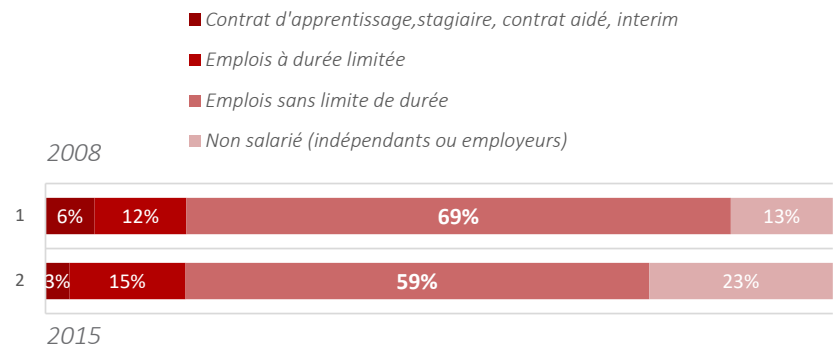

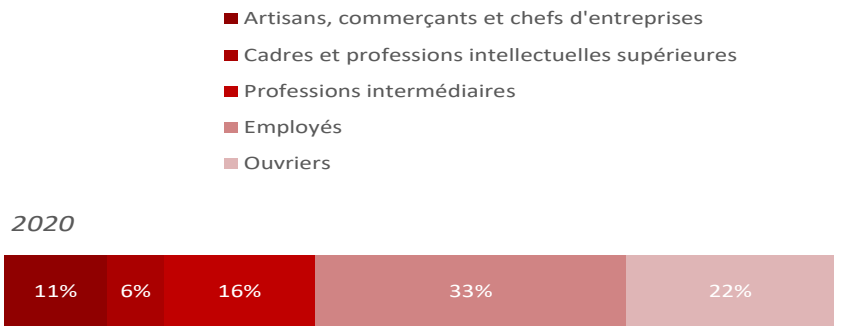

La tendance à l'augmentation du poids des artisans et chefs d'entreprises dans le profil économique du territoire se poursuit en 2020 (INSEE 2020).
La part des employés dans le tissu économique du territoire est elle en forte hausse.

Les actions de développement économique.

L'animation foncière repose actuellement sur :
> un observatoire économique
> des aides financières des collectivités
> l'intervention de foncières
> Des initiatives économiques à accompagner sur l'ensemble du territoire.

Source : Cittànova

Mesures de nature à favoriser la cohérence des services de transport public et de mobilité et la cohérence infrarégionale des plans de déplacements urbains limitrophes

Règle n°14 : Dans le cas de PDU limitrophes, chacun des PDU veille à optimiser les interfaces transport entre les territoires.

Règle n°12 : Les autorités organisatrices de la mobilité recherchent la compatibilité de leurs outils billettiques et d'informations voyageurs avec ceux portés par le syndicat mixte intermodal régional.

Voies et axes routiers mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 4251-1 qui constituent des itinéraires d'intérêt régional.

Règle n°21 : La RD1120 est un axe routier d'aménagement du territoire, d'intérêt régional.

Mesures de nature à assurer une information des usagers sur l'ensemble de l'offre de transports, à permettre la mise en place de tarifs donnant accès à plusieurs modes de transport et la distribution des billets correspondants

Règle n°12 : Les autorités organisatrices de la mobilité recherchent la compatibilité de leurs outils billettiques et d'informations voyageurs avec ceux portés par le syndicat mixte intermodal régional.

Modalités de coordination de l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements, relatives aux pôles d'échanges stratégiques ainsi que l'identification des aménagements nécessaires à la mise en oeuvre des connexions entre les différents réseaux de transport et modes de déplacements, en particulier les modes non polluants

Règle n°11 : Le développement des pôles d'échanges multimodaux, existants ou en projet, s'accompagne d'une identification et d'une préservation des espaces dédiés et/ou à dédier à l'intermodalité.

Règle n°13 : Les réseaux de transport publics locaux sont organisés en cohérence avec le réseau de transports collectifs structurant de la Région et dans la recherche d'une optimisation des connexions entre les lignes de transport.

Règle n°19 : Les stratégies locales de mobilité développent les zones de circulation apaisée pour faciliter l'accès aux pôles d'échanges multimodaux (PEM) et aux équipements publics par les modes actifs.

Règle n°37 :

Les acteurs mettent en oeuvre prioritairement des actions visant à la prévention des déchets avant toute opération de valorisation puis d'élimination.

Règle n°38 :

Les acteurs mettent en oeuvre des actions visant à la valorisation matière des déchets avant toute opération d'élimination et après toute opération de prévention.

Règle n°39 :

L'ouverture de nouvelles installations de stockage de déchets non dangereux, non inertes, n'est pas autorisée sur l'ensemble du territoire régional.

Règle n°40 :

Les documents d'urbanisme définissent les emplacements nécessaires aux installations de transit, de tri, de préparation, de valorisation et d'élimination des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (BTP), dès lors que les besoins sont identifiés.

Règle n°41 :

Les collectivités en charge de la gestion des déchets et les services de l'Etat identifient les installations permettant de collecter et de traiter les déchets produits lors de situation exceptionnelle.

La cohérence de l'action publique sur le long terme

> L'amortissement des investissements publics (réseaux, services publics et lieux d'animation culturelle)

> Un service public équitable et accessible à tous

La valorisation et la mise en réseau des initiatives isolées

> L'inscription dans une démarche globale d'image pour le territoire

> La stimulation et l'accompagnement des initiatives locales

> Le confortement du lien social

Climatisation

UN TERRITOIRE «ACTIF» ET DES SAVOIR-FAIRE LOCAUX

CLÉ DE LECTURE 5

Des entreprises aux activités variées

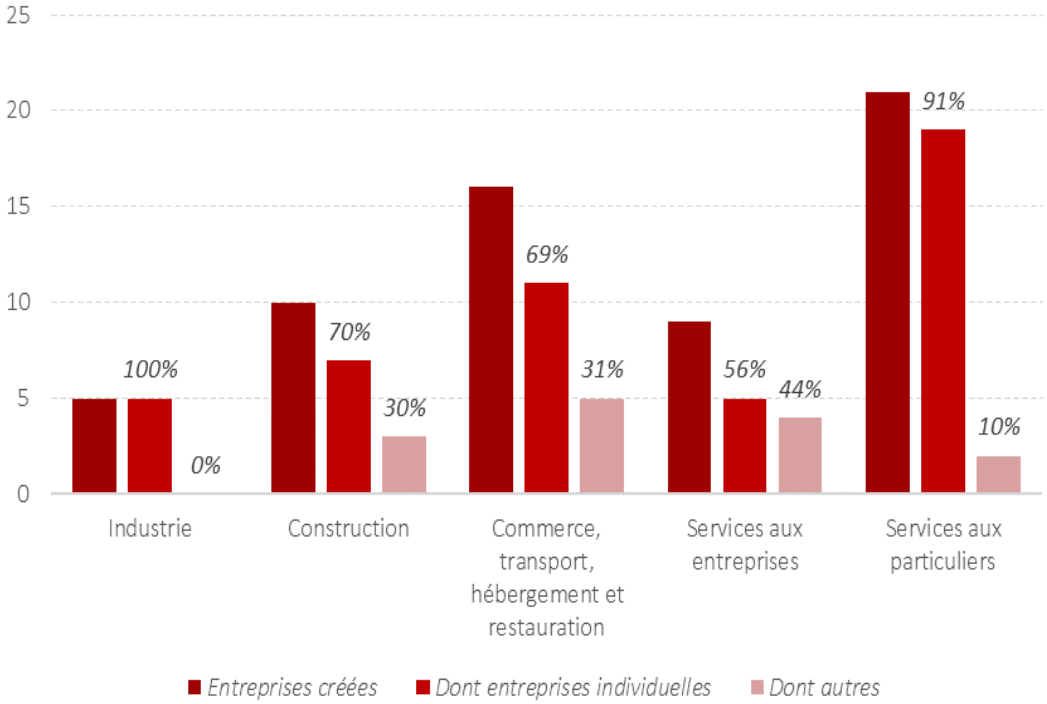

Le rythme de création d'entreprises a peu évolué entre 2009 et 2018 (source : INSEE, SIRENE). La grande majorité des créations sont des entreprises individuelles. Le territoire attire ponctuellement de nouveaux arrivants mais les principaux employeurs locaux restent au sein du domaine public ou sont des entreprises «historiques» du territoire.

Créations d'entreprises par secteur d'activités en 2017

Source: Insee / Sirene

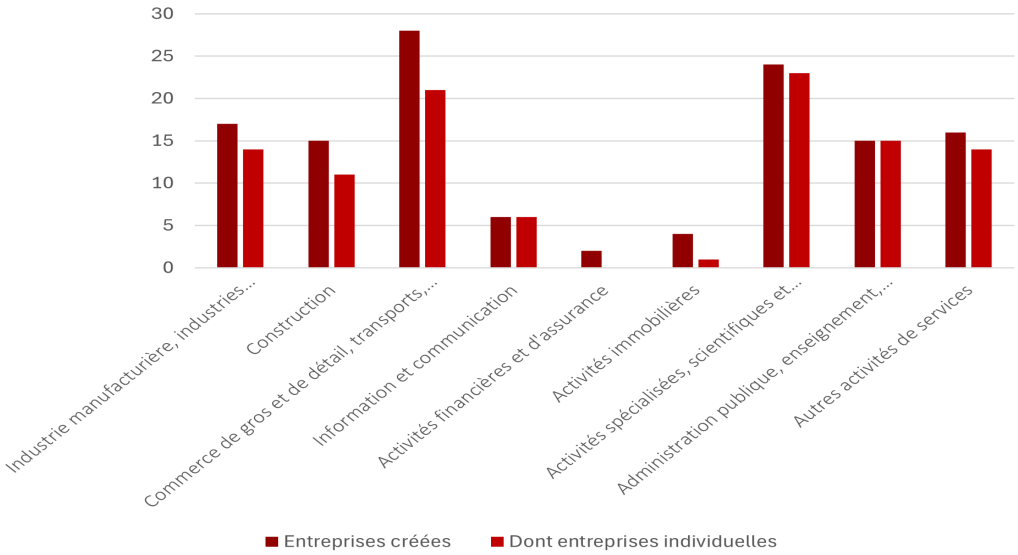

Evolution d'entreprises crées par secteur d'activités entre 2017 et 2020
Source: Insee / Sirene

A partir de 2020, le nombre de créations d'entreprises connait une hausse (INSEE SIDE 2022). Toutefois, ce sont principalement des entreprises individuelles.
Les besoins immobiliers et fonciers actuels sont faibles et prennent la forme de projets de constructions pour l'évolution et l'implantation d'entreprises artisanales sur le territoire.

La déprise de l'emploi local s'est stabilisée au cours des 5 dernières années, après une décennie particulièrement sombre pour l'offre locale.

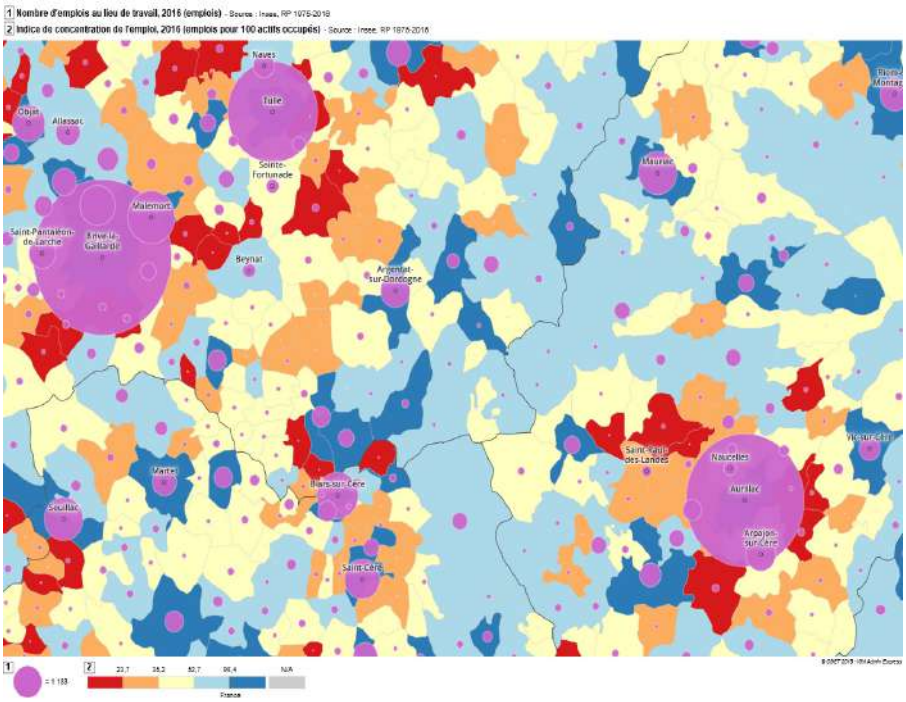

Taux d'évolution de l'emploi annuel 1999-2006

2006-2011

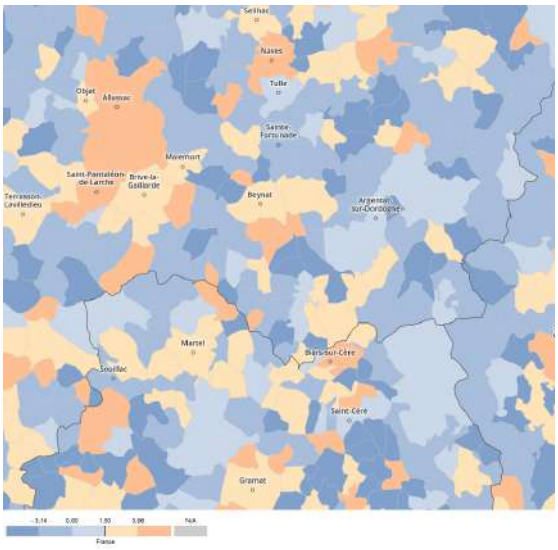

2011-2016

Une offre foncière à vocation économique encore disponible

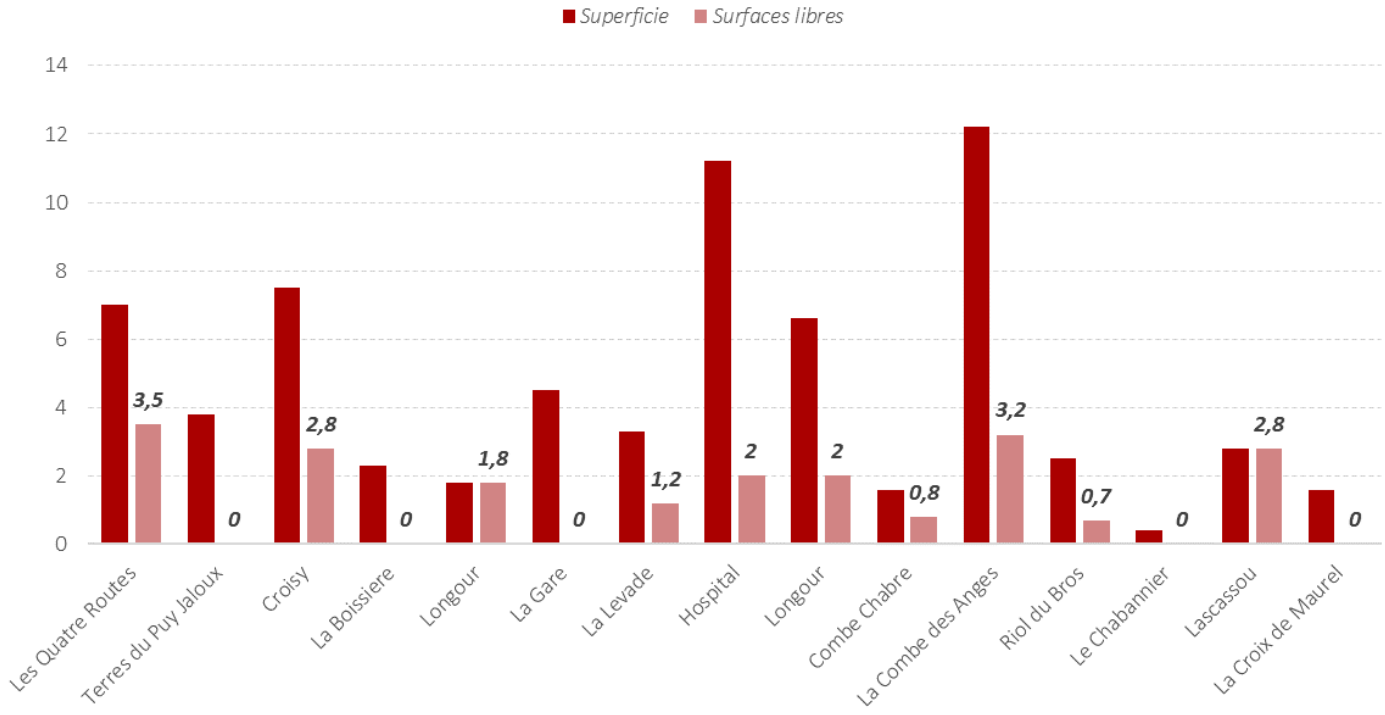

Etat des lieux des disponibilités foncières des espaces à vocation économiques

Source : Cittànova

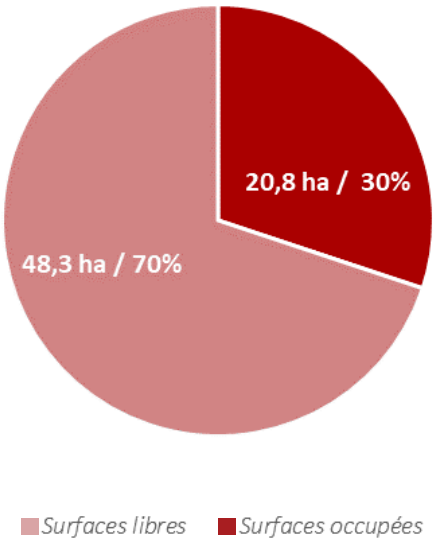

1/3 des surfaces destinées au développement économique reste aujourd'hui non bâti

Source : Cittànova

Les Quatres Routes- Albussac
3,5 Ha disponibles

Croizy - Argentat-sur-Dordogne
2,8 Ha disponibles

La Combe des Anges - Saint-Privat
3,2 Ha disponibles

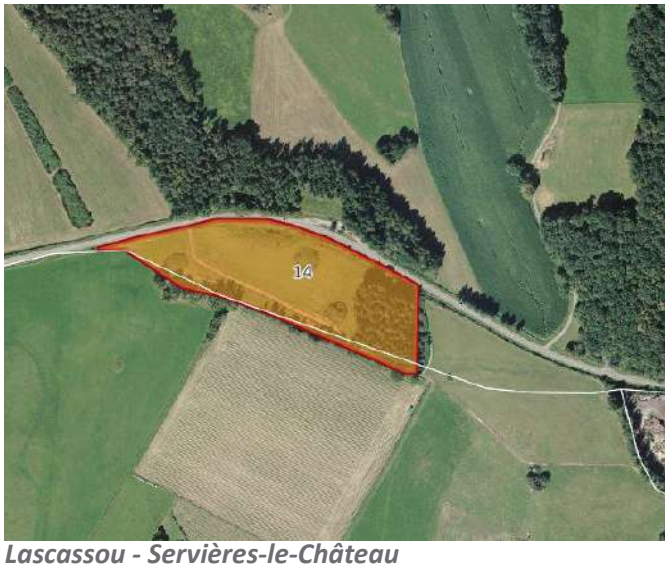

Lascassou - Servières-le-Château
2,8 Ha disponibles

Longour extension - Argentat-sur-Dordogne
1,8 Ha disponibles

Hospital - Argentat-sur-Dordogne
2,0 Ha disponibles

Longour - Argentat-sur-Dordogne

1,8 Ha disponibles

Combe Chabre - Saint-Privat

0,4 Ha disponibles

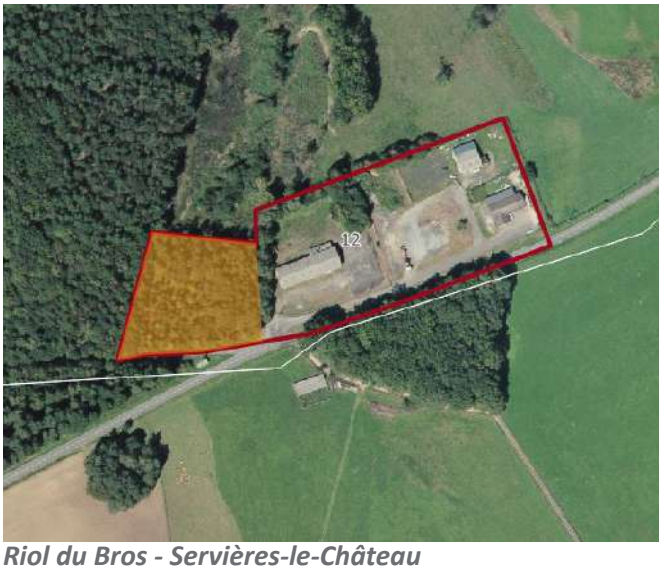

Riol du Bros - Servières-le-Château

0,7 Ha disponibles

La Levade - Argentat-sur-Dordogne

1,2 Ha disponibles

Monceaux-sur-Dordogne - Bros

0,1 Ha disponibles

Monceaux-sur-Dordogne - Bondigoux Sud

1,5 Ha disponibles

DIAGNOSTIC AGRICOLE

Une évolution du monde agricole

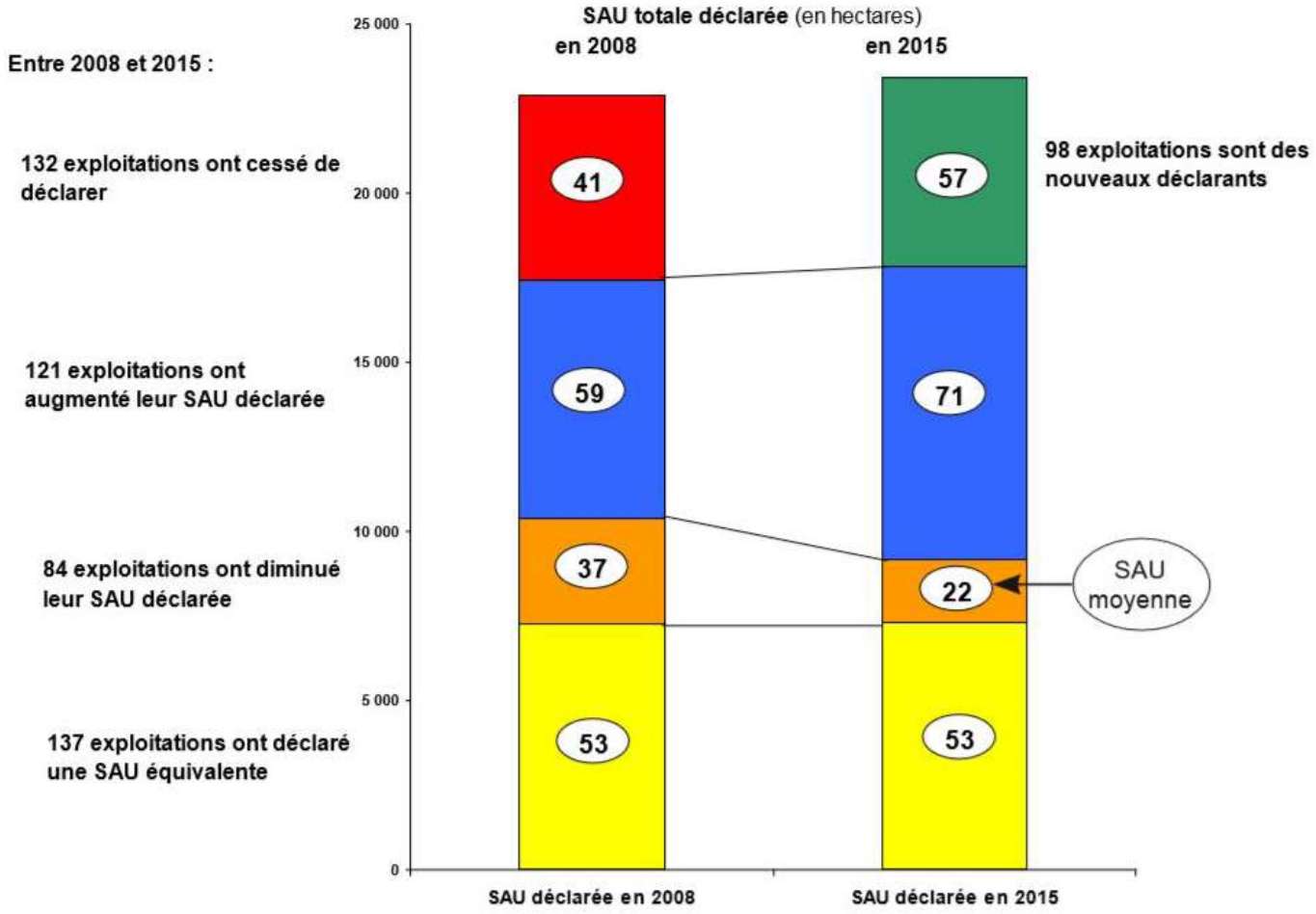

Evolution de la SAU des exploitations entre 2008 et 2015
Source : ASP - Déclaration de surface PAC

Unité : hectare

Statut d'exploitation	Effectif	SAU
Exploitation individuelle	325	11 582
Groupement agricole d'exploitation en commun	66	8 076
Exploitation agricole à responsabilité limitée	38	2 933
Autre forme sociétaire	11	790
Total	**440**	**23 381**

Un recul des exploitations individuelles : 3/4 des exploitations pour 1/2 de le SAU
Source : DRAAF, Déclaration PAC

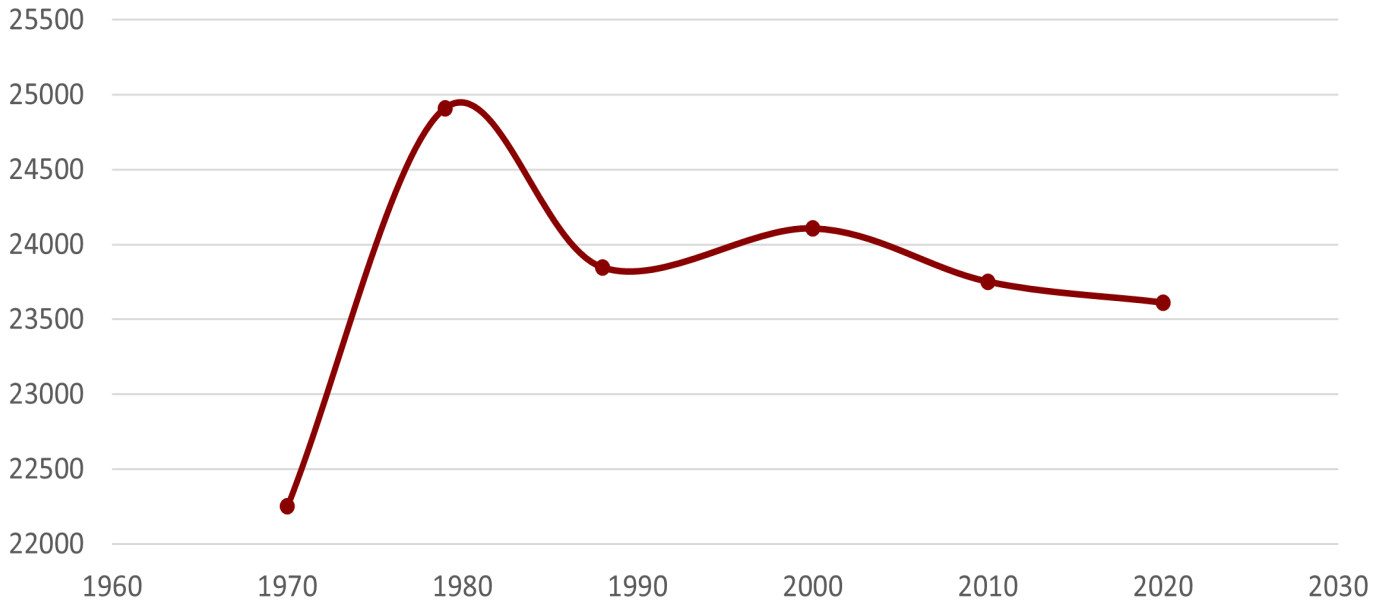

Evolution de la SAU totale (en hectares) de 1970 à 2020

Source : AGRESTE, Recensement agricole 2020

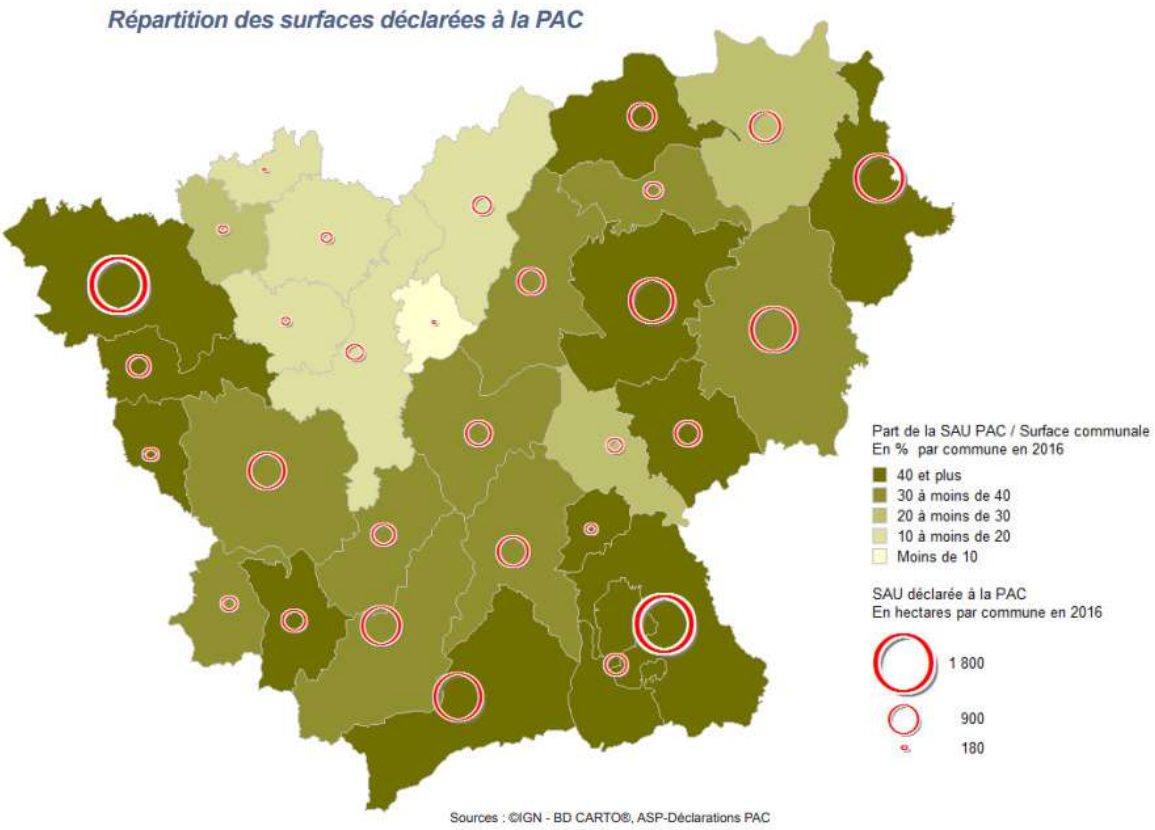

Evolution du nombre d'exploitations depuis 1970. Le nombre d'exploitations sur le territoire connait une baisse continue depuis les années 1970. Le nombre d'exploitations sur le territoire de Xaintrie Val Dordogne est passé de 522 à 409 en 10 ans.

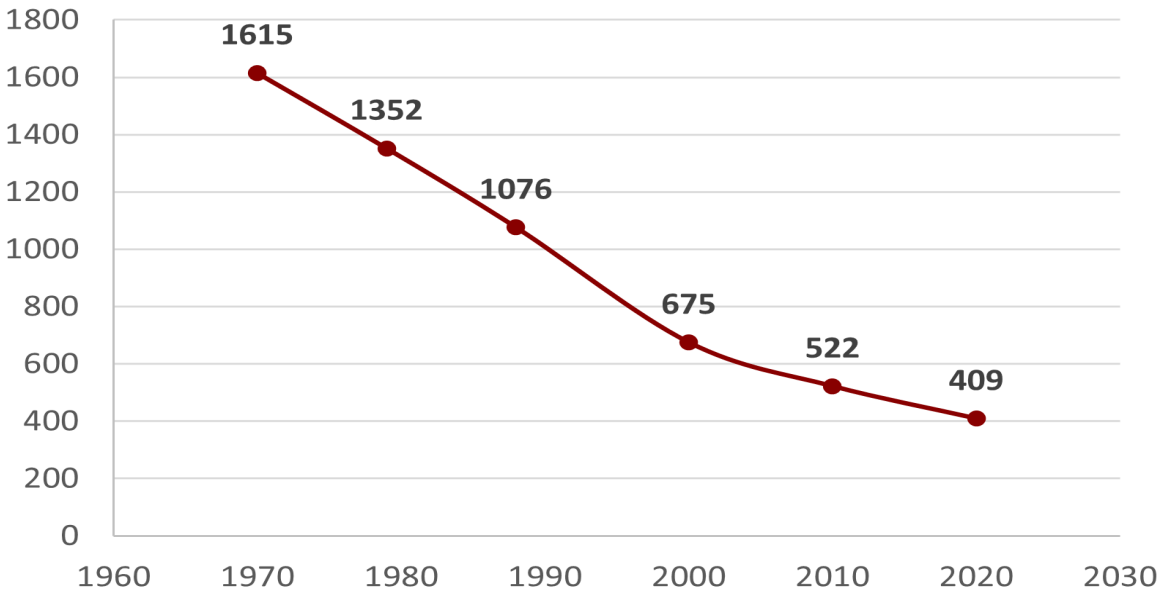

Source : AGRESTE, Recensement agricole 2020

SAU moyenne (en hectare)

Le nombre d'exploitations sur le territoire a tendance à se réduire et on observe de fait une augmentation de la SAU moyenne.

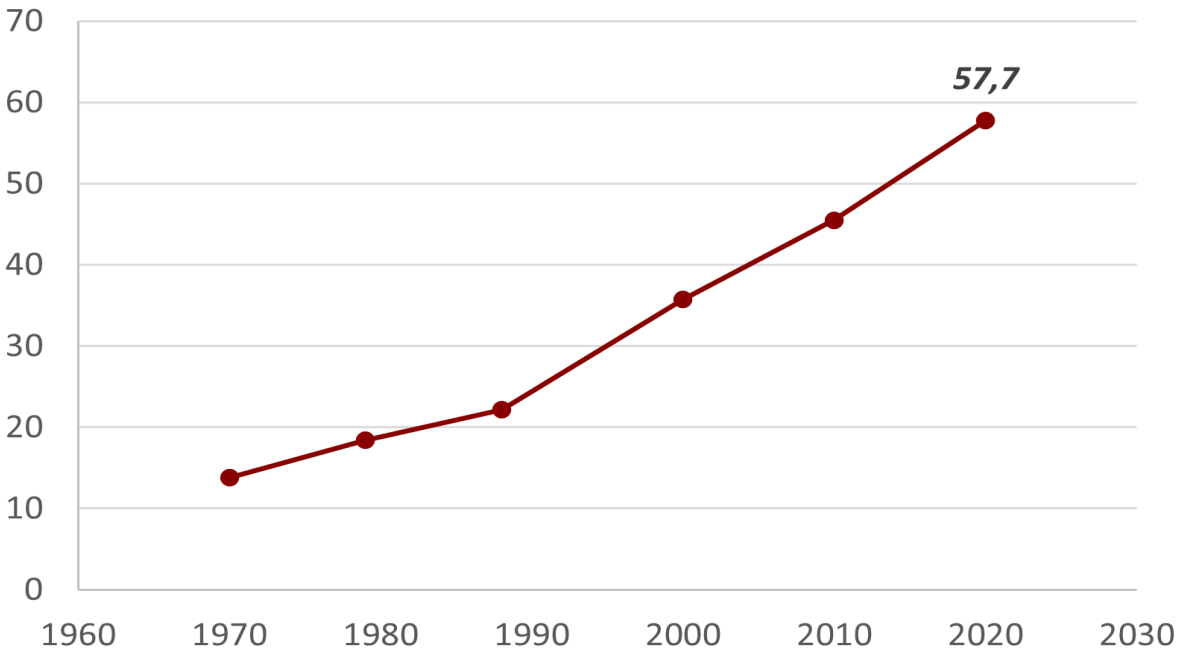

Source : AGRESTE, Recensement agricole 2020

Statut d'exploitation	Effectif	SAU (ha)
Exploitation inividuelle	292	10 450,62
GAEC	68	9 236,95
EARL	37	3 175,02
Autre forme de société	12	750,04
Total	*409*	*23 612,63*

Statut d'exploitation (nombre et SAU en hectares) en 2020

Source : AGRESTE, Recensement agricole 2020

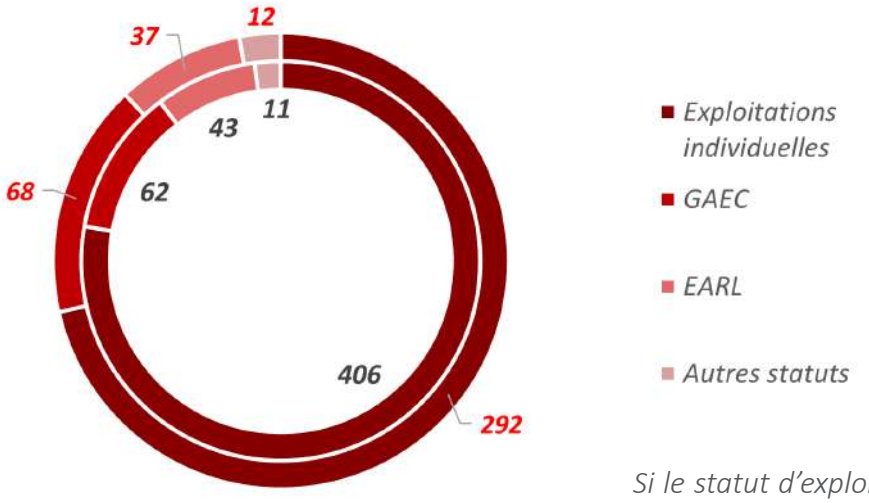

Comparaison des statuts juridiques d'exploitation sentre 2010 et 2020

Source : AGRESTE, Recensement agricole 2020

Si le statut d'exploitations individuelles reste dominant sur le territoire, on observe une progression des formations en GAEC au cours des dernières années.

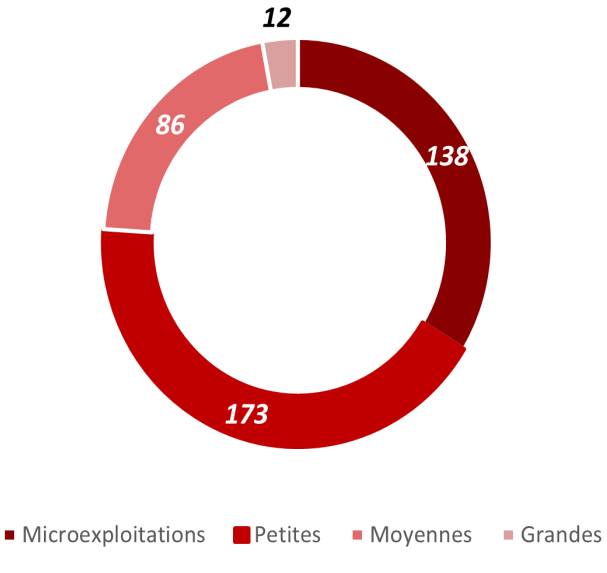

Dimension économique des exploitations agricoles - 2020

Source : AGRESTE, Recensement agricole 2020

L'élevage bovin : production essentielle du territoire

Répartition des surfaces déclarées selon la nature de culture

Unités : hectare, %

Catégorie de culture	Surface	% départemental
Céréales (y compris semences)	1 192	9
Protéagineux (y compris semences)	43	10
Autres cultures (1)	10	ns
Fourrages annuels	717	13
Prairies artificielles et temporaires	9 648	12
Jachères	7	8
Cultures fruitières (2)	27	1
Surfaces toujours en herbe des exploitations	11 474	10
Autres surfaces	144	ns
Total	**23 262**	**10**

ns : non significatif

(1) dont oléagineux, plantes aromatiques, médicinales et à parfum, pommes de terre, légumes frais.

(2) y compris châtaigneraies, noyeraies

Source : ASP - Déclarations de surface PAC 2016

	Effectif	%
Vaches allaitantes	14 521	48
Génisses de plus de 1 an	4 922	16
Mâles de plus de 1 an	954	3
Veaux de moins de 8 mois	7 846	26
Jeunes bovins de 8 à moins de 12 mois	2 210	7
Effectifs bovins viande	30 453	100

Source : BDNI 2016, DRAAF

***354** exploitations avec au moins un bovin viande*
***30%** de producteurs de veaux*
***14 500** vaches nourrices*
***4 800** bovins produits pour la boucherie*

Type de culture	Exploitations 2010	Exploitations 2020	SAU (ha) 2010	SAU (ha) 2020
Céréales et/ou oléoprotéagineux	4	N/A	59,25	N/A
Autres grandes cultures	18	39	191,24	559,92
Légumes ou champignons	N/A	3	N/A	N/A
Fleurs et/ou horticulture diverse	4	4	13,54	4,76
Viticulture		N/A		N/A
Fruits ou autres cultures permanentes	7	11	18,09	165,07
Bovins lait	**43**	**27**	**2370,35**	**1912,99**
Bovins viande	**293**	**217**	**14895,01**	**15108,7**
Bovins mixtes	**42**	**29**	**3536,99**	**2939,16**
Ovins ou caprins	32	13	216,83	183,88
Equidés et/ou autres herbivores	20	12	252,33	345
Porcins	6	8	296,49	489,22
Volailles	6	10	181,06	480,18
Combinaisons de granivores (porcins, volailles	18	6	1186,04	429,77
Polyculture et/ou polyélevage	27	27	493,25	909,34

Type de culture dans les exploitations - SAU par hectare selon le type de culture

Comparaison entre les chiffres de 2010 et 2020

Source : AGRESTE, Recensement agricole 2020

L'élevage bovin reste en 2020 la production essentielle sur le territoire.

Comme à l'échelle de la Corrèze, l'élevage de bovins (lait et viande) représente une part essentielle de l'activité agricole sur le territoire Xaintrie Val'Dordogne.

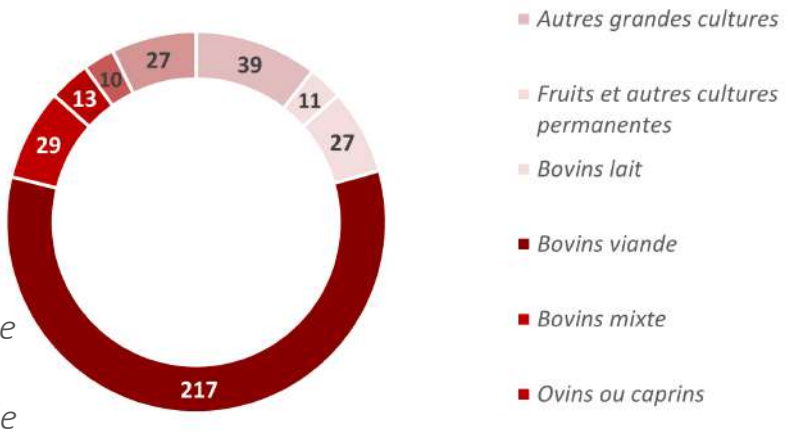

Répartition selon le type de production en nombre d'exploitations

Source : AGRESTE, Recensement agricole 2020

13 % du cheptel porcin départemental

Unités : effectif, %

Catégorie d'animaux	SCoT Xaintrie Val'Dordogne		% département	
	Élevages	Cheptel	Élevages	Cheptel
Truies reproductrices (y c. cochettes, réforme exclue)	11	909	19%	17%
Porcelets (y c. post-sevrage)	14	1 924	18%	9%
Jeunes porcs de 20 à 50 kg	11	2 103	17%	18%
Autres porcs de 50 kg et plus	19	2 536	18%	12%
Total porcins	**25**	**7 472**	**18%**	**13%**

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Production de canards et de poulets de chair

Unités : effectif, %

Espèces	SCoT Xaintrie Val'Dordogne		% département	
	Élevages	Cheptel	Élevages	Cheptel
Canards en gavage, à gaver	6	18 150	12%	21%
Poulets de chair et coqs	3	12 835	4%	15%

s : secret statistique

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Source : DRAAF

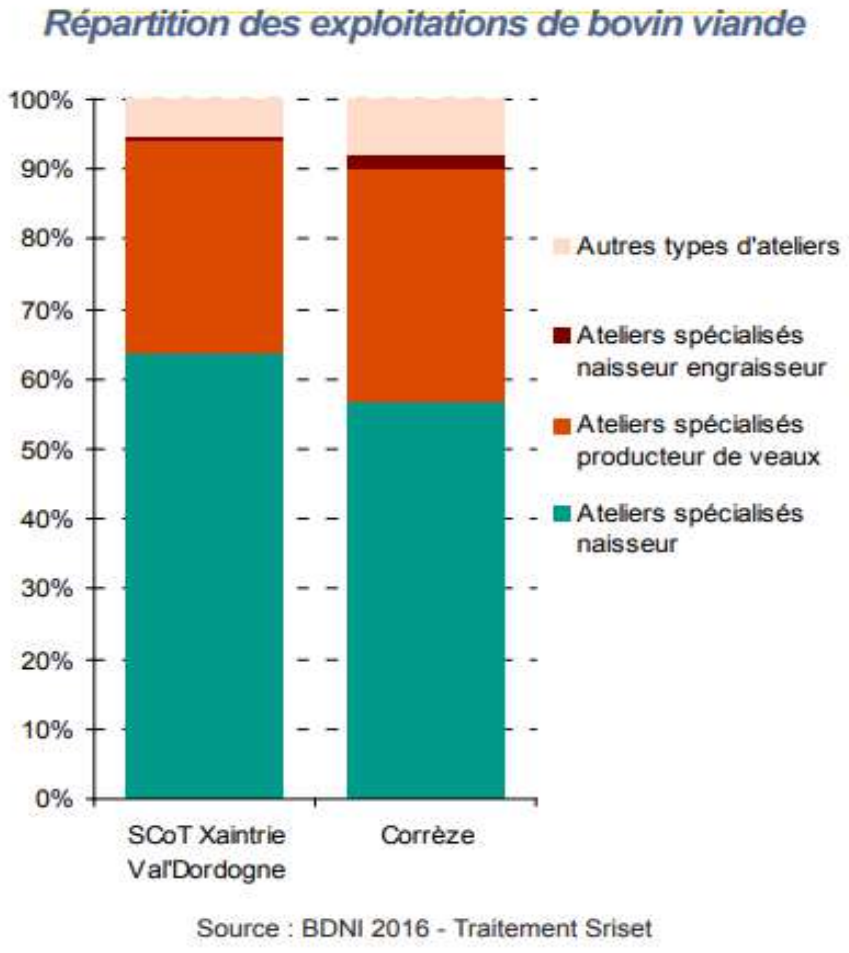

Source : DRAAF

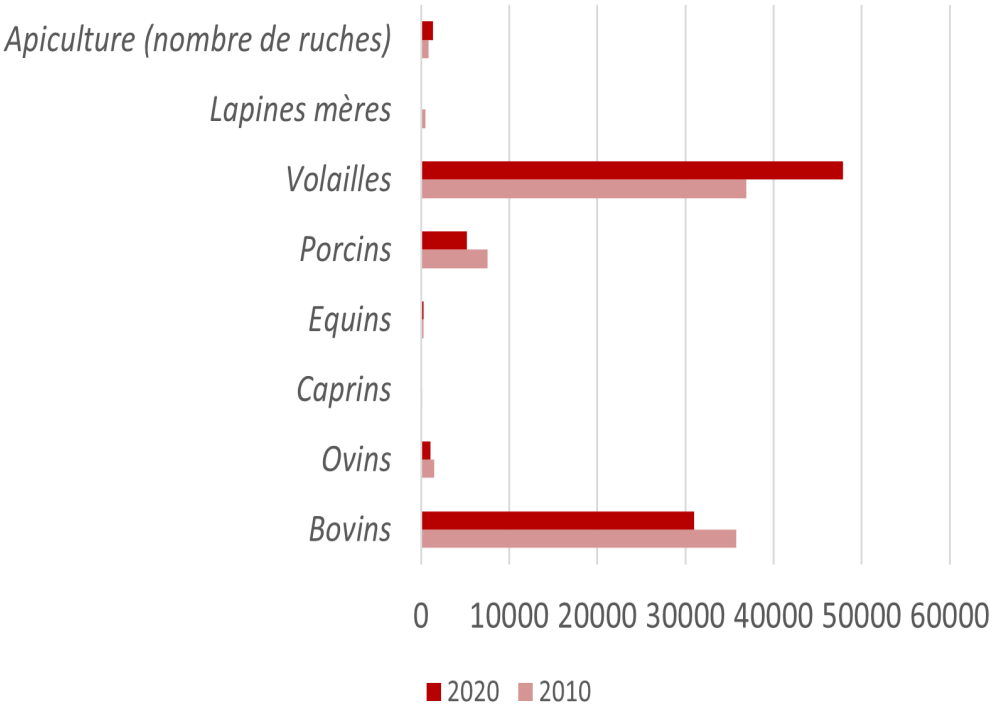

Répartitions des cheptels par catégorie (nombre de têtes)

Source : AGRESTE, Recensement agricole 2020

L’agriculture comme dernier rempart de l’emploi en milieu rural

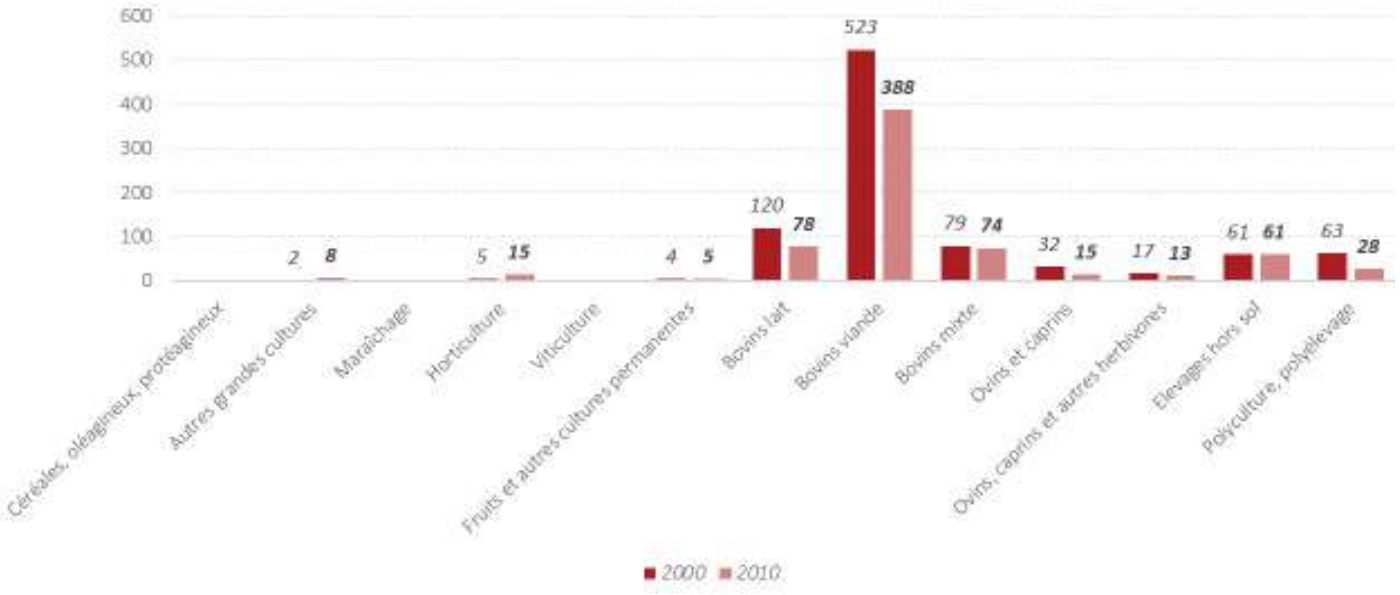

Travail dans les exploitations agricoles par type de production entre 2000 et 2010
Source : Recensement agricole 2010, en Unité de Travail Annuel (UTA)

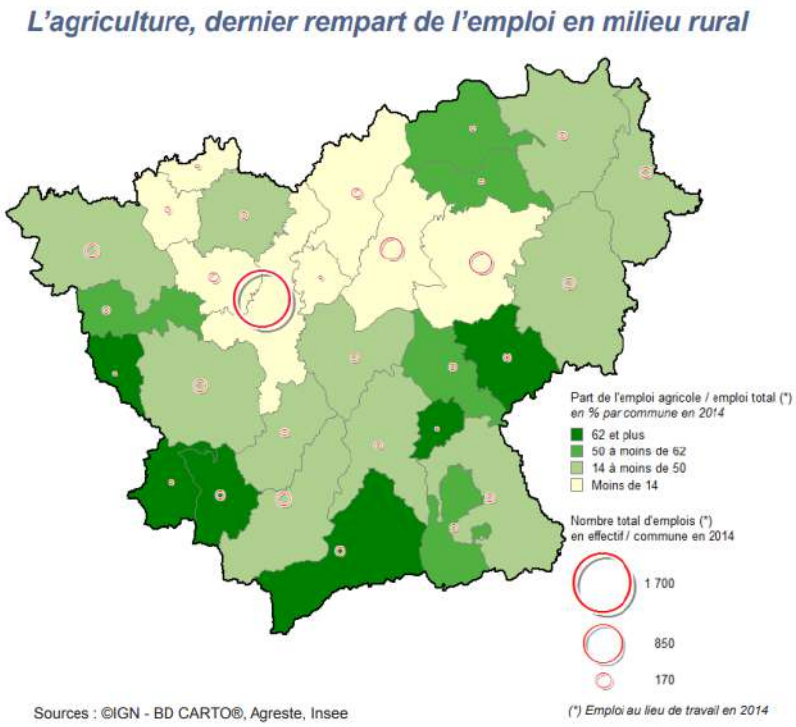

Une part d’emploi agricole importante au sein des communes les plus rurales

Recul de la main-d'œuvre familiale

Unités : nombre d'UTA, %

	UTA en 2010	Évolution 2000 / 2010 en %
UTA du chef d'exploitation (ou premier coexploitant)	404	-25
UTA des coexploitants	106	58
UTA des conjoints non coexploitants	70	-57
UTA des autres actifs familiaux	75	-28
UTA de la main-d'oeuvre familiale	656	-25
UTA des salariés permanents (hors famille)	25	96
UTA des saisonniers et des occasionnels	7	-60
UTA du personnel des ETA et Cuma	2	-14
UTA des actifs non familiaux	35	4
UTA totales	690	-24

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Un net recul de la main d'oeuvre familiale, observé depuis le recensement agricole de 2000 et qui se poursuit.

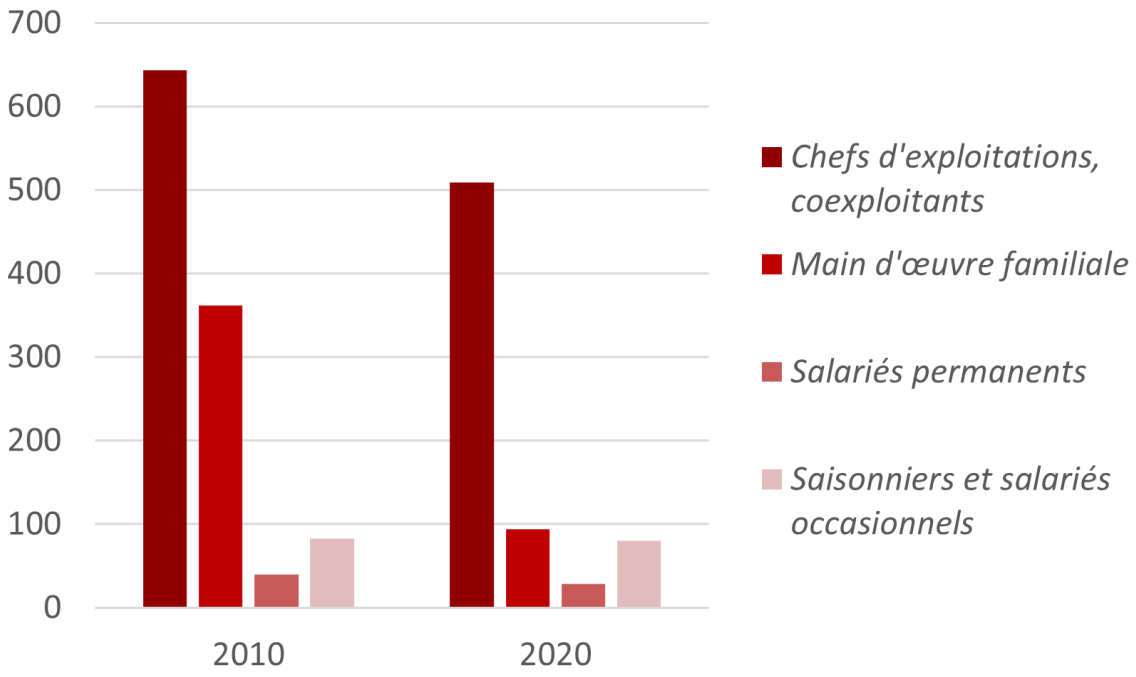

Comparaison du volume de main d'oeuvre agricole sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne - 2010/2020

Source : AGRESTE, Recensement agricole 2020

La question de la succession et de la transmission des exploitations en jeu

Caractéristiques des exploitations des 55 ans et plus en fonction de leurs perspectives de reprise en 2010

Unités : effectif, hectare, année

	Perspective de reprise	
	Incertaine(*)	Assurée
Âge moyen des chefs	64	59
Taille de l'exploitation		
SAU médiane	10	40
% effectif d'exploitations de moins de 20 hectares	68%	2%
Statut d'exploitation		
% effectif d'exploitations individuelles	97%	67%
% SAU d'exploitations individuelles	86%	36%
Otex les plus fréquents (en % effectif)		
Bovins viande	48,1%	63,0%
Ovins-caprins, autres ruminants	18,5%	6,5%
Polyculture et polyélevage	9,6%	4,3%
Grandes cultures	8,1%	s
Élevage hors-sol	3,7%	15,2%

s : secret statistique

Source : ASP - déclarations PAC

(*) *Cumul des exploitations dont le chef ne sait pas si son entreprise sera reprise et de celles dont le chef pense qu'elle disparaîtra à moyen terme.*

Source : DRAAF

22 exploitations concernées par l'aide JA entre 2011 et 2014

Unités : effectif, hectare

Statut d'exploitation	Effectif	SAU déclarée en 2014
Groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec)	10	1 026
Exploitation individuelle	9	448
Autre statut (*)	3	176
Total	**22**	**1 649**

Source : ASP - déclarations PAC

(*) *EARL, SARL, SCEA*

Source : DRAAF

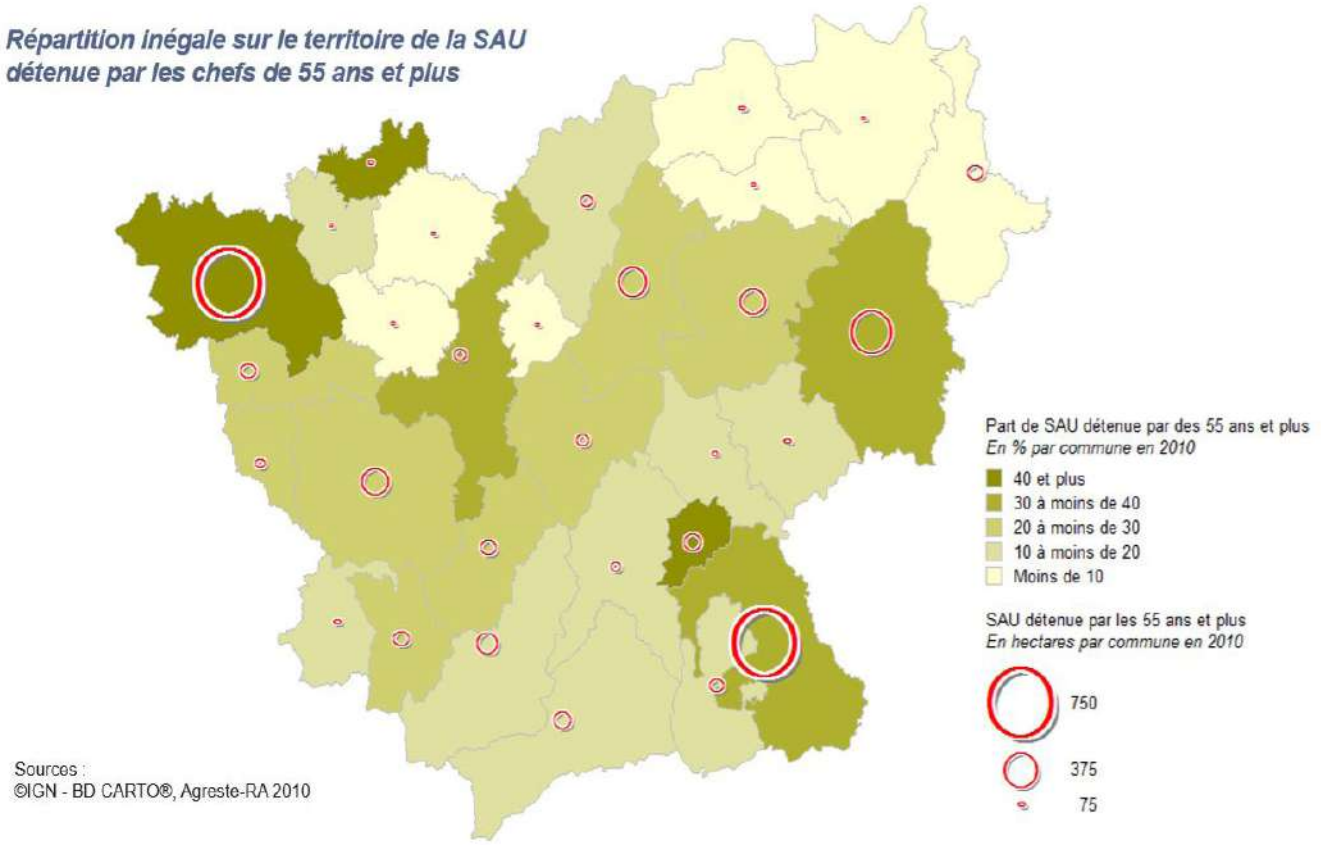

L'envoi d'un questionnaire aux agriculteurs du territoire a permis de mettre à jour le profil démographique des entreprises agricoles du territoire : près du quart des exploitations du territoire seraient conduites par des agriculteurs de plus de 55 ans.
Toujours d'après les retours du questionnaire, la SAU des exploitations tenues par des agriculteurs de plus de 55 ans représenteraient près moins de 20% de la SAU du territoire.

Les exploitations dirigés par des exploitants de plus de 55 ans dont le successeur n'est pas connu représenteraient près de 6% de la SAU du territoire.

AGE DES EXPLOITANTS

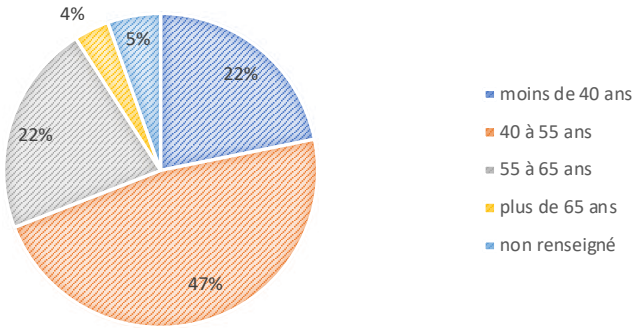

Source : Questionnaire adressé aux exploitants du territoire (55 réponses)

SAU SELON LE MODE DE SUCCESSION DES EXPLOITATIONS (DE PLUS DE 55 ANS)

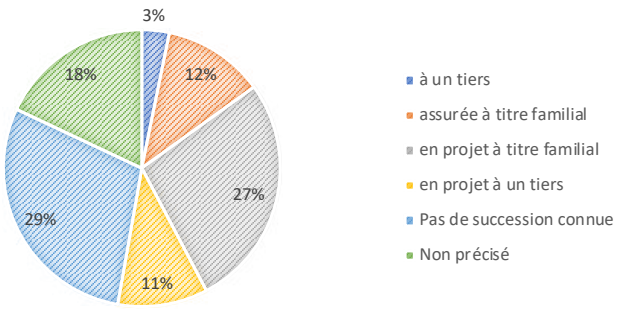

SURFACE SELON L'ÂGE DE L'EXPLOITANT PRINCIPAL

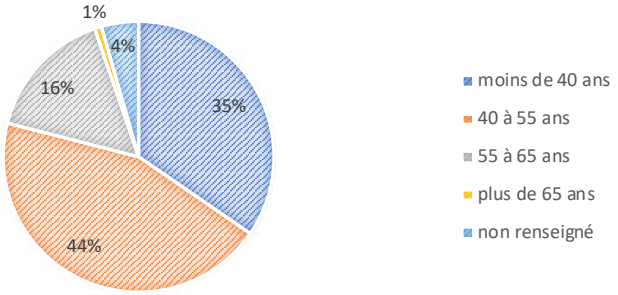

Source : Questionnaire adressé aux exploitants du territoire (55 réponses)

La question de la succession et de la transmission des exploitations en jeu

Age des exploitants

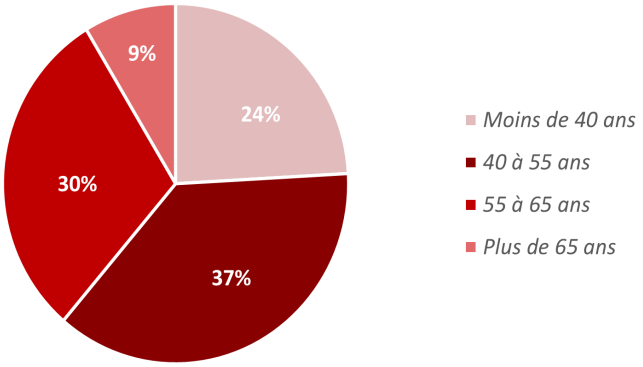

Selon le recensement de 2010 et l'envoi d'un questionnaire aux agriculteurs a permis de mettre à jour le profil démographique des entreprises agricoles du territoire : près du quart des exploitations du territoire seraient conduites par des agriculteurs de plus de 55 ans. Cette proportion s'établit à près d'un tiers des chefs d'exploitations selon le recensement agricole de 2020. Un grand nombre d'exploitations sont donc dirigées par des chefs à l'approche de la retraite.

Source : AGRESTE, Recensement agricole 2020

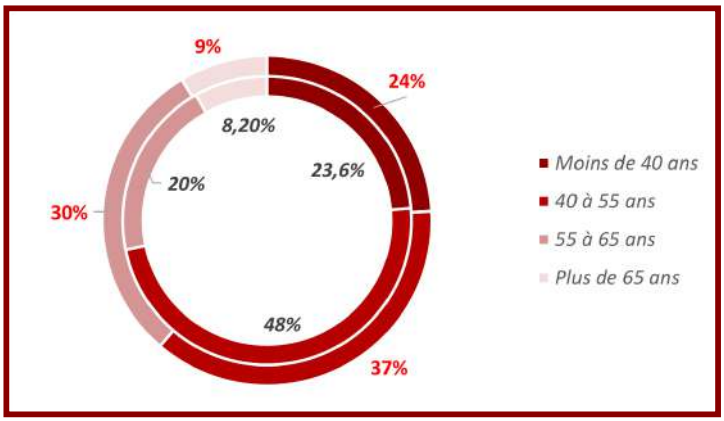

Comparaison de l'âge des chefs d'exploitations 2010 - 2020 (chiffres de 2020 en rouge)

Source : AGRESTE, Recensement agricole 2020

Devenir de l'exploitation dans les trois prochaines années dans le cas où le chef d'exploitation, ou le plus âgé des exploitants, a plus de 60 ans.

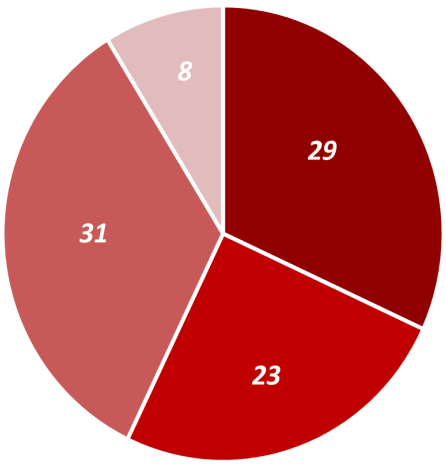

Total d'exploitations concernées : 92 (22% des exploitations)

Source : AGRESTE, Recensement agricole 2020

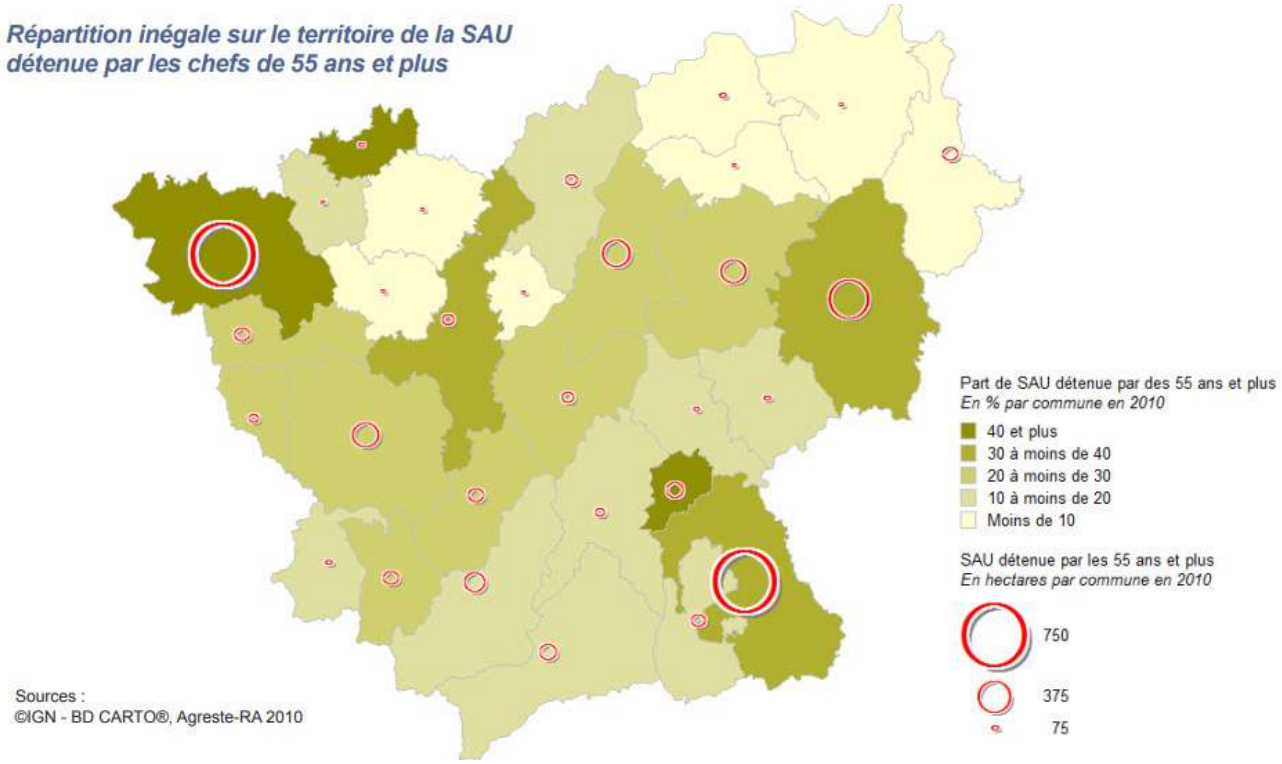

Si 30% de la SAU des exploitants de plus de 55 ans ne connaît pas de repreneur, c'est que la cessation peut déjà être programmée. L'analyse du questionnaire révèle que 25% de la SAU des plus de 55 ans fait l'objet d'une cessation d'activité programmée.

CESSATION D'ACTIVITÉ PROGRAMMÉE

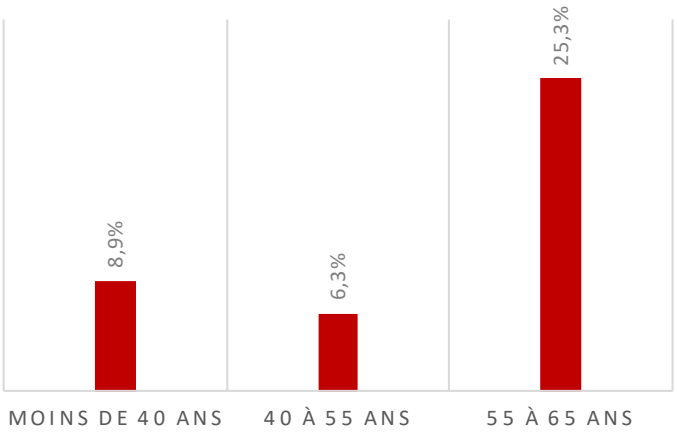

Source : Questionnaire adressé aux exploitants du territoire (55 réponses)

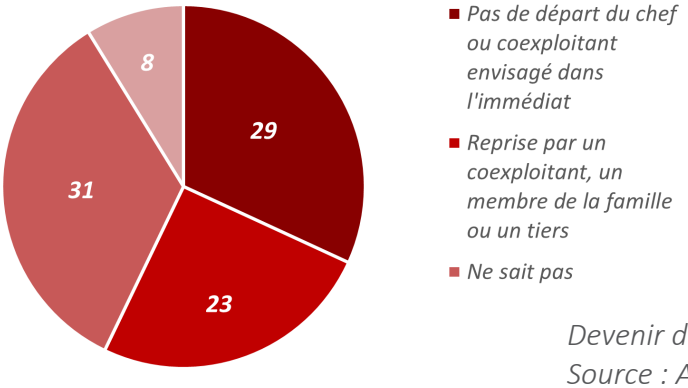

Devenir des exploitations
Source : AGRESTE, Recensement agricole 2020

Une agriculture de qualité qui se diversifie

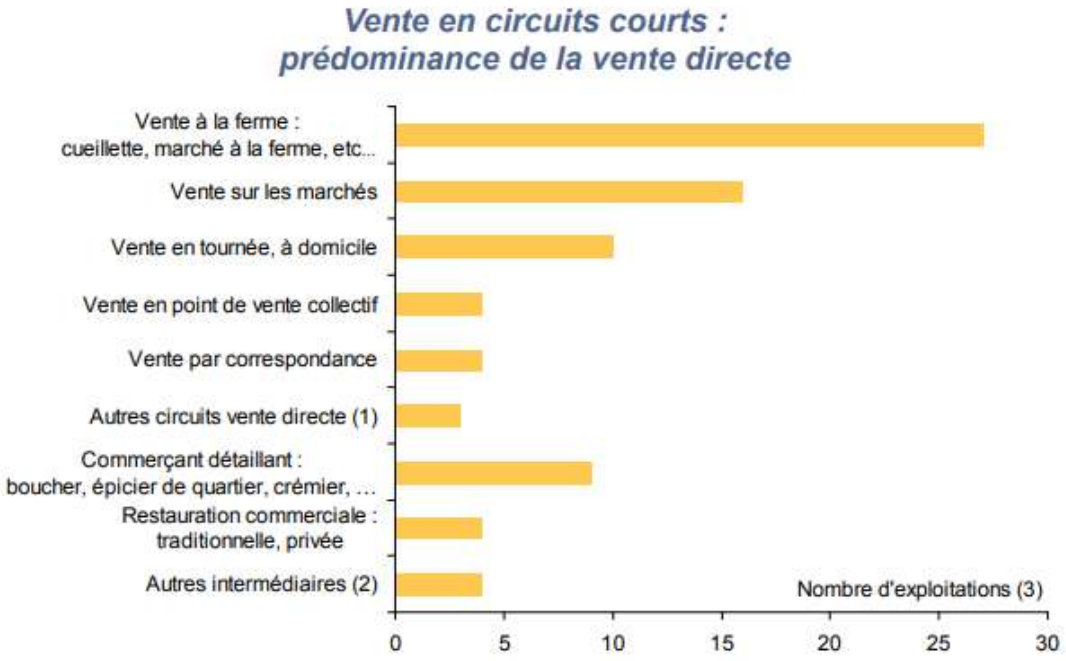

(1) Vente en paniers (type AMAP) ou vente en salons et foires ; (2) Restauration collective ou grandes et moyennes surfaces ; (3) Une exploitation peut mobiliser plusieurs circuits courts.

Source : AGRESTE - Recensement agricole 2010

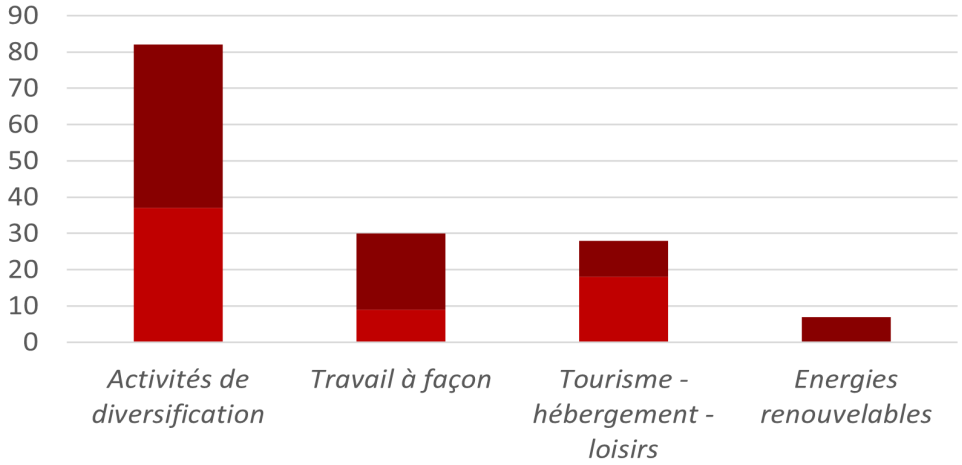

Les activités de diversification progressent sur le territoire, ainsi que le développelement d'activités ayant trait aux énergies renouvelables.

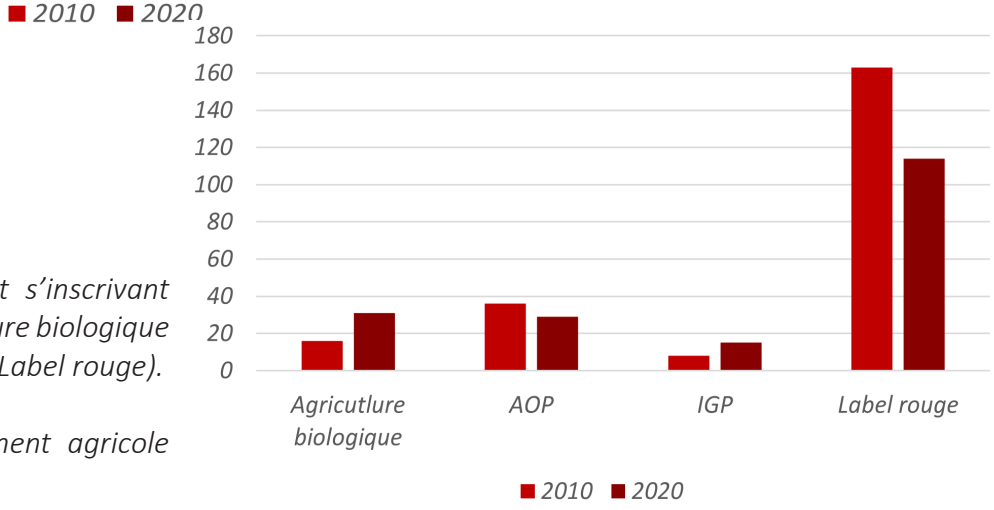

Nombre d'exploitations ayant s'inscrivant dans une démarche d'agriculture biologique ou ayant des labels (AOP, IGP, Label rouge).

Source : AGRESTE, Recensement agricole 2020

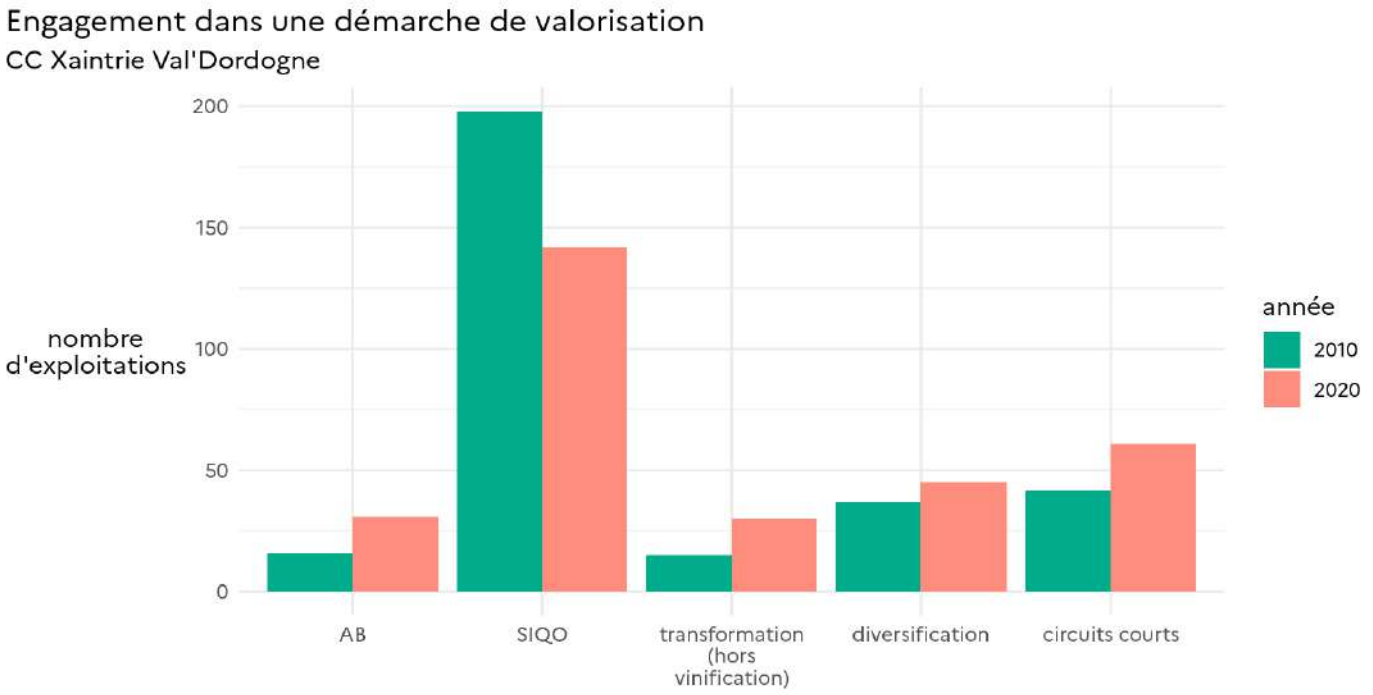

Source : DRAAF

Le territoire est engagé dans une démarche de transformation locale des produits, de diversification des activités ainsi que dans le développement des circuits courts.

Le développement de l'agriculture biologique sur le territoire

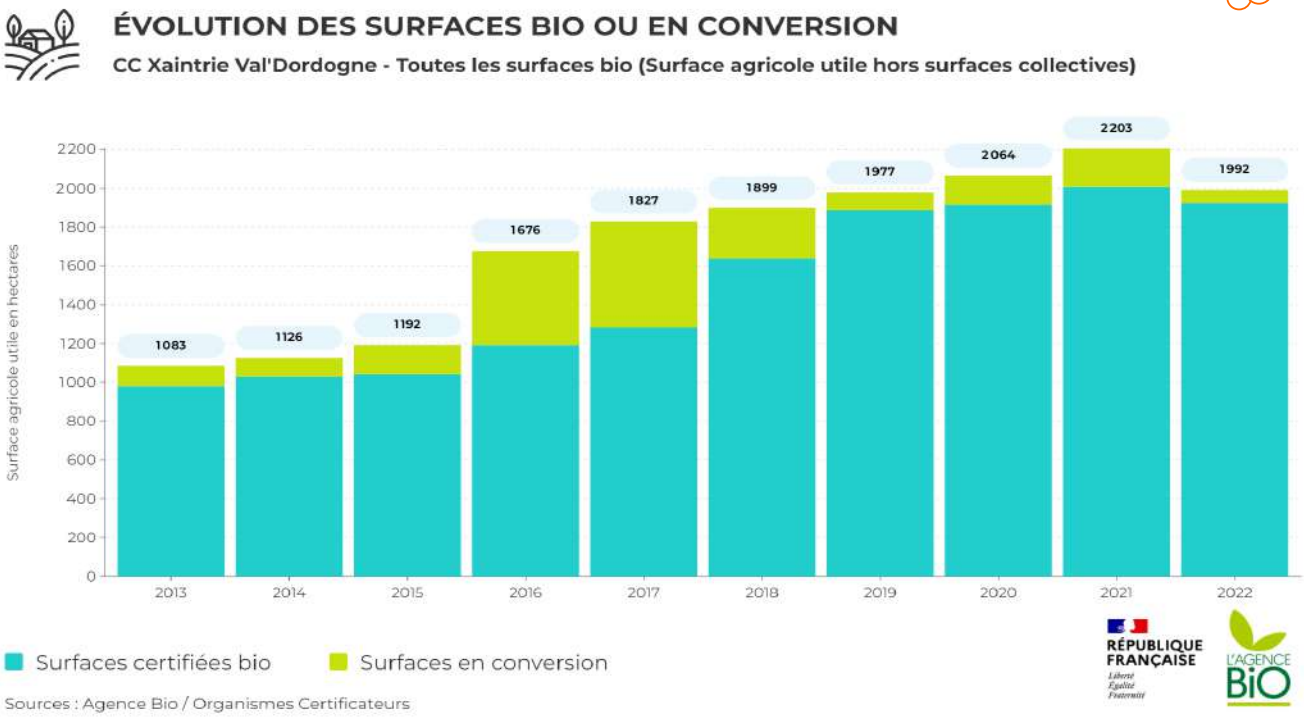

Depuis 2013, on observe une progression croissante des surfaces agricoles labellisées «bio» sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne.

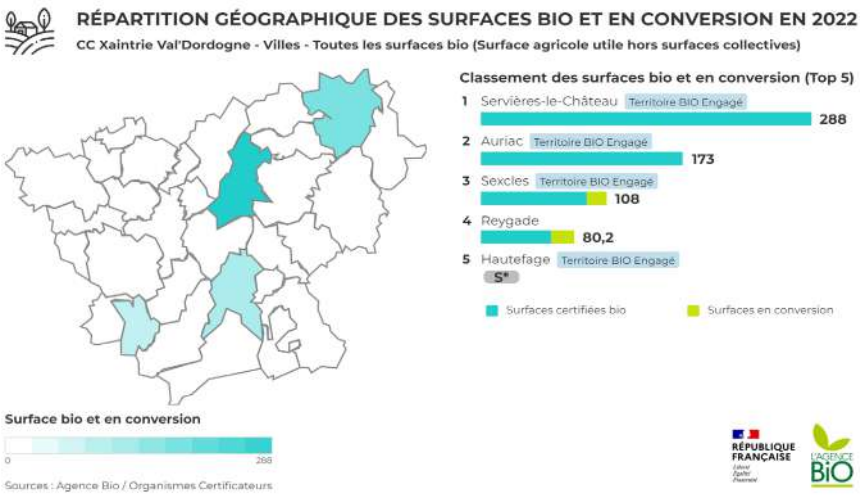

1992 ha *de surfaces bio en 2022 (2ème rang départemental)*
8.4% *- part de la surface bio dans la surface agricole de l'EPCI*
36 fermes *engagées «bio» en 2022*

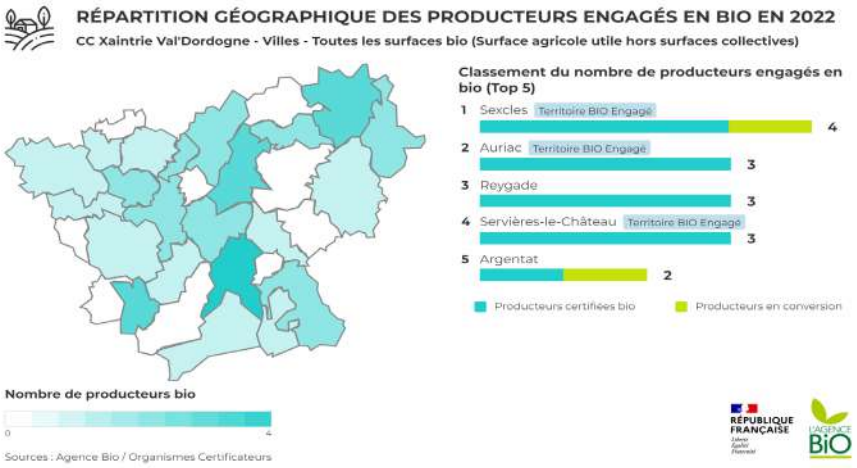

Le changement climatique amène à projeter l'évolution de l'agriculture du fait de l'évolution de la nature des sols, des risques de déficit hydrique que pourraient apporter des épisodes de sécheresse.
La fragilité économique des exploitations est une faiblesse limitant leur capacité d'anticipation.

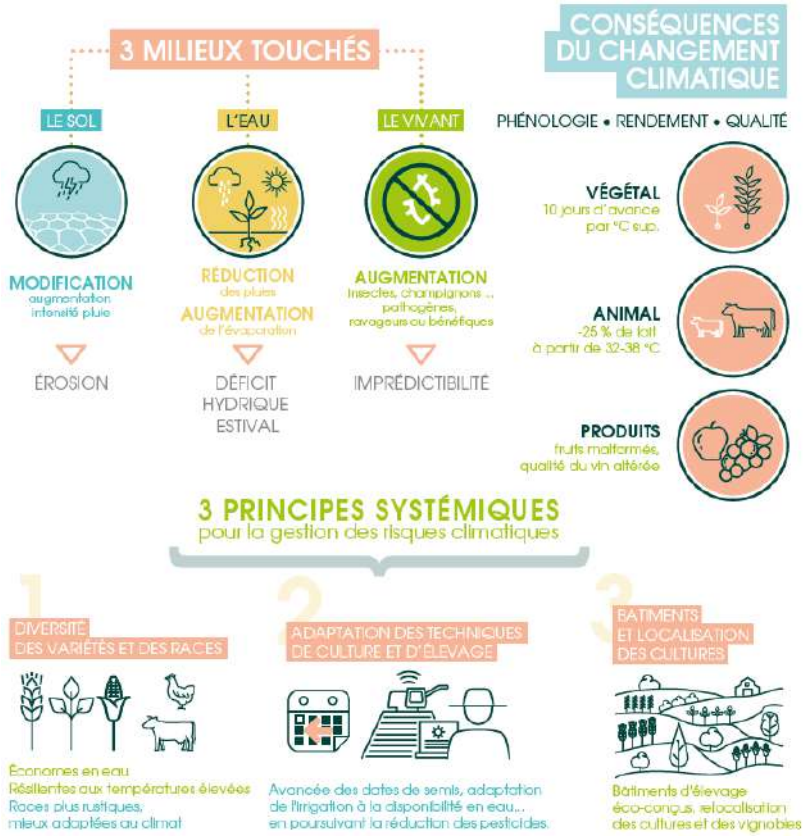

Impacts du changement climatique (Acclimaterra, Nouvelle Aquitaine)

Agriculture biologique :
des surfaces disséminées sur l'ensemble du territoire

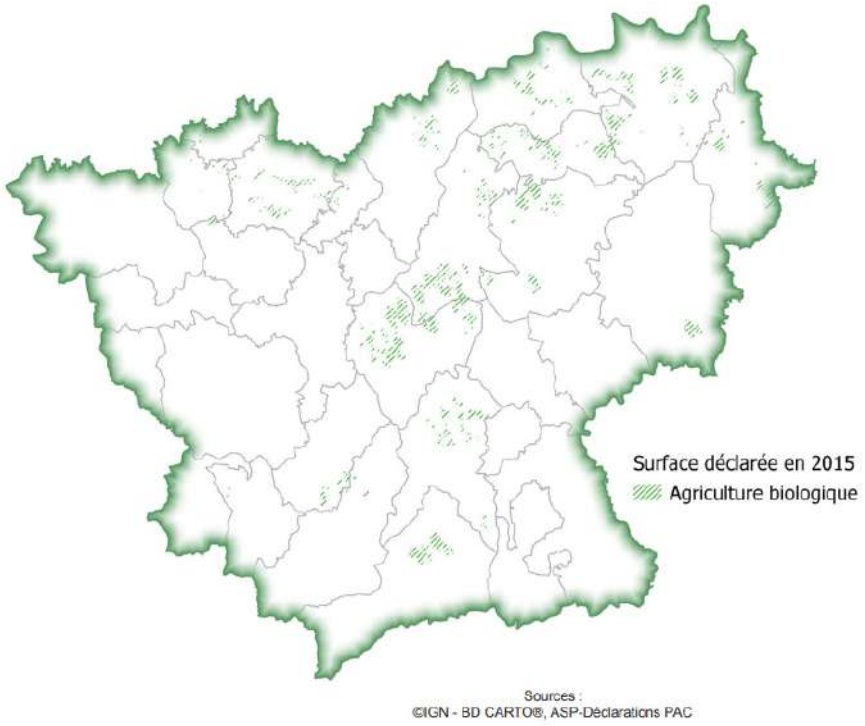

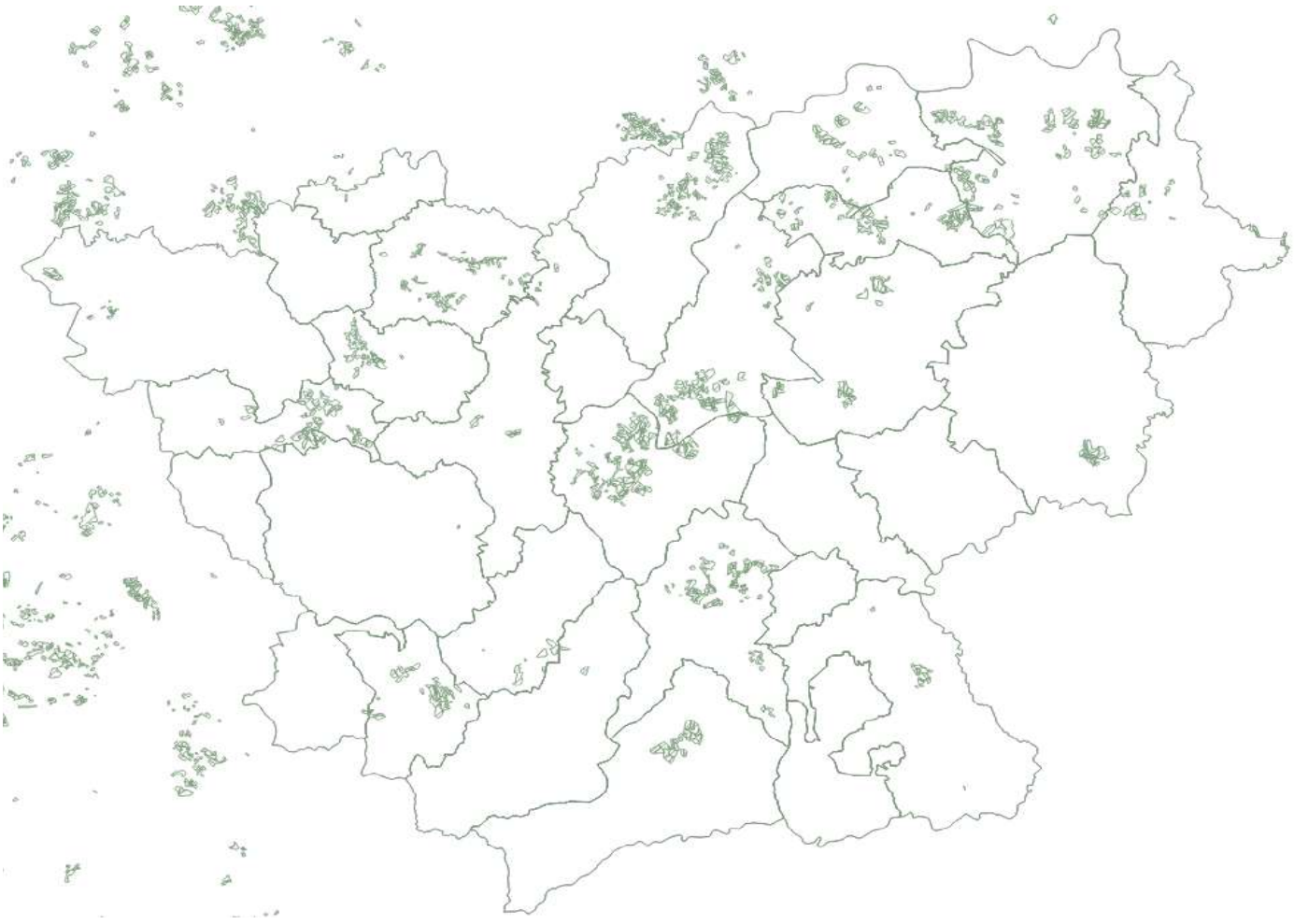

Parcelles en Agriculture Biologique (AB) déclarées à la PAC - 2022
Source :Agence Bio

Les graphiques et tableaux suivants sont tirés de l'enquête agricole menée en 2024 sur le territoire de Xaintrie Val Dordogne. Cette enquête rassemble les résultats des 88 répondants, permettant ainsi d'actualiser le diagnostic agricole réalisé.

Une superficie agricole de taille moyenne

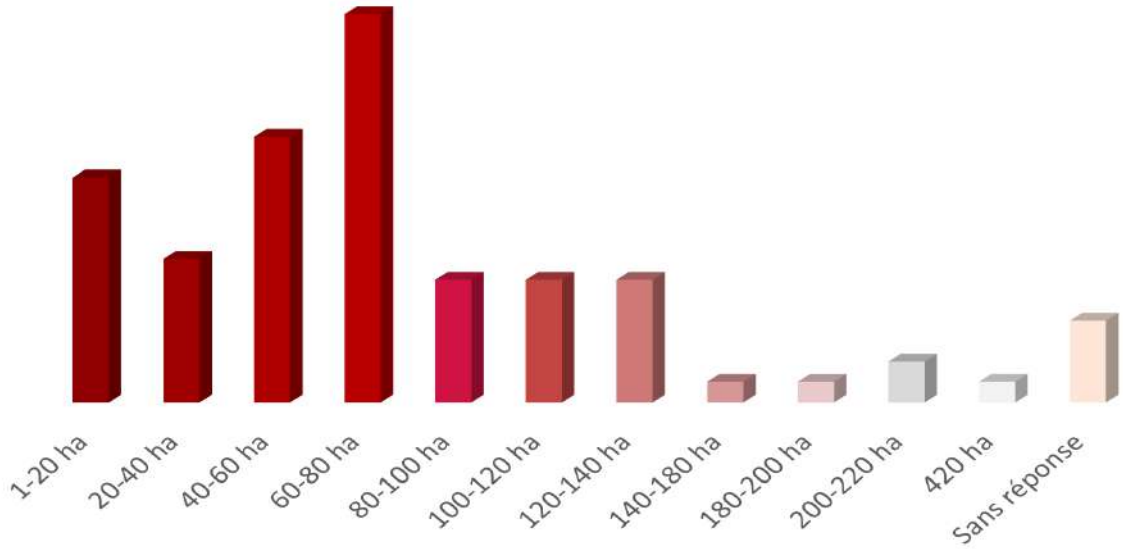

Taille des exploitations agricoles (ha)
Source : Enquête agricole 2024

La majorité des exploitations ayant répondu à l'enquête agricole sont d'une superficie inférieure à 80 hectares.

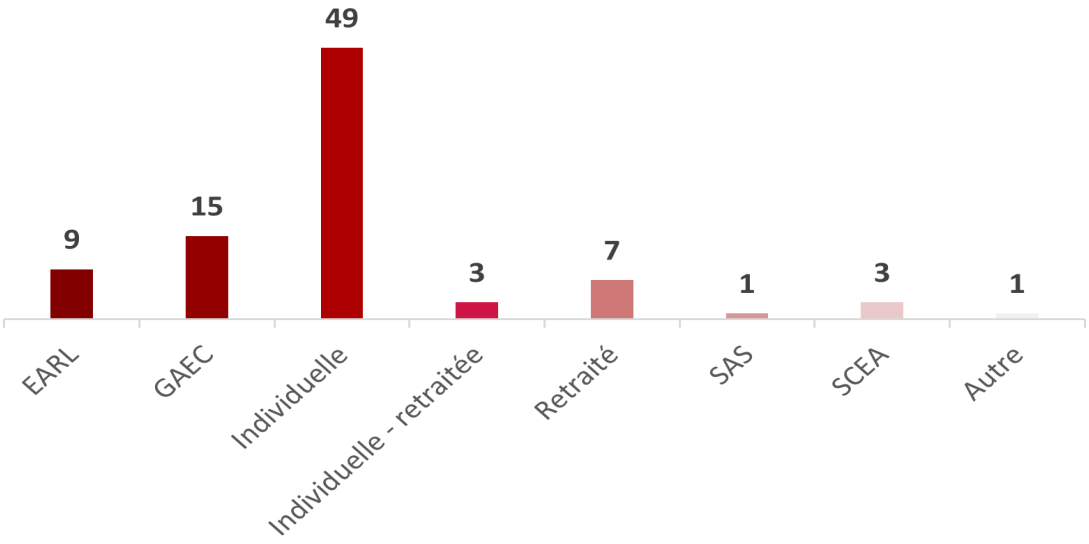

Forme juridique des exploitations
Source : Enquête agricole 2024

On observe sur le territoire une prédominance des exploitations individuelles, ainsi que des groupements en GAEC.

Les groupements en GAEC regroupent les exploitations les plus importantes en termes de superficie.

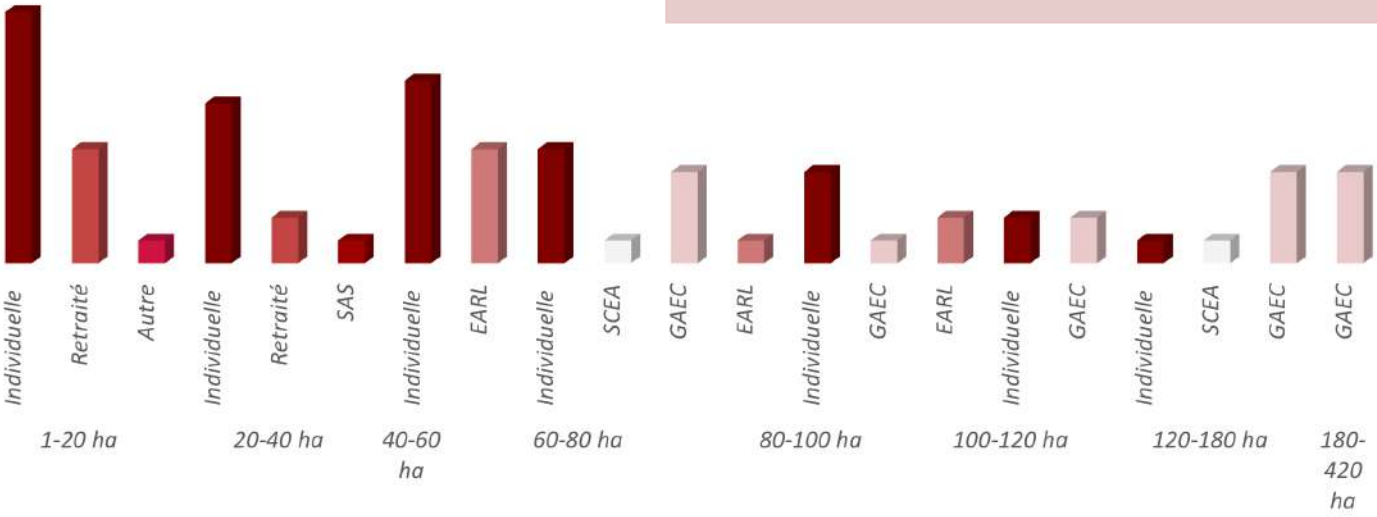

Forme juridique et taille des exploitations
Source : Enquête agricole 2024

Une production dominée par l'élevage

Le principal type de production agricole sur le territoire en Xaintrie est l'élevage, prédominant. La production de céréales et de fourrage est également iportante sur le territoire.

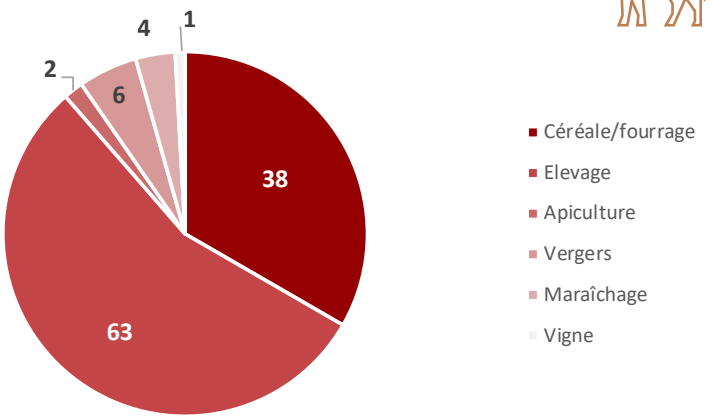

Type de production agricole
Source : Enquête agricole 2024

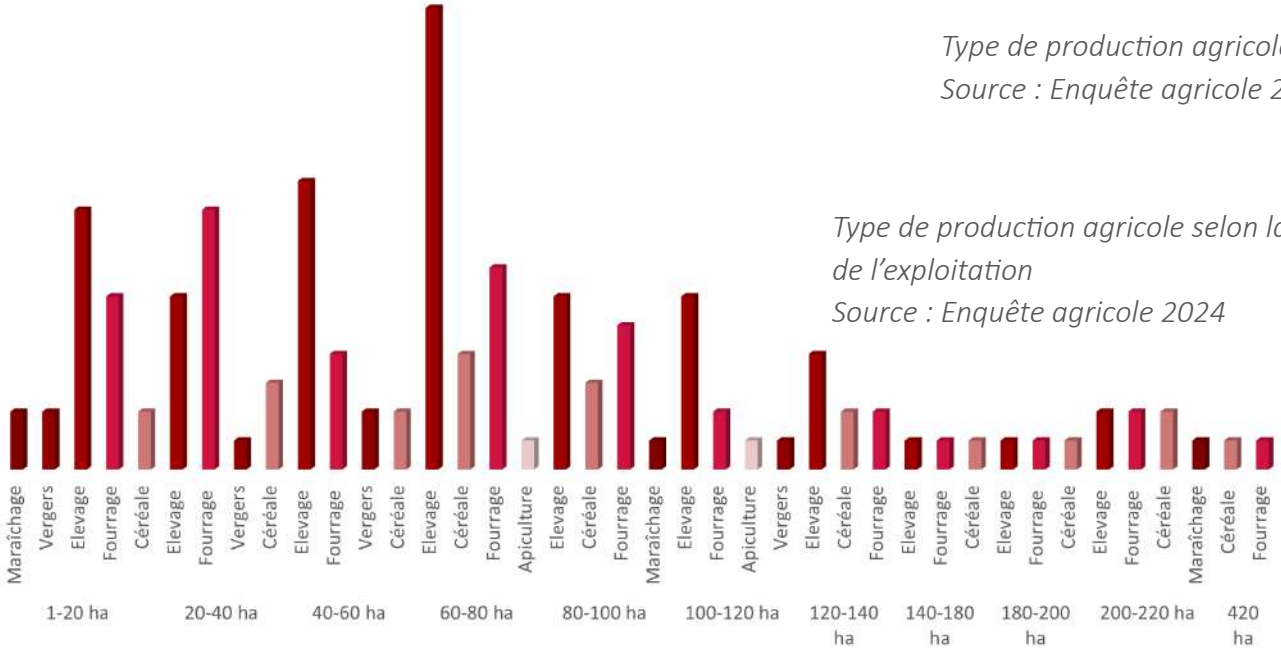

Type de production agricole selon la taille de l'exploitation
Source : Enquête agricole 2024

Dynamique de l'activité agricole

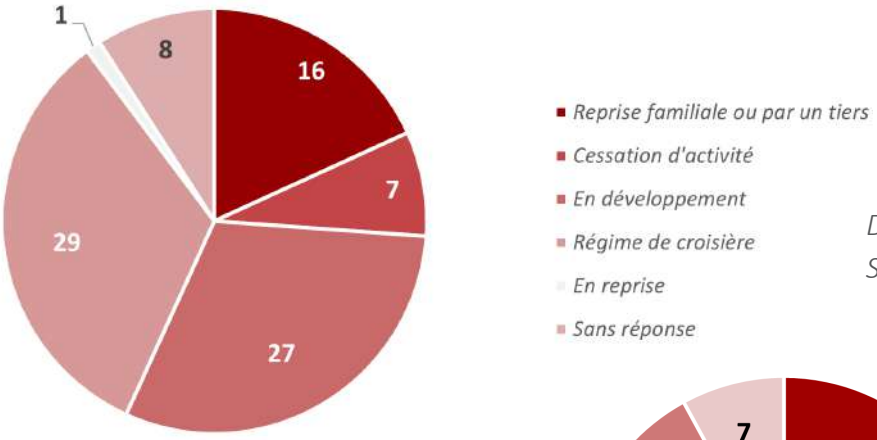

Dynamique de l'activité agricole
Source : Enquête agricole 2024

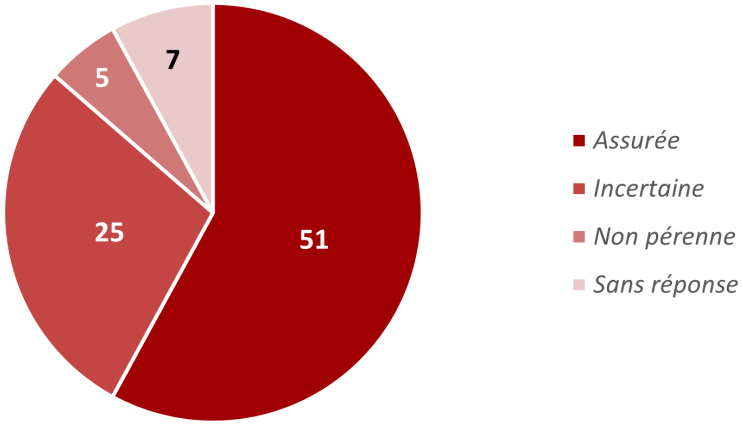

Pérennité des exploitations agricoles
Source : Enquête agricole 2024

Dynamique de l'activité et perennité de l'exploitation	
Reprise familiale ou par un tiers	**15**
Assurée	10
Incertaine	4
Non pérenne	1
Sans réponse	1
Cessation d'activité	**7**
Assurée	2
Incertaine	3
Non pérenne	1
Sans réponse	1
En développement	**27**
Assurée	21
Incertaine	6
En reprise	**1**
Incertaine	1
Régime de croisière	**29**
Assurée	18
Incertaine	9
Non pérenne	2

Dynamique de l'activité et pérennité de l'exploitation agricole
Source : Enquête agricole 2024

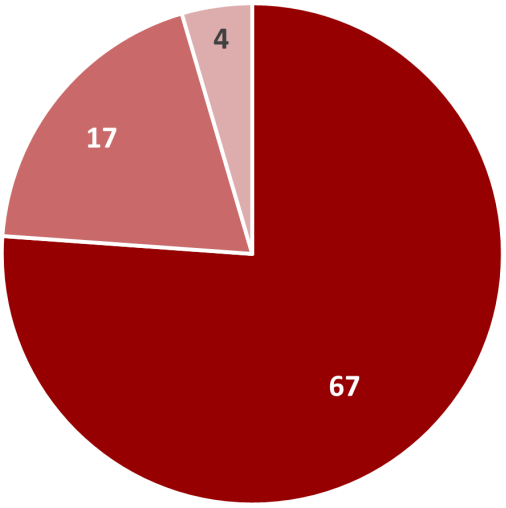

Double activité hors agriculture
Source : Enquête agricole 2024

La majorité des exploitants n'exercent pas de seconde activité en parallèle de leur exploitation agricole. Toutefois, pour les exploitants exercant une activité en parallèle, on observe une prédominance des statuts d'élus et de salariés.

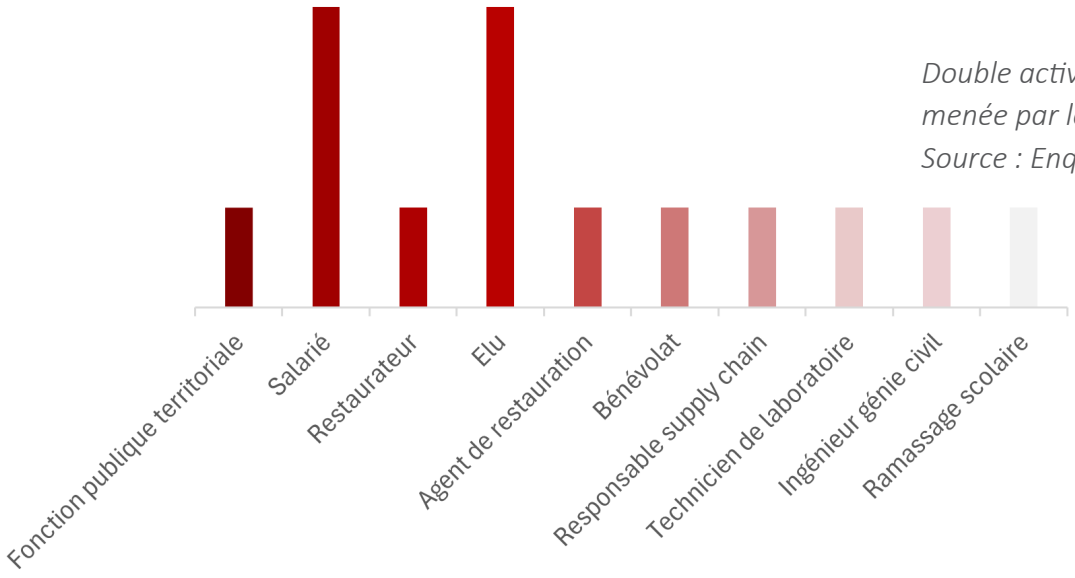

Double activité (hors agriculture) menée par les exploitants
Source : Enquête agricole 2024

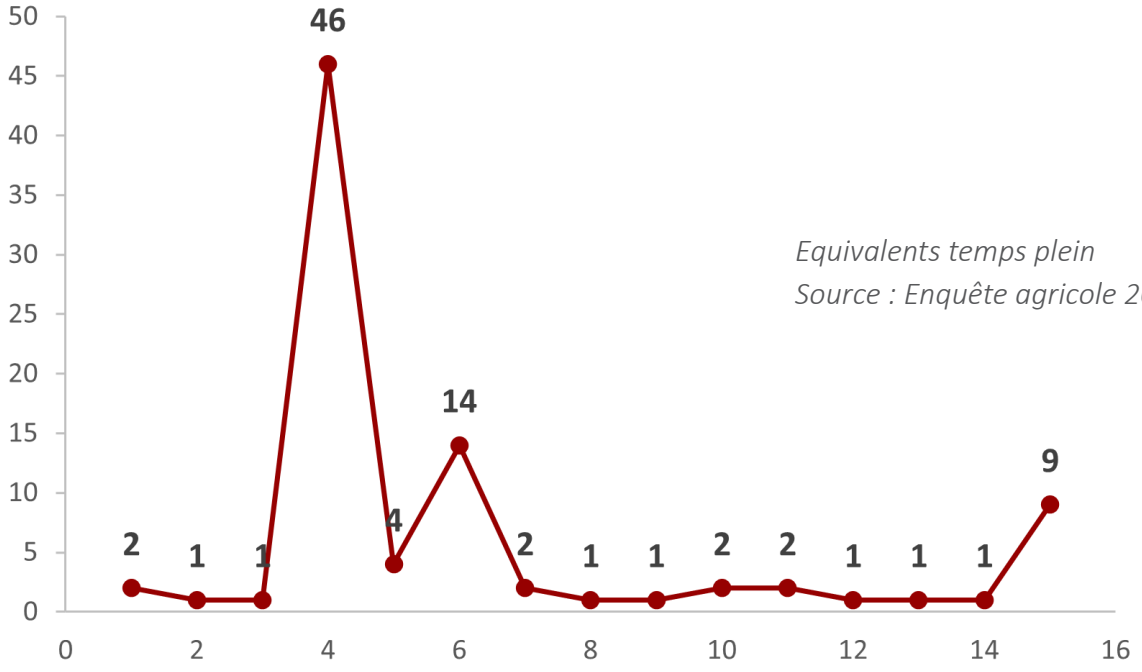

Equivalents temps plein
Source : Enquête agricole 2024

Habitations et voisinages

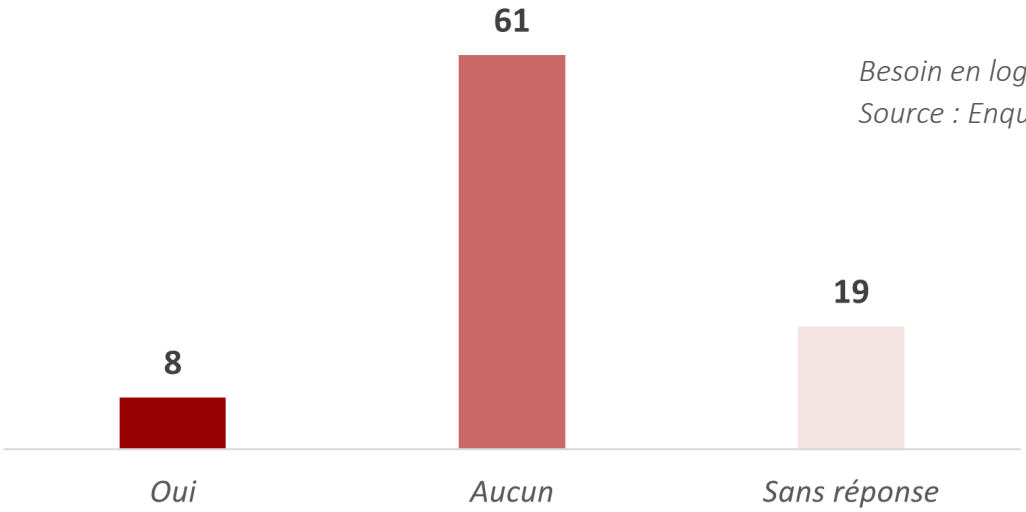

Besoin en logements
Source : Enquête agricole 2024

Les habitations proches des exploitations sont souvent occupées par les exploitants eux-mêmes.

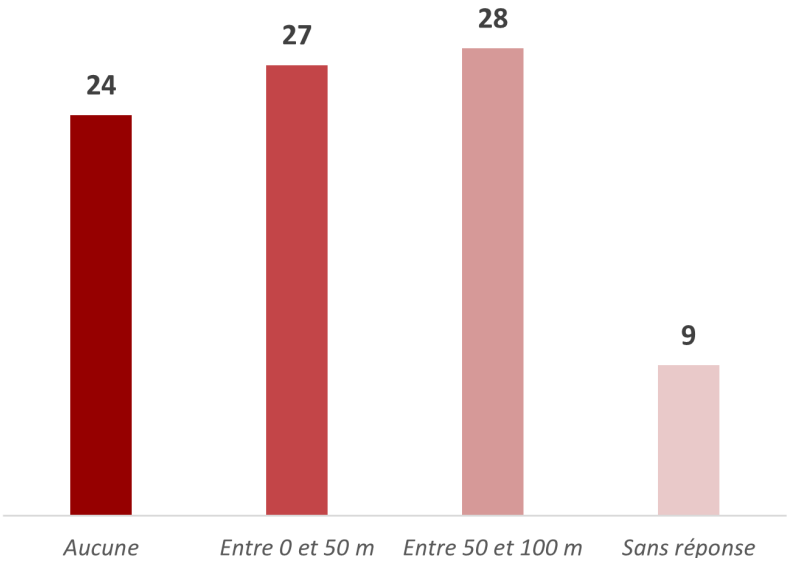

Habitations à proximité de l'exploitation
Source : Enquête agricole 2024

Aucune habitation à proximité de l'exploitation	
Aucun conflit de voisinage	32
Conflits de voisinage	1
Habitations entre 0 et 50 mètres de l'exploitation	
Aucun conflit de voisinage	24
Conflits de voisinage	3
Habitations entre 50 et 100 mètres de l'exploitation	
Aucun conflit de voisinage	25
Conflits de voisinage	3

Conflits de voisinage

Source : Enquête agricole 2024

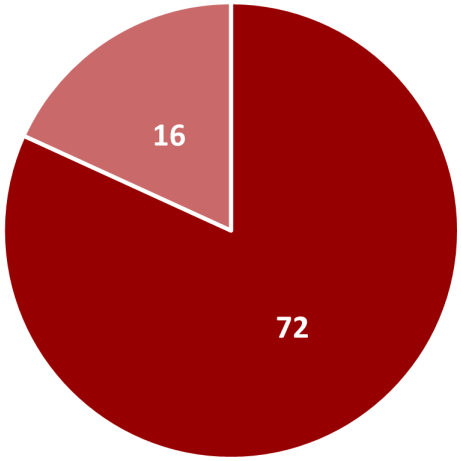

Problématique en eau
Source : Enquête agricole 2024

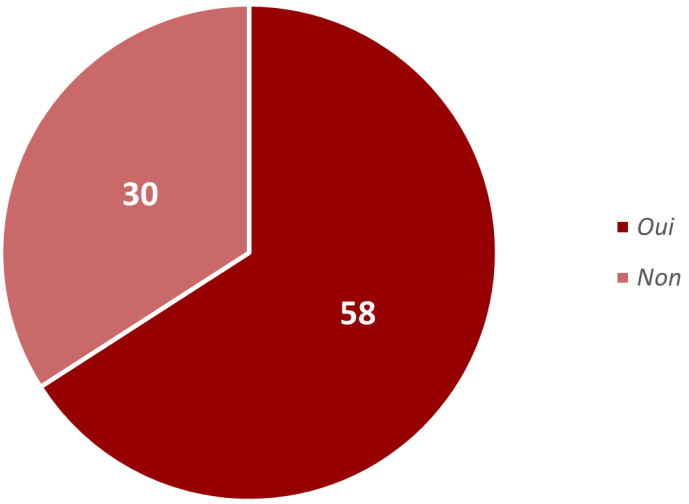

Plan d'épandage
Source : Enquête agricole 2024

Une diversification des pratiques agricoles

Labels présents sur le territoire	
Agneaux baronnet du Limousin	2
Agriculture biologique	5
AOP Bleu d'Auvergne	1
IGP PAG	1
AOP Cantal	2
Charte des bonnes pratiques Duroux	1
Appelation producteurs de lait de montagne (Mont Lait)	1
HVE	11
Bonnes pratiques d'élevage	5
Charte de qualité de lait - route du lait	1
Label rouge	**12**
Label rouge 2092 IGP	1
Label rouge ADECO	1
Label Rouge Salers	1
Label Blason Prestige	1
Label Veau sous la mère	1
Veau fermier du Limousin	2
AOP du Périgord	1

Labels - production agricole
Source : Enquête agricole 2024

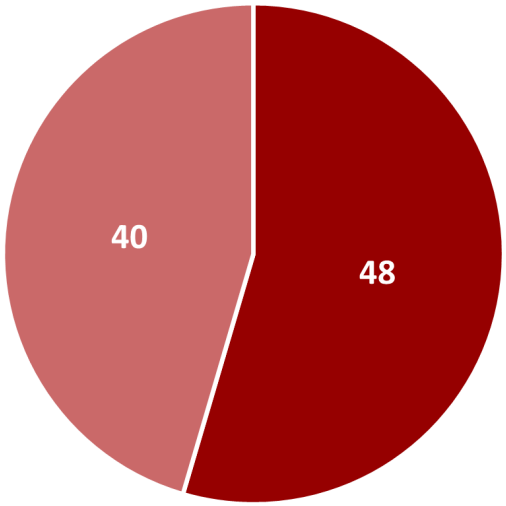

Evolution des pratiques agricoles souhaitée/en place
Source : Enquête agricole 2024

Evolution des pratiques agricoles
Agroforesterie
Introduction d'auxiliaires dans les vergers pour limiter l'usage de produits phytosanitaires
Pacages
Création de jardins verts avec limitation de la consommation d'eau
Diversification des cultures
Préservation et maintien des haies
Préservation des bocages et bosquets
Irrigation au goutte à goutte
Maintien des prairies
Projet d'hydrologie régénérative

Evolution des pratiques agricoles souhaitée et en place - Description
Source : Enquête agricole 2024

Projets de diversification des activités
Source : Enquête agricole 2024

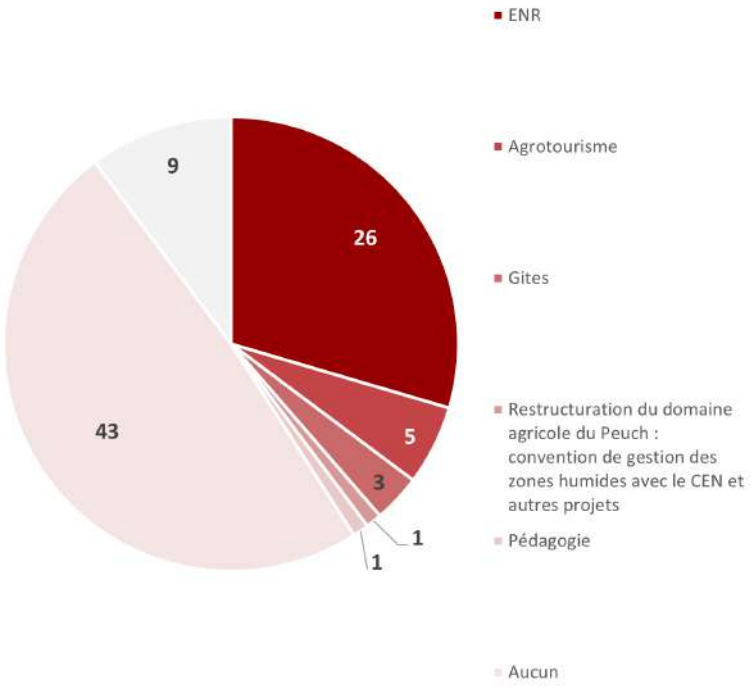

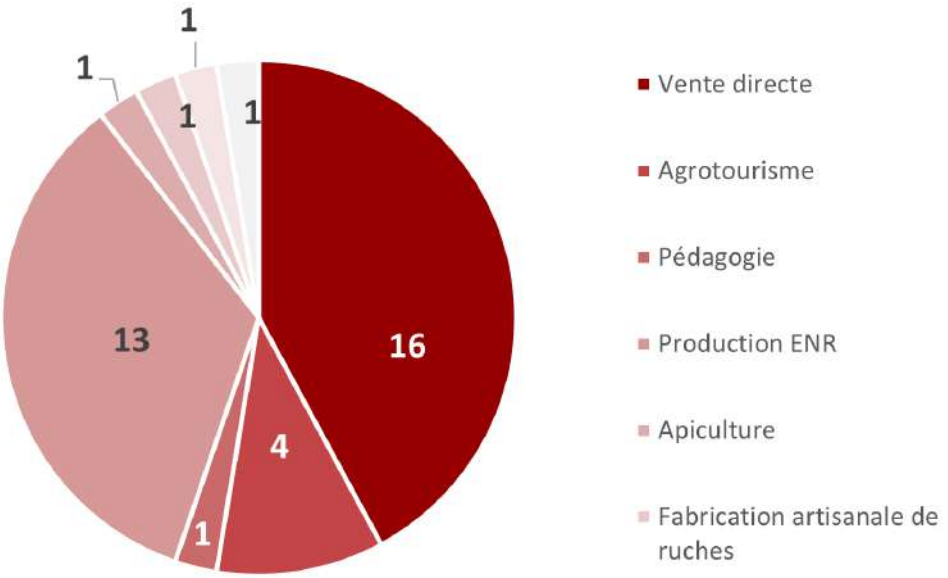

Type de diversification menée
Source : Enquête agricole 2024

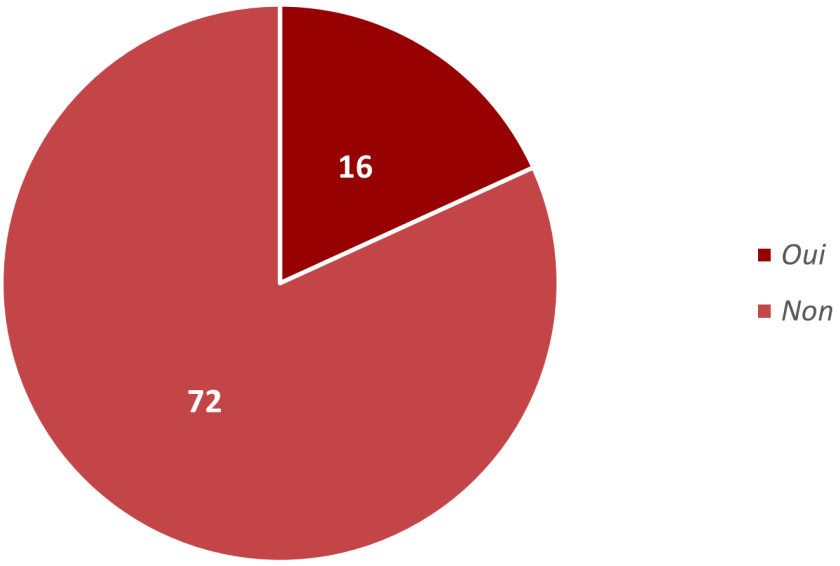

Production d'ENR
Source : Enquête agricole 2024

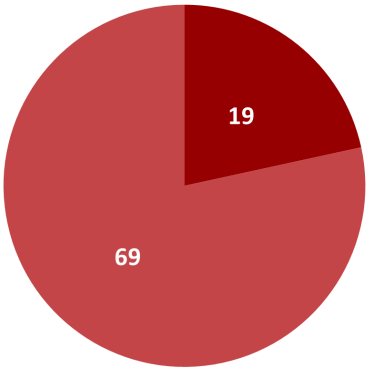

Vente directe dans les exploitations
Source : Enquête agricole 2024

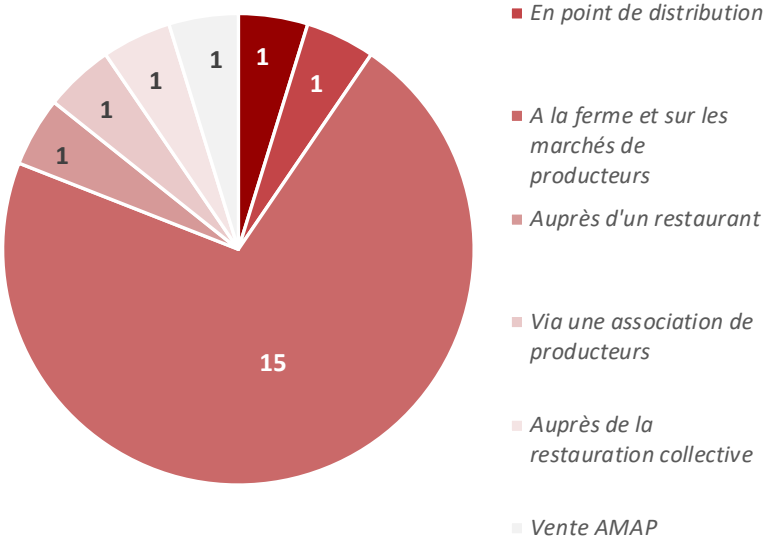

Le canal de la vente directe pour distribuer la production agricole locale prend de l'ampleur sur le territoire.

Canaux de vente directe pour la production agricole
Source : Enquête agricole 2024

Usages des bâtiments agricoles

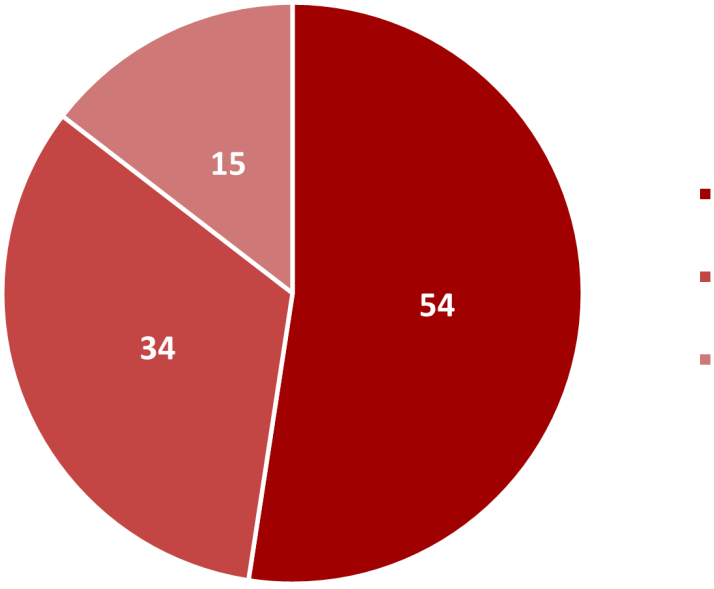

Bâtiments agricoles non utilisés et changements de destination
Source : Enquête agricole 2024

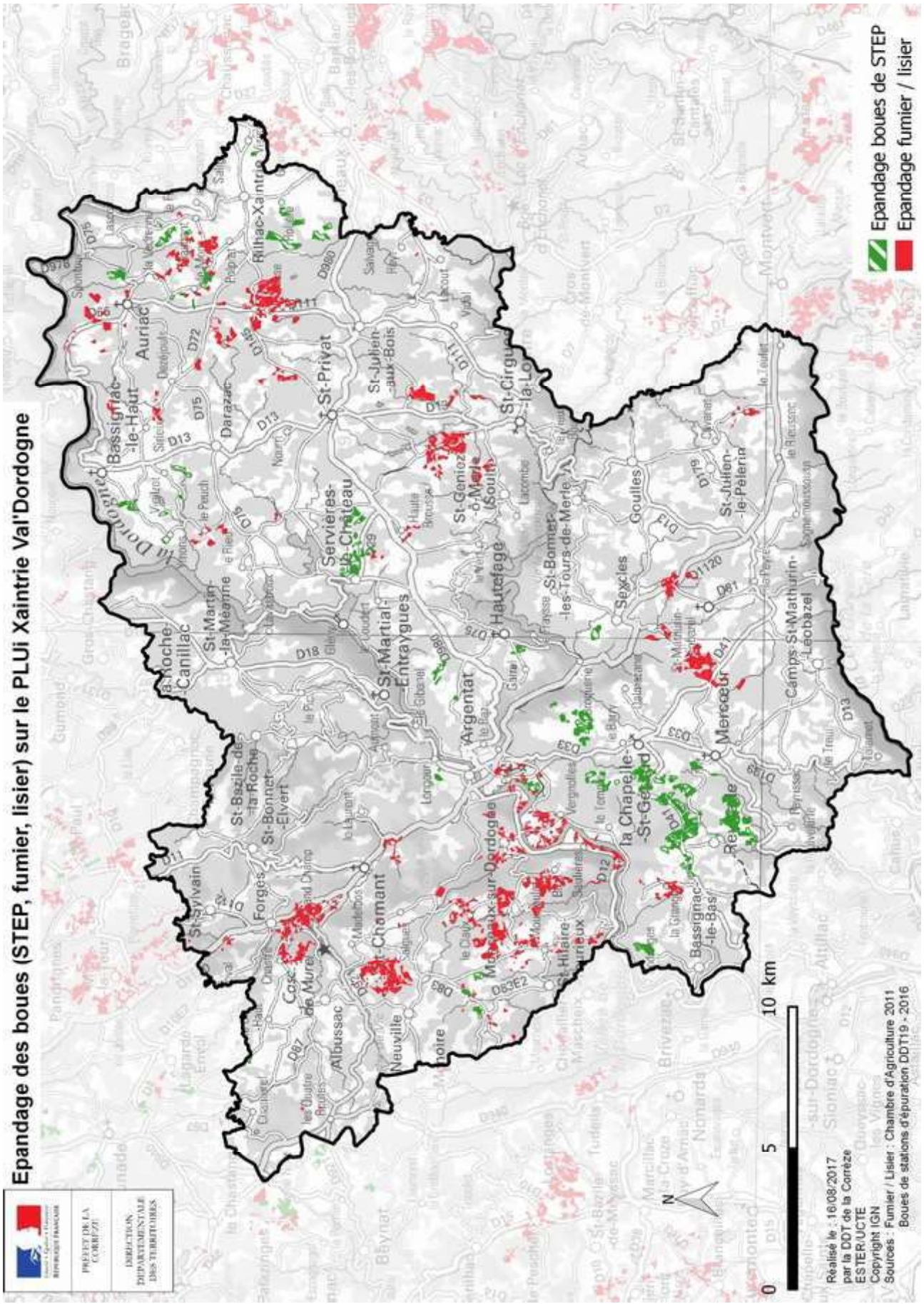
Epandage des boues (STEP, fumier, lisier) sur le PLUi Xaintrie Val'Dordogne
Epandage boues de STEP
Epandage fumier / lisier
Rilhac-Xaintrie
Auriac
Bassignac-le-Haut
St-Privat
St-Julien-aux-Bois
St-Cirgues-la-Loutre
Darazac
Servières-le-Château
St-Geniez-ô-Merle
Goulles
St-Julien-le-Pèlerin
Sexcles
St-Bonnet-les-Tours-de-Merle
Hautefage
St-Martial-Entraygues
St-Martin-la-Méanne
La Roche Canillac
St-Bazile-de-la-Roche
St-Bonnet-Elvert
Argentat
Camps-St-Mathurin-Léobazel
Mercoeur
La Chapelle-St-Géraud
Forges
St-Sylvain
St-Chamant
Albussac
Neuvic
Meyrignac-l'Eglise
Bassignac-le-Bas
Réalisé le : 16/08/2017
par la DDT de la Corrèze
ESTER/UCTE
Copyright IGN
Sources : Fumier / Lisier : Chambre d'Agriculture 2011
Boues de stations d'épuration DDT19 - 2016
0
5
10 km
N

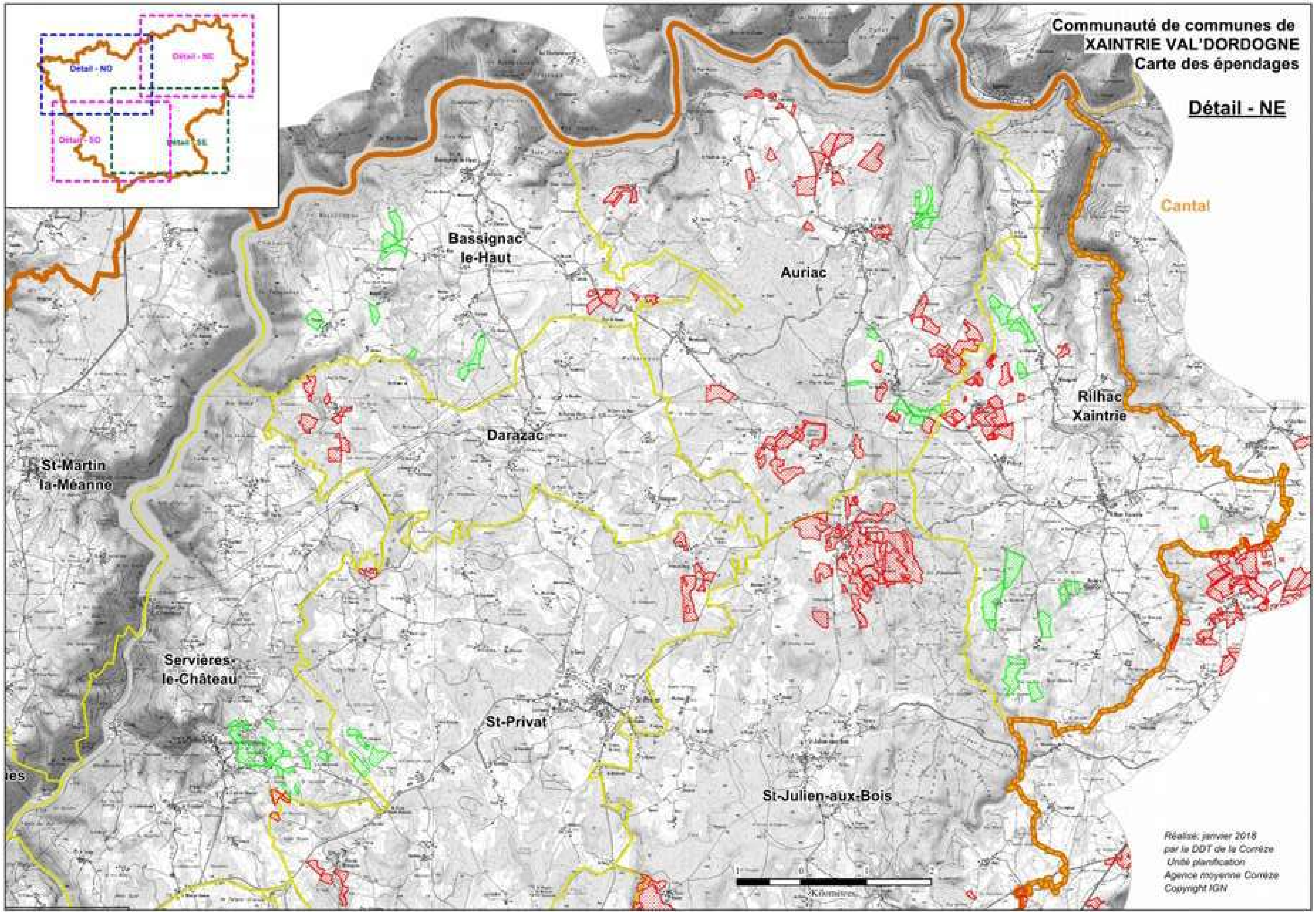

Source : Porter à Connaissance DDT19

Source : Porter à Connaissance DDT19

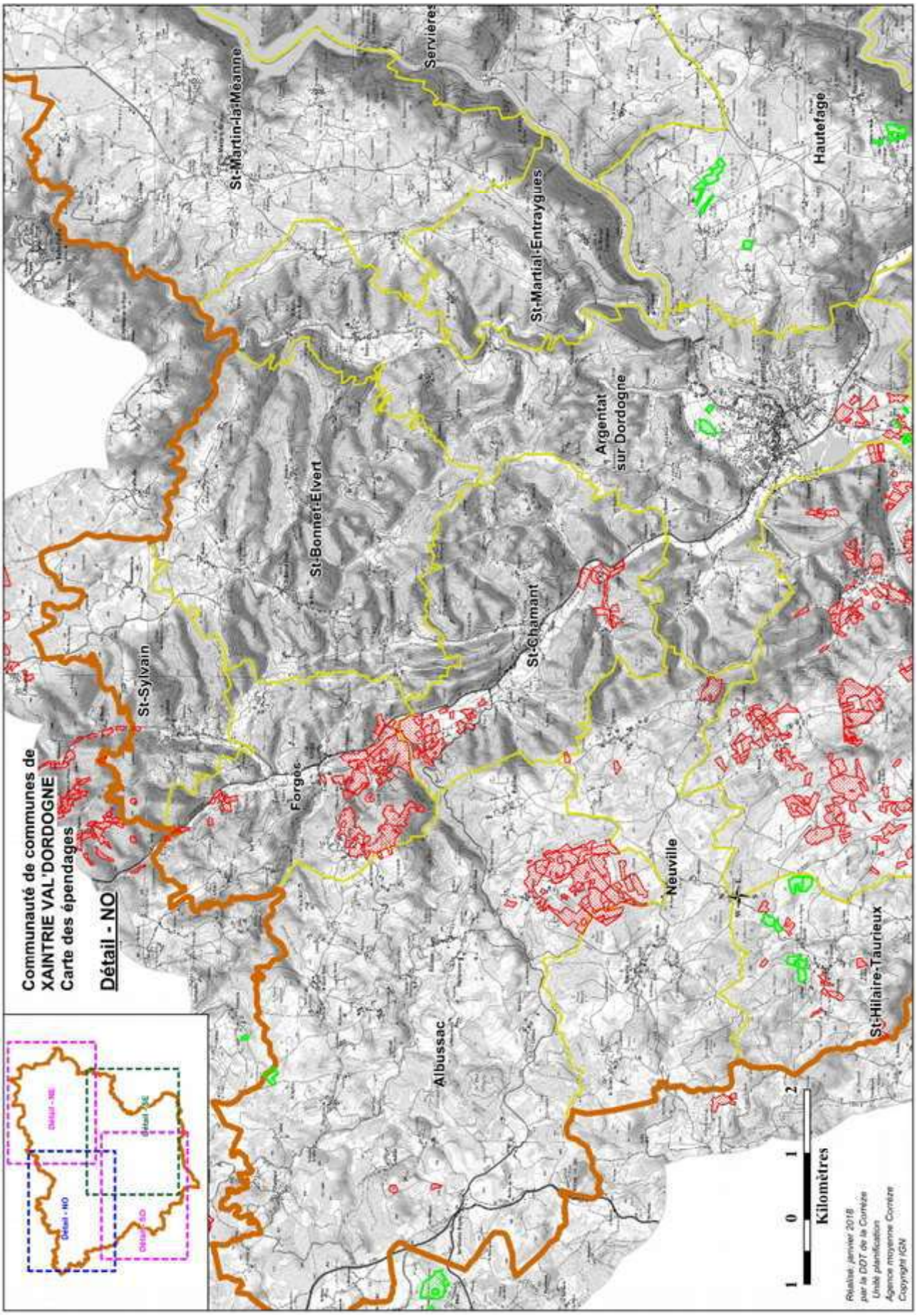

Source : Porter à Connaissance DDT19

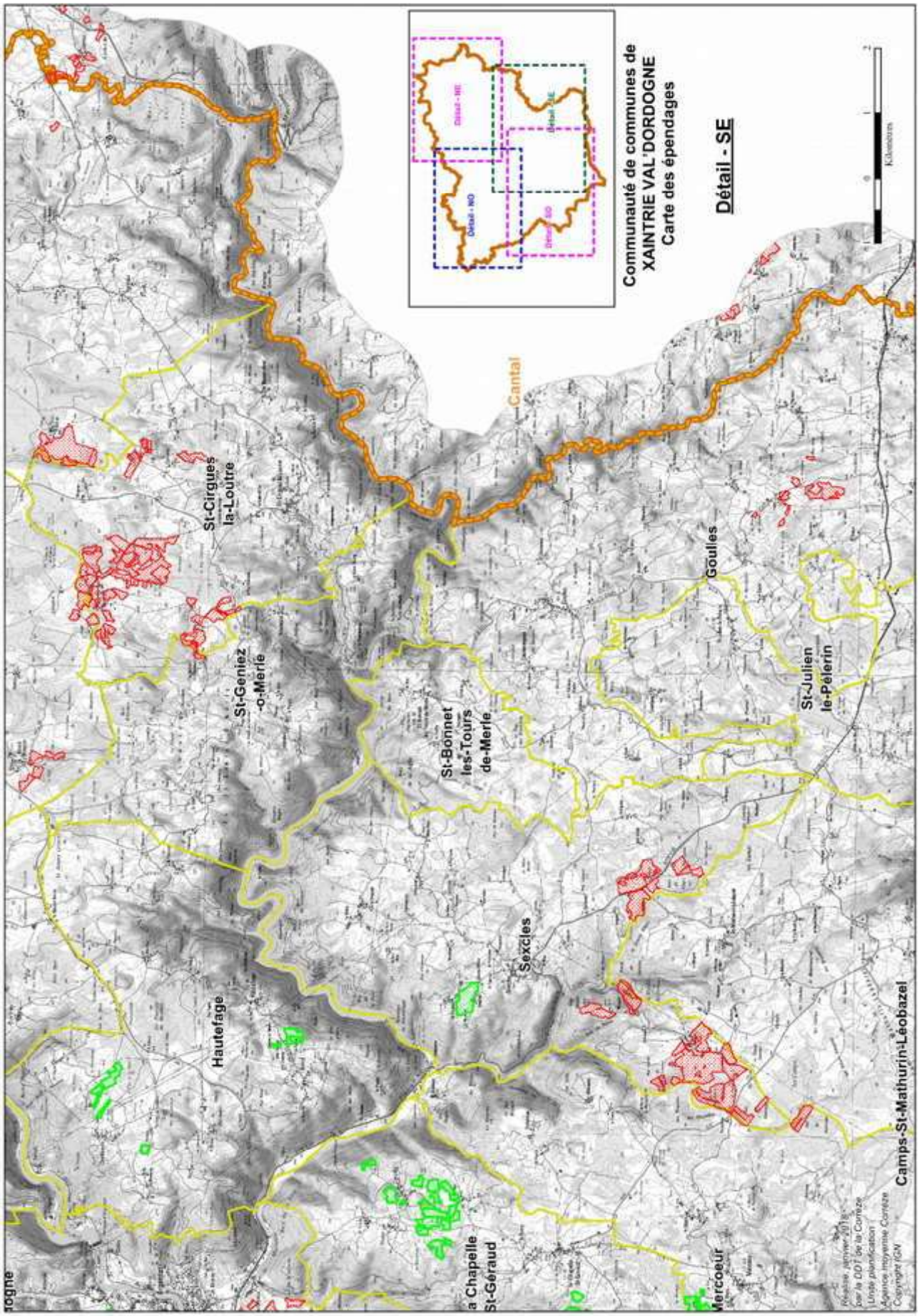

Source : Porter à Connaissance DDT19

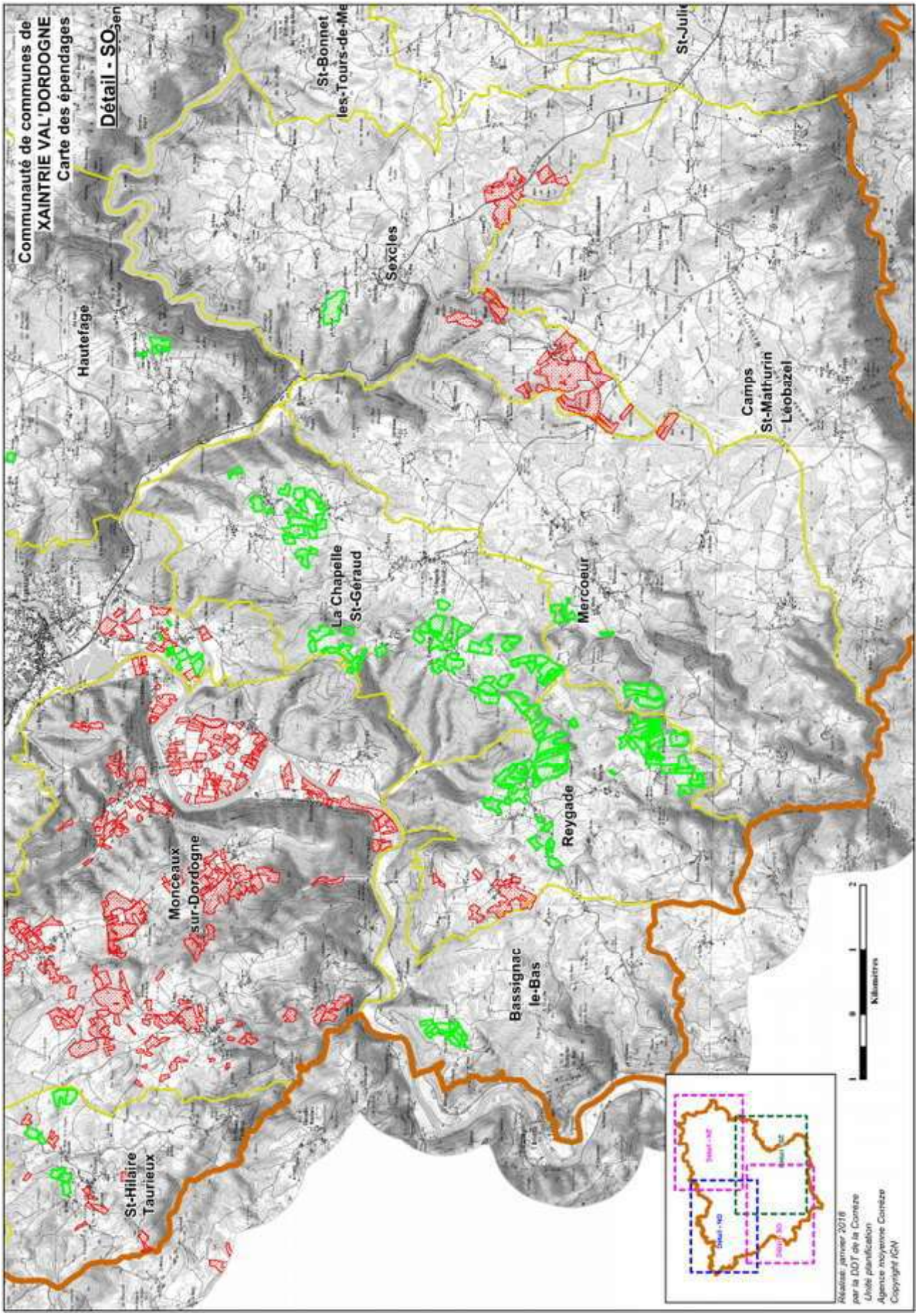

Aires géographiques d'identification de la qualité et de l'origine

L'article L. 112-3 du code rural prévoit la saisine de l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO) préalablement à l'approbation d'un document d'urbanisme lorsque celui-ci concerne une commune incluse dans une aire d'appellation d'origine.

Communes	Appartenance à une aire AOP ou IGP					
	IGP jambon de Bayonne	IGP porc du Limousin	IGP porc d'Auvergne	IGP veau du Limousin	IGP vins de la Corrèze	IGP volailles d'Auvergne
Albussac	X	X		X	X	
Argentat sur Dordogne	X	X		X	X	
Auriac	X	X	X	X	X	X
Bassignac le Bas	X	X	X	X	X	X
Bassignac le Haut	X	X	X	X	X	X
Camps Saint-Mathurin Léobazel	X	X	X	X	X	X
La Chapelle Saint-Géraud	X	X	X	X	X	X
Darazac	X	X	X	X	X	X
Forgès	X	X		X	X	
Goulles	X	X	X	X	X	X
Hautefage	X	X	X	X	X	X
Mercoeur	X	X	X	X	X	X
Monceaux-sur-Dordogne	X	X		X	X	
Neuville	X	X		X	X	
Reygade	X	X	X	X	X	X
Rilhac-Xaintrie	X	X	X	X	X	X
Saint-Bonnet Elvert	X	X		X	X	
Saint-Bonnet les Tours de Merle	X	X	X	X	X	X
Saint-Chamant	X	X		X	X	
Saint-Cirgues la Loutre	X	X	X	X	X	X
Saint-Geniez ô Merle	X	X	X	X	X	X
Saint-Hilaire Taurieux	X	X		X	X	
Saint-Julien aux Bois	X	X	X	X	X	X
Saint-Julien le Pèlerin	X	X	X	X	X	X
Saint-Martial Entraygues	X	X		X	X	
Saint-Martin la Méanne	X	X		X	X	
Saint-Privat	X	X	X	X	X	X
Saint-Sylvain	X	X		X	X	
Servières le Château	X	X	X	X	X	X
Sexcles	X	X	X	X	X	X

Source : Porter à Connaissance DDT19

Communes	Appartenance à une aire AOP ou IGP						
	AOP Bleu d'Auvergne	AOP Cantal	AOP noix du Périgord	AOP Salers	IGP agneau du Limousin	IGP canard à foie gras du sud ouest	IGP chapon, poularde, poulet du Périgord
Albussac	X*		X		X	X	X
Argentat sur Dordogne	X*		X		X	X	X
Auriac	X	X			X	X	
Bassignac le Bas	X		X		X	X	
Bassignac le Haut	X				X	X	
Camps Saint-Mathurin Léobazel	X				X	X	
La Chapelle Saint-Géraud	X				X	X	
Darazac	X				X	X	
Forgès	X*		X		X	X	X
Goulles	X				X	X	
Hautefage	X				X	X	
Mercoeur	X		X		X	X	
Monceaux-sur-Dordogne	X*		X		X	X	X
Neuville	X*				X	X	X
Reygade	X		X		X	X	
Rilhac-Xaintrie	X	X		X	X	X	
Saint-Bonnet Elvert	X*				X	X	X
Saint-Bonnet les Tours de Merle	X				X	X	
Saint-Chamant	X*		X		X	X	X
Saint-Cirgues la Loutre	X				X	X	
Saint-Geniez ô Merle	X				X	X	
Saint-Hilaire Taurieux	X*		X		X	X	X
Saint-Julien aux Bois	X	X			X	X	
Saint-Julien le Pèlerin	X				X	X	
Saint-Martial Entraygues	X*				X	X	X
Saint-Martin la Méanne	X*				X	X	
Saint-Privat	X	X			X	X	
Saint-Sylvain	X*				X	X	X
Servières le Château	X				X	X	
Sexcles	X				X	X	

X* : cela signifie que la commune doit être exclue de l'AOP Bleu d'Auvergne dans le cadre de la révision du cahier des charges (dossier en cours d'instruction à la commission européenne).

Installations classées agricoles

Ces installations sont régies par :

- Les articles L. 101-1 et L. 101-2 du code de l'urbanisme,
- Les annexes 1 à 4 à l'article R. 511-9 du code de l'environnement.

Communes	Lieu-dit	nom	régime	productions
Albussac	Madelbos	COMBES EARL	D	Élevage de porcins
	Les 4 routes	DUPUY GAEC	E	Élevage de porcins
	Prezat	FAURE EARL	D	Élevage de porcins
	Le Fourissou	FAURISSOU EARL	D	Élevage de porcins
	Prezat	LAURENSOU Damien		
	Jassat	LUDIER GAEC	D	Élevage autre bovin et buffle
	Jassat	PEYROUX SCEA	D	Élevage autre bovin et buffle
	Laumond	RAOUL EARL	E	Élevage de porcins
	Roussanne	RIGAL CARETTE GAEC	D	Location terrain & autre bien
Argentat	Z.A. l'Hospital	Abattoir SOL SAS	A	Trans. & conserv. viande
Auriac	La Bouldoire	SELVES Bernard	D	Élevage de vaches laitières
Bassignac le Bas	Gasquet	COUDERT Jacques EARL	D	Élevage de vaches laitières
Bassignac le Haut	Imons	LAFARGE GAEC	D	Élevage autre bovin et buffle
Camps Saint-Mathurin Léobazel	Asfaux bas	GAEC D'ASFAUD	D	Élevage autre bovin et buffle
	Nègrevergne	GONZALES Sébastien	DC	Élevage autre bovin et buffle
	Nègrevergne	RIOL Yves	D	Élevage autre bovin et buffle
Darazac	La Brousse	CROIX LONGUE EARL	D	Élevage de vaches laitières
Goulles	Le Teulet	CAVALIERS GAEC	D	Élevage autre bovin et buffle
	Le Teulet	ESTRADE GAEC	D	Élevage autre bovin et buffle
	Calebrousse	REVEILLER GAEC	D	Élevage autre bovin et buffle
Hautefage	La Borderie haute	CUEILLE GAEC	D	Élevage autre bovin et buffle
	Le Garel	EYRIGNOUX GAEC	D	Élevage autre bovin et buffle
	La Falgoune	FALGOUNE GAEC	E	
	Labroue	GARRELIE Gérard	D	Location terrain & autre bien
La Chapelle Saint-Géraud	Le Barry	ALRIVIE GAEC	D	Élevage autre bovin et buffle
	Croisille	FARGES EARL	D	Élevage de vaches laitières
	Chamet	GRAFOUILLERE Serge	D	Élevage de vaches laitières
Mercoeur	Marty	BALAT Régis Sylviane SCEA	D	Élevage de porcins
	Cauzenille	BAYLE LAUSSAC SCEA	D	Élevage de porcins
	Luc	GARRY GAEC	D	Élevage autre bovin et buffle
	Luc	LUC GAEC	D	Élevage autre bovin et buffle
Monceaux sur Dordogne	Le Mons	ARRESTIER GAEC	D	Élevage autre bovin et buffle
	Le bourg	CHASSANG EARL	E	Élevage de porcins
	Le Bech	MAISONNEUVE Antony	D	Élevage autre bovin et buffle
Neuville	Le Siriex	MAUGEIN René	D	Élevage autre bovin et buffle
	Salgues	SALGUES GAEC	D	Élevage autre bovin et buffle
	Le Sirieix	SIRIEIX EARL	E	Élevage autre bovin et buffle
Reygade	Luzège	QUEILLE EARL	D	Élevage autre bovin et buffle
	La grange	SALES Nicolas	D	Élevage autre bovin et buffle

Source : Porter à Connaissance DDT19

Communes	Lieu-dit	nom	régime	productions
Rilhac Xaintrie	La Chalmette	BRYERES GAEC	D	Élevage de vaches laitières
	Le bourg	DUROUX laiterie fromagerie		Fabrication de fromages
	Le Theil	VEYSSIERE QUINSAC GAEC	D	Élevage de vaches laitières
	Le Pommier	GARCELON GAEC	D	Élevage autre bovin et buffle
	Lestrade	GARCELON Guy	D	Élevage de vaches laitières
	Eybret	MONTCALIN SCEA	D	Élevage de vaches laitières
Saint-Bonnet Elvert	Longuegoutte	VALLONS EARL	D	Élevage autre bovin et buffle
Saint-Bonnet les Tours de Merle	Grèzemange	LAJARRIGE EARL	D	Élevage autre bovin et buffle
	Le Rieux	SOFIMA M. CALDEMAISON	D	Élevage autre bovin et buffle
Saint-Chamant	La Combette	SOUVIGNE GAEC		Élevage autre bovin et buffle
Saint-Cirgues la Loutre	La croix d'Elfut	BOUYGES Hervé	D	
	Luc	GAEC du LIBAS	D	Élevage autre bovin et buffle
	La croix d'Elfut	ST CIRGUES LOUTRE GAEC	D	Élevage autre bovin et buffle
Saint-Geniez ô Merle	La combe des anges	ALRIVIE Mathieu	D	
Saint-Hilaire Taurieux	Chassat	BOIS GARENNE EARL	D	Élevage autre bovin et buffle
Saint-Julien aux Bois	Le Fagerol	DUPEYROUX GAEC	D	Élevage autre bovin et buffle
	Lecout	LASSUDRIE Claude Monique		Élevage autre bovin et buffle
Saint-Julien le Pèlerin	Les garrigues	BOUYSSOU Guy	D	Élevage autre bovin et buffle
	Lacaze	JAULHAC Cyril	D	Élevage de vaches laitières
	Les Veillannes	MONANGE GASQUET GAEC	D	Élevage autre bovin et buffle
	Rieussec	VIGIER Patrick	D	Élevage autre bovin et buffle
Saint-Martin la Méanne	Murat	MURAT EARL	D	Élevage de vaches laitières
Saint-Privat	Martinigol	MARTINIGOL GAEC		Élevage autre bovin et buffle
	Le Pouch	NAT & JEAN SCEA		Élevage de vaches laitières
Servières le Château	Ascayre	BEIX GAEC	D	Élevage autre bovin et buffle
	Le Veyssin	CHATAIGNIERS EARL	D	Élevage autre bovin et buffle
	La Gardelle	ROSIER GAEC	D	Élevage autre bovin et buffle
	Vourmelles	VOURMELLES GAEC		Élevage de vaches laitières
Sexcles	Riouzal	CAPELLE GAEC	DC	Élevage autre bovin et buffle

Élevages soumis à autorisation (A) : arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques n°2101, 2102, 2111 et 3660 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Élevages soumis à déclaration (D) : arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous les rubriques n° 2101, 2102 et 2111.

Élevages soumis à enregistrement (E) : arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime des enregistrements au titre des rubriques n° 2101-2 et 2102 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Abattoir : arrêté du 30 avril 2004 relatif aux prescriptions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation sous la rubrique n°2210 « abattage d'animaux ».

Industrie agro-alimentaire ; arrêté du 23 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2221 « préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale ».

Entreprise de transformation du lait : arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux prescriptions applicables à certaines installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration.

Ces arrêtés fixent des règles précises sur les conditions d'exploitation, notamment en matière de distances à respecter vis-à-vis des bâtiments et de leurs annexes.

Installations classées pour la protection de l'environnement

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée.

Argentat :
– Scierie et fabrication de panneaux (Blocfer), bien intégrée dans le contexte local,
– Carrière (gravières d'Argentat), l'exploitation est en phase finale d'extraction,
– Stockage de métaux (Longour Albert),
– Abattage d'animaux (PV 19-SOL-VIA).

Hautefage :
– Scierie et fabrication de panneaux (Scierie Leyge).

Monceaux-sur-Dordogne :
– Stockage et traitement des ordures ménagères (SYTTOM).

Saint-Geniez Ô Merle :
– Scierie et fabrication de parquets (Duclaux et fils SARL).

La surveillance de l'impact environnemental des installations classées est un élément essentiel permettant de constater l'impact réel d'une installation durant son fonctionnement.
Elle peut prendre plusieurs formes :

- Surveillance dans l'air ambiant,
- Surveillance des eaux souterraines ou de surface,
- Prélèvement de sols ou de végétaux,
- Utilisation de bio-indicateurs.

Source : Porter à Connaissance DDT19

Sites et sols pollués

Source : Porter à Connaissance DDT19

Communes	Identifiant	Raison sociale	Adresse	Etat occupation	Activité
ALBUSSAC	LIM1900007	FRECHET Ernest	Les Quatre-routes	Activité terminée	Station service
	LIM1900008	FREYSSINGE		Activité terminée	Station service
	LIM1900009	ESCARAVAGE	Les Quatre-routes	Activité terminée	Station service
	LIM1900310	BLAVIGNAC	Rochettes	Ne sait pas	Carrière de pierre à ciel ouvert
	LIM1900311	BACHELLERIE	Le Pont de la Pierre	Activité terminée	Carrière de pierre à ciel ouvert
	LIM1900312	RODE	Murel	Activité terminée	Carrière de pierre à ciel ouvert
	LIM1900313	BORDES	Teilhol	Activité terminée	Carrière de pierre à ciel ouvert
	LIM1900314	VERGNE	Les Aiguilles	Activité terminée	Carrière de pierre à ciel ouvert
	LIM1900315	VERGNE	Aubiat	Activité terminée	Carrière de pierre à ciel ouvert
	LIM1900415	COSTE Gilbert	Malbuisson	Activité terminée	Dépôt permanent d'explosifs
	LIM1901158	Mairie d'Albussac	Le Faure	En activité	Station d'Epuration
	LIM1901882	MEISSERIU		Ne sait pas	Station service
ARGENTAT SUR DORDOGNE	LIM1900020	BENOIT Jean	Avenue Foch	Ne sait pas	Station service + garage
	LIM1900021	NOYER Jean	18 Place Gambetta	Ne sait pas	Station service + garage
	LIM1900022	FARGES BOURG et ESCURE		Ne sait pas	Station service + garage
	LIM1900023	S.A. ALIMENTATION DU CENTRE		Ne sait pas	Station service
	LIM1900024	FARGES Jules	Le Sablier	Ne sait pas	Station service + transport terrestre dépôt d'explosifs et de détonateurs
	LIM1900025	CHAUVA	4 avenue de la Gare	Ne sait pas	Station service + garage
	LIM1900026	MARGERY Louis	Carrefour Puy Grasset	Ne sait pas	Industrie textile (teinturerie)
	LIM1900027	AURIAC		Ne sait pas	Station service + garage
	LIM1900028	BETAILLOULOUX Ernest	Avenue Foch	Ne sait pas	Station service
	LIM1900029	SOL Henri	Place Gambetta	Activité terminée	Boucherie et station service
	LIM1900030	SELLIER	Place du quatorze juillet	Ne sait pas	Station service + garage
	LIM1900031	BLANCHET et GUITTARD	1 avenue Pasteur	Ne sait pas	Station service
	LIM1900032	PANGAUD et THELLIEZ	1 avenue Henri 4	Ne sait pas	Hôtel station service
	LIM1900033	Sté ECONOMATS DU CENTRE	Avenue Pasteur	Ne sait pas	Station service
	LIM1900034	FIALIP Joseph	Avenue Henri 4	Ne sait pas	Station service + garage
	LIM1900035	ROLLAND A.	Rue nationale	Ne sait pas	Station service
	LIM1900036	MITTEREAU		Ne sait pas	Station service + garage
	LIM1900037	Ets BALZAT-MANDRILLON	Rue du Theil	Ne sait pas	Station service
	LIM1900038	DEFRADAS		Ne sait pas	Station service
	LIM1900039	TAVEL Jean	Rue du Theil	Activité terminée	Fabrique d'allumettes chimiques
	LIM1900040	BLANCHET BUBAYLE et MESPOULIER	Route nationale	Ne sait pas	Station service + garage
	LIM1900054	BORDERIE Gérard fils	Route nationale	Ne sait pas	Frabrique de chandelles

Source : Porter à Connaissance DDT19

	LIM1900054	BORDERIE Gérard fils	Route nationale	Ne sait pas	Frabrique de chandelles
	LIM1900055	CHAUVAC Père et Fils		Ne sait pas	Dépôt de cuirs verts
	LIM1900089	CHAUVAT Antoine		Ne sait pas	Barrage
	LIM1900316	BABUT-LARGIER	La Boissière	Ne sait pas	Carrière de pierre à ciel ouvert
	LIM1900317	ESCURE	L'Hospital	Ne sait pas	Carrière de sable et galets à ciel ouvert
	LIM1900318	SNARTHON	L'Hospital	Ne sait pas	Carrière de sable et galets à ciel ouver
	LIM1900319	GILBERT Louis	L'Hospital	Ne sait pas	Carrière de sable et galets à ciel ouvert
	LIM1900320	E.D.F	Le Longour	Ne sait pas	Carrière de sable et galets à ciel ouvert et DE
	LIM1900473	FARGES Jean et FLAMARY Roger	L'Hospital	Ne sait pas	Carrière de granulat d'Alluvions
	LIM1900524	SARL TERRACOL	Entre le Rocher de Prache et Puy Grasset	Ne sait pas	Utilisation d'explosifs dès réception
	LIM1900859	DAUTREMENT Maurice.	Faubourg du Bastier	Ne sait pas	Usine de fabrication de persiennes métalliques
	LIM1900860	Municipalité d'Argentat		Ne sait pas	Abattoir municipal
	LIM1900934	Société Anonyme des Charbonnages d'Argentat.	Village d'Aubech	Activité terminée	Extraction de houille
ARGENTAT SUR DORDOGNE	LIM1901227	SIRTOM		Ne sait pas	Décharge de Bondigou
	LIM1901331	FARGES Jean	Terre d'Elout	Ne sait pas	Carrière
	LIM1901408	BURG René	Rue du Theil	Activité terminée	Imprimerie
	LIM1901413	AULIAC Grabriel		Ne sait pas	Station service
	LIM1901414	FARGES Jean	La Bégade	Ne sait pas	Carrière
	LIM1901574	FRIZON Henri	Le Bastier	Ne sait pas	Garages
	LIM1901585	HEBRARD Henri	37 Avenue Jean Vachal	Ne sait pas	Dépot de ferrailles
	LIM1901721	Ets MALDES Georges	Le Longour	Ne sait pas	Armétal
	LIM1901803	LONGOUR Albert	Le Longour	Ne sait pas	Dépot de dechets
	LIM1902041	AURIAC Joseph	Le Bastier	Ne sait pas	Station service
	LIM1902042	ROUSSEAU Albert	Le Bastier	Ne sait pas	Station service
	LIM1902043	GUITTARD André	Avenue Pasteur	Ne sait pas	Station service
	LIM1902044	FABRY	Avenue Foch	Ne sait pas	Station service
	LIM1902045	PAUTY Marcel	Avenue Foch	Ne sait pas	Station service
	LIM1902046	DERRIEUX Jean		Ne sait pas	Station service
	LIM1902047	COSTE Marcel	Avenue J. Vachal	Ne sait pas	Station service
AURIAC	LIM1900064	CLEMENT Baptiste	Bourg Extrémité ouest	Ne sait pas	Industries alimentaires
	LIM1900211	CUEILLE Louis		Ne sait pas	Expoitation de bois
	LIM1900926	CHAUFEUIL Pierre	Lieu dit Leygrade	Ne sait pas	Mine de plomb Argentifère
	LIM1900942	SAINT OURS Joseph-Eugène.	Lieu dit Chambon Le	Ne sait pas	Usine à Fer
	LIM1901305	POUGET Félix		Ne sait pas	Menuiserie
	LIM1901535	CAZE Jean	Lieu dit Chadirac	Ne sait pas	Usine d'incinération
	LIM1901702	SMUC	Lieu dit Besse La	Ne sait pas	Exploitation minière

Source : Porter à Connaissance DDT19

BASSIGNAC LE HAUT	LIM1900071	CUEILLE Fils	Vielzot	Activité terminée	Station service hôtel atelier de forge et de carrosserie
	LIM1900072	GREZE JULES		Activité terminée	Industries alimentaires).
	LIM1900281	MENDES		Activité terminée	Exploitation de carrière de basalte à ciel ouvert
	LIM1900511	SRMCL (Société Routière du Massif Centrale et du Limousin)	La Geneste	Activité terminée	Exploitation de carrière de basalte
	LIM1901217		Maurel	En activité	Station d'épuration (Lagunage)
CAMPS SAINT-MATHURIN LEOBAZEL	LIM1901671		Les Fourches	Activité terminée	Exploitation minière
LA CHAPELLE SAINT-GERAUD	LIM1900283	Service vicinal	Le Moulin de L'Hoste	Activité terminée	Exploitation de carrière de schiste et de quartz à ciel ouvert pour la construction de route
	LIM1902031	LESCURRAT Marcel		Ne sait pas	Station service
DARAZAC	LIM1900969	PUYRAIMOND Rémy	Le Bourg	Activité terminée	Abattoir
	LIM1901665	C.F.M.U.	Escoussac et Marinie	Activité terminée	Exploitation minière
	LIM1902030	BRAJOU		Ne sait pas	Station service
FORGES	LIM1900321	CHAMMARD Louis	Murel	Activité terminée	Carrière de pierre à ciel ouvert
	LIM1900322	PUYHAUBERT Germain	Bechefage	Activité terminée	Carrière de pierre à ciel ouvert
	LIM1900720	DUROUX Alfred	Bourg de Forges	Activité terminée	Abattoir
	LIM1900721	FAURIE Pierre	Bourg de Forges	Activité terminée	Abattoir
	LIM1901236	Commune de Forges		En activité	Station d'épuration
	LIM1901380	POUGET Emile	Hameau de Chammart	Activité terminée	Dépôt d'explosifs
	LIM1901908	LAJOINIE		Ne sait pas	Station service
	LIM1901909	LAPORTE		Ne sait pas	Station service
	LIM1901910	LAURENT		Ne sait pas	Station service
GOULLES	LIM1900722	Société anonymes des Acieries et Forges de Firminy		Activité terminée	Usine de fabrication de ferro-alliages
HAUTEFAGE	LIM1900122	BARBAS R.	Pardeau	Ne sait pas	Dépôt temporaire d'explosifs, exploitation de carrière de pierre
	LIM1900282	ESCURE	Les Taules	Ne sait pas	Exploitation de carrière de granit à ciel ouvert
MERCOEUR	LIM1901388	FECHA Frères - Entreprise TP & Carrières	Quartier deLuc	Ne sait pas	Dépôt d'explosifs
MONCEAUX SUR DORDOGNE	LIM1900533	SARL TERRACOL		Activité terminée	Exploitation de carrière à ciel ouvert
	LIM1900597	AUDUBERT René	Raysses	Activité terminée	Exploitation de carrière de migmatite à ciel ouvert
	LIM1901028	TEULADE Léon		Activité terminée	Abattoir
	LIM1901029	POUJADE Jean.	Saulières	Activité terminée	Abattoir
	LIM1901393	FARGES Fils	Parcelle Pierre de Quinson	Ne sait pas	Carrière
	LIM1901455	Société des Mines de La Lucette		Ne sait pas	Exploitation minière
REYGADE	LIM1900496	ESTEF Edouard	La Bousquet	Activité terminée	Exploitation de carrière de pierre à ciel ouvert
RILHAC-XAINTRIE	LIM1901063	PAILLARGUES Louis-Joseph	Le Bourg	Ne sait pas	Abattoir
	LIM1901174		Village de Vizis	Ne sait pas	Station d'Epuration
	LIM1901694	Société MIGNOT Frères	Embrousse	Ne sait pas	Exploitation minière
	LIM1902028	AUDUBERT René		Ne sait pas	Station service
SAINT-BONNET ELVERT	LIM1901054	LAURENT Jean	Au Champs d'Elvert	Activité terminée	Abattoir

Source : Porter à Connaissance DDT19

SAINT-CHAMANT	LIM1900780	TEILHET Louis		Ne sait pas	Dépôt d'hydrocarbures
	LIM1901454		Le Laurent	Ne sait pas	Exploitation minière
	LIM1901713	Société BOURG	La Fraysse, La Borie, Le Laurent, Chêne	Activité terminée	Exploitation minière
	LIM1901905	GUERGNE Armand		Ne sait pas	Station service
	LIM1901906	GOUTTENEGRE Antony		Ne sait pas	Station service
SAINT-CIRGUES LA LOUTRE	LIM1900530	CROIZET-POURTY et Cie	La Croix de Péchal	Activité terminée	Exploitation de carrière à ciel ouvert
	LIM1901340	Société des forces Motrices de La Maronne	Entraygues	Activité terminée	Dépôt d'explosifs
	LIM1901341	Société des forces Motrices de La Maronne	Virades	Activité terminée	Dépôt d'explosifs
	LIM1901343	Société des forces Motrices de La Maronne	Champeil	Activité terminée	Dépôt d'explosifs
	LIM1901358	Société des forces Motrices de La Maronne	Magneresse	Ne sait pas	Dépôt d'explosifs
	LIM1901697		La Claretie	Activité terminée	Exploitation minière
SAINT-GENIEZ Ô MERLE	LIM1901353	Société des forces Motrices de La Maronne	Combe	Activité terminée	Dépôt d'explosifs
	LIM1901355	Société des forces Motrices de La Maronne	Mauve	Activité terminée	Dépôt d'explosifs
SAINT-JULIEN AUX BOIS	LIM1900205	Entreprise MONTELTAGAUD		Ne sait pas	Exploitation forestière
	LIM1900224	CHASSAGNE		Ne sait pas	Exploitation forestière
	LIM1900394	MENDEZ-PRENE	Le Puy Chabrier	Ne sait pas	Dépot permanent d'explosifs de catégorie 1,2 et 3 et de détonateurs.
	LIM1901067	VAYSSE Edouard	Le Bourg	Ne sait pas	Abattoir
	LIM1901345	Société Générale d'Entreprise		Ne sait pas	Dépôt d'explosifs
	LIM1901347	Société des forces Motrices de La Maronne	Laulancière	Ne sait pas	Dépôt d'explosifs
	LIM1901699	SMUC	Jaladis Bas	Ne sait pas	Exploitation minière
	LIM1901701	SCUMRA	La Porte	Ne sait pas	Exploitation minière
SAINT-JULIEN LE PELERIN	LIM1900202	ROUANNE Marcel		Activité terminée	Exploitation de carrière de pierre
	LIM1901190		Le Meyrandier	Ne sait pas	Station de lagunage naturel
SAINT-MARTIN LA MEANNE	LIM1900400	LENAT Jean	Le Chastang	Activité terminée	Dépôt d'explosifs et de détonateurs
	LIM1900494	PRACH Victor	Puychaux	Activité terminée	Exploitation de carrière de pierre à ciel ouvert
	LIM1900495	AUSSOLEIL Antoine	La Borie	Activité terminée	Exploitation de carrière de pierre à ciel ouvert
	LIM1900794	MONTGAUZE Antoine Jean-Louis.	Gare d'Aubayne	Activité terminée	Abattoir
	LIM1901068	VAUX Léonard	Le Bourg	Activité terminée	Abattoir
	LIM1901351	Société Générale d'Entreprise		Activité terminée	Dépôt d'explosifs
	LIM1901510	PEYNET Eugène (entrepreneur TP)	Chastang	Ne sait pas	Dépôt d'explosifs
	LIM1901612	GRAFEUILLE Elie		Ne sait pas	Station service

Source : Porter à Connaissance DDT19

SAINT-PRIVAT	LIM1900793	CONDAMINE H.		Activité terminée	Dépôt d'hydrocarbures
	LIM1900795	COUDERT Antoine		Activité terminée	Abattoir
	LIM1901201			En activité	Station d'Epuration
	LIM1901312	AUBIGNAC Henri	Bellevue	Ne sait pas	Menuiserie
	LIM1901411	TROYA Matéi (entrepreneur maçonnerie)		Ne sait pas	Carrière de pierre
	LIM1901801	PLAZE Gilbert	La Tronche	Ne sait pas	Garage
	LIM1902026	LAJOINIE Charles		Ne sait pas	Station service
	LIM1902027	CHAUFFAILLE Marcel		Ne sait pas	Station service
SEXCLES	LIM1900520	RAZEL (Entreprise) FRERES	Côte de Sexcles	Activité terminée	Utilisation d'explosifs dès réception
	LIM1901121	VALENTIN Auguste	Bourg de Sexcles	Activité terminée	Abattoir
	LIM1901543	Gérard GENINATTI	Champs Delbos	Ne sait pas	Abattoir
	LIM1902029	GUBERT Louis		Ne sait pas	Station service
SERVIERES LE CHATEAU	LIM1900196	DELLIS Georges		Activité terminée	Exploitation forestière
	LIM1900395	LENAT Jean	Glény	Activité terminée	Dépôt d'explosifs et de détonateurs
	LIM1900396	Société d'Etudes et d'Entreprise.	Caussac	Ne sait pas	Dépôt d'explosifs et de détonateurs
	LIM1900516	POUGET Hubert		Activité terminée	Exploitation de carrière à ciel ouvert
	LIM1900553	POUGET Hubert	Barbot	Activité terminée	Exploitation de carrière à ciel ouvert
	LIM1900620	Société CROIZET-POUTRY	Coudert	Activité terminée	Exploitation de carrière de granit
	LIM1900621	POUGET Hubert	Malfacie	Activité terminée	Exploitation de carrière de granit à ciel ouvert
	LIM1901091	LAFON Jean-Louis		Ne sait pas	Abattoir
	LIM1901094	BROUSSE René & BOURLIOUX Didier	La Croix Trocade	Activité terminée	Dépôt de métaux ferreux et non ferreux
	LIM1901193			En activité	Station d'Epuration (lagunage)
	LIM1901386	S.G.E	Barrage du Chastang	Activité terminée	Dépôt d'explosifs
	LIM1902160	Société d'études et de TP	Le Coustal	Ne sait pas	Dépôt d'explosifs

Source : Porter à Connaissance DDT19

Risques miniers

Ces installations sont régies par :

- Les articles L. 101-1 et L. 101-2 du code de l'urbanisme,
- Le code minier (CM) : chapitre IV, titre VII du livre Ier de la partie législative du nouveau code minier,
- Les articles L. 562-1 et suivants du code de l'environnement (CE).

Les mines uranifères

Le territoire de Xaintrie Val'Dordogne est concerné par une seule concession minière uranifère encore valide :

- Concession de La Porte, octroyée le 01 février 1996 et valide jusqu'au 07 février 2021 à la compagnie Française de Mokta (« CFM », repris par Areva Mines) sur la commune de Saint-Julien aux Bois (cf plan de la concession sur la fiche Géodéris n° 19-009)

Le territoire est aussi concerné par 6 titres échus qui ne permettent plus d'instaurer de servitudes minières mais peuvent toutefois avoir donné lieu à des zones de travaux miniers (sites miniers) générant des risques potentiels qui doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme

Saint-Julien-aux-Bois :

- Sites Les Biaurottes et La Porte, concession de La Porte,
- Site Le Jaladis, concession du Jaladis, octroyée le 21/11/1980 et échue le 25/11/1995,
- Site La Clare, PER de Clamensac, institué le 04/05/1988 et échu le 04/05/1994.

Auriac et Saint-Julien-aux-Bois :

- Site La Besse, concession de la Besse, octroyée le 21/11/1980 et échue le 25/11/1995.

Saint-Privat :

- Site Le Puits Marinié, PEX d'Escoussac, institué le 20/12/1971 et échu le 04/01/1987.

Ces six sites sont toujours sous police des mines.

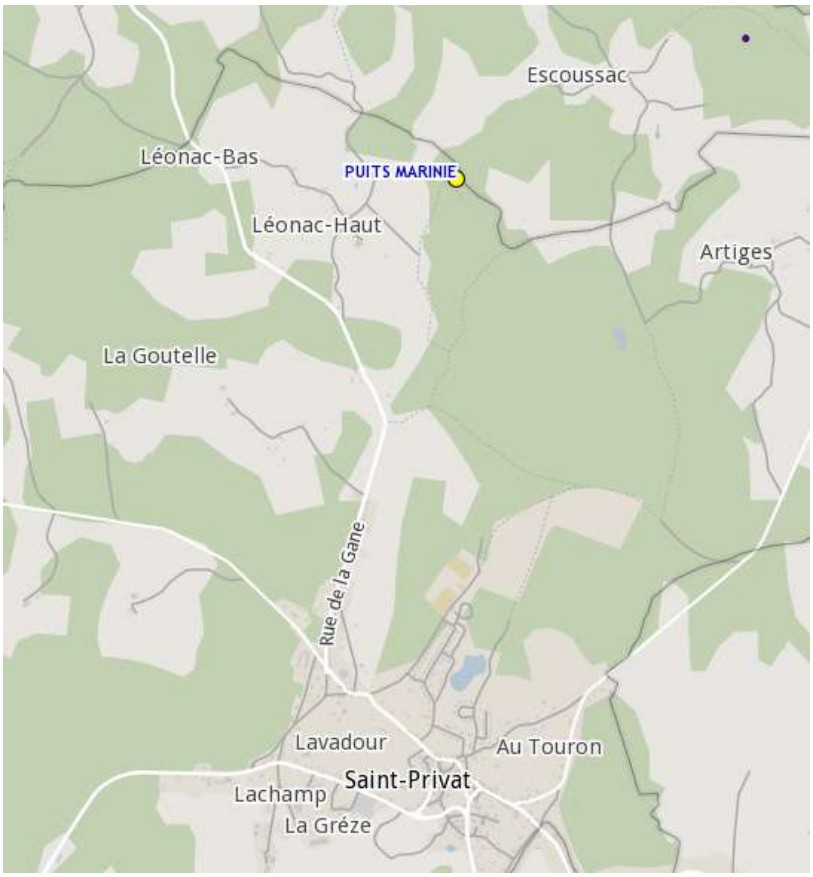

Saint-Privat :
Site Le Puits Marinié, PEX d'Escoussac
Source : IRSN

Auriac et Saint-Julien-aux-Bois :
Site La Besse, concession de la Besse
Source : IRSN

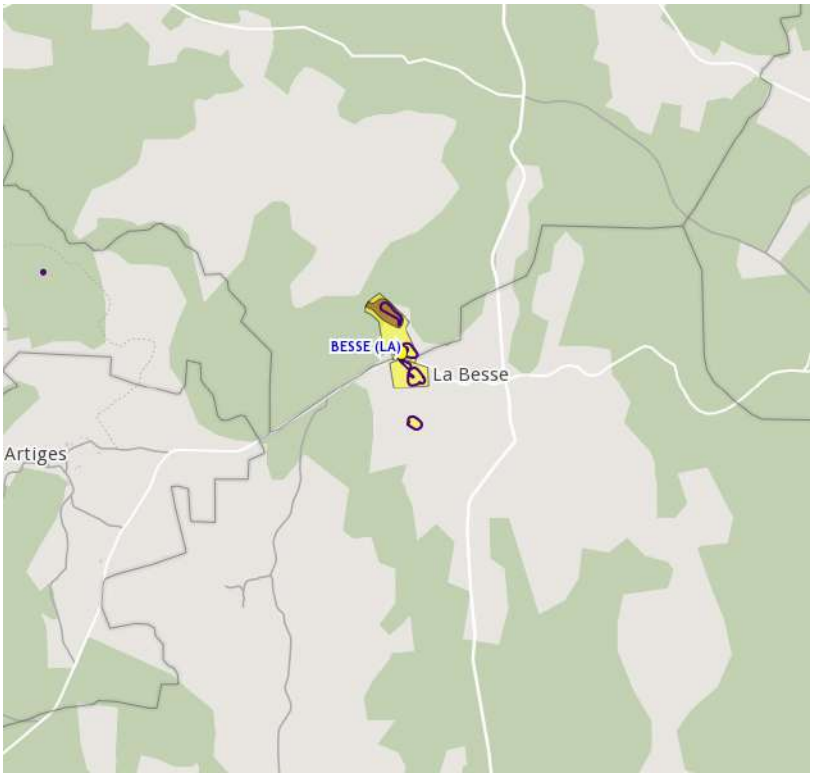

Les mines minérales

Plus aucun titre minier valide ne s'applique sur le territoire de Xaintre Val'Dordogne.

En revanche un site correspond à une zone de travaux mais celui-ci n'est plus en exploitation et est sorti de la police des mines:

- Concession d'Argentat pour de la houille, octroyée en 1827 et échue en 1959 sur les communes d'Argentat et de Saint-Chamant

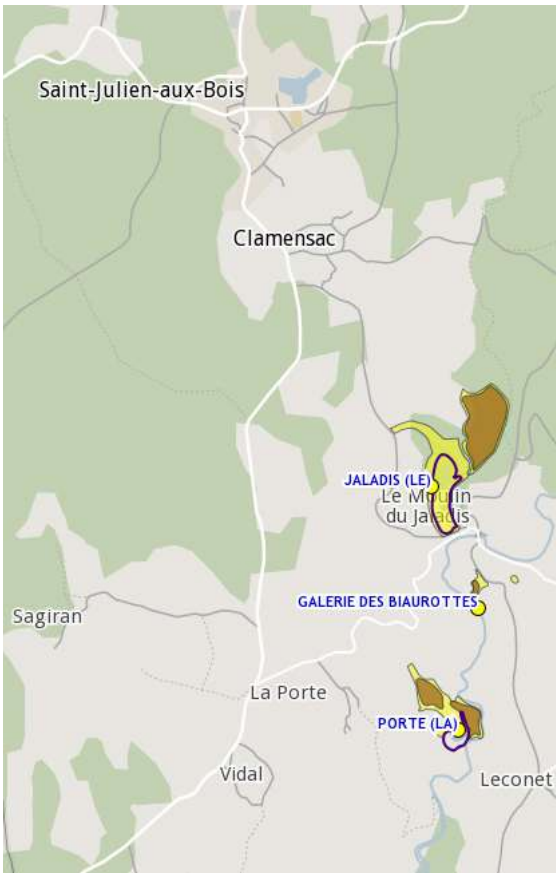

Saint-Julien-aux-Bois :
Sites Les Biaurottes et La Porte, concession de La Porte,
Site Le Jaladis, concession du Jaladis
Source : IRSN

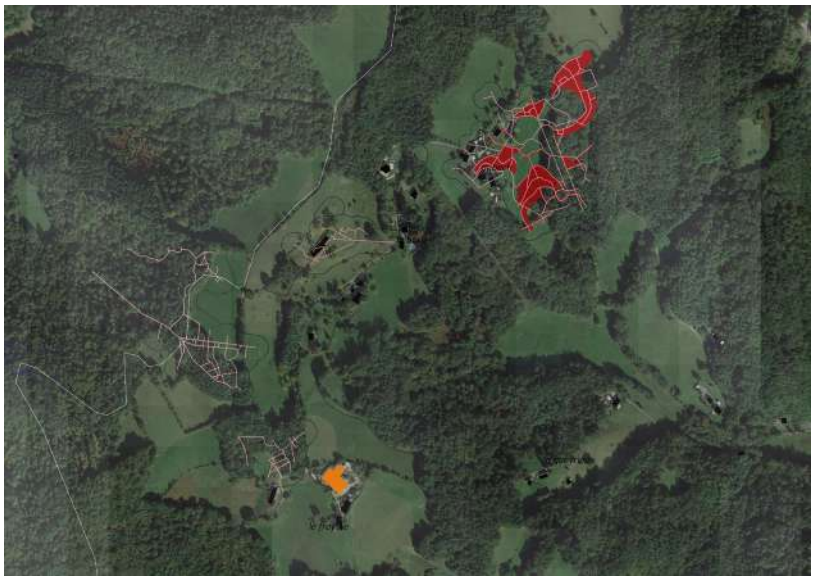

Argentat-sur-Dordogne :
Ancienne concession de houille
Source : DDT19

Saint-Julien-aux-Bois :
Site La Clare, PER de Clamensac
Source : IRSN

Les linéaires de stériles miniers

Sept communes du territoire sont concernées par des dépôts de stériles miniers :

- Auriac
- Bassignac-le-Haut
- Darazac
- Saint-Cirgues-la-Loutre
- Saint-Geniez-O-Merle
- Saint-Julien-aux-Bois
- Saint-Privat.

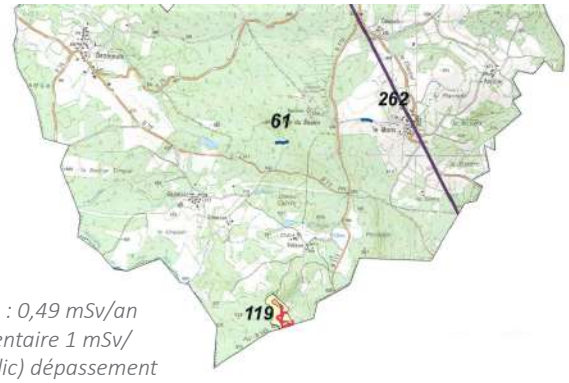

Auriac : site 61 : 0,49 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public) dépassement ponctuel du seuil
Source : Etude DREAL 2012

Bassignac-le-Haut : Pour mémoire (pas de travaux à prévoir)

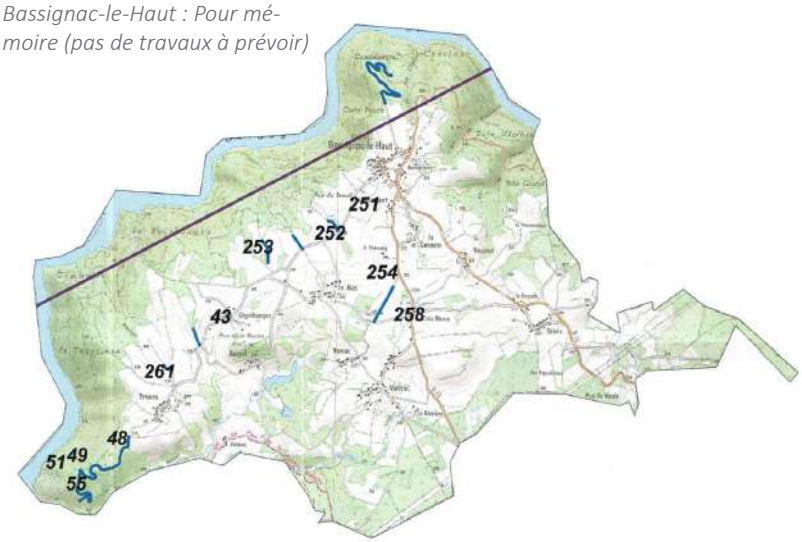

Darazac : site 132 >0,3 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public)

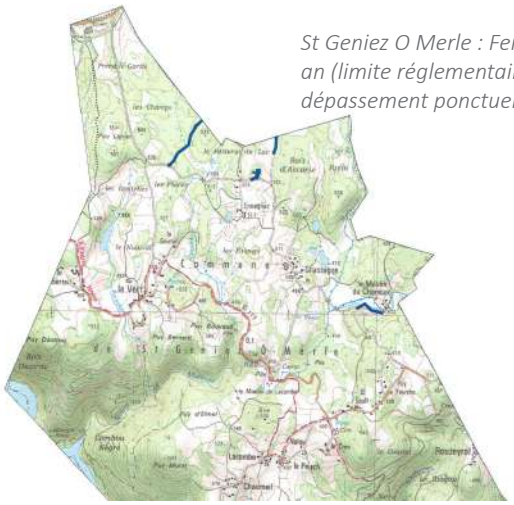

St Geniez O Merle : Ferme Ensagnac : 0,54 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public) dépassement ponctuel du seuil

St Julien Aux Bois :
site 169 : 0,32 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public)
site 182 : 0,37 mSv/an
site 138 : 0,45 mSv/an
site 300 : 0,43 mSv/an
site 333 : 0,32 mSv/an
site 323 : 0,46 mSv/an
site 176/178/179 : 0,40 mSv/an
Source : Etude DREAL 2012

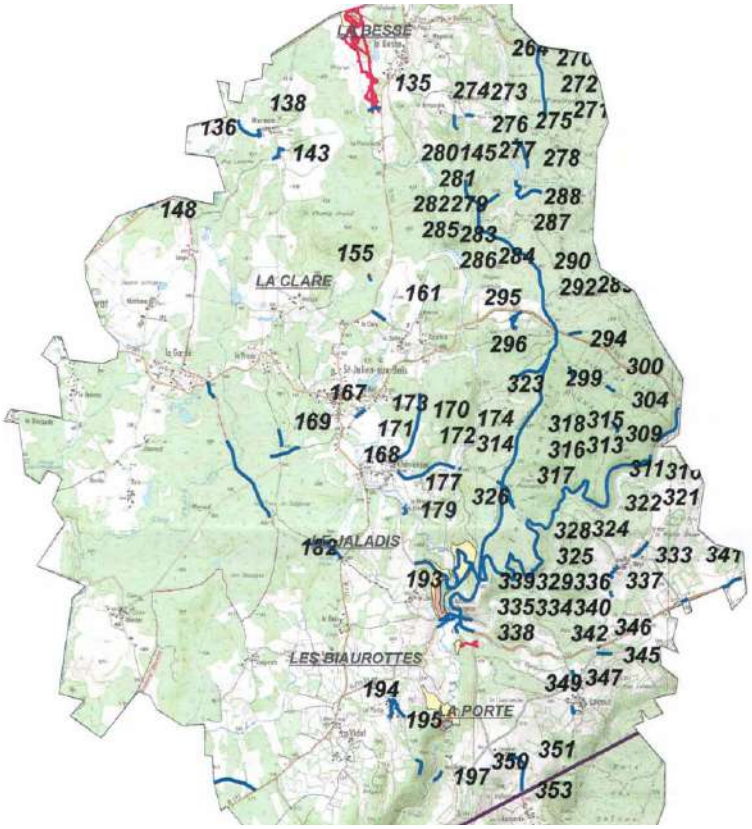

Saint-Privat :
site 132 : 0,39 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public) dépassement ponctuel du seuil
site 146b : 0,39 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public) dépassement ponctuel du seuil
site 126 : 0,6 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public) dépassement ponctuel du seuil
site 144 : 0,35 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public)
site 136 : 0,42 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public)
site 153 : 0,45 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public)
site 175/182 : 0,40 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public)
site 191 : 0,35 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public)
site 192 : 0,44 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public)
site 185 : 0,45 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public)
site 186 : 0,46 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public)
site 134/141 : 0,52 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public) dépassement ponctuel du seuil
site 159/160 : 0,73 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public) dépassement ponctuel notable du seuil
site 164 : 0,62 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public) dépassement ponctuel du seuil
site 139 : 0,46 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public)
site 117 : 0,48 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public) dépassement ponctuel notable du seuil
site 172 : 0,62 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public) dépassement ponctuel notable du seuil
site 173 : 0,40 mSv/an (limite réglementaire 1 mSv/an pour le public)

Source : Etude DREAL 2012

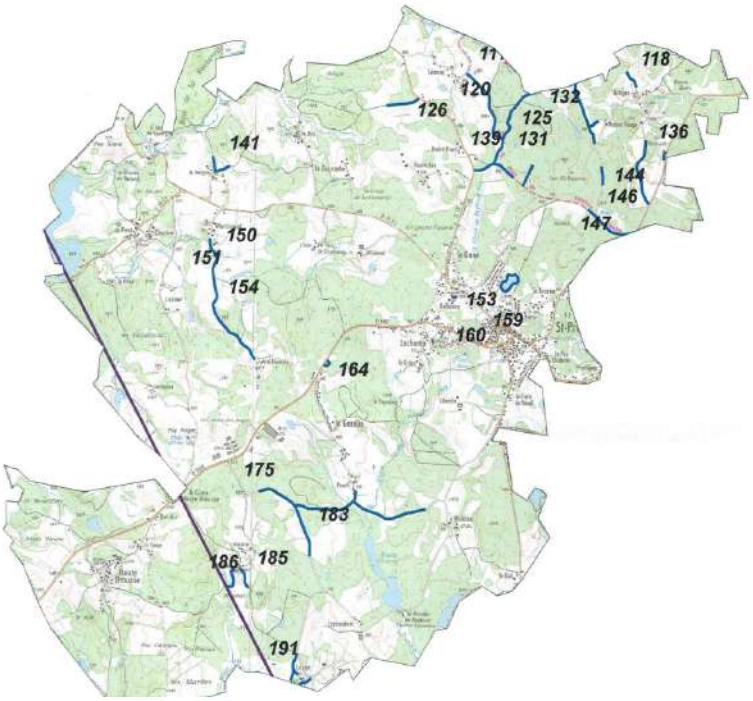

Des travaux d'enlèvement ont été réalisés sur les sites > 0,6 mSv à St Cirgues la Loutre, St Privat (sauf garage 172)

Le maintien de l'emploi sur le territoire

> La pérennisation des activités existantes et leur développement
> L'adéquation entre emplois à pourvoir et les actifs du territoire
> La fidélisation des jeunes actifs au territoire
> Le développement d'un réseau économique à l'échelle de Xaintrie Val'Dordogne

La valorisation des activités locales

> La qualités des aménagements dans les zones d'activités
> La mise en valeur des savoir-faire locaux
> Le maintien de l'activité agricole et la pérennisation des exploitations
> L'installation des jeunes agriculteurs et l'accès au foncier
> La diversificati on des activités économiques et la structuration des filières locales

LA VALORISATION DES MOTIFS PAYSAGERS REMARQUABLES D'UN TERRITOIRE «COUPÉ»

CLÉ DE LECTURE 6

La valorisation des espaces naturels et agricoles

Le territoire est caractérisé par une **nature omniprésente**, enveloppant les espaces bâtis dispersés au sein de la campagne. La forêt, l'eau et les surfaces agricoles concernent à eux trois **96 % de Xaintrie Val'Dordogne**, soit la quasi-totalité de l'occupation du sol. Ressources historiques et économiques, ces espaces sont de formidables atouts qui font entièrement partie de l'**identité** des communes de l'intercommunalité. Les espaces urbanisés et les infrastructures routières ne concernent qu'une infime partie du territoire (4%).

Randonnée équestre en Xaintrie
Source: Corrèze Tourisme

Poulailler à Saint-Julien-le-Pèlerin
Crédits : Cittànova

L’omniprésence de la forêt sur le territoire

La forêt est depuis longtemps une **ressource complémentaire** à l’exploitation agricole. Elle s’est développée sur des secteurs peu accessibles ou peu valorisables par l’agriculture. Historiquement, l’exploitation du bois était associée aux **échanges commerciaux** en direction de l’aval, pour le chauffage ou la construction, mais également la fabrication des gabares. Des vestiges de cette exploitation ancienne sont encore visibles sur certains secteurs : *plateformes en pierres de charbonnage, fours mobiles*… Le châtaignier fait partie des essences endémiques du territoire et la **châtaigneraie** participent aux motifs paysagers rencontrés. Leur présence sur certaines pentes abruptes notamment des gorges, difficilement accessibles, pose la question de l’entretien de cette forêt vieillissante, et l’accroissement des risques d’incendies associés.

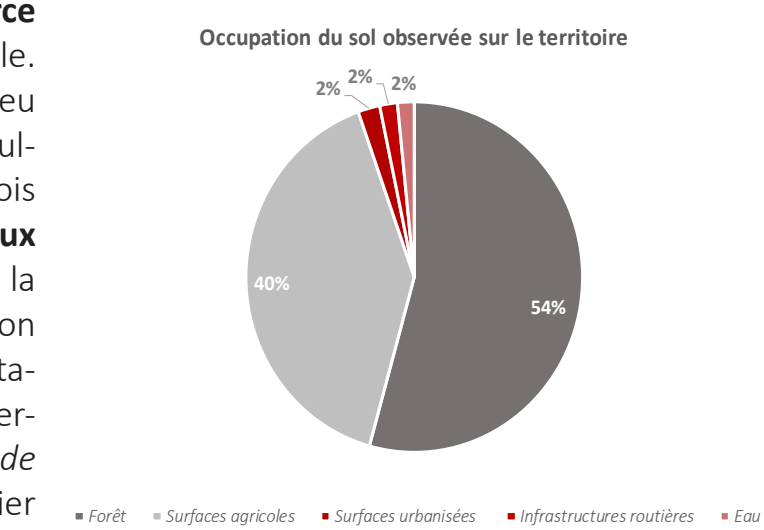

Occupation du sol de l'intercommunalité
Source: BD Topo - IGN, fichiers Fonciers - DGFIP / PAC 2018

« Les gabariers ou les meirandiers n’étaient point seulement les hommes de la vallée ; c’était aussi la gent des crêtes, des plateaux et des gorges voisines.»

E. Bombal, La Haute Dordogne et ses gabariers

Les **surfaces forestières** représentent 13% du massif forestier départemental de la Corrèze, avec près de 37 000 Ha. Au-delà de la présence des châtaigniers, cette forêt riche est composée en majorité de **feuillus mélangés** (70%) et de conifères plus ponctuellement, notamment en Xaintrie. Le parcellaire forestier et sa maitrise foncière sont très **morcelés**, rendant difficile la mise en place d’une véritable filière bois sur le territoire. Bien que modeste, son exploitation s’observe par la présence de plusieurs scieries et 3 entreprises d’exploitations forestières. 70 000m3 ont été récoltés en 2016 et 21 000m3 de sciages ont été comptabilisés la même année.

Plateforme de charbonnage (photo du haut) et vestiges de fours mobiles (photo du bas)

Source : Romain Rouaud, in La forêt comme marqueur de l’identité territoriale des «pays coupés»

La châtaigneraie en bord de Dordogne *Crédits : Cittànova*

Amoncellement de grumes à Saint-Martial-Entraygues *Crédits : Cittànova*

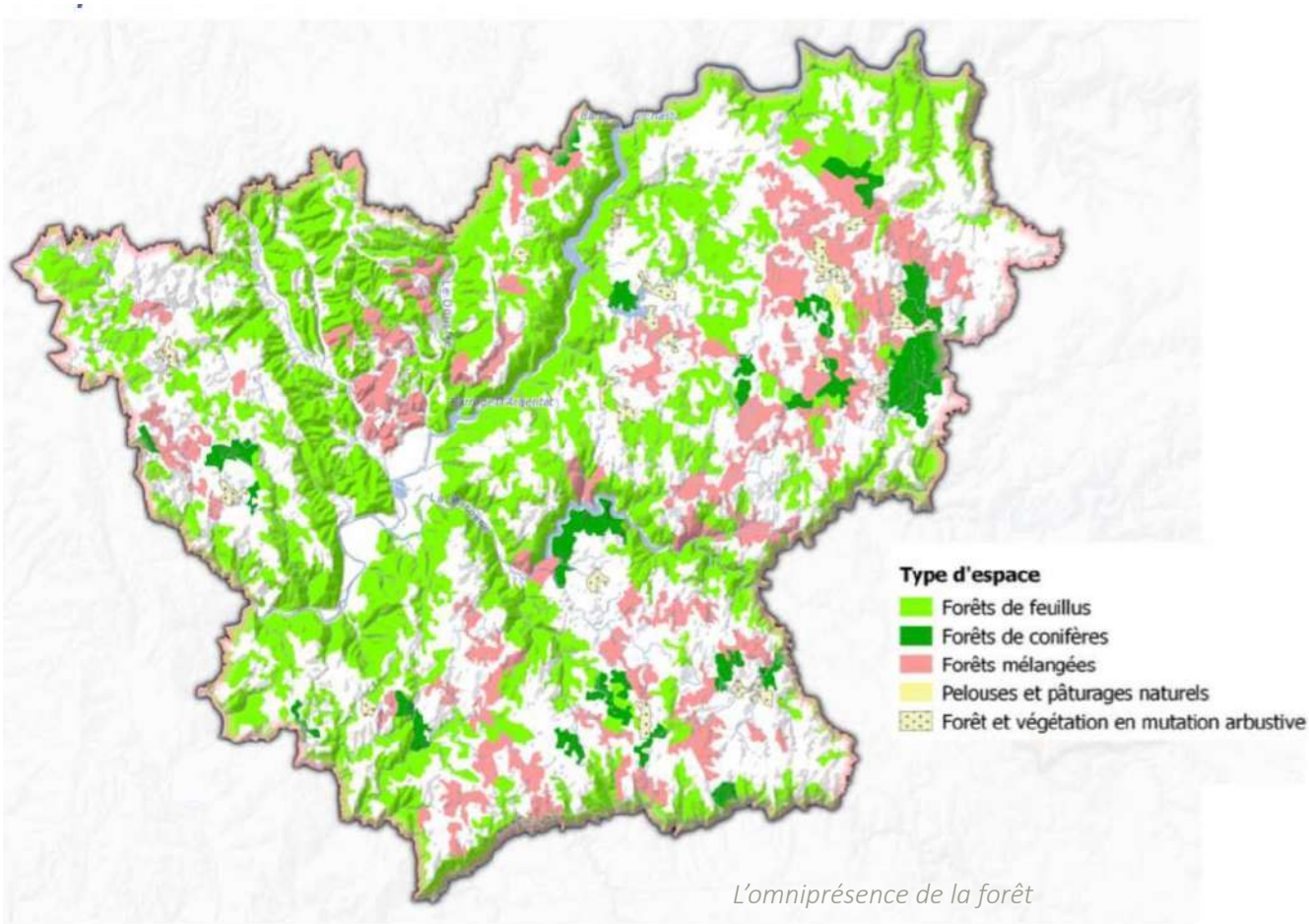

L'omniprésence de la forêt

Sources : ©IGN - BD CARTO®, Union européenne-SOeS, CORINE Land Cover 2006

Les espaces boisés couvrent 56%, soit 36537 ha, du territoire de XVD, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale (30%).

Cette source d'énergie est exploitée de longue date par les habitants du territoire, en faisant le principal mode de chauffage sur le territoire. Ainsi sur la quasi-totalité des communes, le chauffage au bois représente plus de 50% des habitations, allant même jusqu'à 86% (St Julien le Pèlerin). Sur Argentat, la part de chauffage bois est réduite à près de 20%. Il s'agit donc d'une forme de valorisation de la biomasse. Néanmoins, la vétusté des installations ne permet pas le contrôle des émissions polluantes.

Ces espaces forestiers constituent des puits de stockage de carbone, d'où la nécessité d'une exploitation encadrée, respectueuse du renouvellement des espèces.

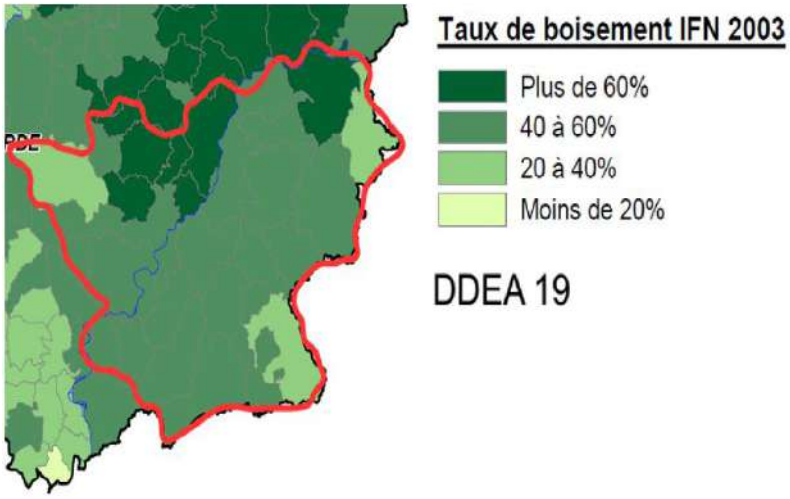

Le taux de boisement à Xaintrie Val'Dordogne
Source: Porter à connaissance DDT19, p.303

Moulin surplombé par un massif forestier à Argentat-sur-Dordogne
Crédits : Cittànova

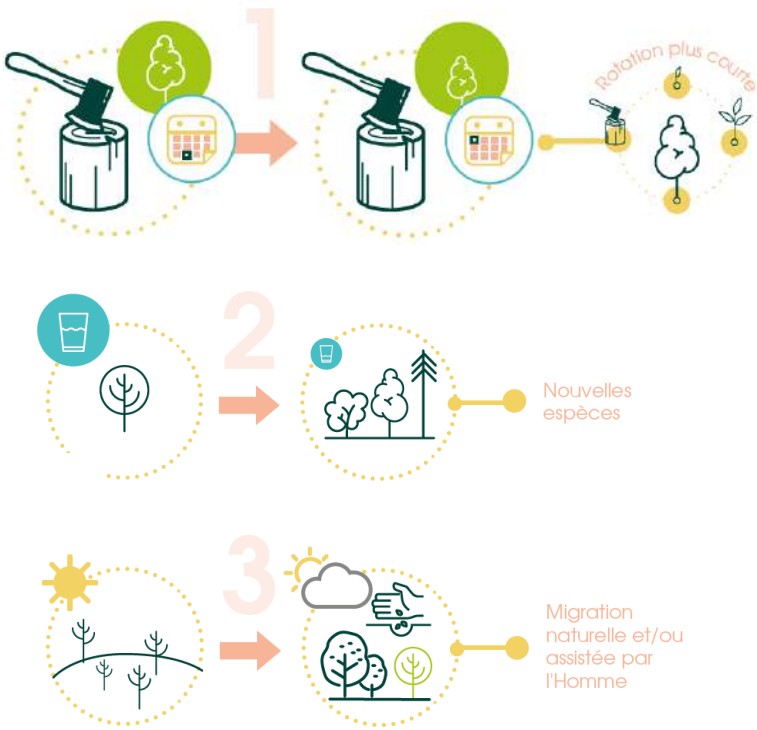

Impacts du changement climatique (Acclimaterra, Nouvelle Aquitaine)

Etablissements du secteur forestier
Source : INSEE SIRENE

Le maillage des exploitations forestières est plus dense en Xaintrie, à proximité des ressources.
Les entreprises potentiellement intéressées par la valorisation du matériau (menuiserie, construction bois et autres productions à base de bois) sont davantage tournées vers le bassin de Souvigne. Il y a donc un enjeu de mise en relation de ces espaces.
Le territoire compte deux principales scieries : Duclaux et fils à Saint Geniez O Merle, et Leyge à Hautefage. Des activités de soutien (syndicats, associations, sont diffuses sur le territoire, à proximité des principaux axes routiers).

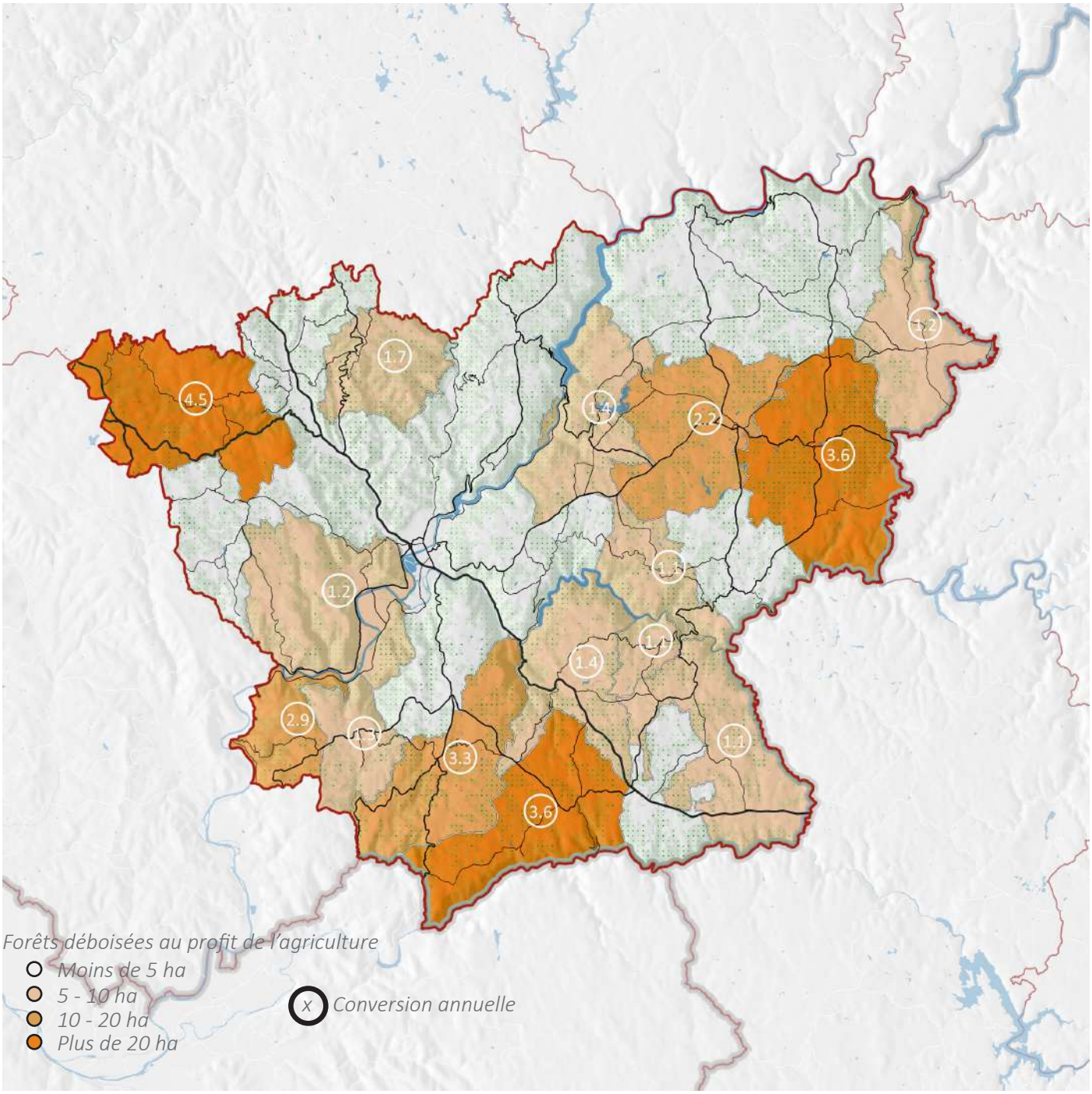

Sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne, près de 1700 ha auraient changé d'affectation selon la base OCS de PIGMA entre 2009 et 2015, ce qui représenterait 3% de sa superficie.
Les 3/4 des changements sont relatifs aux pratiques agricoles. Près de 11% sont un phénomène de réduction de la forêt par l'agriculture, phénomène plus marqué sur les communes frontalières aux régions voisines ainsi qu'à Albussac. Il se traduit sous la forme d'élargissements de clairières ou encore par la connexions de pièces agricoles disjointes.

Evolution de l'occupation du sol entre 2009 et 2015
Source : PIGMA OCS 2009-2015

NATURES DES CHANGEMENTS D'OCCUPATION DES SOLS

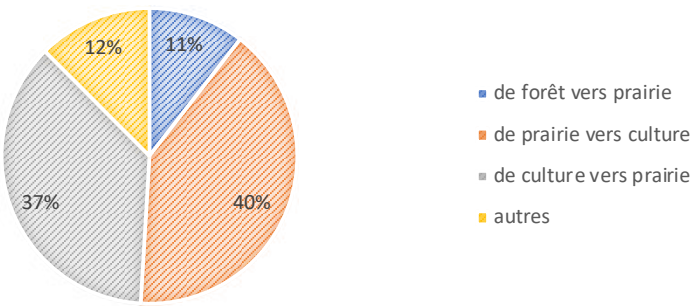

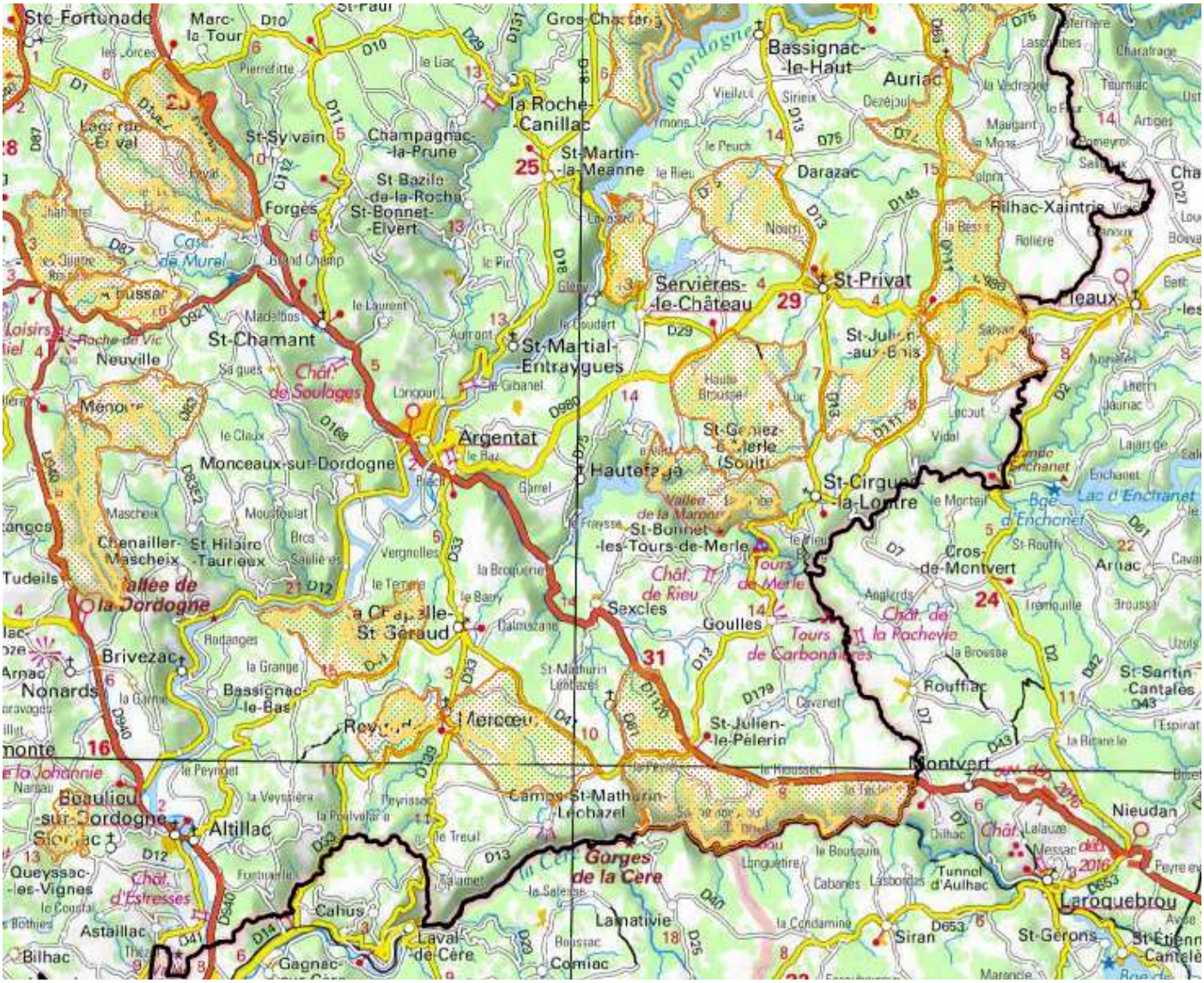

Schéma Directeur de Voirie et d'Equipements Forestiers de la Corrèze- 2014-2020

Les projets d'aménagement forestier connus nécessitent une prise en compte particulière dans les documents d'urbanisme.

Projet de voirie forestière

Projet de place de dépôt

SDVEF 19

La diminution du poids de l'industrie dans l'économie régionale et l'augmentation de la performance des constructions neuves ont contribué à réduire l'émission de gaz à effet de serre. Néanmoins, à l'échelle régionale, on constate la constance du secteur agricole et des transports, deux sujets particulièrement prégnants sur ce territoire d'élevage, caractérisé par la dispersion du bâti et de lourdes problématiques d'accès aux services publics et aux services de proximité.

« À l'instar des résultats nationaux (-16,3 % entre 2005 et 2017), le territoire régional n'est pas encore sur la tendance qui doit le mener à l'objectif intermédiaire fixé dans le SRADDET en 2030 (réduction de 45 % des émissions de GES par rapport à 2010) puis au facteur 4 en 2050 (réduction de 75 % des émissions de GES par rapport à 2010). Il est donc nécessaire de redoubler d'efforts sur la diminution des consommations énergétiques (principalement dans les secteurs du résidentiel, du tertiaire et des transports), sur le développement des énergies renouvelables, mais également sur la maîtrise de la demande de biens de consommation, qu'ils soient alimentaires ou matériels, afin de réduire l'empreinte carbone de Nouvelle-Aquitaine. » AREC

Évolution annuelle des émissions de GES par secteur et par gaz
Sources : AREC, ATMO Nouvelle-Aquitaine, ADEME (Clim'Agri), DGPR, CITEPA

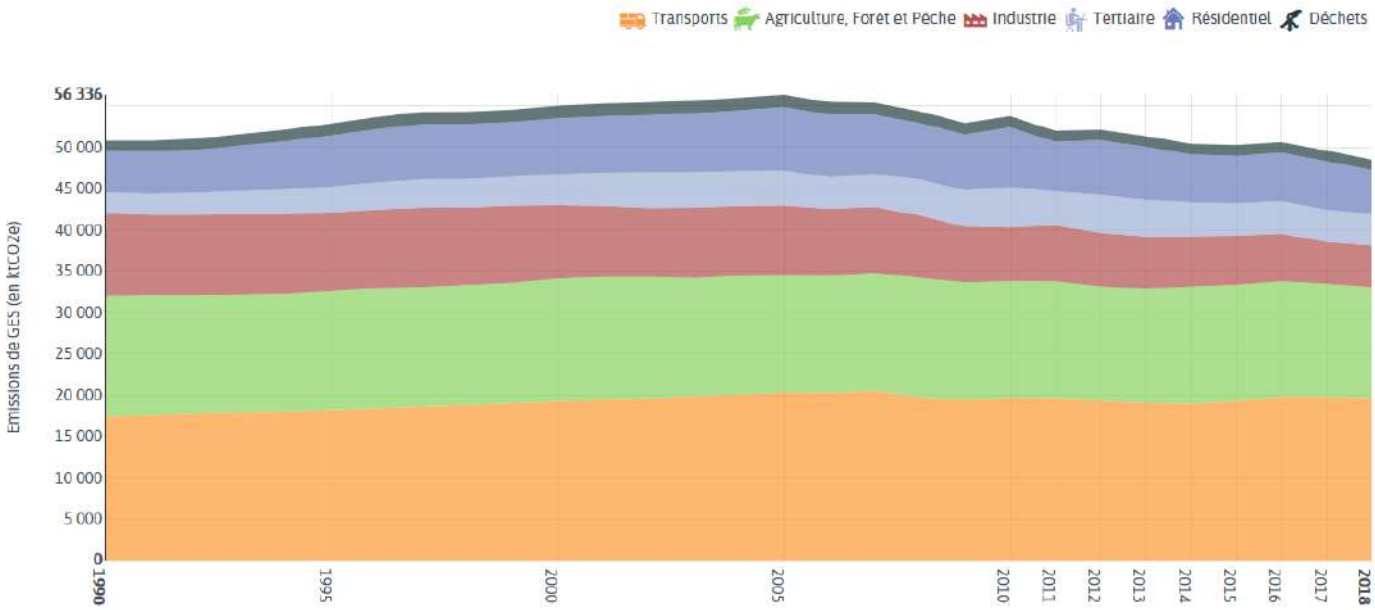

Evolution 1990-2018 des émissions de GES et objectifs régionaux fixés dans le SRADDET
Sources : AREC, ATMO Nouvelle-Aquitaine, ADEME (Clim'Agri), DGPR, CITEPA, SRADDET Nouvelle-Aquitaine

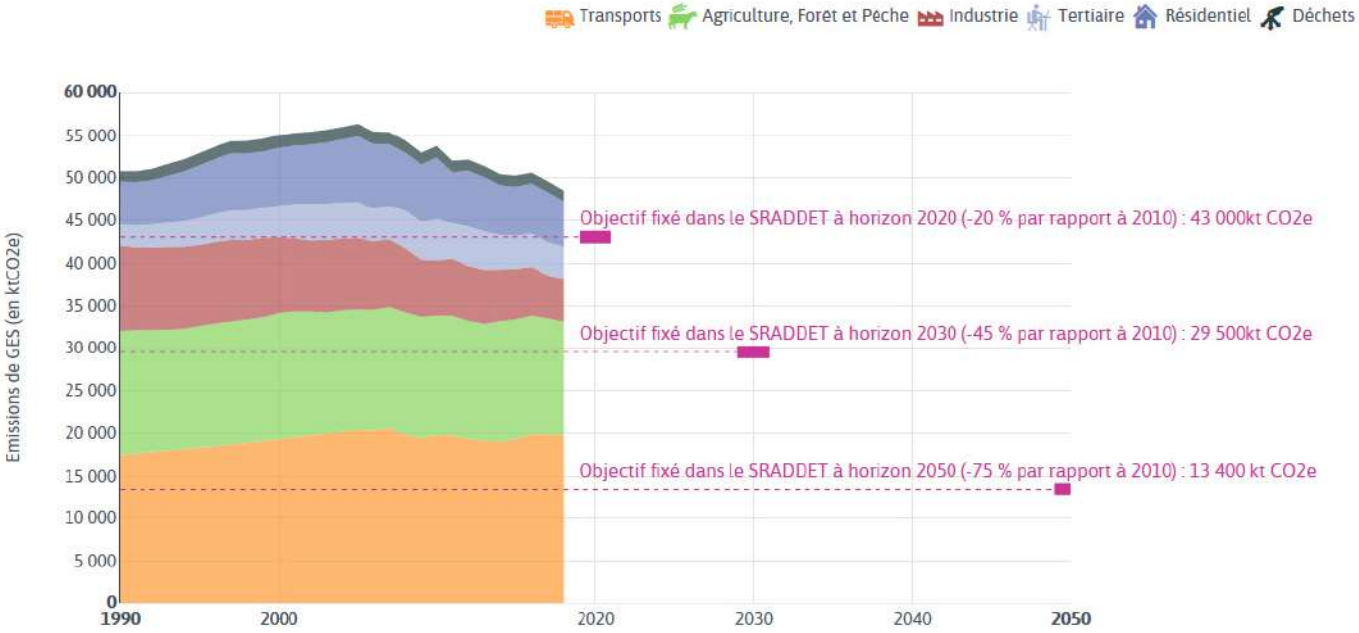

Un territoire d'énergie durable

La consommation énergétique du territoire est faible par rapport à la production d'énergies renouvelables.

Le généreux réseau hydrographique a permis de développer la production d'**énergie hydraulique** au cours du XXème siècle. **5 barrages** sont présents sur la Dordogne et ses affluents, la Glane et la Maronne. Ils ont contribué à la fixation progressive du fleuve au fil des années et l'abandon de la navigation. Ces installations participent à la production d'une énergie décarbonée et durable. Cette production a connu une forte baisse en 2022 (-50% par rapport à 2021).

Cependant des interrogations concernent le renouvellement des concessions. A noter également, le projet de station de transfert d'énergie par pompage de Redenat qui depuis près de 40 ans alimente les débats et les controverses, restant aujourd'hui encore en question.

Le **potentiel de développement des énergies renouvelables** est important. Au-delà de la production hydraulique, le positionnement géographique du territoire et ses caractéristiques naturelles pourraient permettre l'émergence de dispositifs de méthanisation, éoliens ou photovoltaïques, pour lesquels des acteurs économiques sont prêts à investir. Mais la possible implantation de tels projets n'est pas neutre et génère des **débats** parfois houleux au sein de la population et des acteurs locaux, comme l'a illustré récemment le projet éolien du Deyroux en Xaintrie Noire.

Barrage du ChastangCrédits : Cittànova

Retenue à marnage maximal du projet de barrage de Redenat
Source: Développement durable Occitanie, étude d'impact 1981, p.5

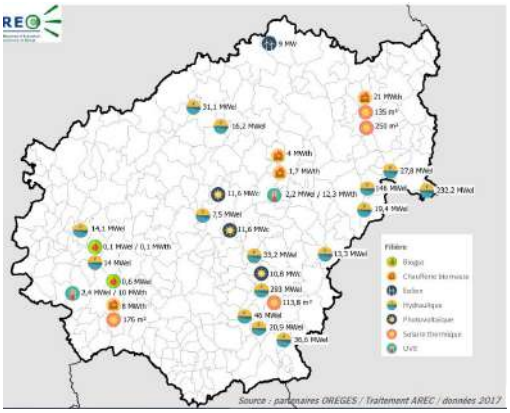

Les installations de production d'énergies renouvelables en Corrèze
Source : AREC

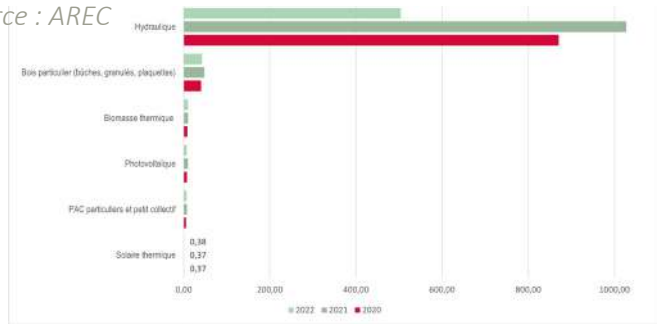

Barrage de la Glane à Servières-le-Château
Source: Cittànova

Parc photovoltaïque de Gros-Chastang, à proximité direct de Xaintrie Val'Dordogne
Source: Engie

Sur le territoire, l'énergie solaire produite représente près de 8% de la consommation énergétique du territoire.

La production hydraulique locale est largement excédentaire et permet de contribuer au bon fonctionnement des réseaux énergétiques des territoires voisins et agglomérations.
La puissance des ouvrages hydrauliques est de l'ordre de la dizaine de MW voire de la centaine de MW.
Le projet de STEP sur le site de Redenat, envisagé au cours des dernières décennies, est en stand-by. Il représenterait une puissance de l'ordre du GW.

Un projet éolien est en cours sur les communes en Xaintrie noire, représentant une puissance de près de 33 MW (10 éoliennes).

Aucune installation de biogaz n'est présente sur le territoire.

Si la production d'énergie est importante sur le territoire, elle ne représente encore qu'une partie marginale de la consommation d'énergie finale à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Si le bois de chauffage est récurremment employé, le territoire ne compte pas de chaufferie ou de réseau de chaleur.

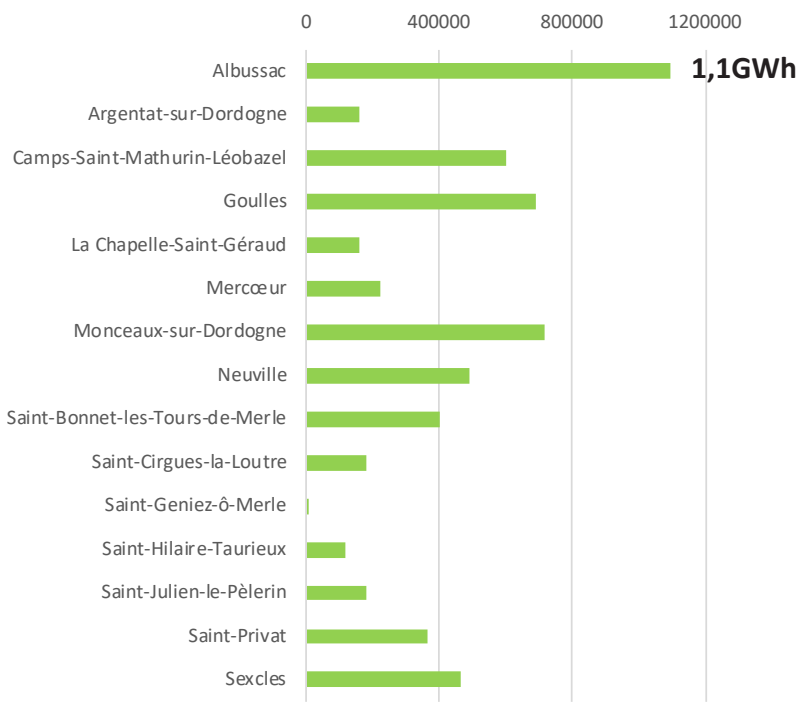

Production d'énergie solaire injectée dans le réseau (en kWh)

Principaux sites de production d'énergie renouvelables

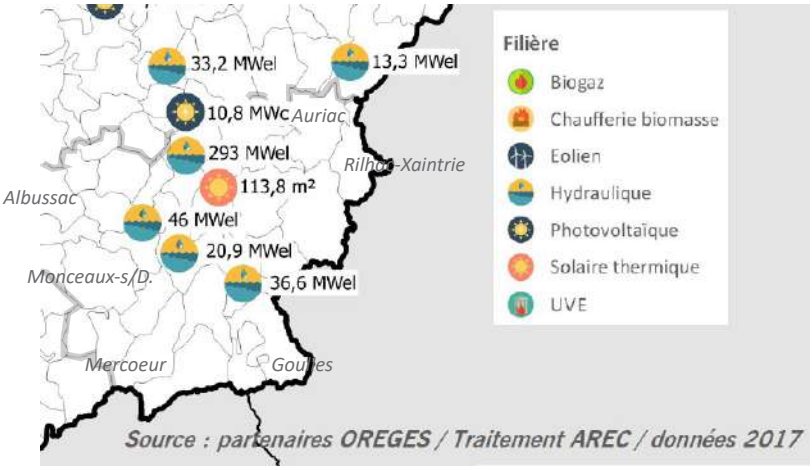

Implantation du projet de Redenat
Source : ANNEXE à l'arrêté définissant les dérogations aux objectifs de qualité du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne enapplication du VII de l'article L. 212-1 du code de l'environnement

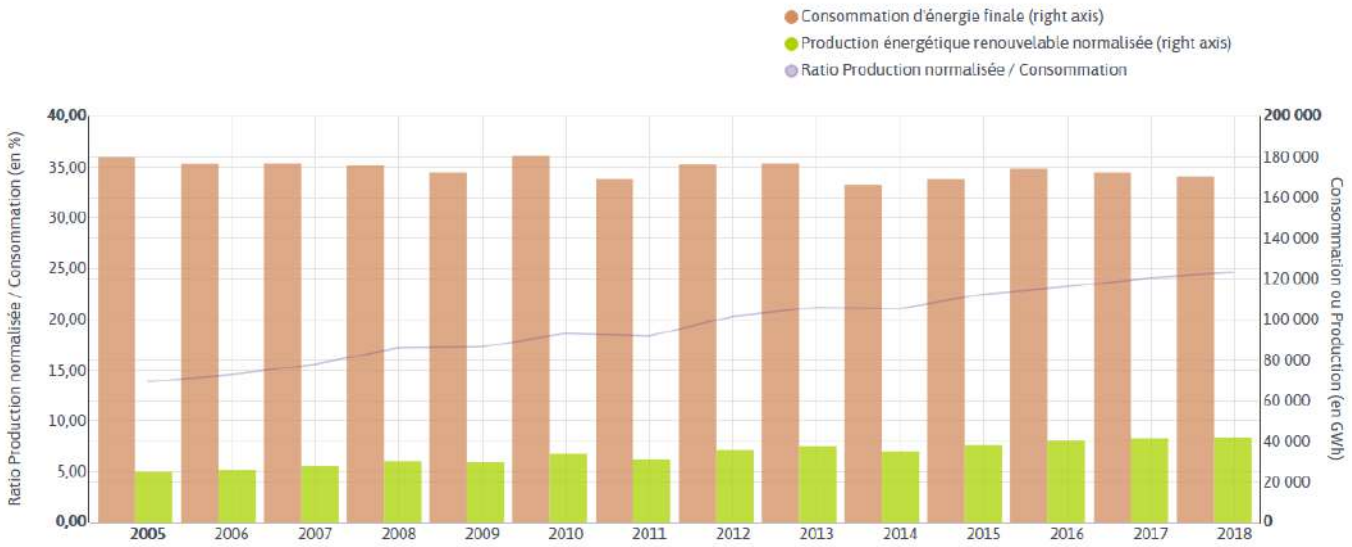

Poids des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale régionale (source : AREC)

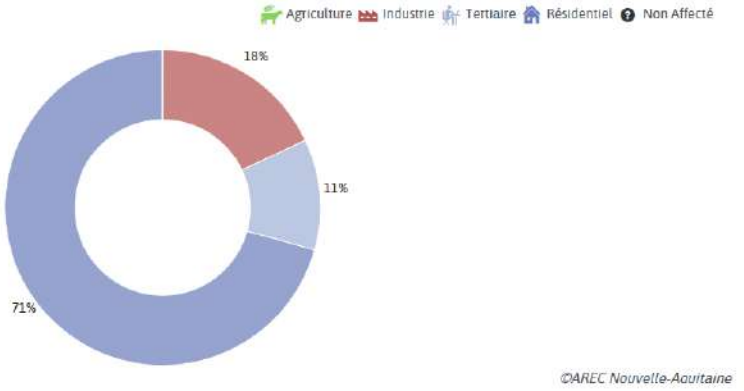

Nature des postes de dépense en électricité (AREC)

Les besoins énergétiques du territoire sont en partie liés à la distance aux services : on doit dépenser davantage d'énergie pour se déplacer et plus fréquemment.

La dépense en électricité est accentuée par la vétusté de certaines constructions, entraînant des besoins de chauffage plus importants.

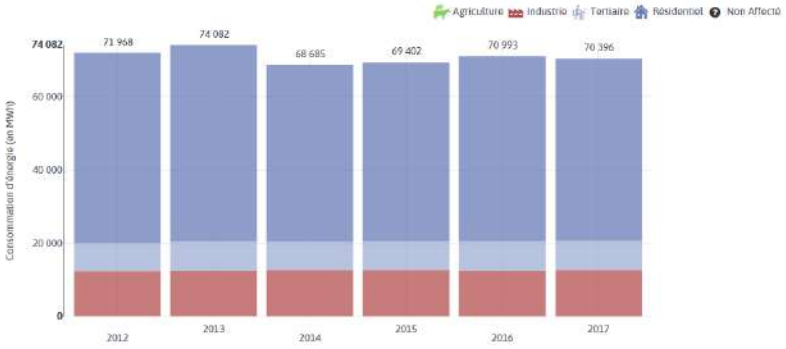

Evolution des dépenses en électricité (AREC)

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

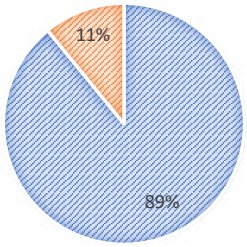

Source : Questionnaire aux exploitants agricoles (2018 - 55 répondants)

11% des exploitations agricoles seraient équipés de panneaux photovoltaïques d'après les retours du questionnaire adressé aux exploitants en 2018.

Un territoire sensible au changement climatique

Le climat du territoire est un climat océanique plus ou moins altéré. Cette température augmente constamment depuis 1991, avec des précipitations fortement variables sur l'année. La sécheresse touche de plus en plus du territoire, avec trois catastrophes naturelles recensées en 2018 et 2019.

Le changement climatique prévoit une forte augmentation des températures à horizon 2100, tout comme les journées chaudes.
Le changement climatique a des répercussions sur plusieurs secteurs, principalement sur la **question de la ressource en eau**. Les milieux naturels se trouvent fragilisés par la sécheresse causée par le changement climatique, l'augmentation des concentrations de pollutions. Ceci peut causer une perte de la biodiversité jusqu'à 20-30%.

L'activité agricole sera impactée par le changement climatique, et la perte en eau, qui réduiront les rendements des cultures, de la production laitière, l'alimentation du bétail...
La santé humaine est fragilisée par le changement climatique, particulièrement dans les milieux urbains avec l'augmentation du phénomène **d'îlot de chaleur**. La population sensible aux températures est à risque de troubles cardio-vasculaires, d'insuffisances respiratoires...

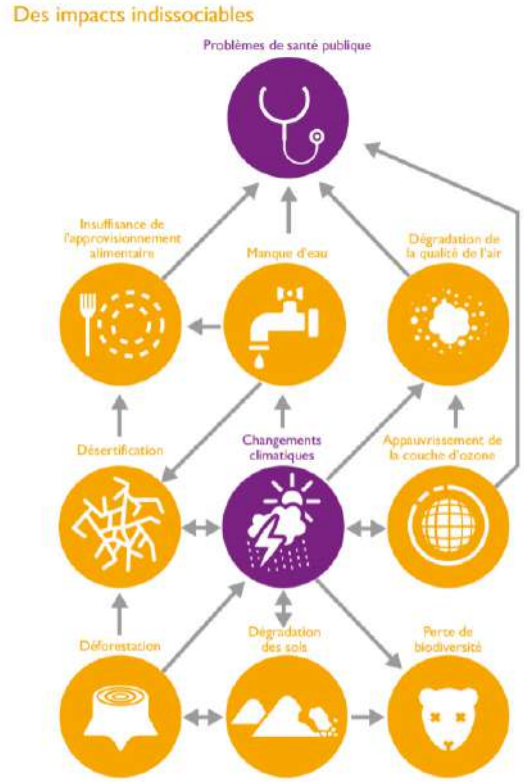

Impacts du changement climatique sur la santé humaine

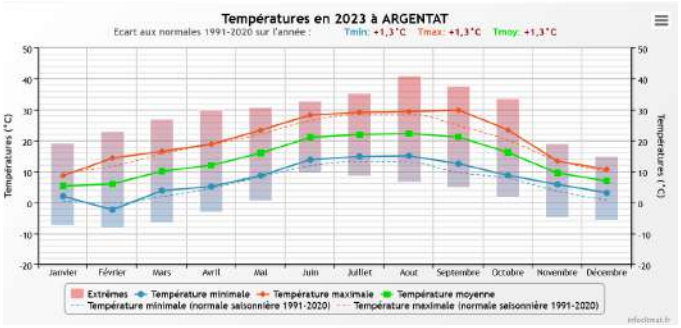

Températures moyennes annuelles en 2023 à Argentat, rapport à la référence 1991-2020 (Source : InfoClimat)

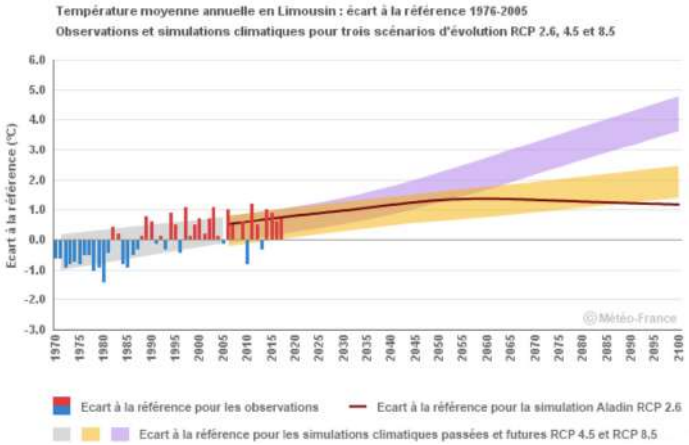

Evolution des températures à horizon 2100 en Limousin (Source : MétéoFrance)

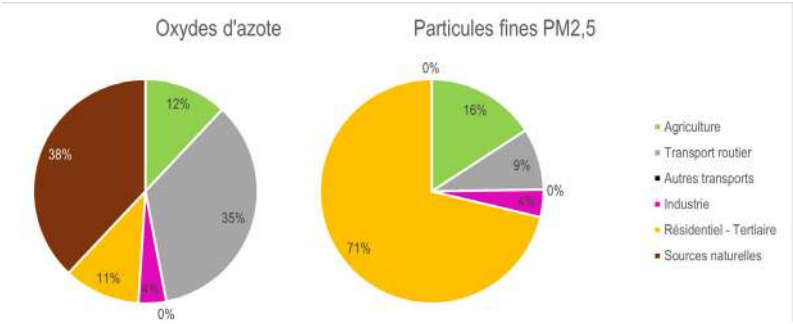

Taux d'émissions d'oxydes d'azote et de particules PM2.5 par secteur en 2018 (Source : ATMO Nouvelle Aquitaine 2024)

Des coupures génératrices d'entités paysagères

Le territoire est découpé par **cinq vallées** : la vallée de la Souvigne, du Doustre, de la Dordogne, de la Maronne et de la Cère. Toutes convergent vers Argentat.
Celles-ci isolent alors **quatre grands plateaux**; deux se rattachent aux hauts plateaux corréziens à l'Ouest et deux autres, la Xaintrie blanche et la Xaintrie noire, partagent l'Est du territoire.

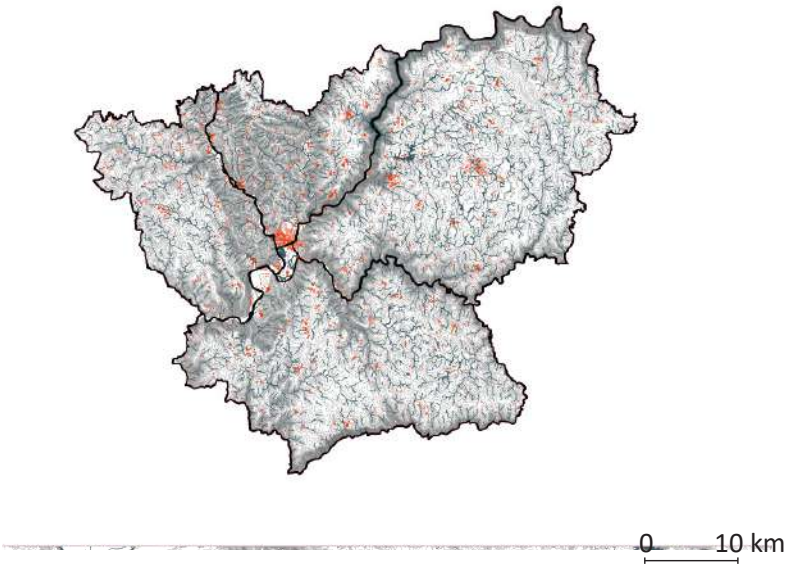

Le territoire est composé de quatre grands plateaux

Source : IGN BDALTI, IGN BDTOPO

Un paysage pluriel

Ces vallées et plateaux se distinguent au sein de **quatre entités singulières, aux motifs paysagers variés** : les Gorges de la Dordogne, la Vallée de la Dordogne, les Hauts Plateaux corréziens et la Xaintrie.

> N°1: Entre ***pentes boisées***, ***pâtures et groupements bâtis*** isolés, Forgès

> N°2: ***Vues plongeantes*** sur les Gorges de la Dordogne, Basignac-le-Haut

> N°3: Paysage de ***bocage*** (talus, arbres isolés, taillis le long des cours d'eau), Bassignac-le-Haut

> N°4: Forêt de ***conifères*** et coupes, Auriac

> N°5: Les ***terres labourées*** offrent un paysage changeant au gré des ***cycles de cultures***, Hautefage

> N°6: ***Clairière*** avec pâtures encadrées par les courbes élégantes de ***collines*** coiffées de ***châtaigniers et de chênes,*** entre Goulles et Sexcles

> N°7: ***Vergers***, Reygade

> N°8: ***Friches*** et coupes à blanc de ***parcelles forestières***, Reygade

> N° 9: La ***campagne-parc***, Bassignac-le-Bas

> N°10: Les ***châtaigneraies*** créent des motifs réguliers dans le paysage, Bassignac-le-Bas

> N°11: Paysage de ***carrière en fond de vallée*** de la Dordogne, Argentat

Vallée de la Dordogne à Bassignac-le-Haut
Source : Bureau d'études Cittànova

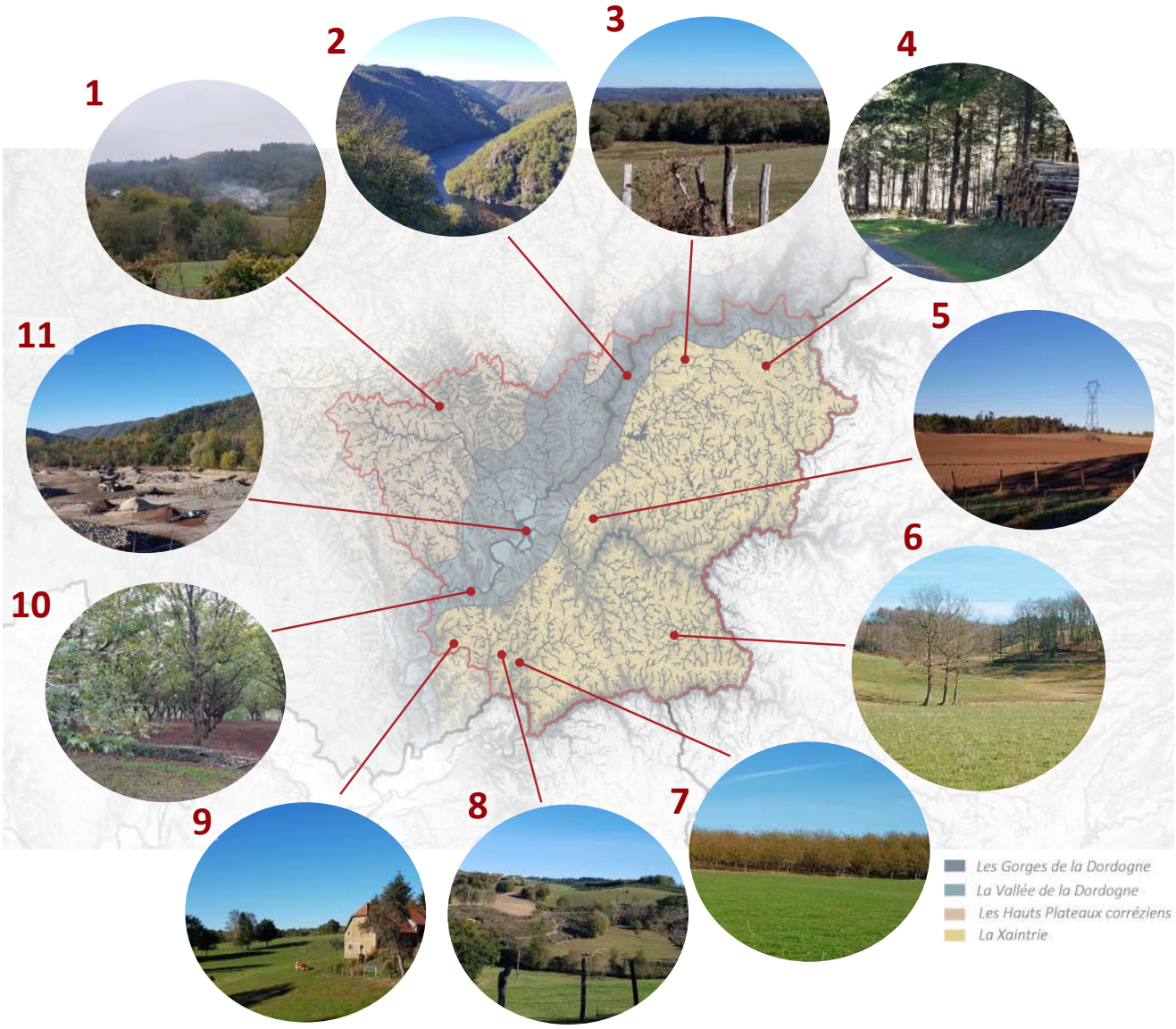

Motifs paysagers d'un pays «coupé»
Source : Bureau d'études Cittànova

Territoire escarpé et boisé: les Gorges de la Dordogne

La haute vallée de la Dordogne achève au sud les hauts plateaux corréziens et forme en partie la limite régionale. Avec ses **gorges particulièrement profondes**, ses pentes sombres boisées et hérissées de rochers, elle forme un paysage impressionnant que ne tempère pas l'eau noire, étrangement dormante, qui baigne le pied des pentes.

Plusieurs **barrages hydroélectriques** ont été construits depuis les années 30, ennoyant le fond de vallée : le barrage de Bort (1 000 ha), qui a créé une des plus importantes retenues de France après Serre-Ponçon, celles de Marèges (1935), et de l'Aigle (1935-45), auxquels s'ajoutent plus en aval les barrages du Chastang et d'Argentat.

Barrage du Chastang, en amont d'Argentat
Crédits : Cittànova

La Dordogne traversée par le pont de Monceaux-sur-Dordogne
Source: vallee-dordogne.com

Paysage vallonné et ouvert : la Vallée de la Dordogne

A l'aval du verrou rocheux sur lequel s'appuie le barrage du Sablier, en amont d'Argentat, la Dordogne pénètre dans une courte plaine alluviale, puis elle retrouve un caractère encaissé jusqu'au sud de Bassignac-le-Bas avant de s'ouvrir largement sur les paysages quercynois. C'est le premier secteur de Dordogne habité et agricole, en se dirigeant vers l'Aquitaine.
D'Argentat à l'aval de Monceaux-sur-Dordogne, le fond de la vallée s'élargit en accueillant la Souvigne et la Maronne ; les cours d'eau tracent de grands méandres au milieu de vastes espaces alluviaux exploités par l'agriculture, le tourisme et les sablières. De part et d'autre de Brivezac et Bassignac-le-Bas, la vallée étroite et sinueuse rappelle qu'il s'agit encore d'un site de "montagne" très boisé avec des aplombs rocheux nombreux couverts de taillis de chênes et châtaigniers.

En fond de vallée, on peut observer aujourd'hui de nombreuses structures touristiques et activités sportives qui se sont développées.

Paysages tramés par la répétition des clôtures, des talus, de la végétation ,créant un motif paysager particulier
Crédits : Cittànova

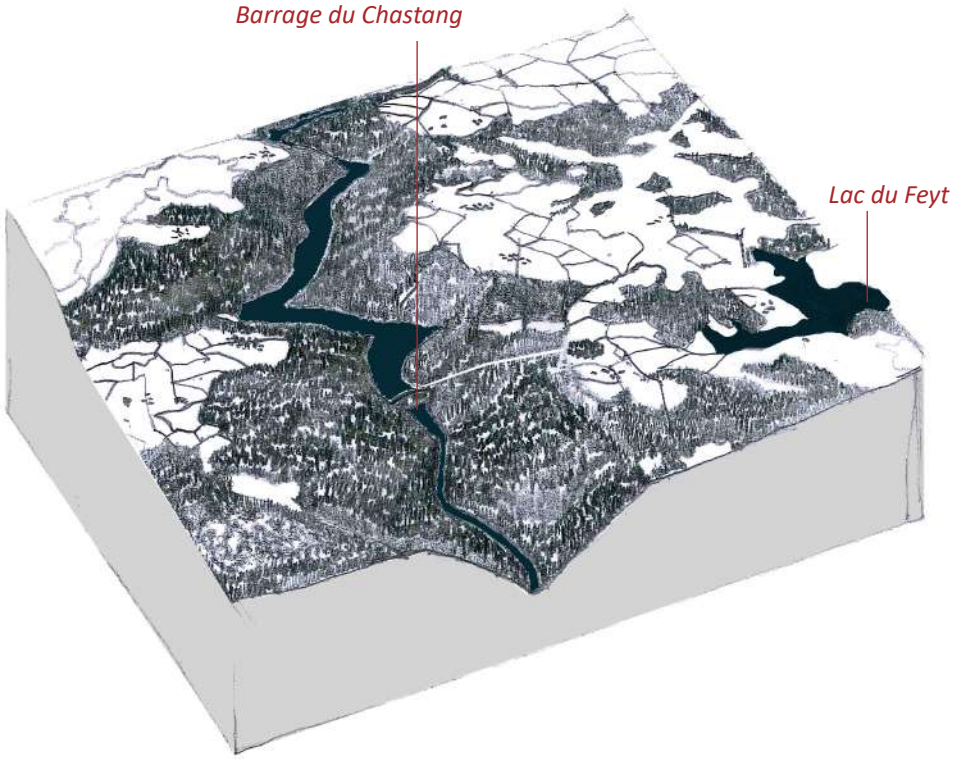

Bloc diagramme de l'unité paysagère des Gorges de la Dordogne
Crédits : Cittànova

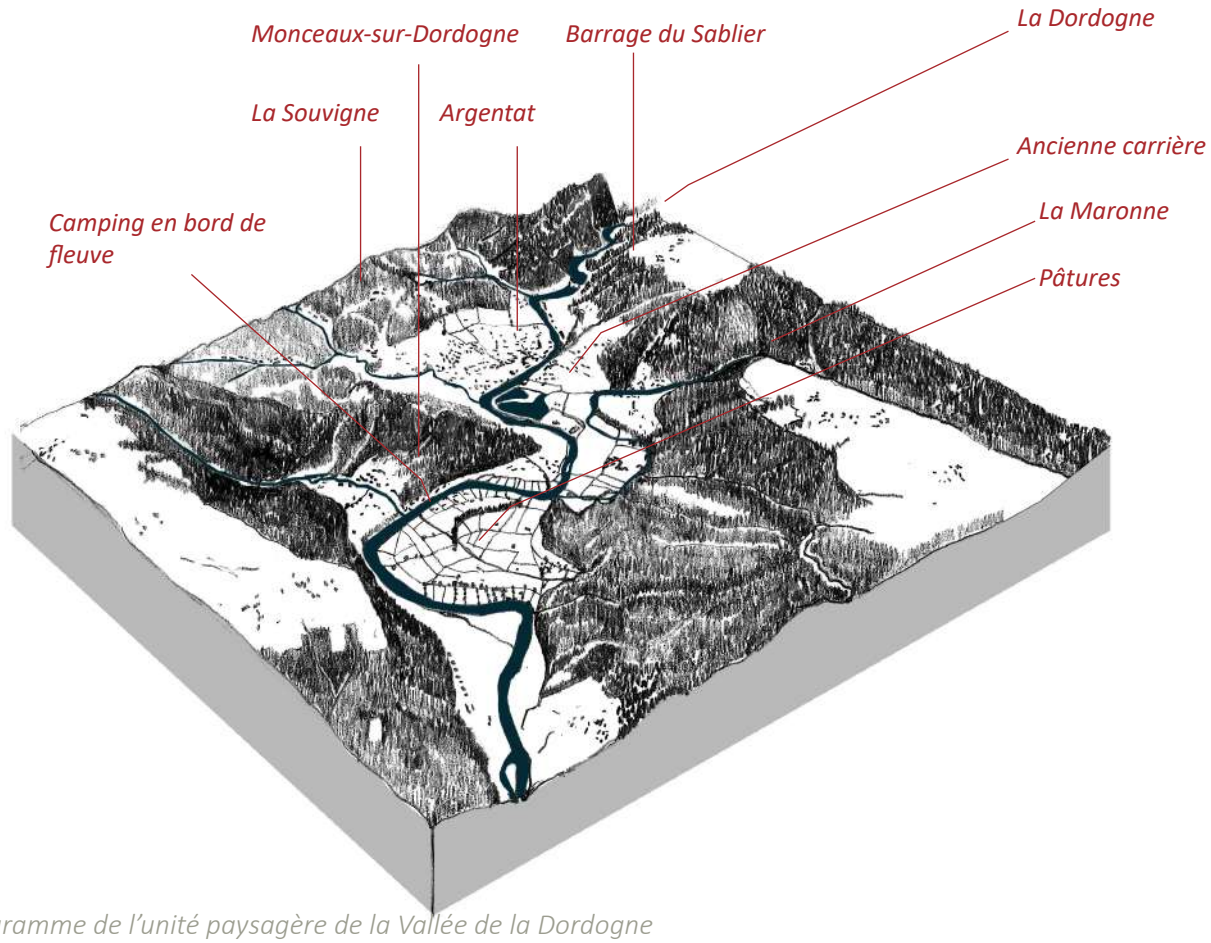

Bloc diagramme de l'unité paysagère de la Vallée de la Dordogne
Crédits : Cittànova

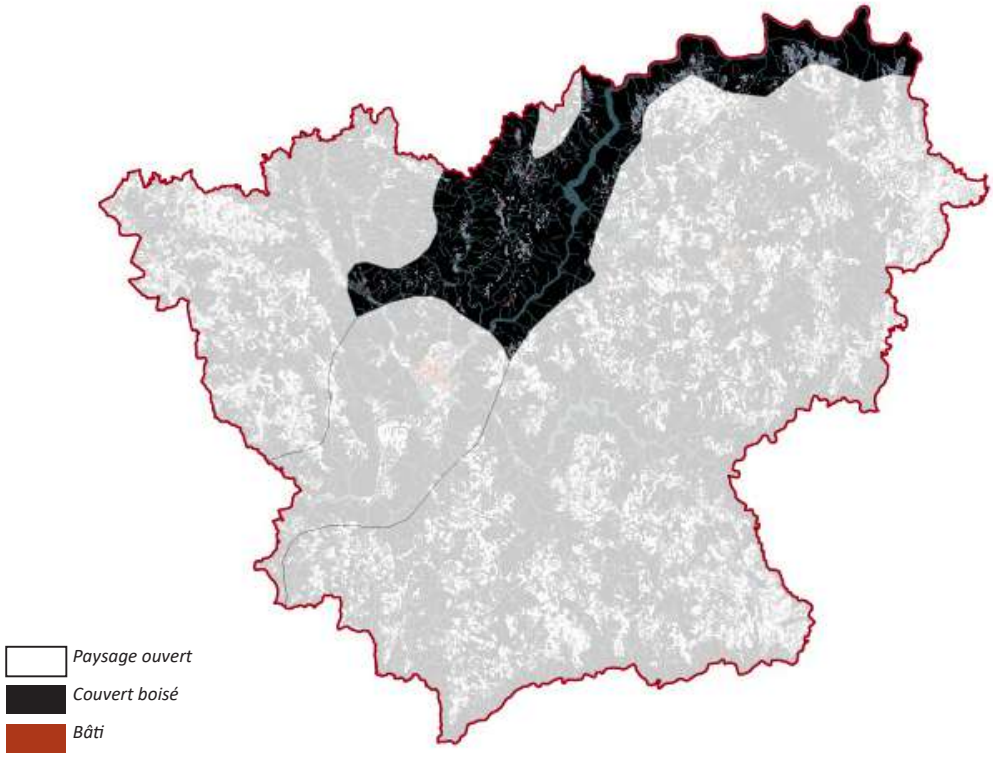

Répartition du couvert boisé et des espaces ouverts
Source : IGN BDTOPO

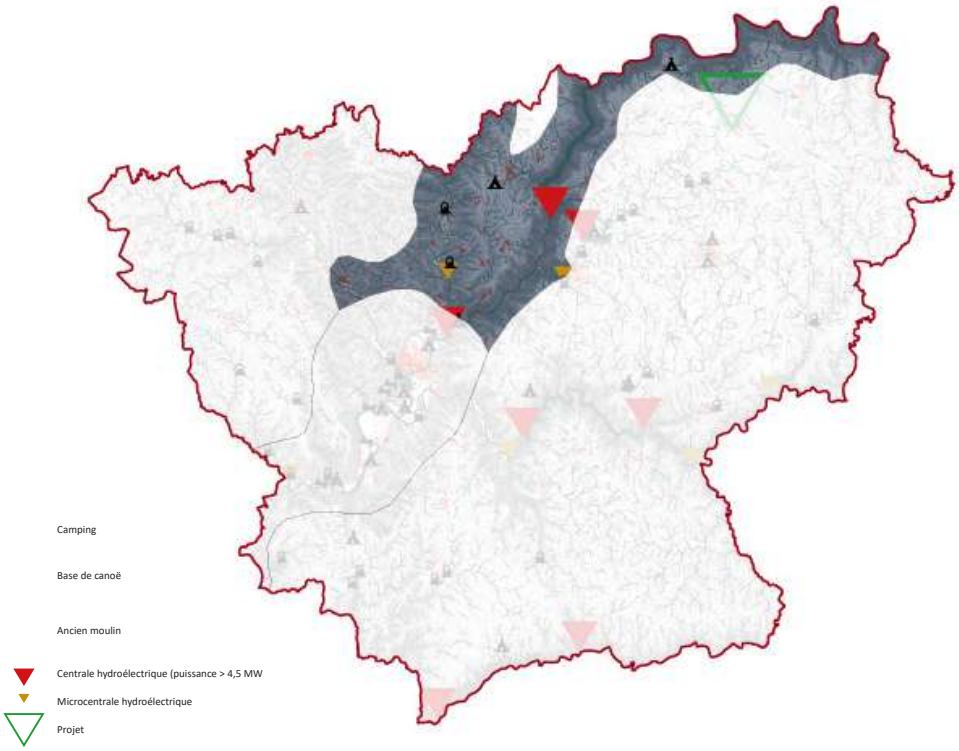

Les activités autour de l'eau
Source : IGN BDTOPO

Paysage vallonné et ouvert: la Vallée de la Dordogne

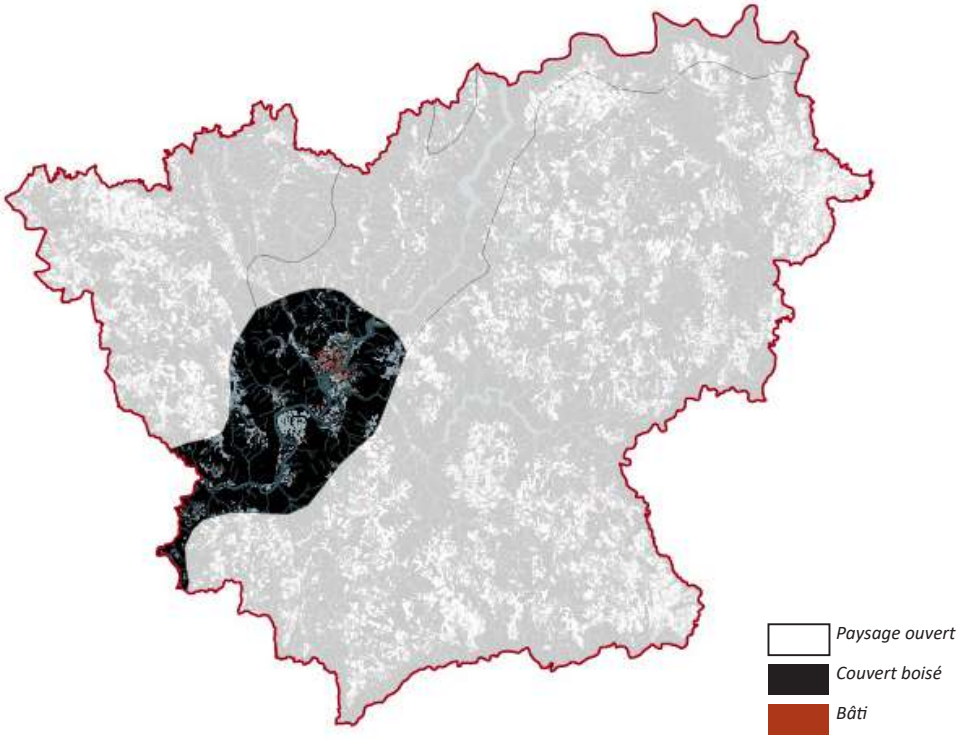

Répartition du couvert boisé et des espaces ouverts
Source : IGN BDTOPO

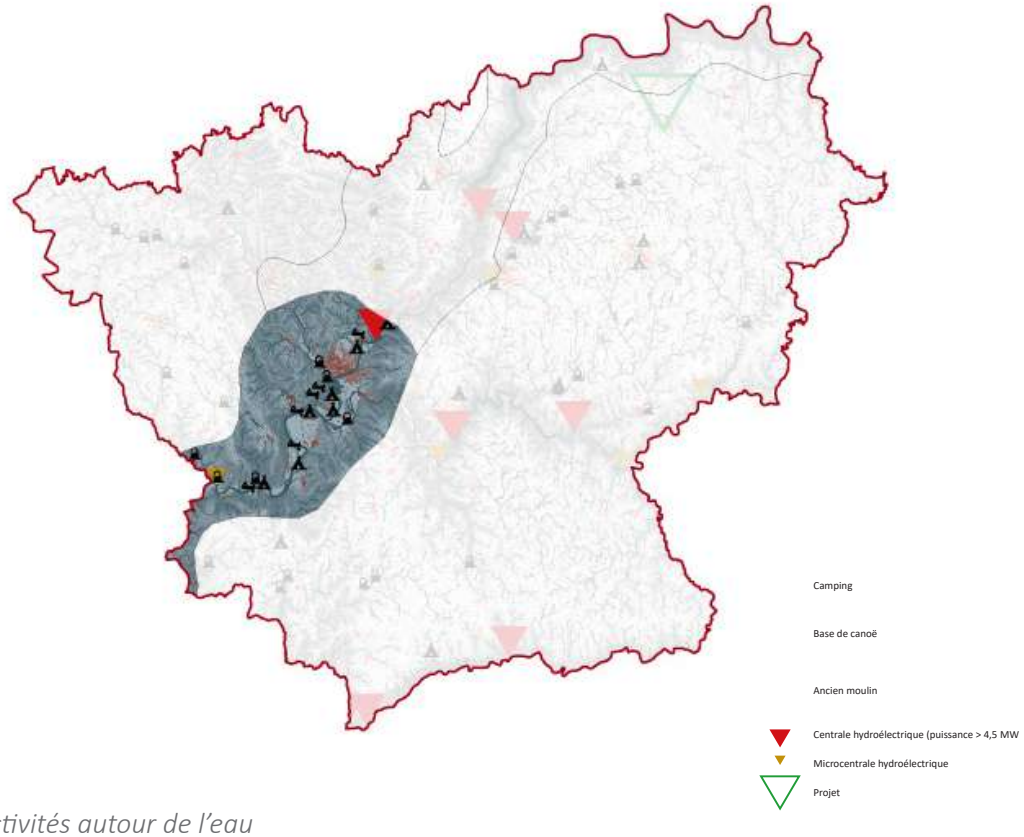

Les activités autour de l'eau
Source : IGN BDTOPO

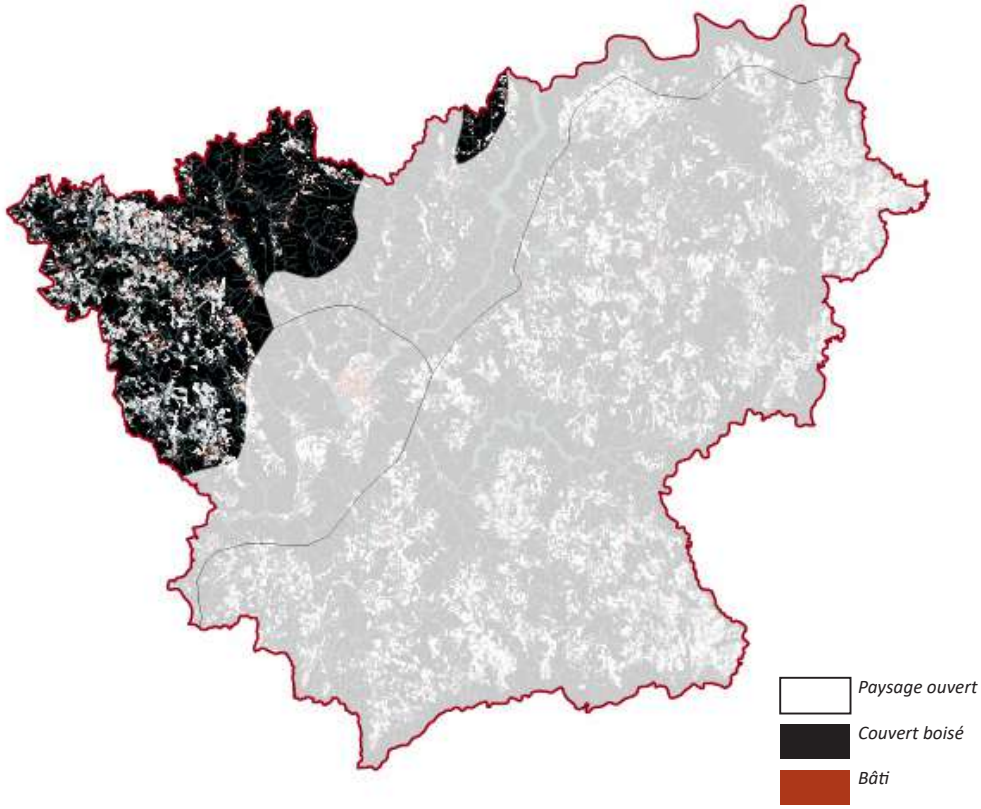

Répartition du couvert boisé et des espaces ouverts
Source : IGN BDTOPO

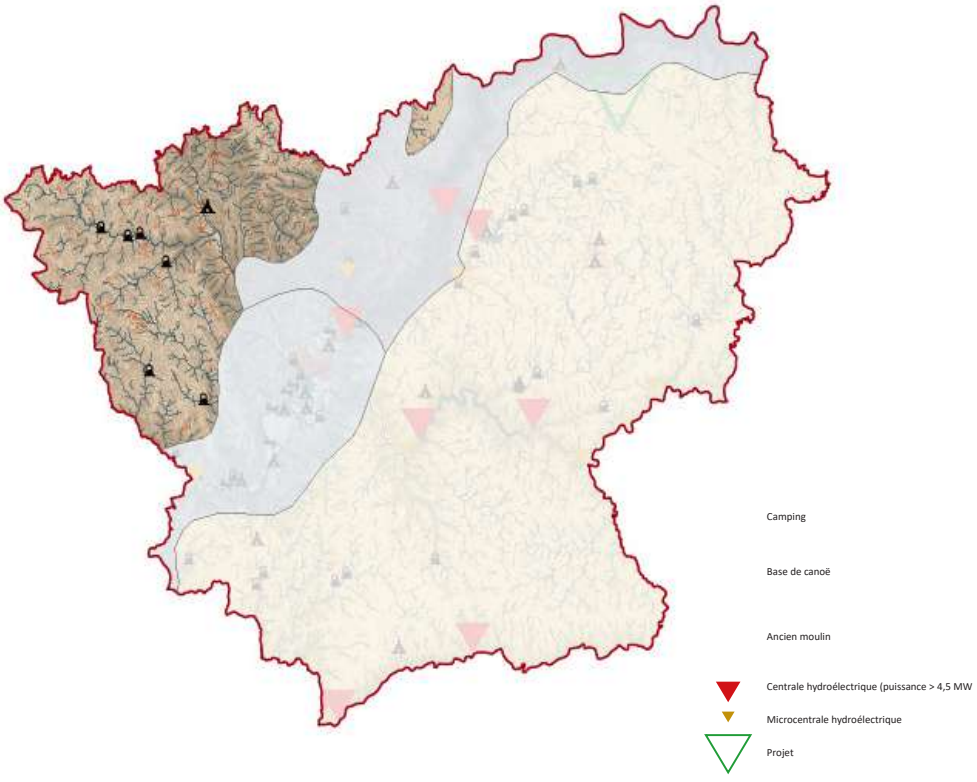

Les activités autour de l'eau
Source : IGN BDTOPO, IGN SCAN25

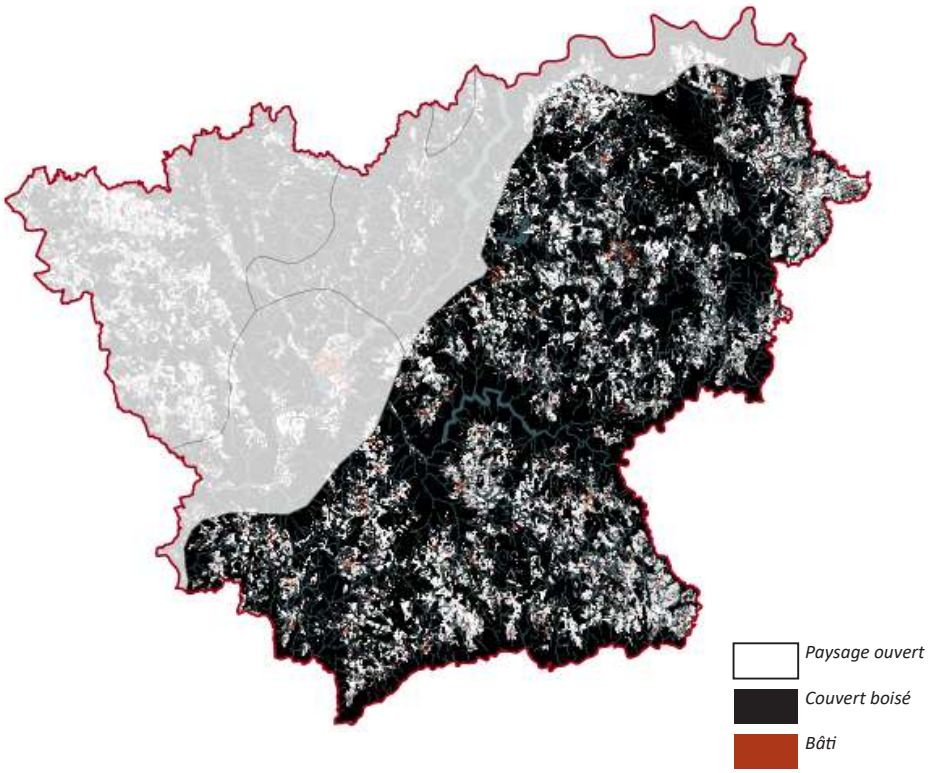

Répartition du couvert boisé et des espaces ouverts
Source : IGN BDTOPO

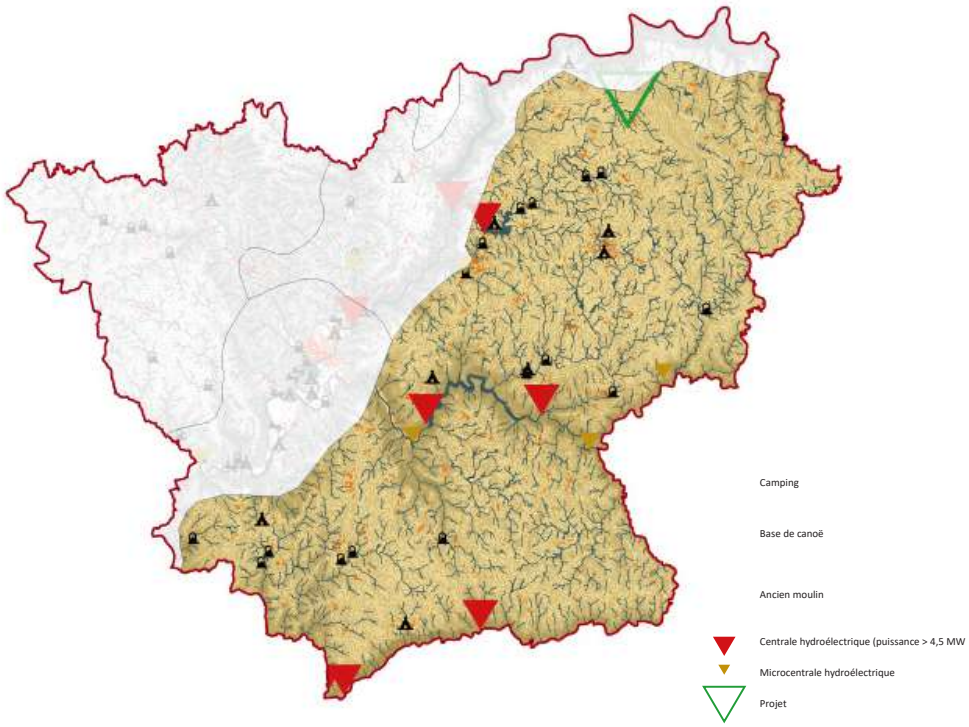

Les activités autour de l'eau
Source : IGN BDTOPO, IGN SCAN25

On distingue fréquemment la Xaintrie Blanche de la Xaintrie Noire. Séparés par la Maronne, ces deux plateaux connectés au Cantal connaissent quelques différences morphologiques qui ont mené à l'apparition de deux toponymes différents.

La première raison de cette distinction est la séparation physique. La Maronne, cours d'eau encaissé est une discontinuité nette. Ces deux pays «coupés» sont par ailleurs délimités par le passage de la Dordogne dans laquelle se jette la Maronne aux abords d'Argentat.

La seconde raison est topographique. En Xaintrie Noire, le ruisseau du Peyret et de la Bedaine, affluents de la Maronne, le ruisseau d'Orgues, affluent de la Cère, accentuent le vallonnement du plateau.

La troisième raison est la pédologie. La nature des sols serait en effet plus acide et généralement, plus pauvre, sur les plateaux de la Xaintrie Noire. (source : PAC DDT). La couverture forestière sur ces plateaux est en effet plus généralement composée de conifères et en particuliers de pins. Par contraste, la dénomination «Xaintrie Blanche» aurait été attribuée en raison de l'importance du bouleau parmi les essences des boisements.

Xaintrie Noire - Abords de Camps

Xaintrie Noire - Plateau, Bassignac le Bas

Xaintrie Blanche - Plateau vu depuis Bassignac le Haut

Xaintrie Blanche - Couverture feuillue, St Cirgues la Loutre

La diversité des paysages comme richesse

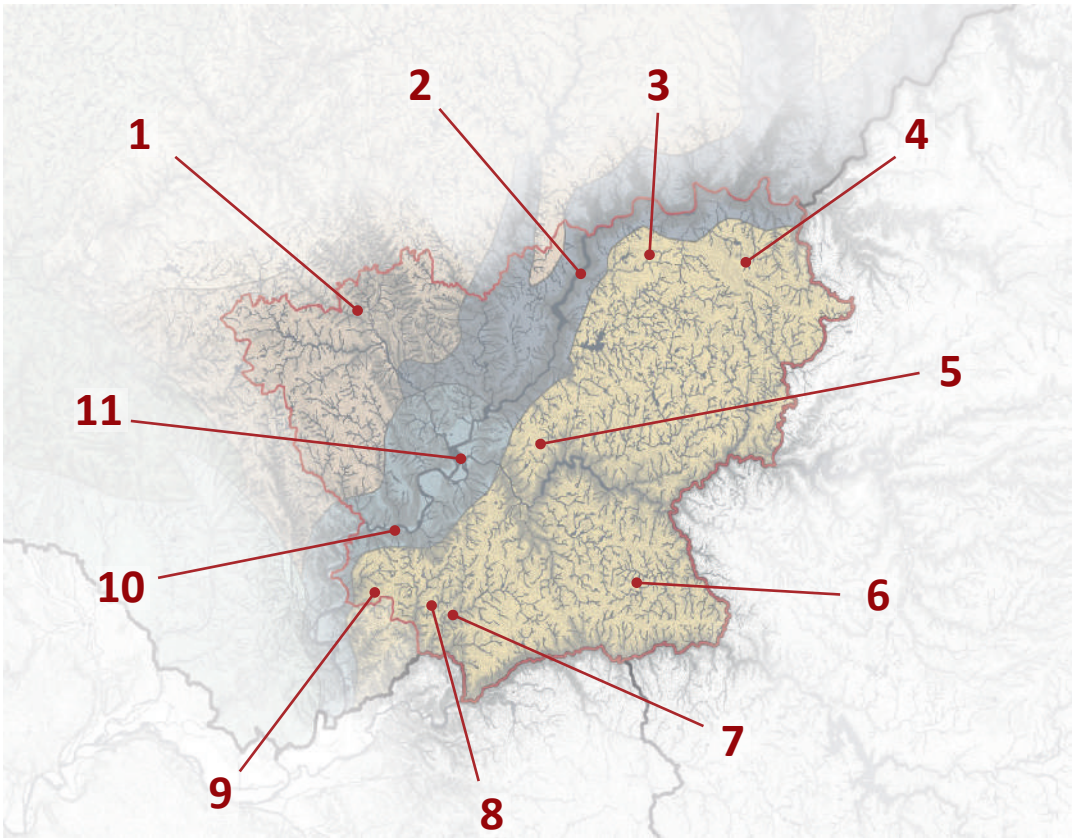

Entre pentes boisées, pâtures et groupements bâtis isolés, Forgès
Crédits : Cittànova

Vues plongeantes sur les Gorges de la Dordogne, Basignac-le-Haut *Crédits : Cittànova*

Paysage de bocage (talus, arbres isolés, taillis le long des cours d'eau), Bassignac-le-Haut *Crédits : Cittànova*

Forêt de conifères et coupes, Auriac *Crédits : Cittànova*

Les terres labourées offrent un paysage changeant au gré des cycles de cultures, Hautefage

Crédits : Cittànova

Clairière avec pâtures encadrées par les courbes élégantes de collines coiffées de châtaigniers et de chênes, entre Goulles et Sexcles

Crédits : Cittànova

Vergers, Reygade

Crédits : Cittànova

Friches et coupes à blanc de parcelles forestières, Reygade

Crédits : Cittànova

La campagne-parc, Bassignac-le-Bas

Crédits : Cittànova

Les châtaigneraies créent des motifs réguliers dans le paysage, Bassignac-le-Bas

Crédits : Cittànova

Paysage de carrière en fond de vallée de la Dordogne, Argentat

Crédits : Cittànova

Les Hauts Plateaux corréziens

À l'**Ouest**, rattaché aux hauts plateaux corréziens, ce plateau est délimité au Sud-Ouest par le ruisseau de Foullissard, affluent de la rive droite de la Dordogne, et par la vallée de la Souvigne au Nord-Est. Au Nord, cette entité s'achève sur la commune d'Albussac mais l'ambiance paysagère se prolonge au-delà.

Ce **plateau ondulé** présente une répartition équilibrée entre **couvert boisé et prairies ouvertes**. Les hameaux et bourgs se détachent au milieu de clairières. Le recul de la forêt est souvent retiré à quelques centaines de mètres du groupement bâti.

Les versants des vallées qui délimitent le plateau au Nord-Est et au Sud sont couverts par des **forêts fermées** à mélange de feuillus. Sur le plateau, la forêt mixte composée de conifères (pins sylvestres) mêlés au taillis est omniprésente, mais n'est perceptible qu'en lisière. Son découpage en mosaïque géométrique apparaît dans les boisements morcelés approchant des villages.
L'activité agricole est essentiellement tournée vers l'**élevage**.
La déclivité des cours d'eau a permis l'installation de nombreux moulins sur les affluents de la Souvigne et de la Dordogne.

La Xaintrie, des Xaintries

Ce **plateau ondulé au relief calme** s'étage entre 500 et 700 m, avec un rebord bosselé près des vallées étroites des affluents de la Dordogne qui découpent profondément le territoire par leurs dénivelés de 250 m. Cet espace typiquement rural conserve un **terroir agricole et forestier** où l'habitat groupé sur le plateau s'entrevoit de part et d'autre des vallées.

Les versants abrupts des vallées sont caractérisés par un **continuum forestier** à base de taillis et futaies feuillues (hêtre, châtaignier), souvent coupé par les emprises des lignes partant des retenues hydroélectriques. Généralement étroites et encaissées, ces vallées ont des fonds évasés à partir d'Argentat.

En l'absence de haies, des boqueteaux et vergers s'intercalent dans l'espace agricole, alors que les forêts diversifiées mêlent pins sylvestres et feuillus (bouleau, châtaignier, chênes).

Des moulins se sont implantés sur le plateau, sur les affluents des principaux cours d'eau.

Vue sur le village d'Albussac et les hauts plateaux corréziens présents au Nord-Ouest de Xaintrie Val Dordogne
Source: albussac.correze.net

La chapelle Saint-Géraud et la campagne de la Xaintrie Noire , avec les Monts du cantal en toile de fond
Crédits : Cittànova

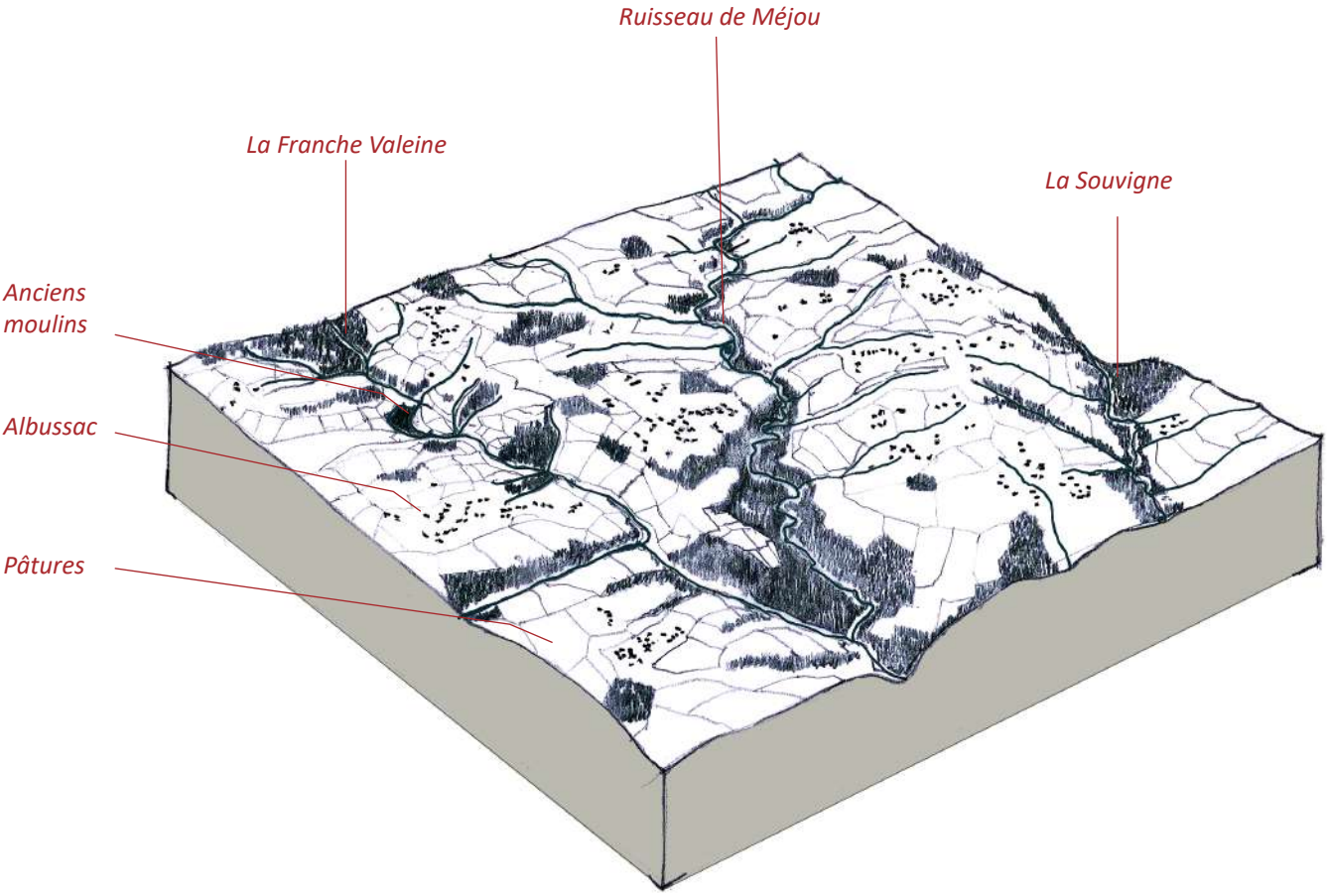

Bloc diagramme de l'unité paysagère des Hauts Plateaux corrèziens
Crédits : Cittànova

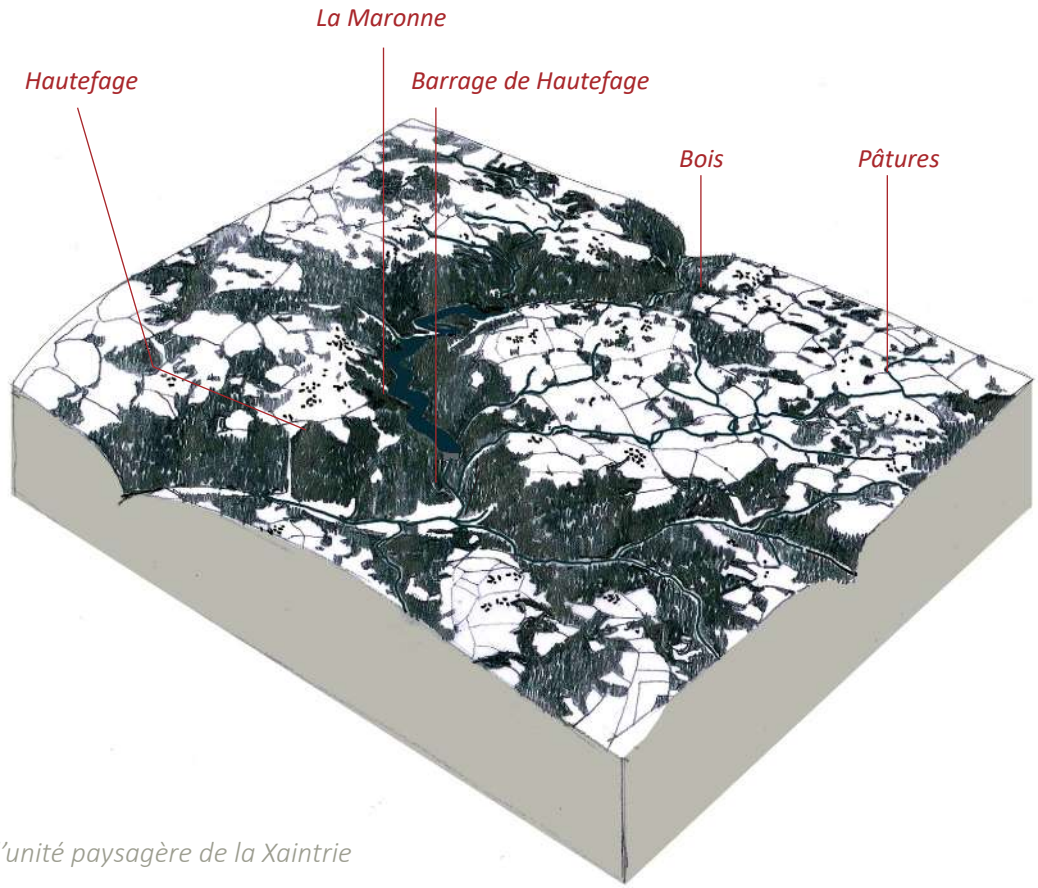

Bloc diagramme de l'unité paysagère de la Xaintrie
Crédits : Cittànova

Plans d'eau

La Loi Montagne qui prévoit que les parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares sont protégées sur une distance de trois cents mètres à compter de la rive.
Sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne, l'IGN recense 398 surfaces en eau.
47% font moins de 1000 m².
23 plans d'eau ont une surface supérieure à 10 ha, le plus grand étant le Lac de Feyt (Servières-le-Château).

Près des deux tiers de ces plans d'eau avoisinent un hameau ou un bourg.

Parmi ces plans d'eau, une partie a une vocation agricole, d'autres sont des lagunes d'assainissement.

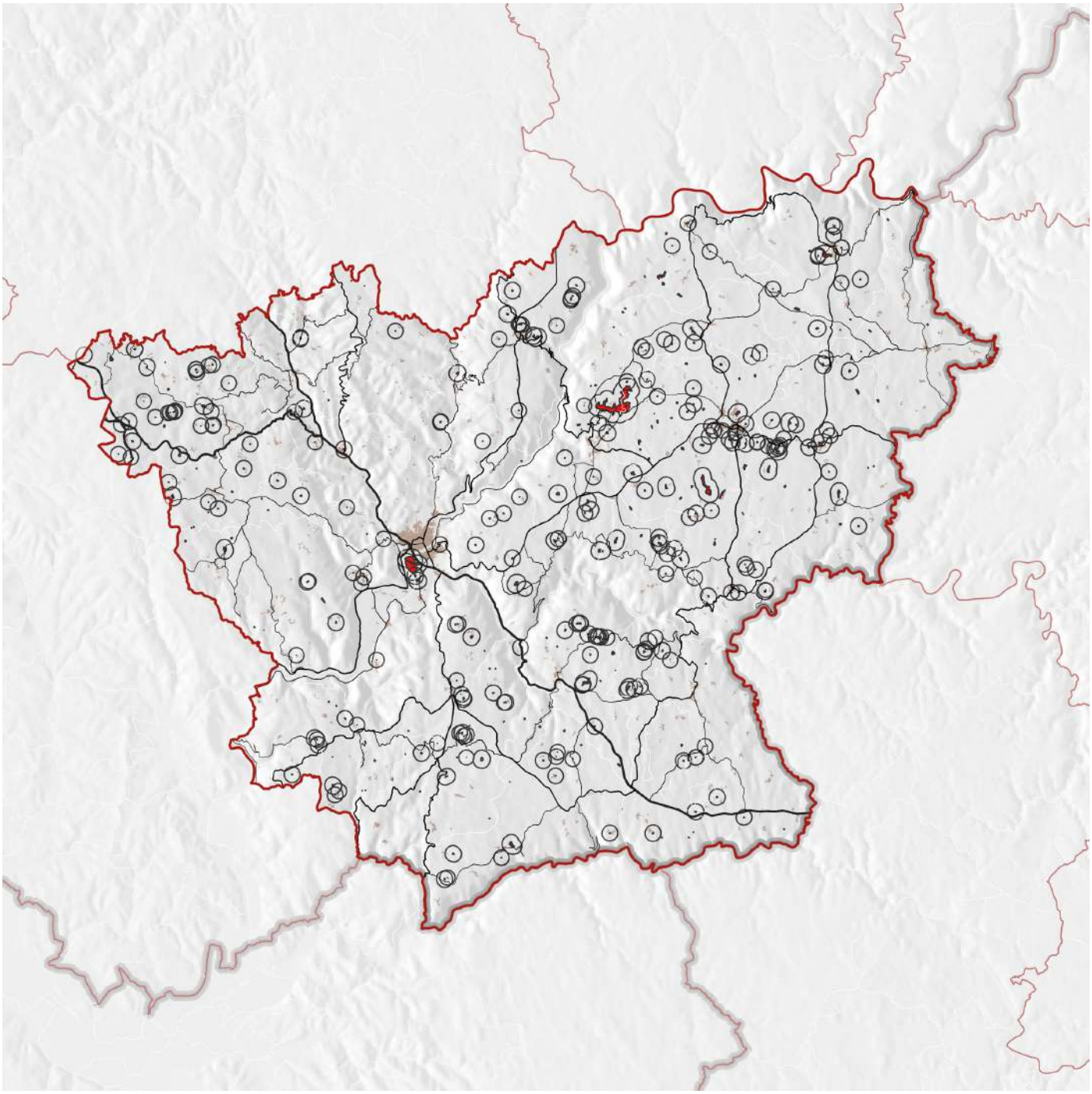

Arbres remarquables

Le territoire de Xaintrie Val'Dordogne est concerné par les arbres remarquables suivants :

Albussac
- Tilleul sur la place de l'église

Argentat :
- Thuya au château du Bach
- Chêne au château du Bach
- Chêne au rond point N1120
- Cèdre à l'Hôpital – Puy Jaloux

Camps Saint-Mathurin Léobazel
- Charme au Belpeuch
- Chêne au Fossat

Rilhac Xaintrie
- Marronnier au château

Saint-Chamant
- Platane d'Orient au château de Soulage
- Cyprès chauve à Lacombe Soulage
- Tilleul à la place de l'église

Saint-Martin la Méanne
- Chêne à Soumaille

Saint-Privat
- Sequoia à les Chassans
- Chêne à l'étang de Malesse

Tilleul - Place de l'Église, Albussac *Crédits : Cittànova*

Charme - Belpeuch, Camps Saint-Mathurin Léozabel
Crédits : Cittànova

Risque rupture de barrage

Les barrages sont nombreux sur le territoire de la communauté de communes Xaintrie
Val'Dordogne.

La Maronne
- Barrage du Gour noir avec une station hydroélectrique. Ces deux ouvrages ont été reliés par une galerie souterraine.
- Barrage de la Broquerie
- Barrage de Hautefage

La Dordogne
- Barrage du Chastang à Servières le Château.
- Barrage du Sablier à Argentat

La Cère
- Le barrage à Camps Saint-Mathurin Léobazel

Il existe également des petits barrages privés sur le territoire (ex : à Bassignac le Haut).
Chaque barrage de plus de 20 m de hauteur et de capacité supérieure à 15 hm3 doit faire l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI) qui s'appuie sur les dispositions générales du plan ORSEC départemental et précise notamment les mesures spécifiques relatives :
– à l'information et à la protection prévues au profit de la population et, le cas échéant, les schémas d'évacuation éventuelle et les lieux d'hébergement,
– à la diffusion immédiate de l'alerte aux autorités par l'exploitant et, en cas de danger immédiat, aux populations voisines.
Sur le territoire, les communes peuvent être impactées par les barrages : de Bort les Orgues, de Marèges, de l'Aigle, du Chastang, de la Triouzoune, de La Valette, d'Enchanet, de Hautefage et de Saint-Étienne Cantalès.
Il doit être établi un PPI pour chaque barrage.
Seul, le barrage de Bort les Orgues est couvert par un PPI, adopté le 26 octobre 2007 par les préfets de la Corrèze, du Cantal, du Lot, de la Dordogne et de la Gironde.
207 communes sont concernées par l'onde de submersion du barrage, dont 49 en Corrèze.

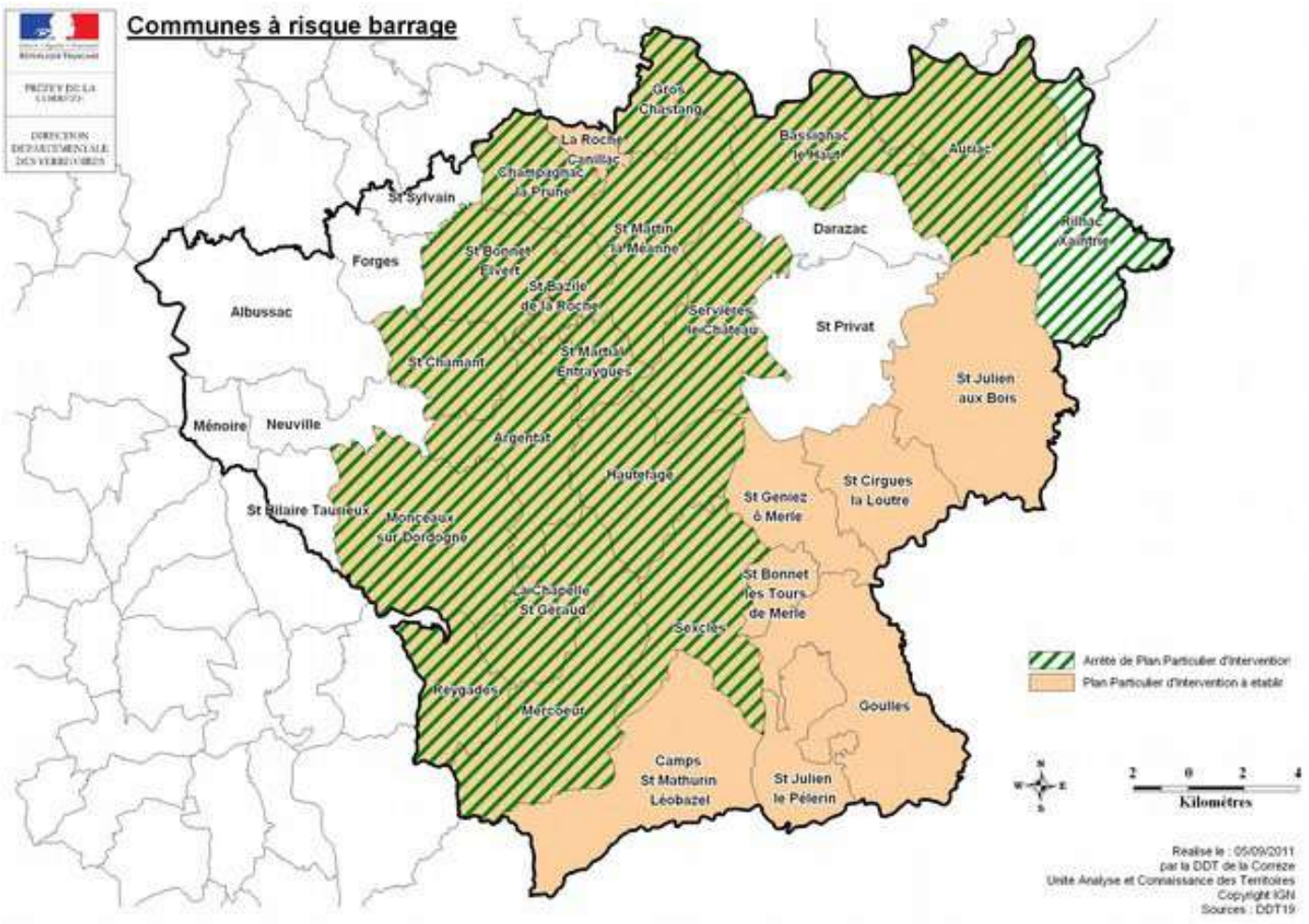

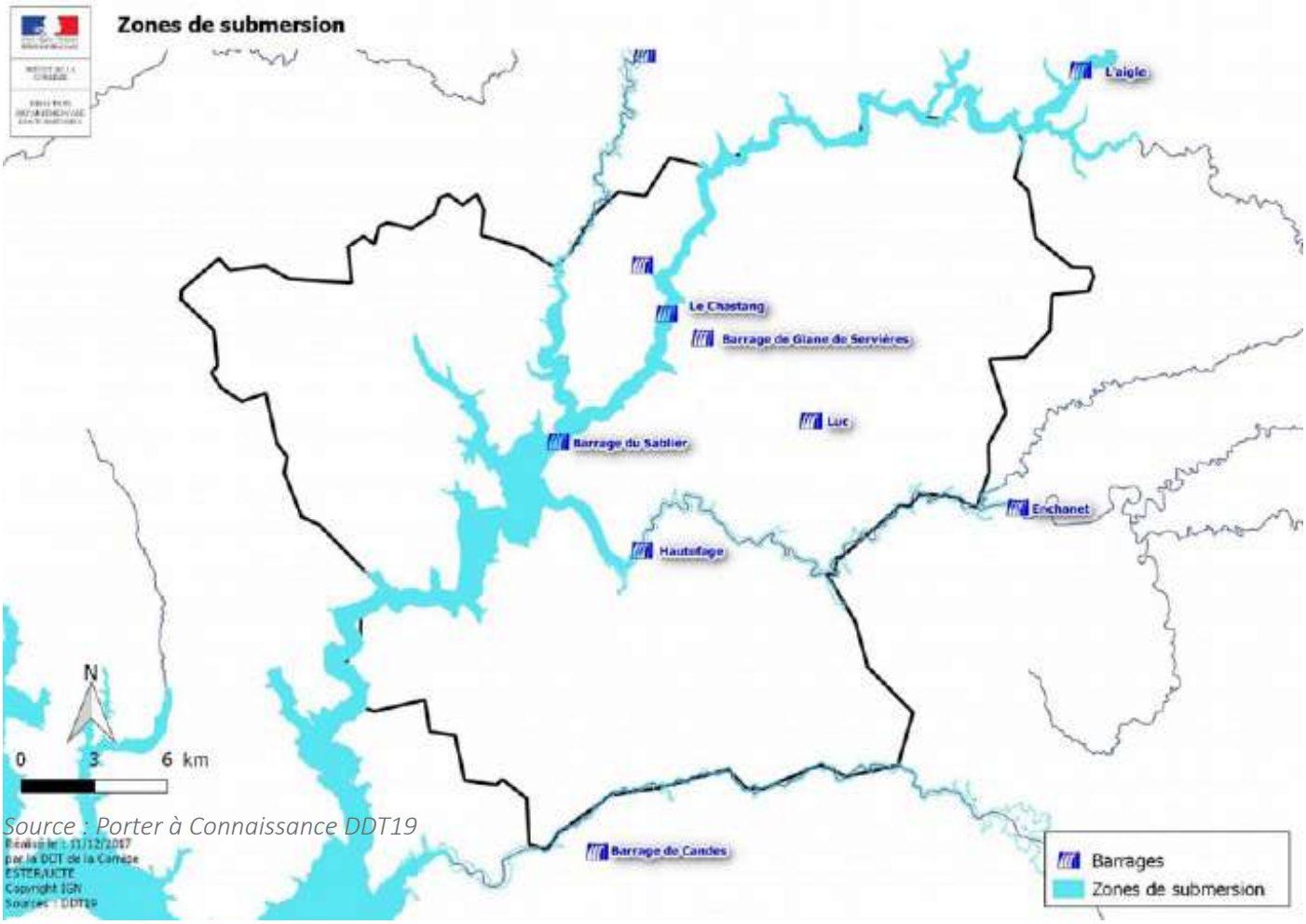

Source : Porter à Connaissance DDT19

Schéma des carrières du Limousin

Carte des ressources en matériaux du département de la Corrèze

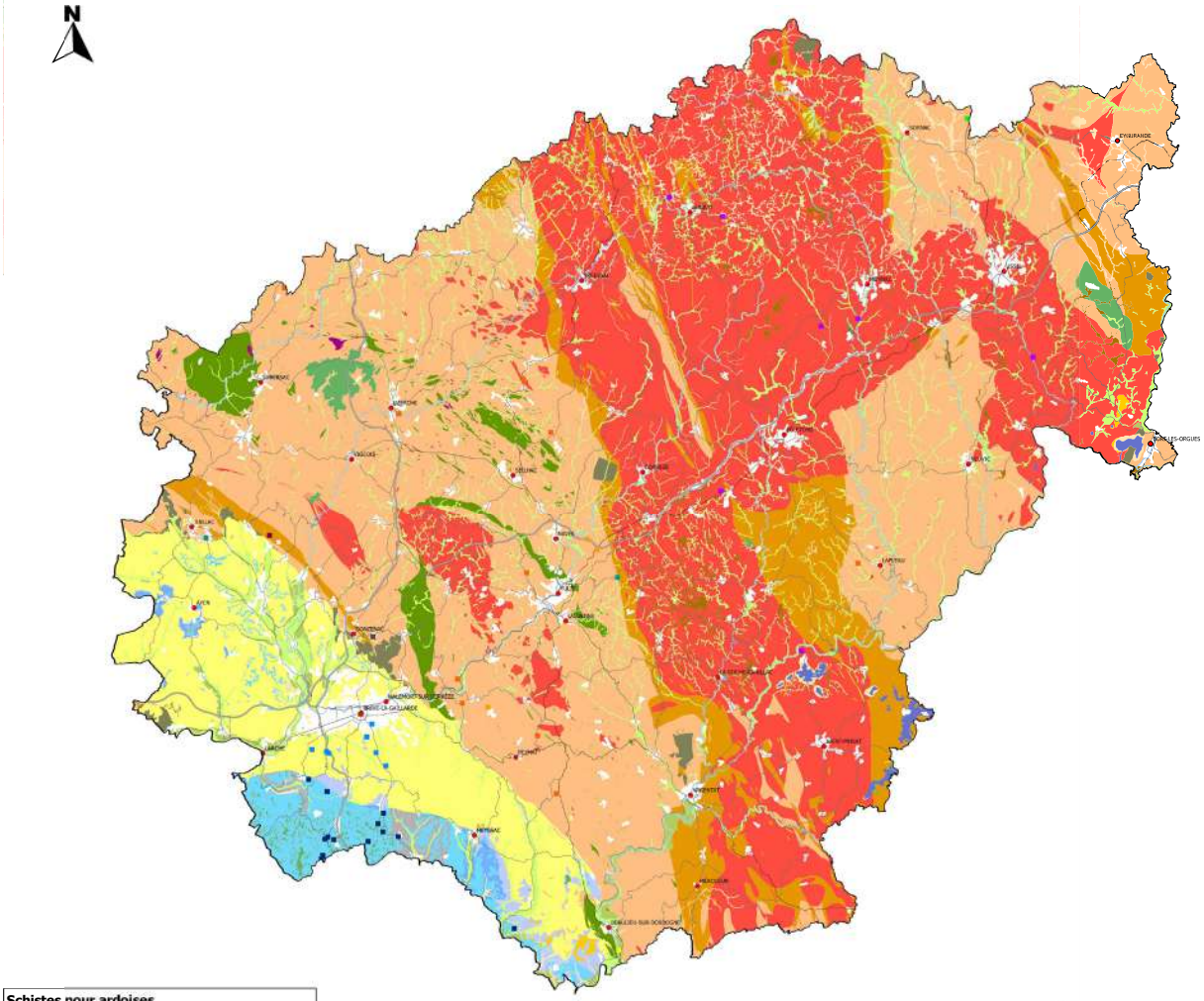

Schistes pour ardoises
- Schistes ardoisiers (Paléozoïque)

Silice pour industrie
- Micaschistes, schistes, quartzites (Paléozoïque)

Matériaux pour industrie
- Quartz (Paléozoïque-Trias)

Matériaux pour viabilisation
- Granites et roches granitiques (Paléozoïque)
- Basaltes et roches basaltiques (Miocène-Pliocène)

Matériaux pour amendement
- Dépôts tourbeux (Actuel)
- Argilithes, marnes (Domérien-Toarcien)

Argiles pour tuiles, briques, céramique, porcelaines, réfractaires
- Altérites, sables argileux, argiles, sables, galets (Eocène-Miocène)
- Sables, grès, argiles, conglomérats (Eocène-Oligocène)
- Quartz (Paléozoïque-Trias)
- Granites et roches granitiques (Paléozoïque)
- Roches métamorphiques, gneiss, quartzites, amphibolites, pyroxénites, leptynite (Paléozoïque)
- Micaschistes, schistes, quartzites (Paléozoïque)

Granulats alluvionnaires et sables d'altération (BTP)

materiaux_seuils_dpt
- Colluvions, alluvions et éboulis (Quaternaire)
- Cailloutis à matrice argilo-sableuse (Quaternaire)
- Limons des plateaux (Quaternaire)
- Alluvions fluviatiles récentes (Quaternaire)
- Alluvions fluviatiles anciennes (Oligocène-Quaternaire)
- Sables, grès, argiles, conglomérats (Eocène-Oligocène)
- Granites et roches granitiques (Paléozoïque)
- Roches métamorphiques, gneiss, quartzites, amphibolites, pyroxénites, leptynite (Paléozoïque)

Granulats concassés et roches indurées pour pierre de taille, ornementales et empierrements, industrie du béton et techniques routières
- Colluvions, alluvions et éboulis (Quaternaire)
- Tufs travertins (Quaternaire)
- Alluvions fluviatiles récentes (Quaternaire)
- Calcaires et marnes (Autunien-Bathonien)
- Argiles, dolomies, brèches (Hettangien)
- Calcaires et dolomies (Hettangien-Sinémurien)
- Argilithes, marnes (Domérien-Toarcien)
- Grès, argiles, brèches (Autunien-Hettangien)
- Grès, conglomérats, schistes, charbon (Stéphanien)
- Tufs et roches volcaniques (Dévonien-Permien)
- Granites et roches granitiques (Paléozoïque)
- Pegmatites (Namurien-Stéphanien)
- Péridotites, gabbros, amphibolites, pyroxénites (Paléozoïque)
- Roches métamorphiques, gneiss, quartzites, amphibolites, pyroxénites, leptynite (Paléozoïque)
- Micaschistes, schistes, quartzites (Paléozoïque)
- Marbres et gneiss carbonatés (Paléozoïque)

- Zone urbaine
- Chef-lieu de canton
- Autoroute et voie express
- Route principale
- Route secondaire
- Rivière

Substances extraites dans les carrières du Limousin

Exploitation_active_OBS
- Amphibolite
- Ardoise
- Argiles
- Cornéenne
- Feldspath
- Gneiss
- Granite
- Granite, granodiorite, etc
- Grès
- Leptynite
- Migmatite
- Pegmatites indifférenciées
- Roche calcaire
- Roche métamorphique
- Sable
- Sable siliceux
- Sable, graviers
- Schiste

Données : BRGM (carte géologique harmonisée, observatoire des matériaux)
IGN (BD Carto, BD Topo);
CLC (source Union Européenne - SOeS CORINE Land Cover)
Réalisation : DREAL Limousin (SRDD/IG)
février 2013

1 - Remise en état des carrières

- Enlèvement des infrastructures
- Mise en sécurité du site : on tiendra compte des risques d'éboulement et de chute de blocs, des risques de chute pour les promeneurs, des risques de noyade pour les carrières en eau;
- La réinsertion du site dans son environnement ou son adaptation, en prenant en compte les modalités du réaménagement, si celui-ci est différent de la simple réinsertion

2 - Dispositions concernant l'exploitation de matériaux alluvionnaires

- Ne pas autoriser l'ouverture de nouveaux gisements alluvionnaires en Corrèze
- Ne pas accroître un déséquilibre déjà important entre utilisation et production d'alluvionnaires en favorisant leur utilisation économe en les réservant pour des usages bien spécifiques

3 - Desserte des carrières et transport

- Le cahier des charges établi par les maître d'œuvre et maître d'ouvrages, et pour la consultation des entreprises, mentionnera l'obligation de provenance des matériaux à partir d'une carrière ou d'un site autorisé régulièrement
- L'impact lié au transport des granulats peut constituer un des critères de choix du prestataire
- Les maîtres d'ouvrage prennent en compte les difficultés liées à la desserte des carrières dans les programmes d'investissement ou d'entretien des routes

4 - Procédure et information

- Un bilan annuel de la situation des carrières du département sera présenté à la Commission Départementale des Carrières par la DRIRE.
- Le pétitionnaire organisera une information publique préalable au dépôt d'un dossier de demande d'ouverture d'extension

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES
DE LA CORREZE
Carte des ressources potentielles
des carrières et des contraintes
LEGENDE
MONUMENTS HISTORIQUES
SITES PROTEGES
MILIEUX NATURELS
RESSOURCES
CARRIERES

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS À LA RESSOURCE FORESTIÈRE

La loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne ajoute le schéma départemental d'accès à la ressource forestière aux documents devant être pris en compte pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLUiH).
Le décret n°2009-780 du 23 juin 2009, arrêté NOR DEVT0913333A du 29 juin 2009 relatif au transport de bois ronds, arrêté préfectoral du 29 décembre 2010.
En application du Grenelle de l'environnement, l'arrêté préfectoral sus-référencé autorise le transport des bois ronds par des véhicules d'un poids total roulant excédant 40 tonnes jusqu'à 48 ou 57 tonnes selon les caractéristiques des véhicules, et uniquement sur les itinéraires définis en annexe de l'arrêté préfectoral.

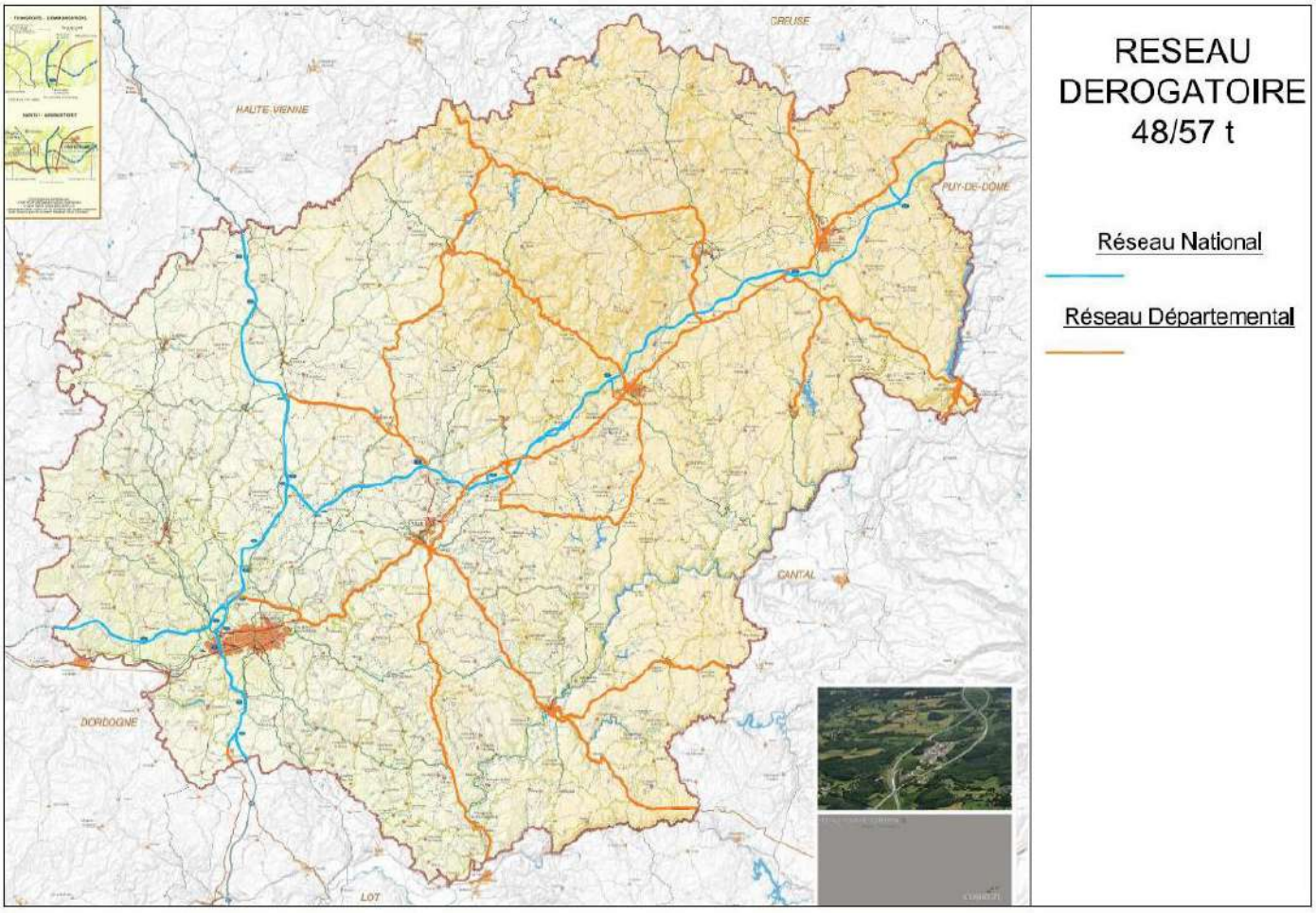

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Orientation 1 : Faire vivre le SRCAE et assurer sa déclinaison dans les territoires

- Piloter, suivre et faire connaître le SRCAE
- Généraliser et accompagner les démarches de planification énergétique adaptées à chaque type de territoire

Orientation 2 : Sensibiliser les limousins et leur transmettre une culture du changement climatique en vue de l'appropriation des enjeux et de l'évolution des comportements

- Développer l'éducation pour accompagner les changements de comportements
- Développer la formation

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Orientation 1 : Faire de l'aménagement des territoires un levier pour une prise en compte en amont des problématiques climatiques et énergétiques

- S'appuyer sur les pôles de services existants pour organiser les territoires et limiter les déplacements
- Promouvoir un aménagement du territoire raisonné permettant de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles

Orientation 2 : Promouvoir une approche intercommunale d'aménagement afin d'y intégrer les dimensions climat air énergie, et de faciliter les logiques de mutualisation

- Promouvoir les documents de planification à l'échelle intercommunale, afin d'y intégrer les dimensions climat air énergie, et de faciliter les logiques de mutualisation/coopération

AGRICULTURE

Orientation 1 : Diversifier les productions agricoles limousine

- Faciliter l'accès des limousins à une production agricole locale et diversifiée
- Développer l'autonomie alimentaire des exploitations

Orientation 2 : Maîtriser l'impact des systèmes agricoles sur le climat et la qualité de l'air et réduire la dépendance énergétique des exploitations

- Améliorer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles et réduire leur dépendance énergétiques
- Optimiser la fertilisation pour réduire l'impact environnemental des engrais minéraux et des effluents d'élevage

FORET

Orientation 1 : Optimiser le puits carbone en dynamisant la gestion forestière

- Améliorer les peuplements en particulier feuillus, pour encourager une sylviculture prioritairement tournée vers la production de bois d'œuvre
- Accroître la mobilisation du bois et encourager des sylvicultures dynamiques pour optimiser le puits carbone

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Orientation 1 : Poursuivre la mutation de l'économie régionale vers une économie durable à bas carbone

- Favoriser les complémentarités territoriales entre entreprises en s'appuyant sur les principes de l'écologie industrielle
- Créer ou renforcer des filières régionales d'excellence (éco-conception, écoconstruction, éco-réhabilitation et énergies

Orientation 2 : Améliorer la performance énergétique des acteurs économiques

- Accompagner les entreprises vers des process et des usages énergétiquement sobres et efficaces et une réduction des rejets atmosphériques

Mesures favorables au développement des énergies renouvelables et de récupération

Règle n° 28 : L'intégration des équipements d'énergie renouvelable solaires dans la construction est facilitée et encouragée.

Règle n° 29 : L'optimisation des installations solaires thermiques et photovoltaïques sur les bâtiments est améliorée par une inclinaison adaptée de la toiture.

Règle n° 30 : Le développement des unités de production d'électricité photovoltaïque doit être privilégié sur les surfaces artificialisées bâties et non bâties, offrant une multifonctionnalité à ces espaces.

Règle n° 31 : L'installation des réseaux de chaleur et de froid couplés à des unités de production d'énergie renouvelable est facilitée.

Règle n° 32 : L'implantation des infrastructures de production, distribution et fourniture en énergie renouvelable (biogaz, hydrogène, électricité) pour les véhicules de transport de marchandises et de passagers est planifiée et organisée à l'échelle des intercommunalités, en collaboration avec la Région et l'Etat.

RG1
Les territoires mobilisent prioritairement le foncier au sein des enveloppes urbaines existantes.

RG2
Les territoires organisent essentiellement le développement des surfaces commerciales dans les centralités et les zones commerciales existantes.

RG3
Les territoires proposent une armature territoriale intégrant l'appareil commercial, les équipements et les services répondant aux besoins actuels et futurs de leur population en lien avec les territoires voisins. Cette armature sera construite en faisant référence à l'armature régionale.
Argentat est pôle animateur d'espace de vie du quotidien.

RG4
Les territoires favorisent, au sein des enveloppes urbaines existantes, l'intensification du développement urbain à proximité des points d'arrêts desservis par une offre structurante en transport collectif.

RG5
Les territoires font des friches des espaces de réinvestissement privilégiés.

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE I6 : EXPLOITATION DES MINES ET CARRIÈRES SUR LE TERRITOIRE DE XAINTRE VAL'DORDOGNE

La servitude I6 concerne la concession de la Porte, octroyée le 01 février 1996 et valide jusqu'au 07 février 2021 à la compagnie française de Mokta (« CFM », repris par Areva Mines) sur la commune de Saint-Julien aux Bois.

Cette servitude est régie par les articles suivants :

- Articles 71, 71-1, 71-2 du code minier,
- Articles L. 153-3, L. 153-4, L. 153-8 du nouveau code minier,
- Décret n°70-989 du 29 octobre 1970 relatif aux servitudes établies au profit des titulaires de titres miniers de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisation de recherches de mines et carrières, à défaut du consentement du propriétaire du sol.

Cette servitude peut être de deux types :
A) Les servitudes d'occupations de terrains établis au profit des exploitants de mines, des explorateurs et des titulaires d'un permis exclusif de recherches ; cela implique, notamment, pour l'exploitant d'une mine, la possibilité d'occuper les terrains nécessaires à l'exploitation de sa mine et aux installations indispensables à celles-ci. Il en est de même pour l'explorateur dans le cadre de ses travaux d'exploration et le titulaire d'un permis exclusif de recherches.
B) Servitudes de passage accordées aux titulaires de titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisations de recherches.

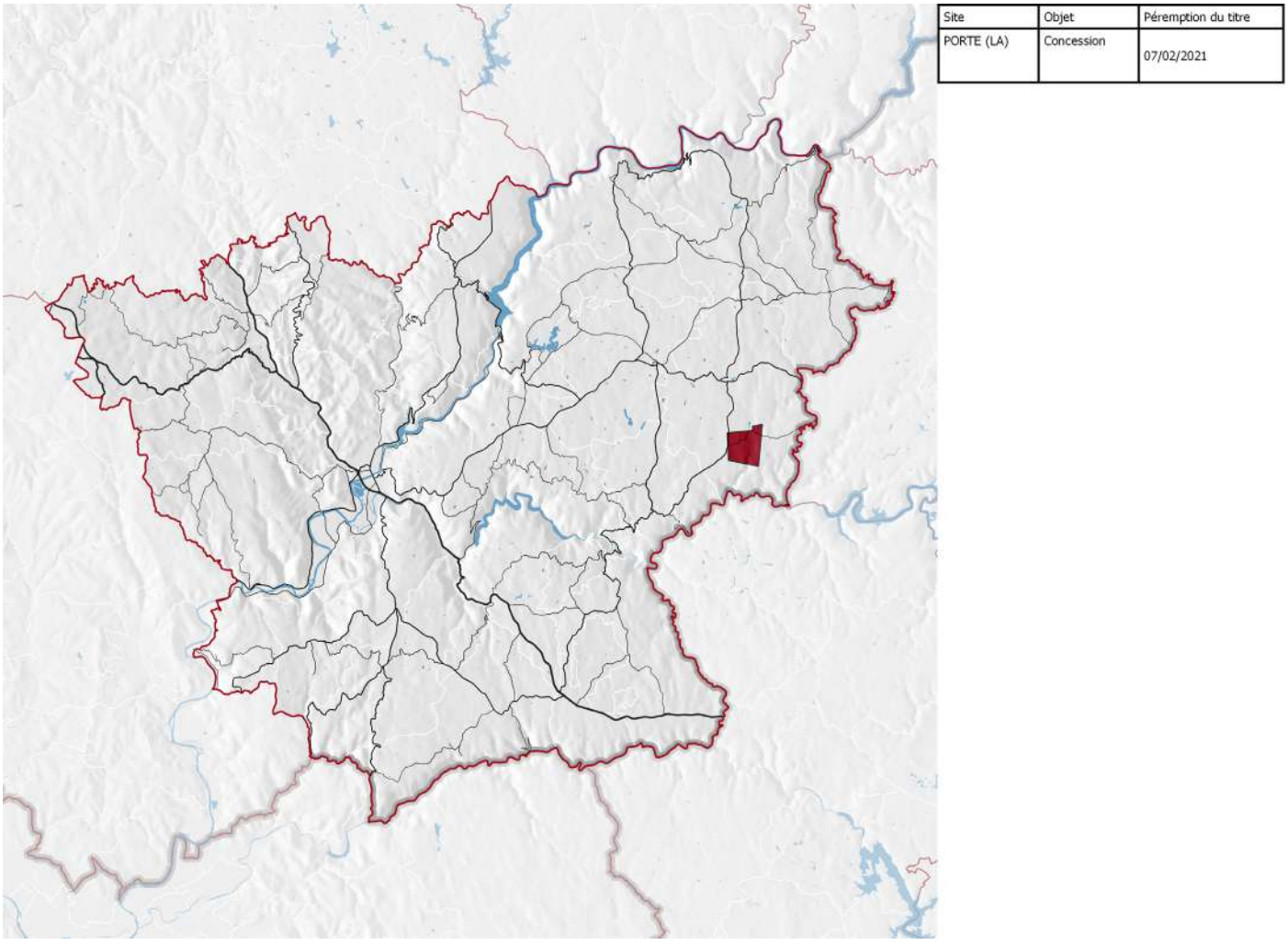

Site	Objet	Péremption du titre
PORTE (LA)	Concession	07/02/2021

Source : IGN BDALTI, IGN BDTOPO, DDT19

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE A1 : PROTECTION DES BOIS ET FORÊTS RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER

Sur le territoire 19 communes sont concernées par une servitude d'utilité publique A. Il s'agit des communes d'Albussac, Auriac, Bassignac le Haut, Camps Saint-Mathurin Léobazel, Darazac, Forgès, Goulles, La Chapelle Saint-Géraud, Mercoeur, Monceaux sur Dordogne, Neuville, Reygades, Rilhac Xaintrie, Saint-Geniez Ô Merle, Saint-Hilaire Taurieux, Saint-Julien aux Bois, Saint-Julien le Pèlerin, Saint-Martin la Méanne et Servières le Château.

Ces communes sont concernées par 54 forêts dont l'ONF a la garde ou la gestion réparties comme suis:
– Aucune forêt domaniale,
– 53 forêts relèvent du régime forestier pour une surface cumulée de 2387.74 hectares,
– 1 forêt est gérée par convention* par l'ONF en dehors du régime forestier sur 159,53 hectares.

Cette servitude est régie par les articles L. 141-1 et suivants du code forestier qui stipulent notamment :
Sont concernées les forêts dont la conservation est rendue nécessaire au maintien des terres sur les montagnes et sur les pentes, à la défense contre les avalanches, les érosions, les envahissements des eaux ou de sable.
Peuvent également être concernées, les forêts et bois situés à la périphérie des grandes agglomérations où dans des zones où leur maintien s'impose pour des raisons écologiques ou pour le bien être de la population.
Elles sont classées par décret.

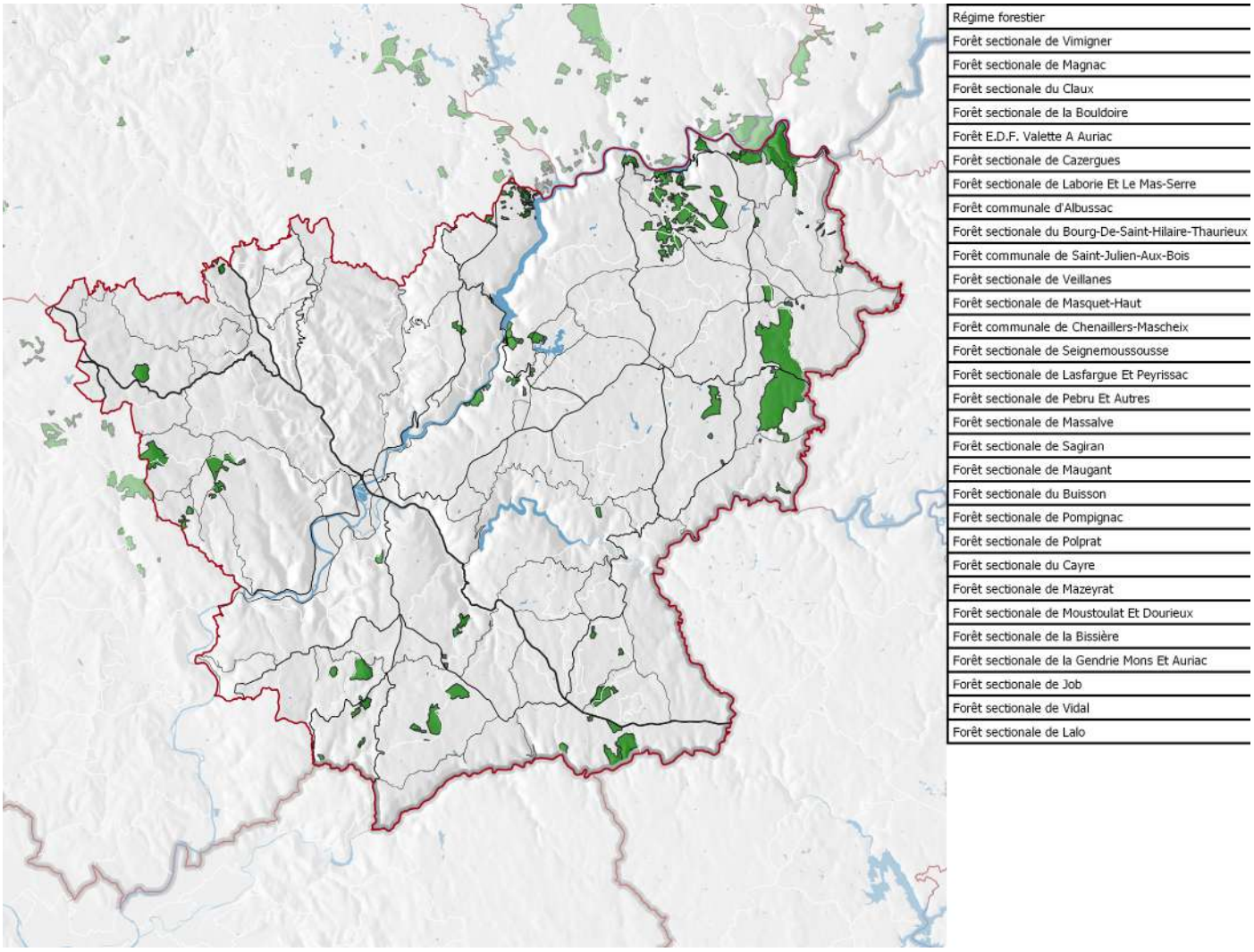

Source : IGN BDALTI, IGN BDTOPO, ONF

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE I4 : PROTECTION DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES

Les lignes HTB sont des ouvrages techniques spécifiques :
– en hauteur et en tenue mécanique, ils sont soumis à des règles techniques propres (arrêté interministériel technique). Ils peuvent également être déplacés, modifiés, ou surélevés pour diverses raisons (sécurisation de traversées de routes, autoroutes, voies ferrées, construction de bâtiments, etc.).
Leurs abords doivent faire l'objet d'un entretien tout particulier afin de garantir la sécurité des tiers (élagage et abattage d'arbres) et leur accès doit être préservé à tout moment.

Sur le territoire de Xaintre Val'Dordogne 30 ouvrages de réseau de transport d'électricité sont concernés par une servitude d'utilité publique I4.

Cette servitude est régie par les articles suivants :
- Loi du 15 juin 1906 modifiée : articles 12 et 12bis.
- Loi de finances du 13 juillet 1925 : article 298.
- Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée : article 35.
- Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 : article 1 à 4.
- Décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.
- Code de l'énergie : articles L. 321-1 et suivants et L. 323-3 et suivants.

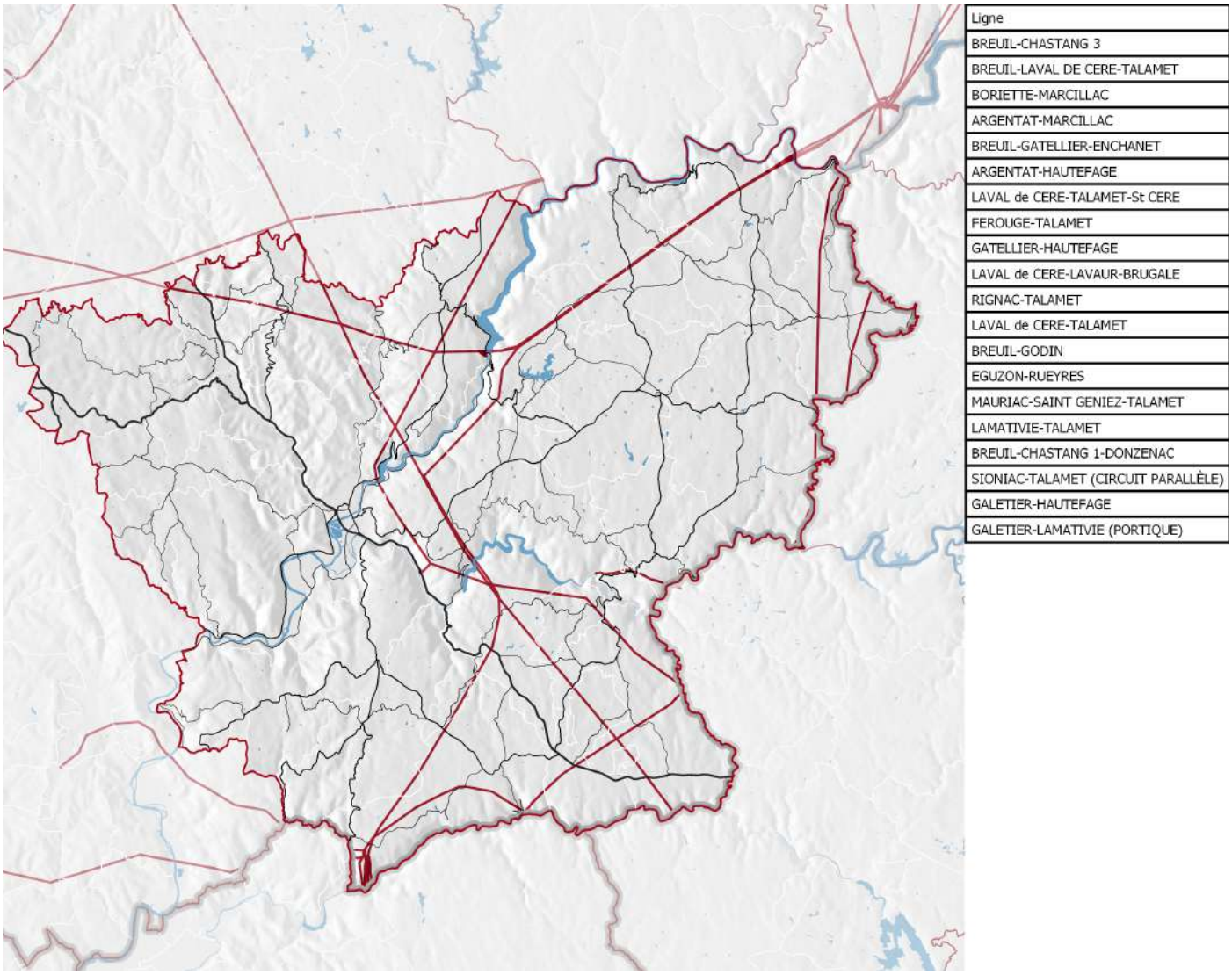

Source : IGN BDALTI, IGN BDTOPO, DDT19

L'accompagnement de la transition énergétique

> L'intégration au cadre environnemental des installations de production
> La valorisation durable des richesses du territoire
> La structuration de la filière bois

L'image du territoire et ses motifs paysagers

> La mise en valeur et la gestion des espaces ouverts et des vues panoramiques entre gorges et vallées
> Le maintien des paysages ouverts et agricoles sur les plateaux
> La gestion des milieux présents aux abords des axes de circulation donnant à voir le territoire

> La mise en valeurs des cheminements doux et l'accompagnement de leurs usages
> L'accès aux bords de rivières
> La maitrise et l'intégration des sites et espaces touristiques
> La silhouette des bourgs et des petites villes
> La préservation du patrimoine bâti et des éléments vernaculaires : murets de pierres sèches, clôtures anciennes...

> L'implantation des constructions surs les abords routiers
> La qualité des entrées de ville

UN TERRITOIRE «REFUGE» POUR LA BIODIVERSITÉ

CLÉ DE LECTURE 7

Des espaces d'une grande qualité

Une biodiversité reconnue à l'échelle nationale

Les zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constituent un inventaire de connaissance du patrimoine naturel. Elles ne constituent pas une mesure de protection juridique directe : une zone inventoriée ne bénéficie d'aucune protection réglementaire. En revanche, il convient de veiller dans ces zones à la **présence hautement probable d'espèces et d'habitats protégés** pour lesquels il existe une réglementation stricte.
Sur le territoire, sont répertoriées 21 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), réparties en quatorze ZNIEFF de type I et sept ZNIEFF de type II.

Des zones protégées à l'échelle communautaire

Le territoire de Xaintrie Val'Dordogne recense à ce jour quatre sites Natura 2000. Ces derniers ont été établis sur la base des ZNIEFF et ZICO répartis en trois Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et une Zone de Protection Spéciale (ZPS).
La majorité des sites Natura 2000 répertoriés sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne concerne des **milieux naturels aquatiques et humides,** plus précisément des vallées plutôt encaissées de grand cours d'eau comme la Dordogne et la Cère.
La qualité des eaux alimentant ces milieux de très forte sensibilité, ainsi que les modifications des conditions hydrauliques ou morphologiques du milieu, constituent donc un paramètre fondamental qui contribue à leur pérennité à long terme. La préservation physique de ces espaces est un enjeu majeur sur le territoire. En outre, du fait d'un réseau hydrographique très développé, la nécessité de maîtriser les rejets urbains sur l'ensemble des bassins versants s'avère être un enjeu particulièrement fort.

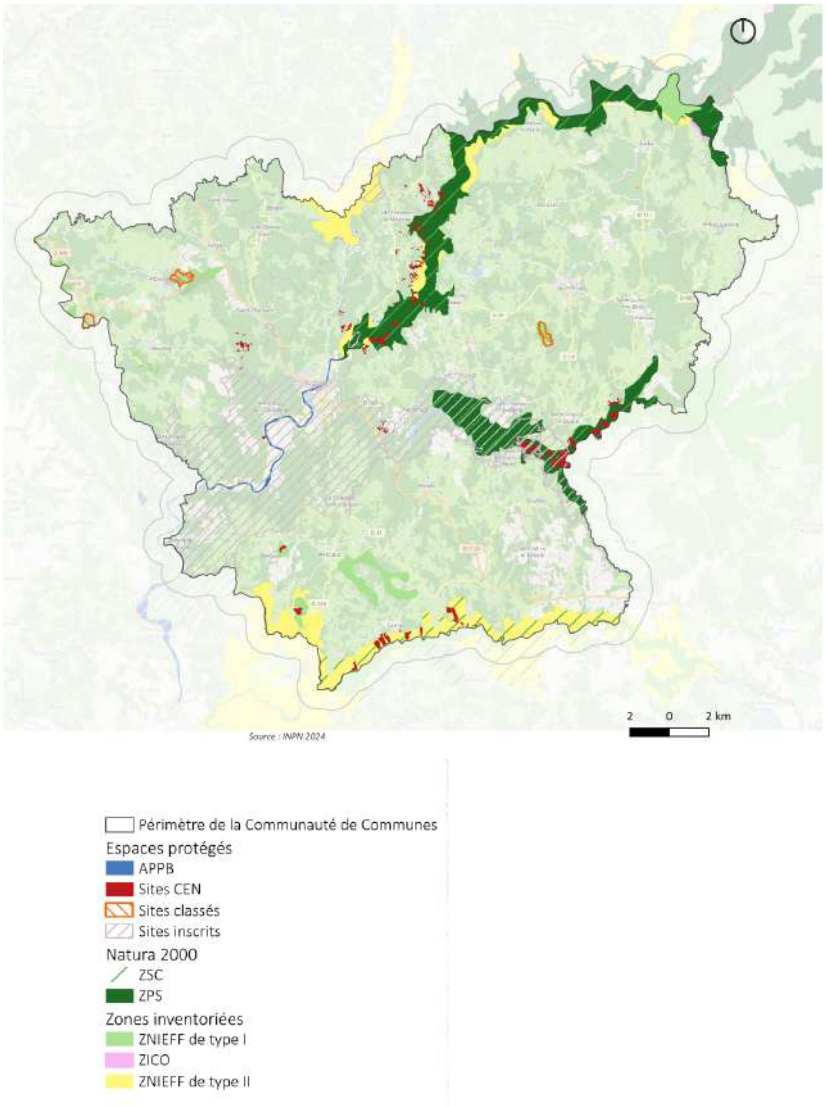

Les zonages environnementaux sur le territoire
Source : INPN 2024

Des zones importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Une seule zone ZICO sur le territoire qui se trouve principalement en dehors du territoire et ne concerne qu'une infime partie des communes de Rilhac-Xaintrie et Auriac.

La Dordogne, un biotope protégé par arrêté préfectoral

Sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne, le cours d'eau de la Dordogne (depuis les limites, au nord d'Argentat-sur-Dordogne par le barrage du sablier jusqu'à la limite du département de la Corrèze sur la commune de Bassignac-le-Bas) fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) (arrêté du 03/12/1991) afin de permettre la **préservation du biotope du saumon atlantique** en particulier.

Des sites appartenant au Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)

Le territoire recense trois sites appartenant au CEN Limousin : le gîte à chiroptères de Lamativie, le Bois sur pente des Impuestous et le Bois de pente d'Aumont.

Des Réserves Mondiales de Biosphère

Le territoire de Xaintrie Val'Dordogne est concerné par la Réserve Mondiale de Biosphère de la rivière Dordogne. Onzième réserve de France, elle est la plus grande et la plus peuplée.

La majeure partie du territoire est incluse dans l'aire de transition de la Réserve Mondiale de Biosphère. Néanmoins, une partie du territoire de Xaintrie Val'Dordogne, sur un axe vertical traversant, est compris dans la zone tampon du fait de sa proximité avec la rivière de la Dordogne.

Un projet de réserve naturelle

Un projet de création d'une réserve naturelle régionale (RNR) est actuellement en cours sur le territoire.

Il concerne les communes de Saint-Geniez-Ô-Merle, Saint-Cirgues-la-Loutre et Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle

Située le long de la Maronne, cette future réserve naturelle régionale vise à protéger une vallée originale et particulièrement préservée à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine qui abrite de nombreuses espèces floristiques et fauniques rares et parfois même protégées.

Cette réserve s'étendra aussi sur le site des Tours de Merle qui constitue un **site de reproduction avérée pour plusieurs espèces protégées comme le grand murin et le faucon pèlerin**.

Un Espace Naturel Sensible (ENS) sur les anciennes gravières d'Argentat sur Dordogne

Acheté par le département en février 2017, le site des gravières d'Argentat-sur-Dordogne a fait l'objet d'un ambitieux projet de renaturation en un Espace Naturel Sensible. Ce site de plus de 40 hectares a été restauré en 2018 afin de devenir un **refuge privilégié pour la faune et la flore avec notamment la création d'une zone humide** sur l'ancien site de concassage et de stockage. En 2022, des espèces exotiques envahissantes ont été retrouvées sur le site. La gestion de ces espèces est indispensable afin de limiter leur impact sur l'écosystème existant et à venir.

Cet espace naturel sensible est relié à la ville par un cheminement piétonnier et permet de rejoindre la véloroute existante.

A gauche : Mulette perlière - A droite : Saumon atlantique
Source : Biotope

Un patrimoine riche et diversifié

Un territoire parcouru par les eaux

Sur le territoire Xaintrie Val'Dordogne, le réseau de cours d'eau et de zones humides attenantes est particulièrement dense et constitue un **patrimoine naturel riche à la forte multifonctionnalité** : «nature», paysage et cadre de vie, ressources, …

La Dordogne est un des plus grands axes à poissons migrateurs d'Europe avec la présence de huit espèces emblématiques. Cinq d'entre elles se retrouvent dans le tronçon concerné par le territoire de Xaintrie Val'Dordogne : le saumon atlantique, la lamproie marine, la lamproie de Planer,

la Dordogne
Source : Biotope

la grande alose et le chabot fluviatile. Le tronçon de la Dordogne présent au sein du territoire de Xaintrie Val'Dordogne constitue notamment une **zone de reproduction du saumon atlantique**. Il accueille les principales zones de frayères pour l'espèce. L'espèce est principalement présente à l'aval du site, eu égard aux nombreux barrage hydroélectrique empêchant leur remontée, mais il est important de noter que la situation s'améliore.

Il faut aussi souligner la présence d'une espèce particulièrement emblématique : la Mulette perlière. L'espèce est considérée en voie d'extinction.

Les caractéristiques de la Dordogne et de ses affluents sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne ont conduit les sociétés modernes à **exploiter leur énergie hydraulique**. D'importants aménagements ont été réalisés entre 1930 et 1960. De ce

A gauche : Aulnaie marécageuse à laîche paniculée
A droite : Landes humides à Molinie
Source : Biotope

fait, la Dordogne mais également la Maronne, la Cère ou encore le Doustre, ont été fortement modifiés par ces équipements transformant ainsi des faciès rapides (favorable aux salmonidés) en zones calmes et profondes. De plus, certains secteurs, comme sur le Doustre, peuvent être concernés par l'ensablement qui pose notamment quelques problèmes vis-à-vis des espèces benthiques (moule perlière, larves d'insectes aquatiques) ou dont la reproduction dépend des caractéristiques des sédiments (salmonidés).

Les zones humides, support indispensable à la biodiversité

Sur le territoire Xaintrie Val'Dordogne, les zones humides sont de natures variées : landes humides, prairies humides, ripisylves, berges de plans d'eau, … Cette diversité de milieux, marquée par des conditions abiotiques particulières (souvent une acidité des milieux liée au contexte géologique du territoire), en font le **support d'expression d'une flore et d'une faune adaptée à ces conditions localement « plus extrêmes ».** Si les plantes carnivores telles que les Droséras sont typiquement inféodées aux milieux humides tourbeux acides, certains groupes

De gauche à droite, hêtraie, plantation de Douglas et chênaie à houx de pente
Source : Biotope

faunistiques fréquentent également ce type de milieux pour accomplir une partie de leur cycle biologique ou dans le cadre de leur migration saisonnière.

La forêt, pierre angulaire du territoire

Les espaces boisés couvrent 56%, soit 36537 ha, du territoire du SCOT / PLUiH Xaintrie Val'Dordogne ce qui est supérieur à la moyenne nationale (30%). Les secteurs les plus boisés sont ceux se situant dans la moitié nord du territoire, au nord de la Dordogne ; notamment du, entre autres, aux forêts de pentes.

C'est l'**entité qui montre la plus grande continuité sur le territoire**. Les boisements de feuillus sont majoritaires sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne (74% des boisements). Le « mélange de feuillus » est l'entité la plus fréquemment observée sur le territoire.

Les milieux forestiers accueillent une **faune riche et diversifiée** relevant de l'ensemble des groupes faunistiques : grands mammifères (Cerf élaphe, Chevreuil européen, Sanglier, …) et petits carnivores (Fouine, Martre, Genette, Renard, …), reptiles (couleuvre à collier, Orvet, …), amphibiens (Crapaud commun, Alyte accoucheur, Triton marbré, …), insectes (Grand capricorne, Lucane cerf-volant, …). , chauves-souris forestières comme les (noctules ou encore le Murin de Bechstein…), avifaune variée.

Des milieux agricoles très présents sur le territoire

La vigne représente moins de 1% du territoire. Elles se retrouvent principalement à l'est et au sud du SCOT / PLUiH, et sont quasiment absentes du nord-ouest du territoire.

Malgré la faible diversité végétale présente dans les vignes, des pratiques culturales peu intensives peuvent favoriser la présence d'espèces parfois rares et menacées.

Les cultures représentent quant à elles moins de 2% du territoire de Xaintrie Val'Dordogne et sont réparties de manière assez homogène. Les communes situées au nord du territoire ont peu de surface agricole, dû à l'influence de la topographie importante de la vallée de la Dordogne et la présence de nombreux boisements. Malgré des pratiques souvent intensives les milieux agricoles cultivés constituent le support d'expression d'une biodiversité souvent plus ordinaire mais qui participe fortement au fonctionnement écologique global du territoire. La richesse dont témoignent ces milieux se traduit par de **nombreux groupes faunistique**: oiseaux (ex: Alouette des champs, Busard cendré, Caille des blés…), mammifères (ex : Lapin de garenne, Chevreuil, Sanglier…) et micromammifères

Culture
Source : Biotope

(ex: Mulot, Campagnol des champs…), amphibiens, insectes …

Le système bocager, plutôt lâche sur Xaintrie Val'Dordogne, représente le type de milieux les plus observés après les milieux forestiers sur le territoire ; ils se rencontrent de manière régulière et homogène. La présence de ces prairies pâturées est source de diversité au sein de ce paysage très sylvicole. Elles peuvent abriter des communautés et des espèces végétales d'intérêt patrimonial. C'est le cas de certaines prairies humides et d'espèces végétales comme la Narthécie des marais (Narthecium ossifragum) et la Gentiane des marais (Gentiana pneumonanthe) qui disposent d'une protection régionale. **Le maintien de l'élevage garantit la préservation de ces prairies humides face à une évolution pré-forestière**. Par ailleurs, ces prairies souvent humides et présentes aux abords des cours d'eau, remplissent certaines fonctions indispensables à la préservation de la qualité des eaux (épuration) et à la protection des espaces urbanisés proches en tant que zone d'expansion des crues. Les milieux prairiaux sont souvent accompagnés de haies et bosquets qui ne constituent pas des habitats d'intérêt fort au sens floristique mais sont essentiels pour de nombreuses espèces faunistiques.

Des milieux secs accueillants des espèces protégées

Les milieux secs présents sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne sont essentiellement constitués de boisements secs mais aussi de landes sèches, de bruyère cendrée, mais également de végétation rupestre sur falaise acide.

Ces milieux disposent d'une **grande diversité floristique**, avec notamment la présence d'espèces thermophiles. Ainsi, il est possible d'apercevoir le Millepertuis des montagnes (Hypericum montanum) et le Trèfle des montagnes (Trifolium montanum) qui disposent d'une protection régionale. Cette flore s'accompagne de **nombreux insectes**, en particulier des papillons comme l'Écaille chinée, espèce d'intérêt

réglementée.

Les milieux anthropisés, habitats privilégiés des chiroptères

Bien que réputés peu propices à l'accueil de la biodiversité, les milieux fortement anthropisés peuvent être le **support d'expression d'une faune d'intérêt, y compris patrimoniale**. C'est le cas notamment des chauves-souris, mammifères méconnus mais particulièrement représentatifs des espèces anthropophiles.

La préservation des motifs naturels à proximité des zones urbanisées et connectés avec celles-ci est importante car elle favorise la pérennité de la biodiversité en ville.

Grand rhinolophe
Source : Biotope

Une trame Verte et Bleue qui structure et identifie les composantes paysagères

Une trame verte dense, liée à la topographie du territoire

La Trame Verte est constituée de plusieurs sous-trames qui témoignent de la diversité des milieux naturels et semi-naturels sur le territoire.

La **sous-trame des boisements** montre une occupation de l'espace liée principalement aux différentes vallées boisées du territoire, reconnues pour leur grande biodiversité et leur intérêt dans le fonctionnement environnemental global.

La **sous-trame bocagère** est liée à la présence de prairies et de haies entre autres. Les réservoirs de biodiversité associés sont disséminés sur le territoire et reliés par de longs corridors écologiques à la fonctionnalité plus ou moins forte, qui recoupent globalement les corridors de la sous-trame boisée.

La **sous-trame des milieux secs** met en lumière une spécificité territoriale. La préservation de ces milieux et des corridors écologiques associés revêt un enjeu important.

La trame bleue, colonne vertébrale du territoire

Deux sous trames constituent la trame bleue: la sous trame « milieux humides » et la sous trame «milieux aquatiques».

La **sous trame des milieux aquatiques** désigne les milieux aquatiques courants au sens strict. L'un de ces principaux enjeux est la libre circulation des populations piscicoles (notamment des poissons grands migrateurs comme le saumon atlantique par exemple).

La sous trame des milieux humides abrite une importante richesse écologique et le maintien des réservoirs humides et des corridors écologiques associés constitue également un enjeu fort au regard

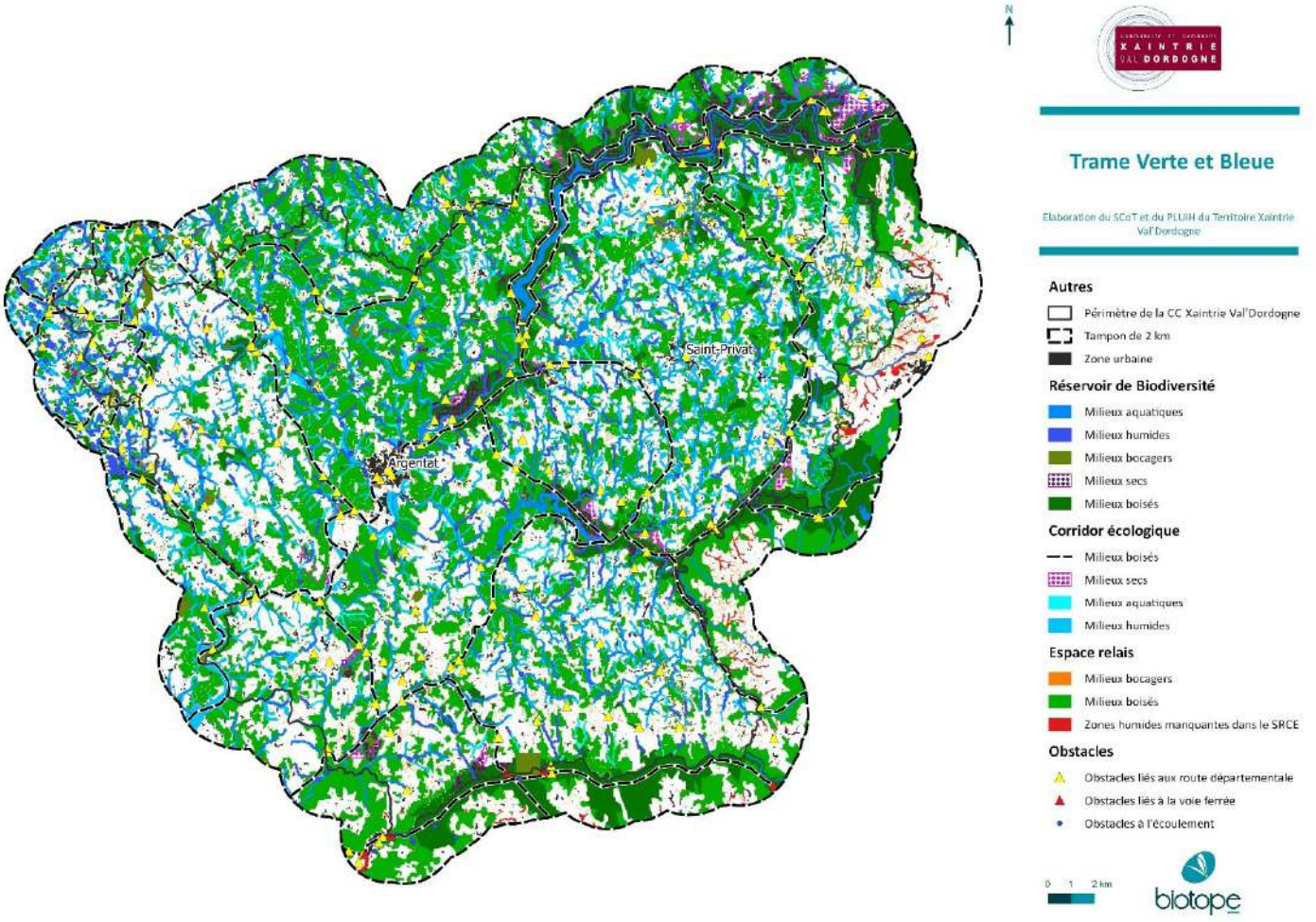

La trame verte et bleue
Source : Biotope

des nombreux services rendus par ces milieux naturels : régulation hydraulique (lutte contre les inondations, soutien à l'étiage des cours d'eau), filtre naturel des eaux, composante du patrimoine paysager… Les continuités écologiques liées aux milieux humides sont toutes fonctionnelles et leur protection est une des orientations du SDAGE Adour Garonne, relayée par les SAGE.

La préservation des espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides repose également sur la qualité des eaux (notamment physico-chimique) : la qualité des rejets effectués dans les cours d'eau est donc un paramètre fondamental pour atteindre cet objectif.

Une Trame Noire à préserver

Un territoire préservé de la pollution lumineuse

Comme le montre la carte réalisée en 2016 par l'association AVEX le territoire de Xaintrie Val'Dordogne est très peu impacté par la pollution lumineuse. Seules les polarités urbaines d'Argentat-sur-Dordogne et de Saint-Privat génèrent une pollution significative mais celle-ci reste modeste en comparaison avec des agglomérations plus importantes. De plus, cette pollution tend à diminuer notamment grâce à la commune d'Argentat-sur-Dordogne qui éteint désormais son éclairage public durant la nuit.

Du fait de son éloignement par rapport aux principales agglomérations voisines, le territoire n'est pas impacté par la pollution qu'elles génèrent.

Le maintien de cette trame noire représente un enjeu important pour la **sauvegarde de corridor de déplacement propices à la biodiversité nocturne**.

Plusieurs villages labellisés «Village étoilé»

La faible pollution lumineuse sur le territoire a permis aux communes de Monceaux-sur-Dordogne, Saint-Martial-Entraygues, Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle, Saint-Sylvain et Saint-Bonnet-Elvert d'obtenir le label de «villages étoilés»

Ce label récompense la mise en place d'un éclairage public raisonné qui participe à la **préservation de la capacité d'observation du ciel et de la biodiversité.**

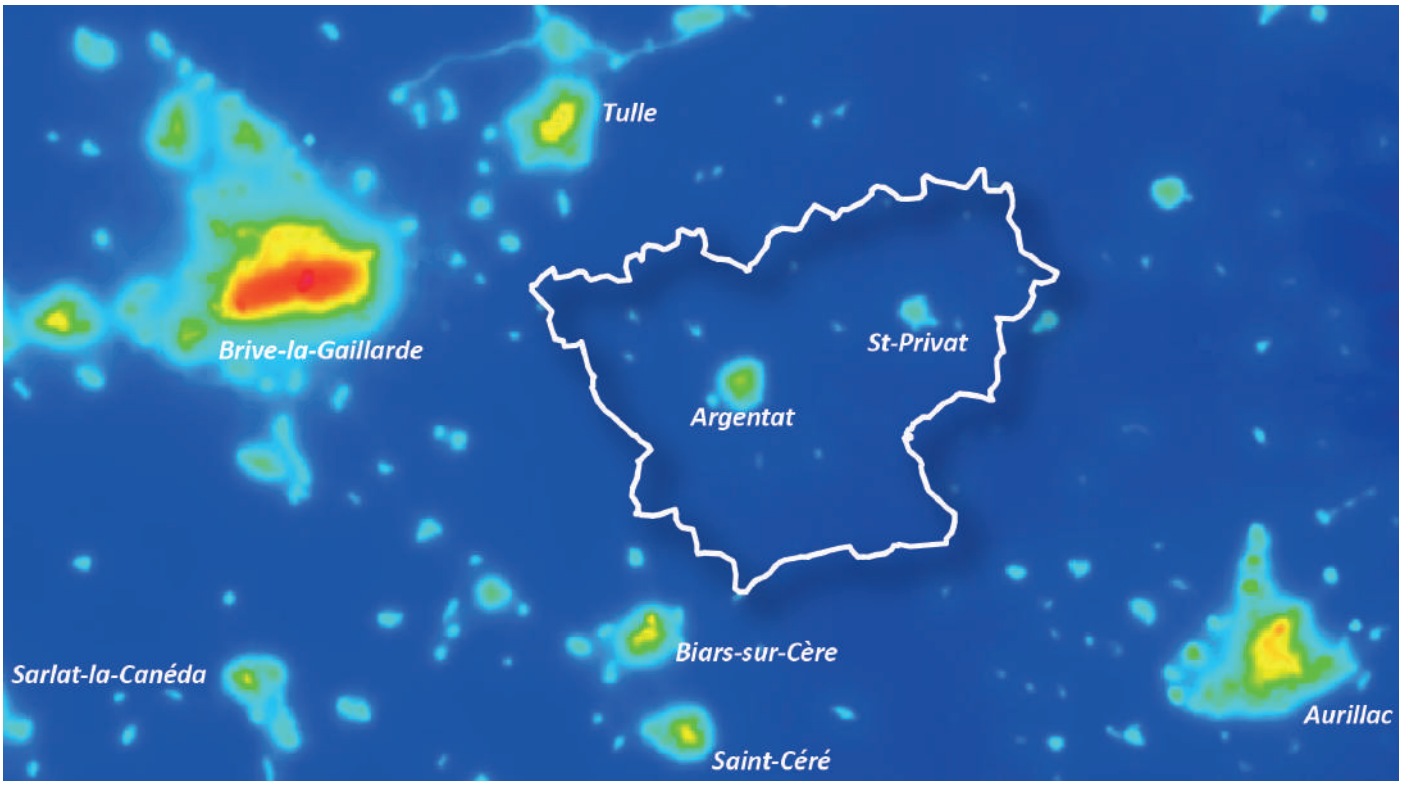

La faible pollution lumineuse sur XVD permet d'observer en moyenne 1800 à 3000 étoiles et de visualiser clairement la voie lactée
Source: Carte pollution lumineuse Association AVEX 2016

- 14 communes en assurant la gestion elles-mêmes;
- 2 communes régies conjointement;
- 5 communes en délégation au Syndicat intercommunal des Eaux de Puy du Bassin;
- 4 communes en délégation au Syndicat intercommunal des Eaux des Deux Vallées;
- 3 communes gérées par le Syndicat mixte Bellovic;
- 2 communes régies par elles-mêmes et en délégation au Syndicat intercommunal des Eaux de Puy du Bassin.

133 points de captages d'eau potable sont recensés sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne, mais **aucun ne constitue un captage «Grenelle»**.

97% des points de prélèvement d'eau pour la production d'eau potable sont réalisés dans la nappe phréatique. Les 3% restant sont effectué dans les eaux de surface. Ces captages exploitent majoritairement la nappe souterraine correspondant à un aquifère libre : Domaine de socle sud Massif Central / Dordogne, Maronne et Cère (BDRHF V1).

L'assainissement, une problématique qui nécessite des efforts engagés

Au regard de son caractère rural, le territoire est partagé entre zones d'assainissement individuel et zones d'assainissement collectif. Ainsi, **7 des 30 communes ne disposent pas de station d'épuration**. Toutes les communes ont conservé la gestion de leurs réseaux d'assainissement et station d'épuration en régie. Quelques-unes ont délégué la gestion des ouvrages à une société privée

Un assainissement collectif à redimensionner

Sur les 47 stations d'épuration (46 en 2020), deux d'entre elles présentaient en 2020 une non-conformité des performances. Les problèmes de conformité des équipements décelés en 2017 ont été corrigés. En 2022, ce sont trois stations d'épurations qui sont non conformes au niveau de leur performance.

Les filières de traitement sont principalement des systèmes extensifs, nécessitant moins d'entretien. Ces unités de traitement sont pour la plupart suffisamment dimensionnées par temps sec, mais **peuvent être surchargées hydrauliquement en lors d'orages**, ce qui peut entrainer des pollutions du milieu naturel. Douze stations d'épurations sont saturées à 100% par temps sec en 2022, et une station est sur-saturée à 207% : la station St Privat 2.

Un assainissement autonome à améliorer

Toutes les communes du territoire Xaintrie Val'Dordogne ont conservés la gestion de leur réseau d'assainissement non-collectif, mais elles ont confié la réalisation des contrôles des installations neuves et existantes au CPIE Corrèze, garantissant une homogénéité des pratiques à l'échelle du territoire. Seule la commune de Neuville a transféré cette compétence au Syndicat intercommunal de la région de Beaulieu. Sur les 4373 installations du territoire Xaintrie Val'Dordogne, **8% des installations nécessitent une réhabilitation urgente**, et 41% des installations nécessitent la programmation de travaux à moyen terme. Près de la moitié des installations présentent un fonctionnement correct, même si des améliorations sont à prévoir. Ces résultats restent proches de la moyenne nationale.

Un traitement des eaux pluviales peu problématique

Chaque commune du territoire a conservé sa compétence et sa gestion en régie communale.

Si le territoire est à dominante rurale et globalement peu imperméabilisé, le développement urbain induit cependant une augmentation des surfaces artificialisées, pouvant ainsi modifier les impluviums et l'intensité des écoulements superficiels du fait d'une augmentation des volumes d'eau de ruissellement.

D'après les données concernant l'assainissement collectif recueillies sur le SIE Adour-Garonne, près de 65% des STEP sont en système séparatif, mais encore 15% des STEP sont en système unitaire et 13% en système mixte. Les 6% restant ne sont pas spécifiés.

Bienvenue
ST MARTIAL
ENTRAYGUES
Village Etoilé
Terre saine
Communes sans pesticides

Et pour plus d'informations
Consultez le Rapport Environnemental en annexe !

Les trames écologiques

> La prise en compte des grands corridors de biodiversité
> La préservation de la trame noire

Les milieux remarquables

> La préservation des espaces forestiers et la reconnaissance de la patrimonialité des espaces naturels
> La conservation des zones humides et de leurs milieux

La préservation des ressources

> La maîtrise des pollutions diffuses
> La protection des captages d'adduction en eau potable

UNE TERRE DE VILLÉGIATURE À LA SAISONNALITÉ MARQUÉE

CLÉ DE LECTURE 8

Le patrimoine vecteur d'identité

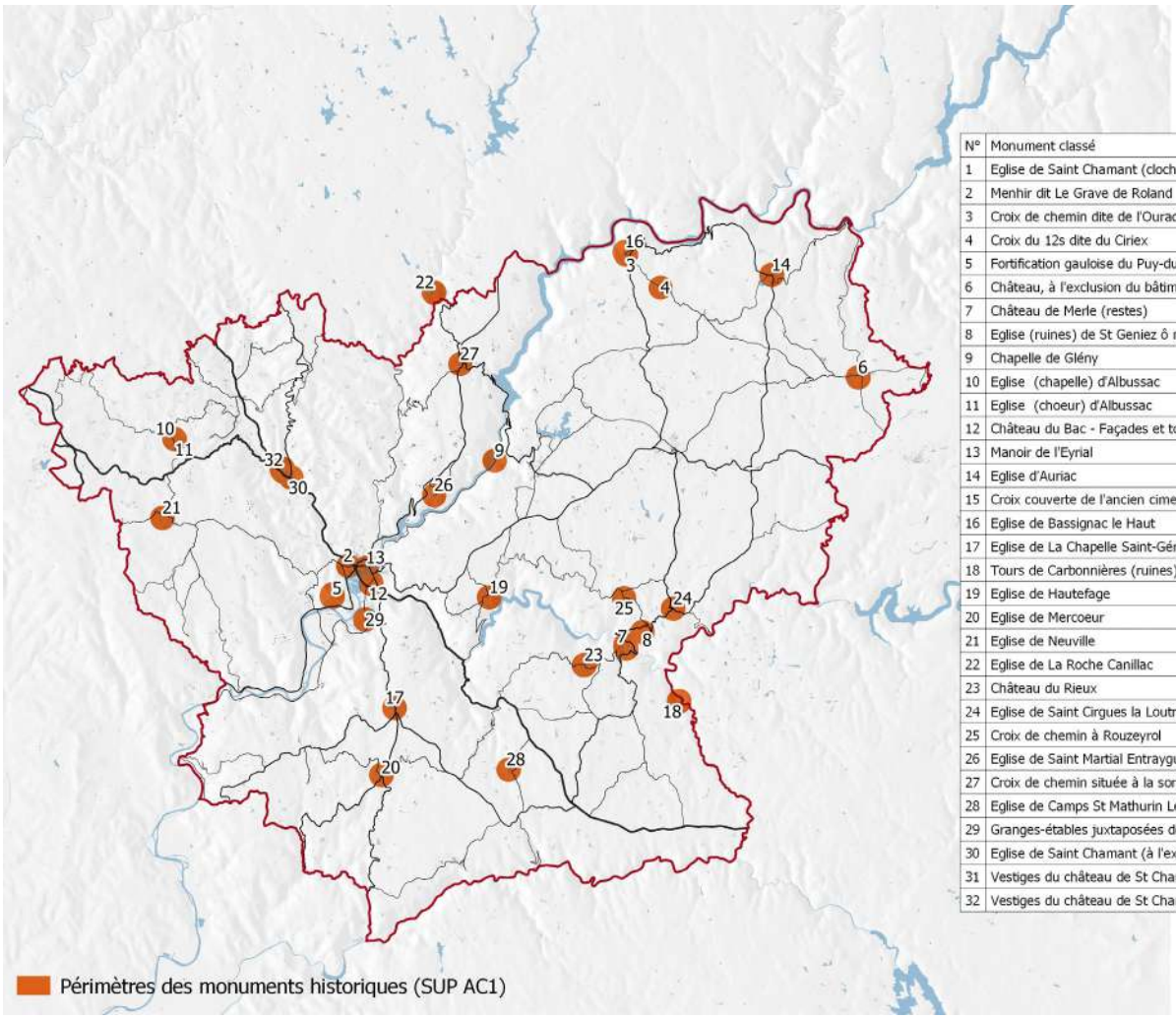

N°	Monument classé
1	Eglise de Saint Chamant (clocher)
2	Menhir dit Le Grave de Roland
3	Croix de chemin dite de l'Ouradour
4	Croix du 12s dite du Ciriex
5	Fortification gauloise du Puy-du-Tour
6	Château, à l'exclusion du bâtiment du 19e s qui lui est adossé
7	Château de Merle (restes)
8	Eglise (ruines) de St Geniez ô merle
9	Chapelle de Glény
10	Eglise (chapelle) d'Albussac
11	Eglise (choeur) d'Albussac
12	Château du Bac - Façades et toitures du château et son colombie
13	Manoir de l'Eyrial
14	Eglise d'Auriac
15	Croix couverte de l'ancien cimetière, sur la place publique
16	Eglise de Bassignac le Haut
17	Eglise de La Chapelle Saint-Géraud
18	Tours de Carbonnières (ruines)
19	Eglise de Hautefage
20	Eglise de Mercoeur
21	Eglise de Neuville
22	Eglise de La Roche Canillac
23	Château du Rieux
24	Eglise de Saint Cirgues la Loutre
25	Croix de chemin à Rouzeyrol
26	Eglise de Saint Martial Entraygues - Façade
27	Croix de chemin située à la sortie du Bourg
28	Eglise de Camps St Mathurin Léobazel
29	Granges-étables juxtaposées de l'Hospital
30	Eglise de Saint Chamant (à l'exception du clocher)
31	Vestiges du château de St Chamant-ancienne tour seigneuriale
32	Vestiges du château de St Chamant-sol des parcelles d'implantat

Un patrimoine bâti disséminé sur le territoire, associé sur certains secteurs à des servitudes d'utilité publique visant sa préservation. Les monuments identifiés sont classés ou inscrits.

Source : IGN BD TOPO, STAP & DRAC

Ruines de l'ancienne église de Saint-Geniez-Ô-Merle - Source: monumentum.fr

Château du Bac à Argentat, Classement des façades et toitures du château et son colombier - Source: monumentum.fr

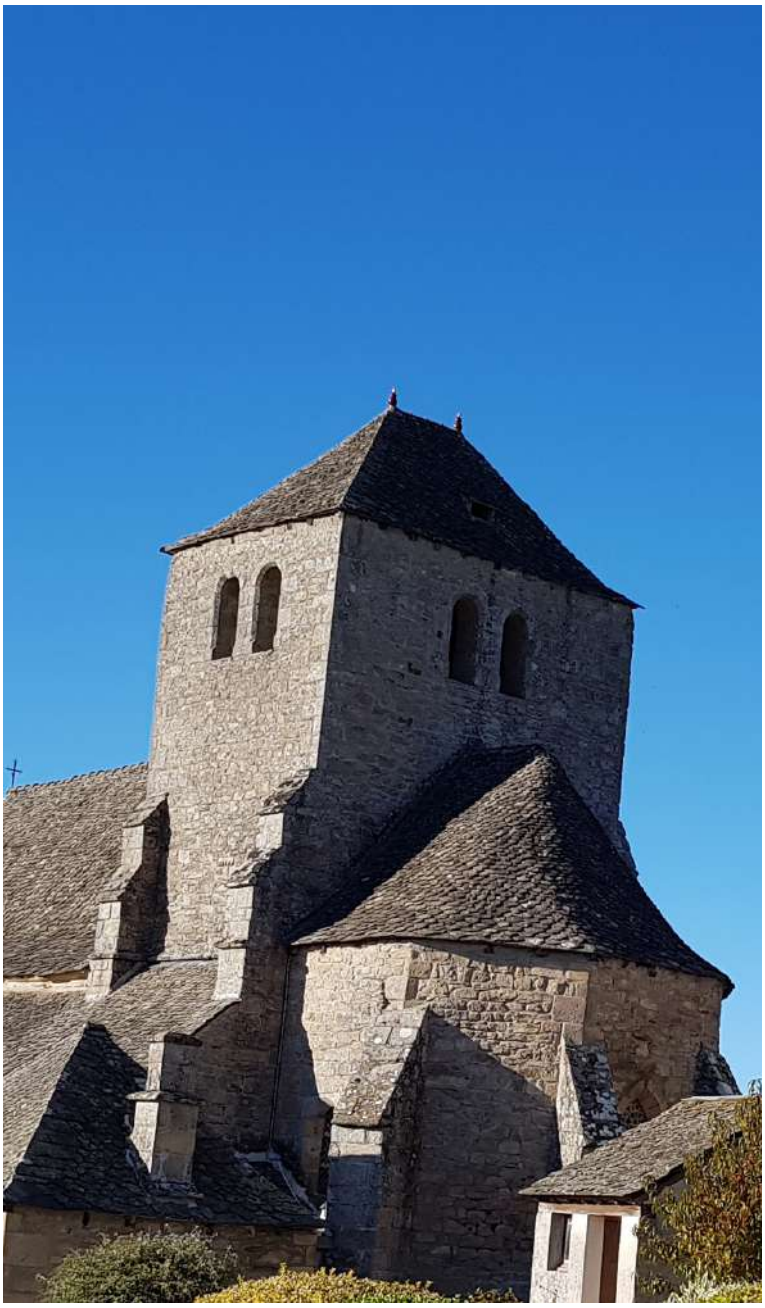

Menhir Grave de Roland, Argentat
Source: Monumentum.fr

Eglise Saint-Martin, Mercoeur
Source: Cittànova

Une offre d'hébergement de plein air dominante

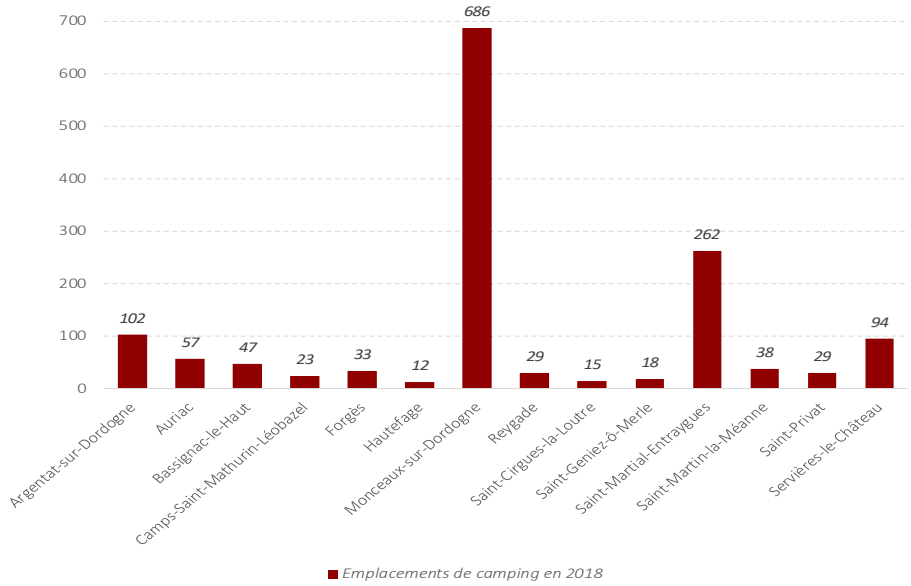

Source : Insee 2018

Une offre d'hébergement de plein air concentrée sur la commune de Monceaux-sur-Dordogne. Elle rassemble à elle seule 583 emplacements de camping en 2023.

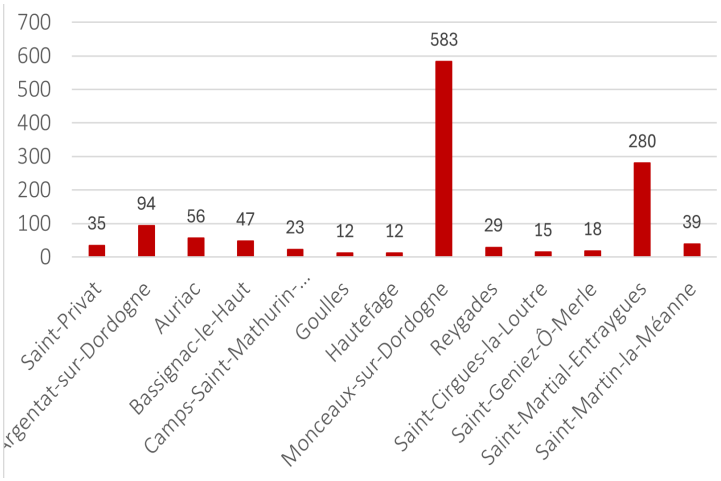

Source : INSEE 2023

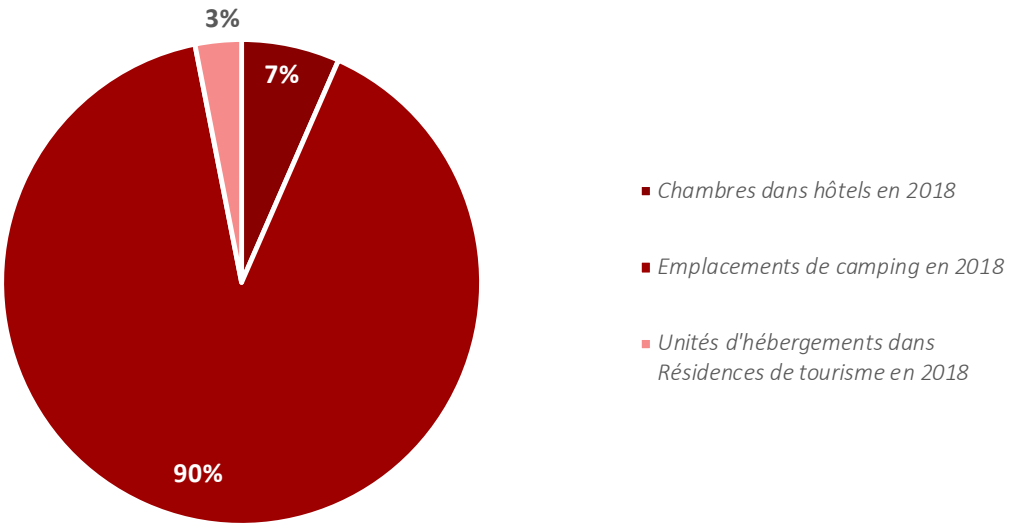

Unités d'hébergement par type d'offre hôtelière sur XVD en 2018

Source : Insee 2018

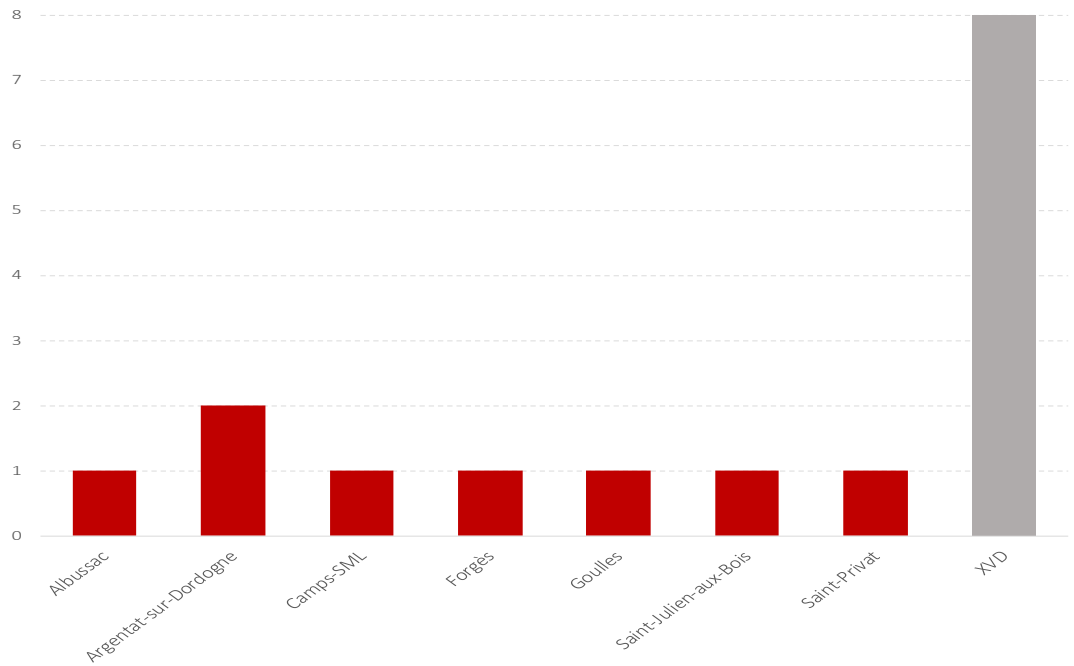

Source : Insee 2018

Nombre d'hôtels par commune

Les hôtels présents sur le territoire sont principalement répartis entre deux communes : Argentat-sur-Dordogne et Saint-Privat

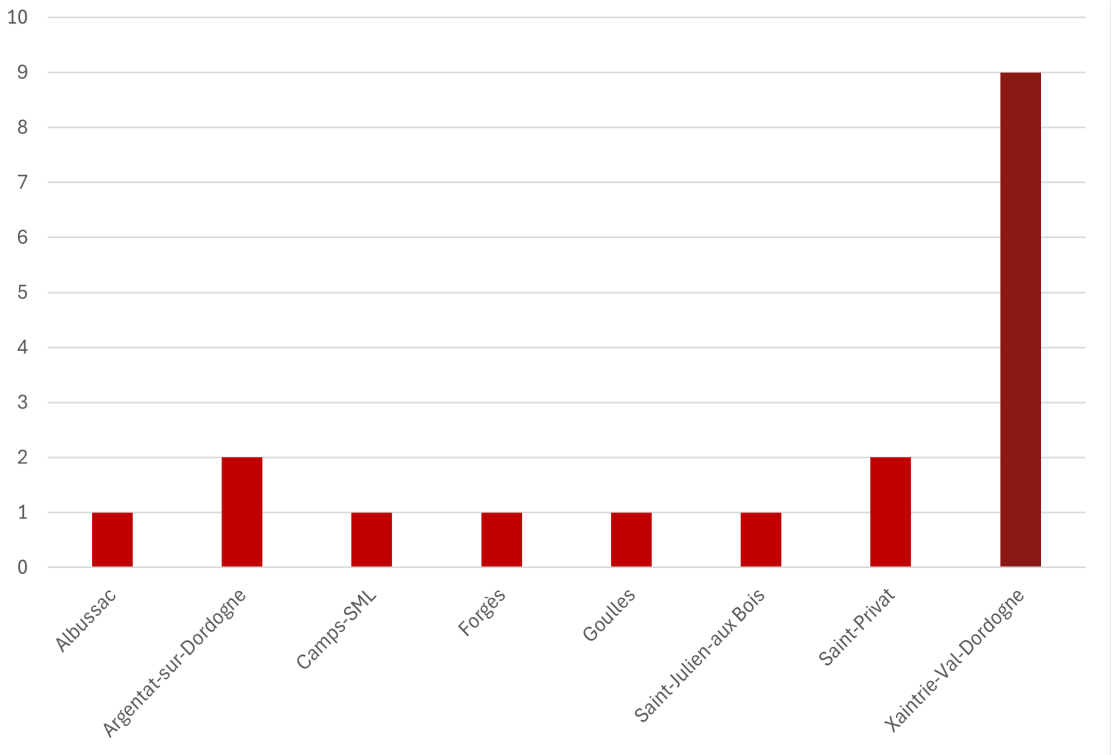

Source : Insee 2023

Une offre composée majoritairement de petits établissements. Au total, 110 chambres sont identifiées sur le territoire répartis sur 9 hôtels.

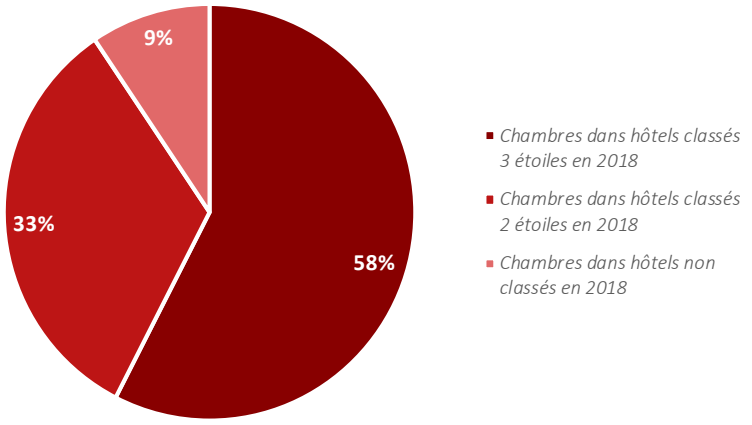

Part des chambres selon le classement de l'hôtel

Source : Insee 2018

L'avenir de certains hôtels pose question. Les neuf hôtels doivent fortement s'adapter à une fréquentation très contrastée entre la saison et le reste de l'année. L'offre est excédentaire hors saison. Des établissements sont en vente. Deux gîtes de groupe et une résidence Pierre et Vacances à Argentat viennent compléter l'offre d'hébergement collectif.

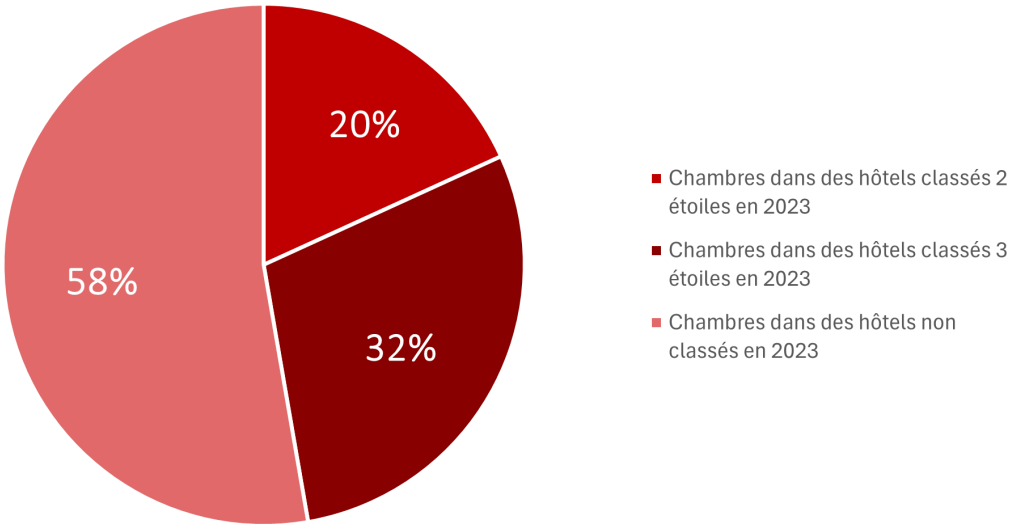

Source : Insee 2023

La localisation des campings tire profit de cette fréquentation itinérante sur le territoire. Celle-ci est structurée autour de trois axes principaux : le circuit de grande randonnée GR652 de Laroquebrou à Rocamadour (route de Saint-Jacques), le GR480 de Turenne aux Gorges de la Cère ainsi que la véloroute « Trans-Massif Central » ou Véloroute de la Corrèze (profil en voirie partagée).

L'itinéraire de la Dordogne, de villages en barrages, ainsi que les itinéraires de grande randonnée de pays sont également des axes importants.

Le territoire offre plusieurs sentiers de randonnée courts enregistrés au PDIPR.

Les sentiers équestres permettent également une itinérance sur le territoire.

La Maronne (à proximité) des Tours de Merle et la Dordogne sont des facteurs d'installation pour les campings du territoire. En dépit des itinéraires de GR, les abords de la Cère ne comptent que peu de camping à proximité immédiate.

Sources : Corrèze Tourisme, Véloroutes et voies vertes de France, Fédération Française de Randonnée

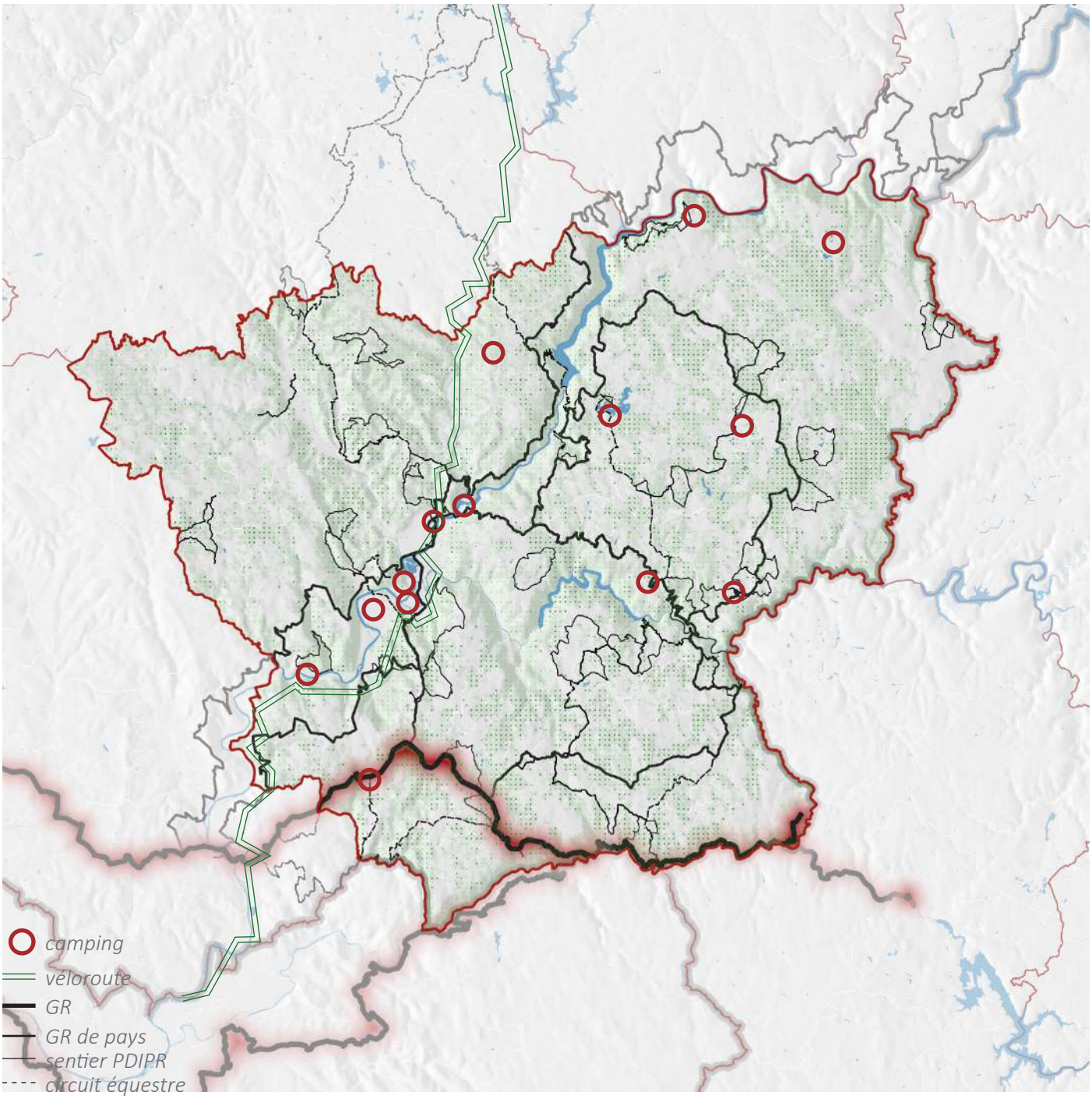

Dynamique touristique du territoire

Nuitées recensées sur Xaintrie Val'Dordogne par l'Office du Tourisme sur l'année 2017

Monceaux-sur-Dordogne, Argentat-sur-Dordogne et Saint-Martial-d'Entraygues sont les 3 communes enregistrant le nombre de nuités le plus important.

Source : OT 2017

XAINTRIE VAL'DORDOGNE

COMMUNES	*Nuitées 2017*	*Part des nuités*
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	**42 530**	32%
ARGENTAT	**32 110**	24%
ST MARTIAL ENTRAYGUES	**13 591**	10%
CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL	**7 252**	5%
SERVIERES-LE-CHATEAU	**5 514**	4%
HAUTEFAGE	**5 333**	4%
SAINT-PRIVAT	**4 660**	3%
Autres communes		17%
AURIAC	2 493	2%
BASSIGNAC LE HAUT	2 485	2%
REYGADE	2 036	2%
ALBUSSAC	1 899	1%
ST CIRGUE LALOUTRE	1 737	1%
GOULLES	1 640	1%
FORGES	1 471	1%
SAINT-MARTIN-LA-MEANNE	1 457	1%
LA CHAPELLE-SAINT-GERAUD	1 447	1%
ST JULIEN AUX BOIS	1 333	1%
ST BONNET ELVERT	1 315	1%
SEXCLES	1 236	1%
ST GENIEZ O MERLE	712	1%
DARAZAC	436	0%
RILHAC XAINTRIE	396	0%
ST CHAMANT	322	0%
ST SYLVAIN	266	0%
MERCOEUR	212	0%
ST BONNET LES MERLES	154	0%
ST JULIEN LE PELERIN	122	0%
BASSIGNAC LE BAS	90	0%
NEUVILLE	72	0%
TOTAL NUITEES	**134 321**	

Source : Dataville, Airbnb 2018 Données Airbnb

20 annonces pour une location de logement ou de chambre ont été recensées sur Argentat-sur-Dordogne par la plateforme numérique Airbnb en 2018

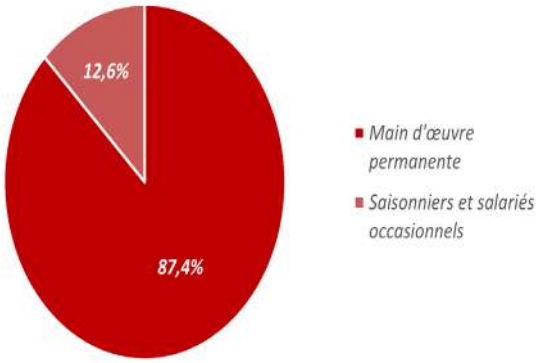

Source : AGRESTE, Recensement agricole 2020

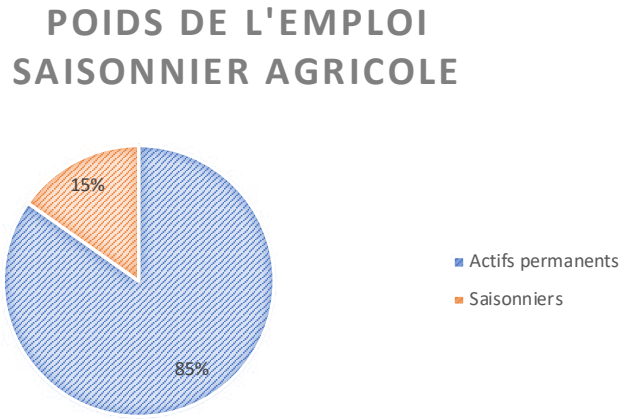

Source : Questionnaire agricole (55 répondants)

Au-delà de l'accueil des touristes ainsi que du personnel, le territoire doit également accueillir des saisonniers, employés dans le domaine agricole.

Trois hôtels comptent trois étoiles :
- le Sablier du Temps à Argentat
- le Relais du Teulet à Goulles
- l'Auberge de la Xaintrie à Saint-Privat.
Les autres ne comptent que deux étoiles.
Le relais du Teulet est hors agglomération et constituent du fait de sa surface une UTN locale.

Les seize campings du territoire ont un poids notable dans l'offre d'hébergement du territoire. Ils nécessitent une adaptation du service de collecte des ordures ménagères durant l'été. Par ailleurs, la forte fréquentation contribue à la mettre à mal l'acheminement de l'eau potable. Les épisodes de sécheresse récents, et probablement en augmentation du fait du changement climatique, tendent à modérer la capacité d'accueil du territoire en particulier en Xaintrie.

L'état de l'immobilier de loisir est perfectible. D'après les fichiers fonciers, la cinquantaine de logements proposés à la location touristique sont souvent d'un standing «ordinaire» sans confort particulier. Les données doivent toutefois être nuancées car celles-ci sont assez peu mises à jour et des travaux auraient pu permettre une amélioration des conditions d'accueil.

La localisation des locations est influencée par la vallée de la Dordogne.

QUALITÉ DE L'OFFRE DE TOURISME LOCATIVE

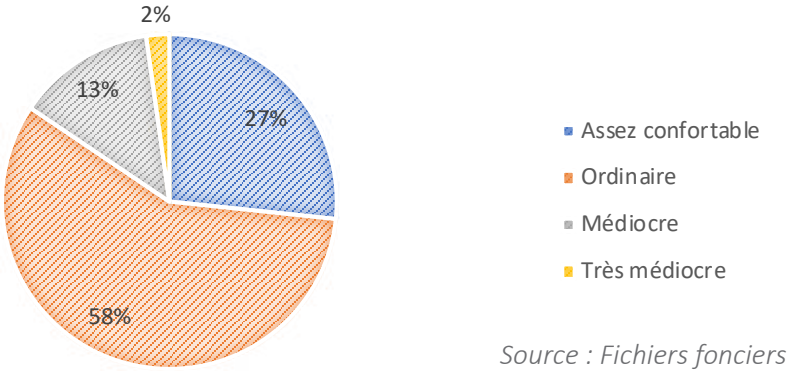

Source : Fichiers fonciers

MEUBLÉS DE TOURISME

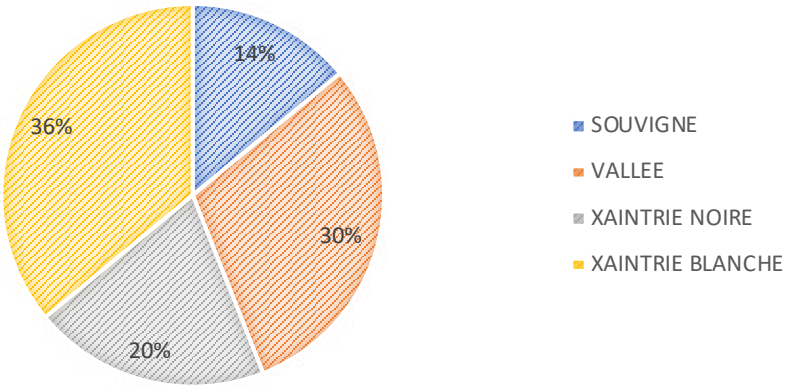

Chambres d'hôtes
Gîtes et locations
Source : Corrèze Tourisme

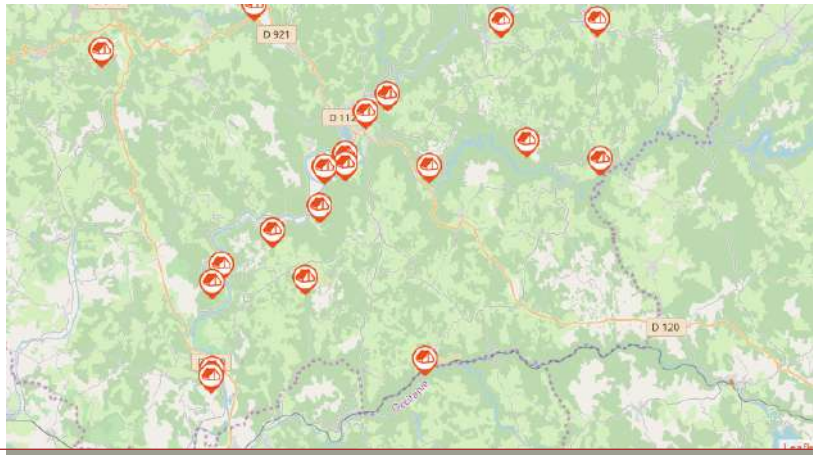

Parmi l'offre touristique, on compte plusieurs sites dont les dimensions pourraient amener à considérer la mise en place d'une UTN :
- terrain de motocross à Reygade, 3 campings de plus de 5 ha, campings de plus de 1 ha, des équipements touristiques de faible surface de plancher en dehors des hameaux/bourgs ainsi que l'hôtel-restaurant du Teulet à Goulles.

Possibles UTN en cas d'évolution de site

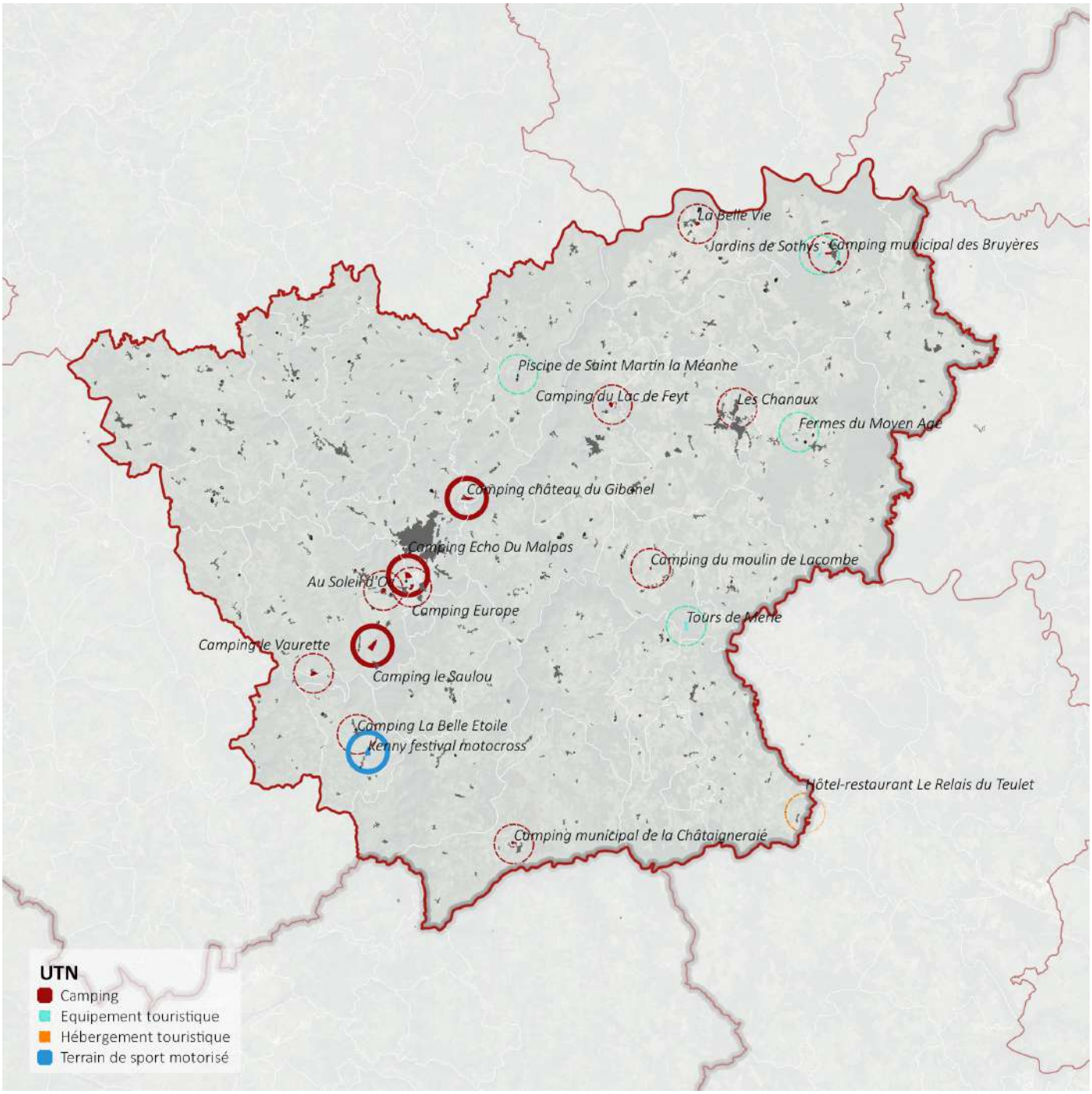

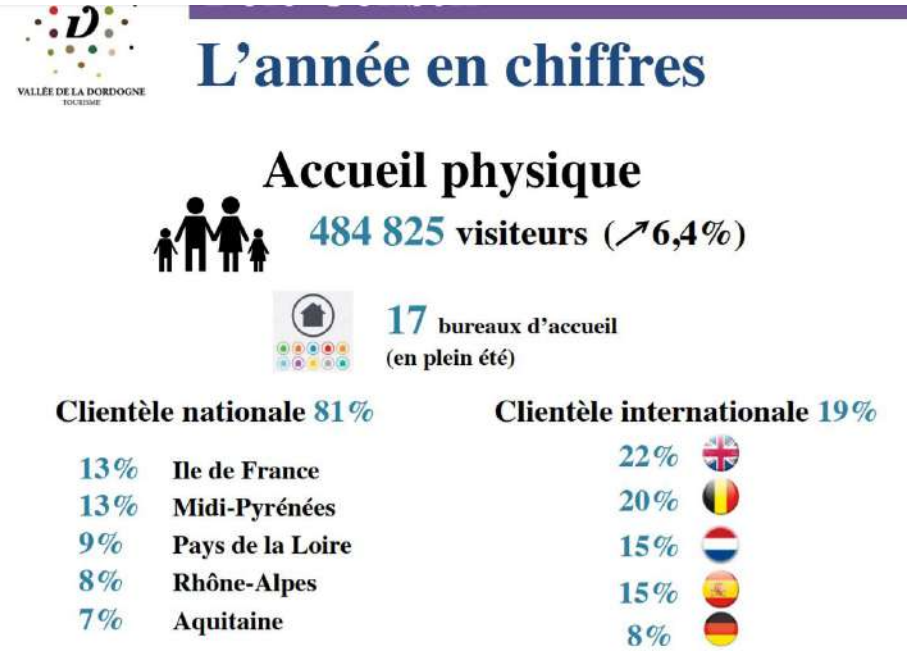

Clientèle accueillie dans les points d'information touristique du PETR Vallée de la Dordogne en 2016

Source: PETR Vallée de la Dordogne, réunion publique d'information de janvier 2017

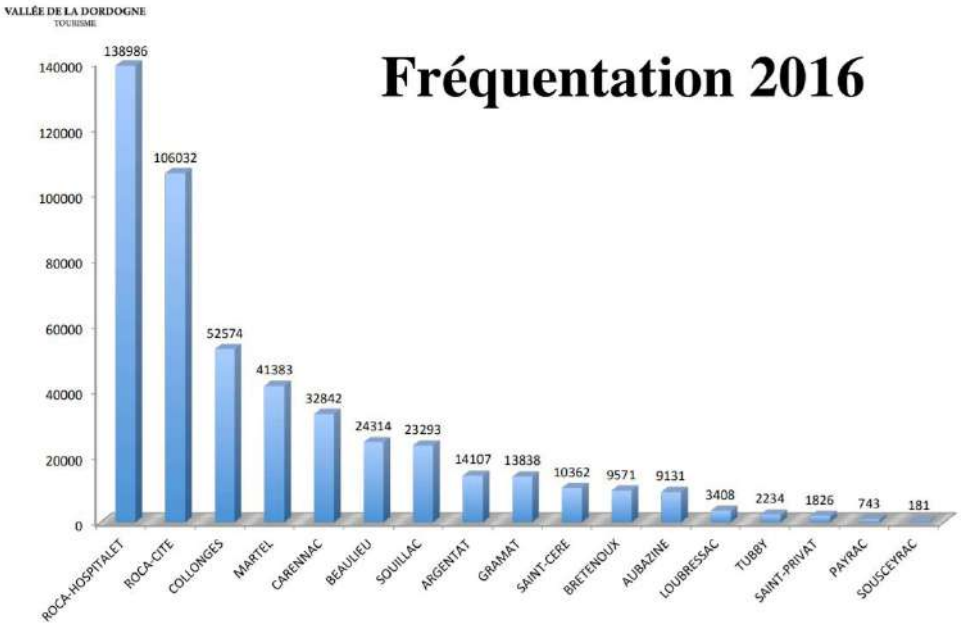

Fréquentation des points d'accueil d'information touristique du PETR Vallée de la Dordogne en 2016

Source: PETR Vallée de la Dordogne, réunion publique d'information de janvier 2017

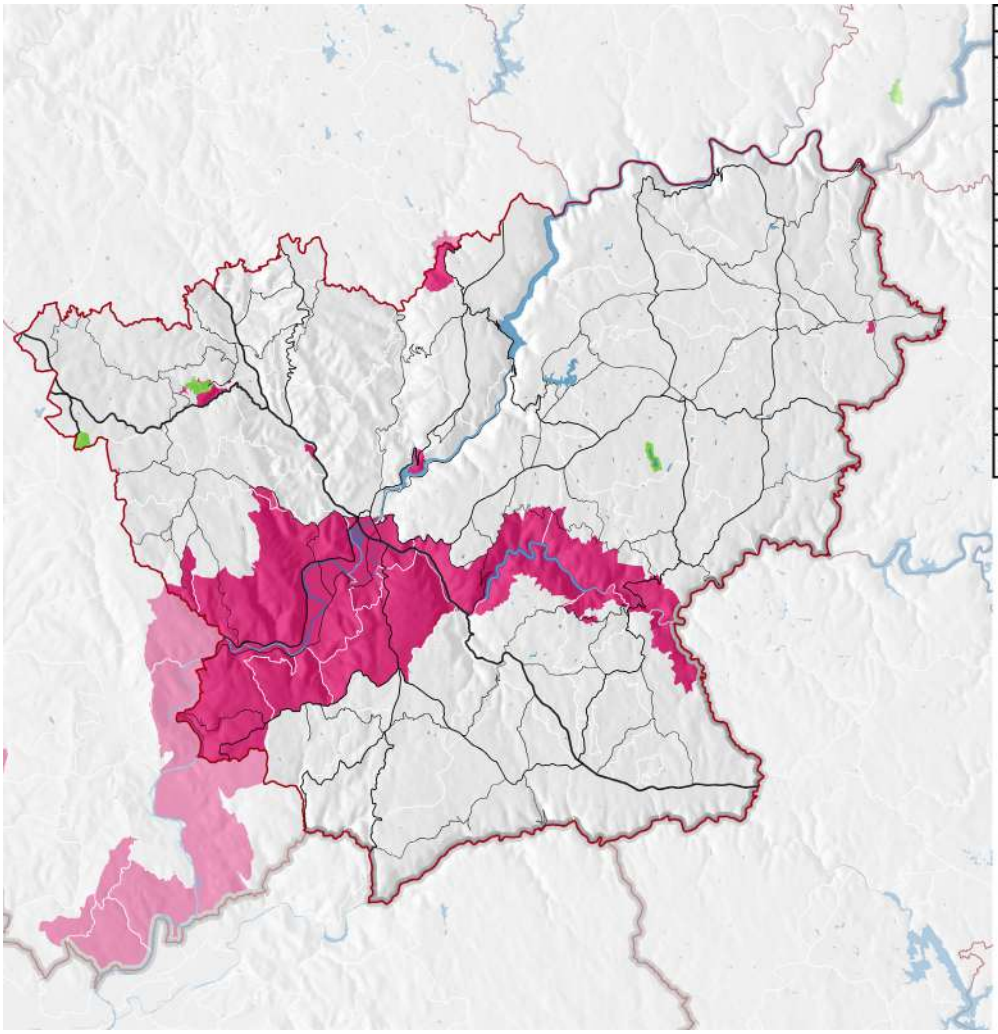

Site	Règlement
CASCADES DE MUREL	Site classé
CHATEAU, PARC ET ABORDS à RILHAC XAINTRIE	Site inscrit
VALLEE DE LA MARONNE	Site inscrit
CASCADES DE LA VIERGE A ALBUSSAC	Site inscrit
CASCADES DE MUREL SAUT DE LA PRADE	Site inscrit
CHATEAU DE GIBANEL ET SES ABORDS	Site inscrit
CHATEAU DE SOULAGE A ST CHAMANT	Site inscrit
CHENE CENTAIRE DEVANT LE PREVENTORIUM	Site inscrit
RIVES DE LA DORDOGNE A ARGENTAT	Site inscrit
PUY DE ROCHE DE VIC	Site classé
CHATEAU DE RIEUX ET ABORDS	Site inscrit
BOURG LA ROCHE CHATEAU DE CHAZAL	Site inscrit
ETANG DE MALESSE	Site classé
VALLEE DORDOGNE ARGENTAT-BEAULIEU	Site inscrit

Site inscrit

Site classé

Cartographie des sites inscrits et classés sur le territoire *Source : IGN BD TOPO, DREAL*

Sites inscrits

L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien normal en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois à l'avance, l'administration de leur intention. L'architecte des bâtiments de France (ABF) est consulté sur tout projet de travaux en site inscrit.

Cet avis simple est réputé donné faute de réponse dans le délai de deux mois, à l'exception des permis de démolir où l'avis de l'ABF est un avis conforme.

L'inscription a également pour conséquence :

– de soumettre à déclaration préalable l'édification d'une clôture (article R. 421-12 du code de l'urbanisme),

– de rendre obligatoire le permis de démolir pour toute démolition de construction (article R. 421-28 du code de l'urbanisme),

– d'interdire la publicité sauf dérogation prévue par un règlement local de publicité (article L. 581-8 du code de l'environnement) ;

– d'interdire le camping pratiqué isolément ainsi que la création de terrains de camping, sauf dérogation accordée, après avis de l'architecte des bâtiments de France et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, par l'autorité compétente (article R. 111-33 du code de l'urbanisme),

– d'interdire l'installation des caravanes, quelle qu'en soit la durée (article R. 111-48 du code de l'urbanisme).

Sites classés

Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état
ou leur aspect sauf autorisation spéciale délivrée en fonction de l'importance des travaux : paysages et des sites,
– par le préfet de département après avis de l'architecte des bâtiments de France.
En outre, toute aliénation suppose l'information de l'acquéreur et la notification au ministre chargé des sites dans un délai de 15 jours.
Le classement a également pour conséquence :
– de rendre obligatoire, lors de la création de lignes électriques nouvelles ou de réseaux téléphoniques nouveaux, l'enfouissement des réseaux électriques ou téléphoniques ou, pour les lignes électriques d'une tension inférieure à 19 000 volts, l'utilisation de techniques de réseaux torsadés en façade d'habitation (article L. 341-11 du code de l'environnement),
– d'appeler le ministre chargé des sites à présenter ses observations préalablement à l'ouverture de toute enquête aux fins d'expropriation pour cause d'utilité publique,
– d'interdire l'acquisition par prescription de droit de nature à modifier son caractère ou à changer l'aspect des lieux,
– de conditionner l'établissement d'une servitude conventionnelle à l'agrément du ministre chargé des sites,
– d'interdire la publicité,
– d'interdire le camping pratiqué isolément ainsi que la création de terrains de camping, sauf dérogation accordée par l'autorité administrative après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (article R. 111-33 du code de l'urbanisme),
– d'interdire l'installation des caravanes, quelle qu'en soit la durée (article R. 111-48 du code de l'urbanisme).

Rives de la Dordogne à Argentat, site inscrit depuis 1942 , 13 Ha *Crédits : Cittànova*

Etang de Malesse à Saint-Privat, site classé depuis 1978, 42 Ha
Source: xaintrie-passions.com

Château de Soulage et son parc à Saint-Chamant, site inscrit depuis 1965 , 14 Ha
Source: cartesfrances.fr

Puy de Roche de Vic à Albussac, site classé depuis 1934, 36 Ha
Source: tourismecorreze.com

Chêne centenaire devant le préventorium à Servières-le-Château, site inscrit depuis 1933, site ponctuel
Source: Cittànova

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE EL3 : UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS - MARCHEPIED

Une servitude de marchepied, instaurée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, s'applique sur les terrains compris dans une bande de 3,25 m à partir de la limite du domaine public fluvial de la rivière domaniale Dordogne du Pont d'Arches à la limite du Lot.
Les 11 communes concernées d'amont en aval sont :
Rilhac Xaintrie, Auriac, Bassignac le Haut, Saint-Martin la Méanne, Servières le Château, Saint-Martial Entraygues, Hautefage, Argentat sur Dordogne, Monceaux sur Dordogne, Reygades et Bassignac le Bas.

Cette servitude est régie par les article L. 2131-2 à L. 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques stipulant notamment :
Les propriétés riveraines d'un cours d'eau ou d'un lac domanial sont grevées sur chaque rive d'une servitude de 3,25 mètres, dite servitude de marchepied.
Cette servitude interdit, dans cette bande de 3,25 mètres, aux propriétaires riverains de planter des arbres ou de se clore par des haies ou autrement.

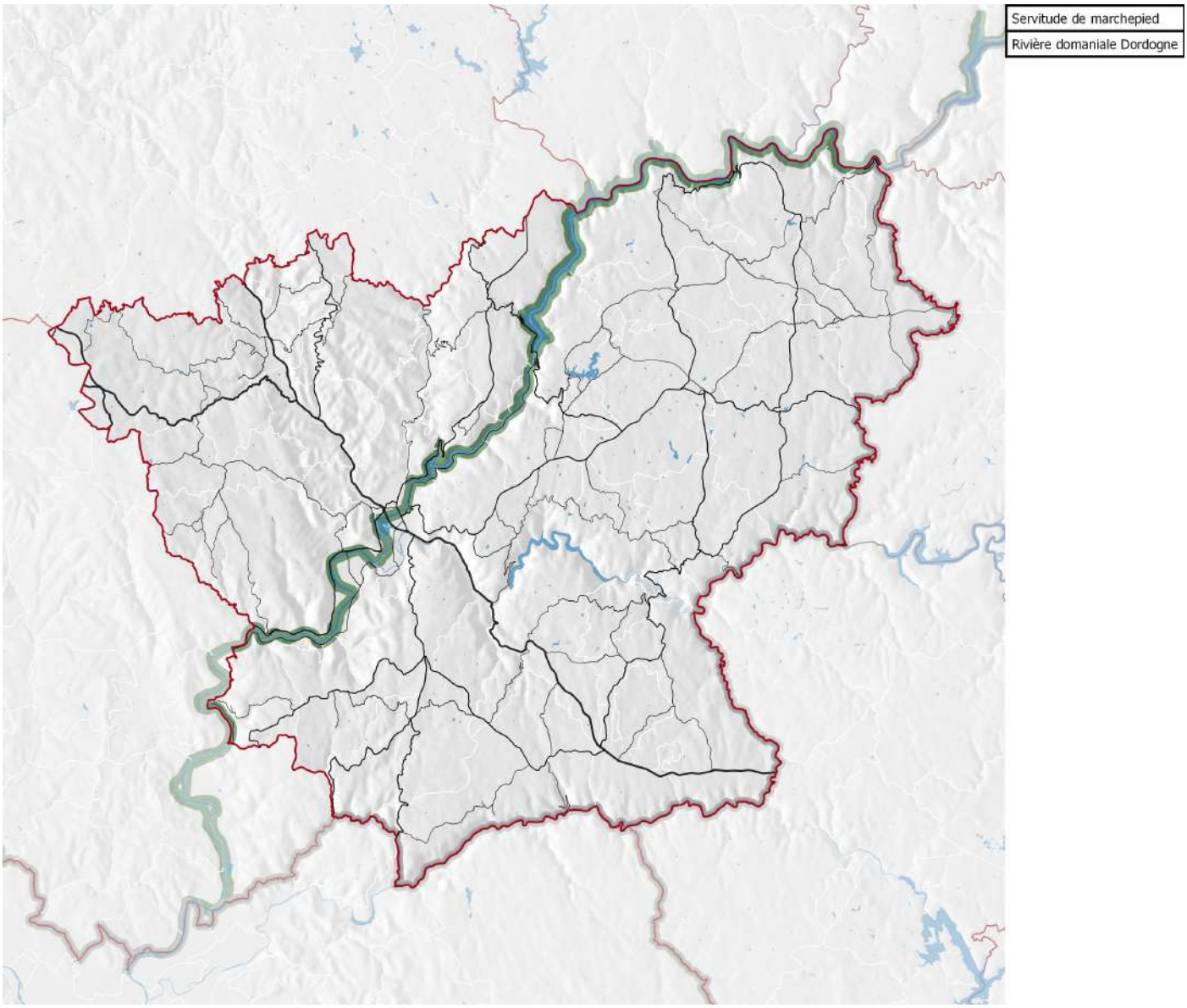

Sources : IGN BDALTI, IGN BDTOPO, DDT19

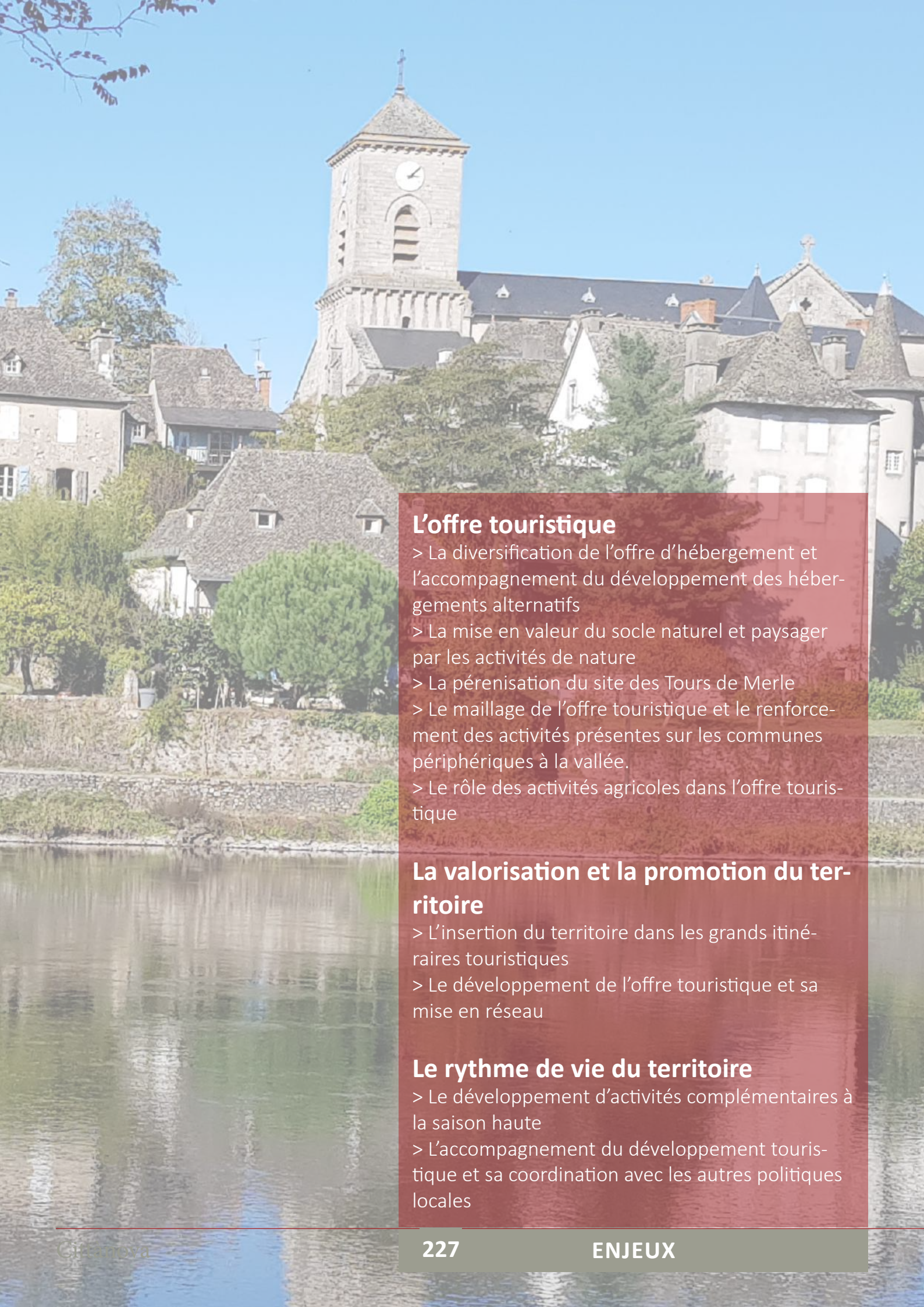

L'offre touristique

> La diversification de l'offre d'hébergement et l'accompagnement du développement des hébergements alternatifs

> La mise en valeur du socle naturel et paysager par les activités de nature

> La pérenisation du site des Tours de Merle

> Le maillage de l'offre touristique et le renforcement des activités présentes sur les communes périphériques à la vallée.

> Le rôle des activités agricoles dans l'offre touristique

La valorisation et la promotion du territoire

> L'insertion du territoire dans les grands itinéraires touristiques

> Le développement de l'offre touristique et sa mise en réseau

Le rythme de vie du territoire

> Le développement d'activités complémentaires à la saison haute

> L'accompagnement du développement touristique et sa coordination avec les autres politiques locales

CONSTRUIRE AVEC L'EXISTANT: ENTRE RÉHABILITATION ET RÉINTERPRÉTATION

CLÉ DE LECTURE 9

L'âge du bâti, une richesse pour le territoire.

Le bâti ancien, omniprésent sur le territoire.
Crédits : Cittànova

La maison rurale.

L'absence d'enduit vient souvent caractériser des constructions agricoles ou des annexes.

Crédits : Cittànova

Lignes de toit.

Typologies de toiture de pays
Source : CAUE Corrèze

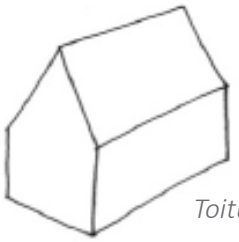

Toitures à deux pans

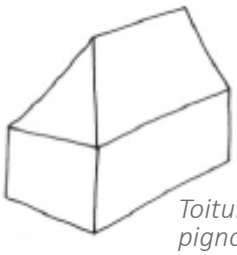

Toitures à deux pans pignon et croupe

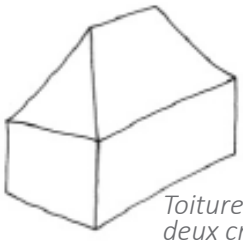

Toitures à deux pans deux croupes

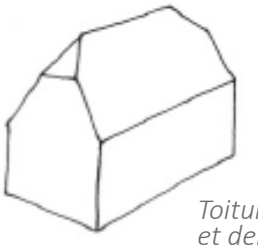

Toitures à deux pans et demi-croupes

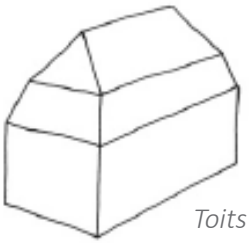

Toits brisés

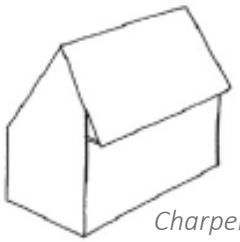

Charpente en débord

Les granges du pays.

Des pignons souvent aveugles.
Crédits : Cittànova

La «montade» compense un défaut de relief sur cette grange auvergnate.
Crédits : Cittànova

Extension en longueur d'une grange

Crédits : Cittànova

Porte charretière en contrebas
Stockage du fourrage à l'étage
Crédits : Cittànova

Habitat ancien, publics fragiles.

Bâti ancien délabré à Argentat-sur-Dordogne, hameau de l'Hospital

Crédits : Cittànova

Enjeux spatiaux de la vacance

Un taux de vacance élevé, similaire à la plupart des territoires voisins.

Source : INSEE 2020

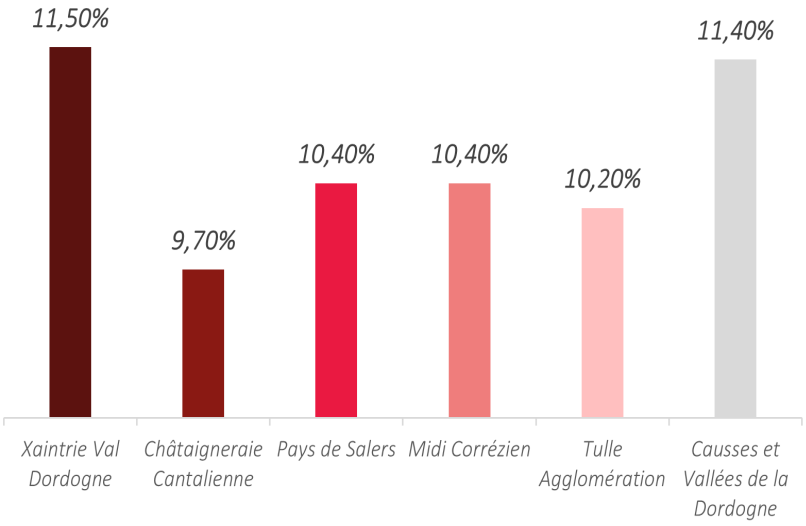

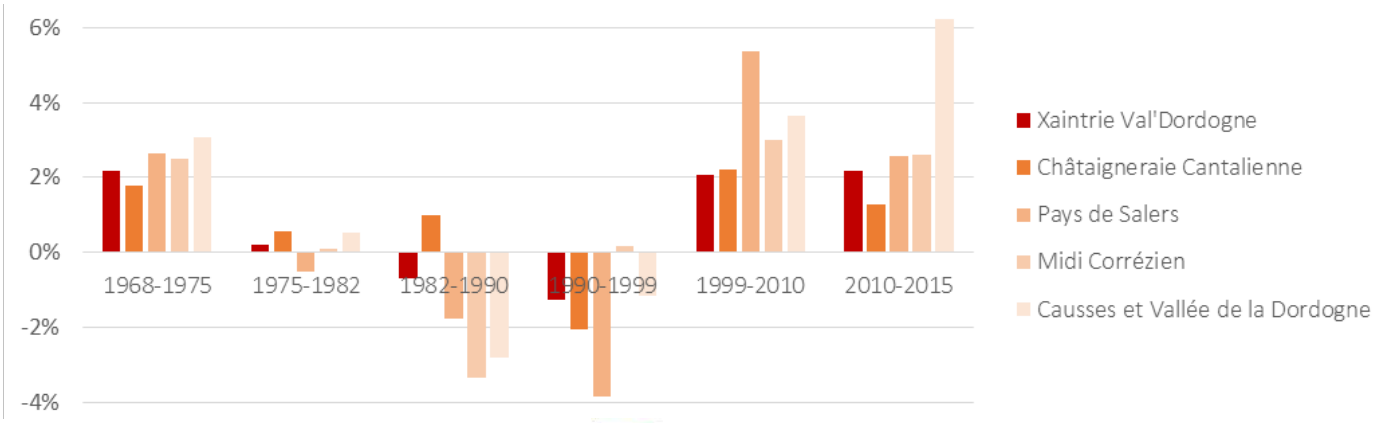

Un accroissement de la vacance constaté depuis une vingtaine d'années

Taux d'accroissement annuel du parc de logements vacants

Source: INSEE 2015

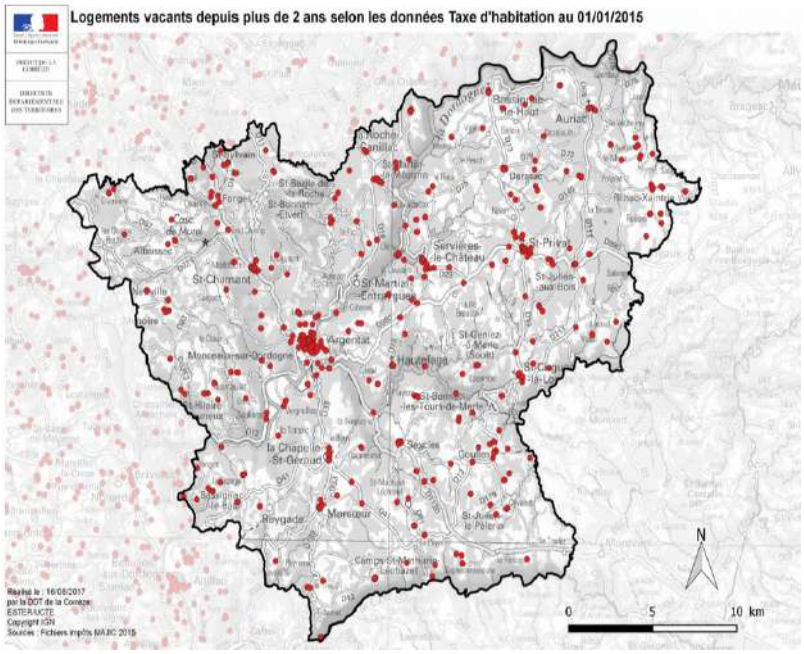

Une dynamique de vacance relativement homogène, atteignant les hameaux comme les bourgs.

Source : Porter à Connaissance DDT19

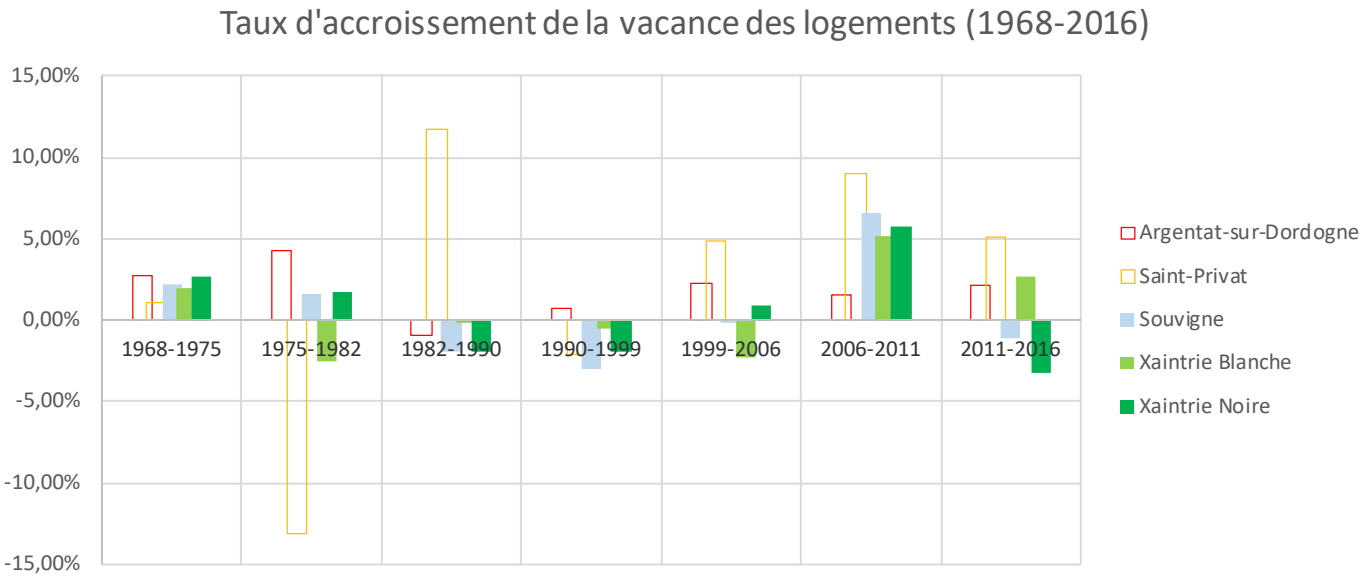

La vacance du bâti ne cesse de progresser sur le territoire et ce, depuis le début du XXI° siècle. Entre 2006 et 2011, la vacance a fortement augmenté en Xaintrie et Souvigne tandis que le nombre de résidences secondaires était en baisse, marquant ainsi une inflexion dans la tendance de développement du parc de résidences occasionnelles depuis 1968.

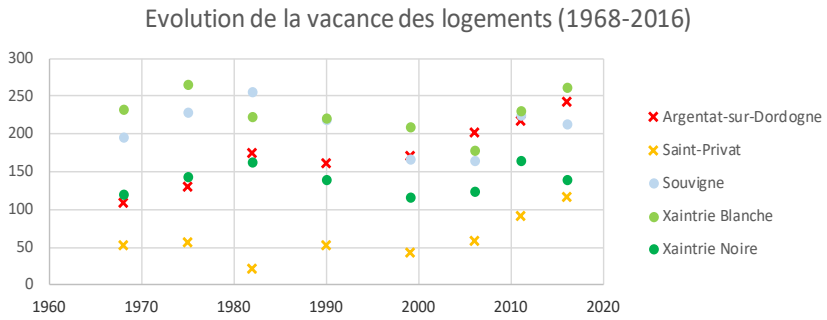

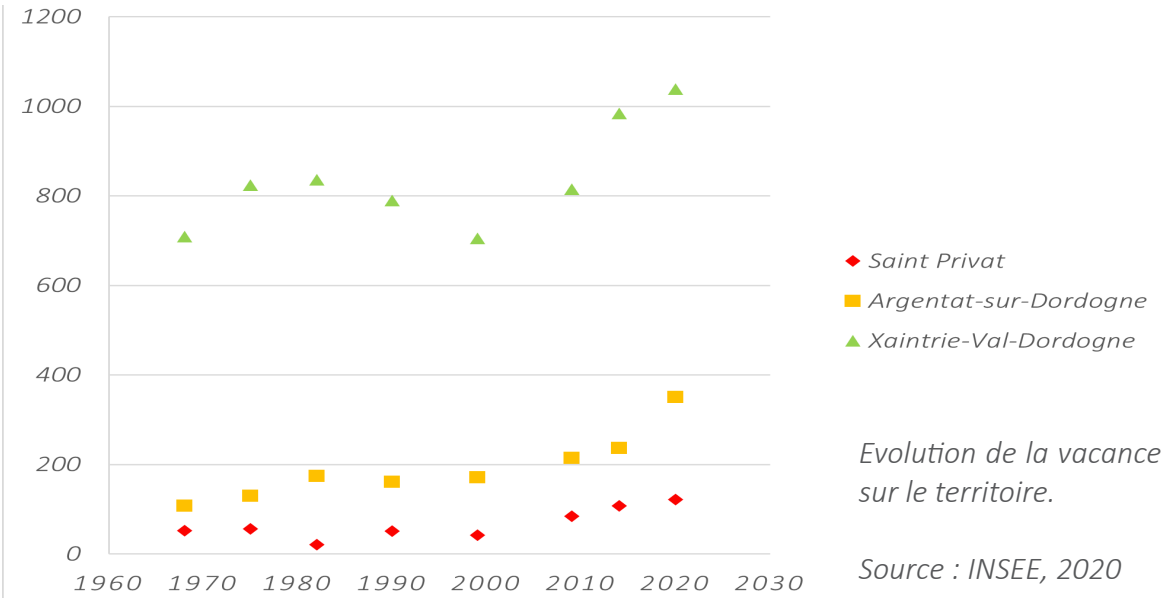

Evolution de la vacance des logements sur le territoire.

Source : INSEE, 2020

Avec le léger regain de ce dernier entre 2011 et 2016, on a également pu observer une légère baisse du nombre de logements vacants en Xaintrie Noire et Souvigne.

L'enjeu de la reprise du bâti vacant est fort sur Argentat et Saint-Privat, où il témoigne d'une inadéquation des caractéristiques des logements existants pour les occupants, délaissés au profit du neuf.

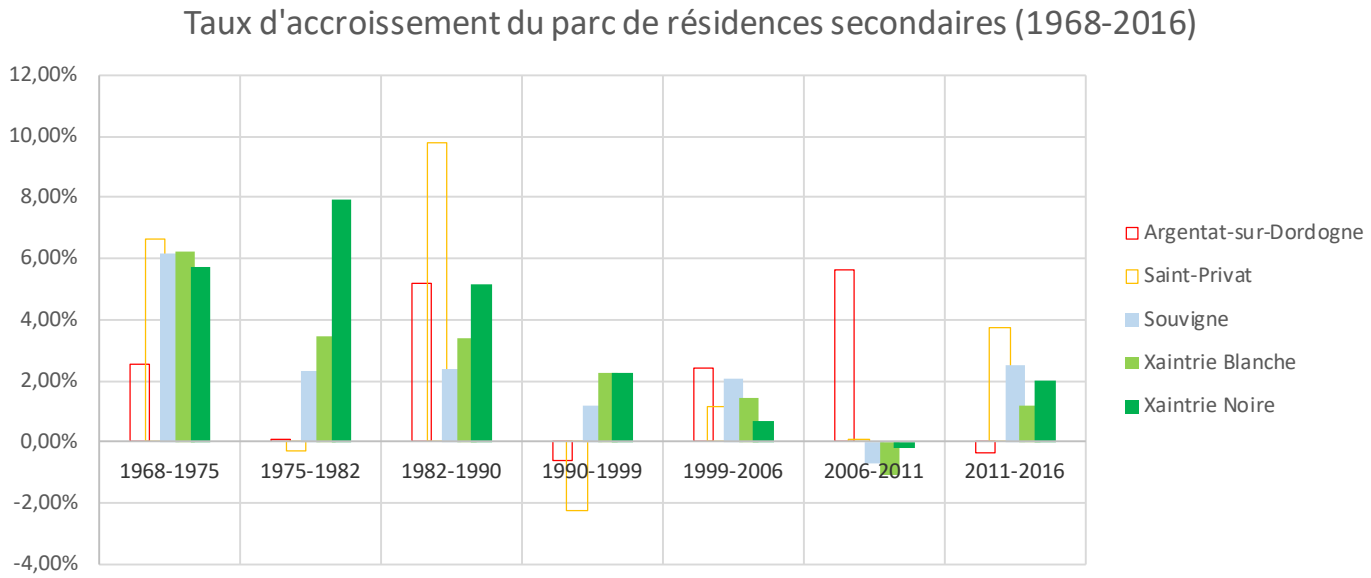

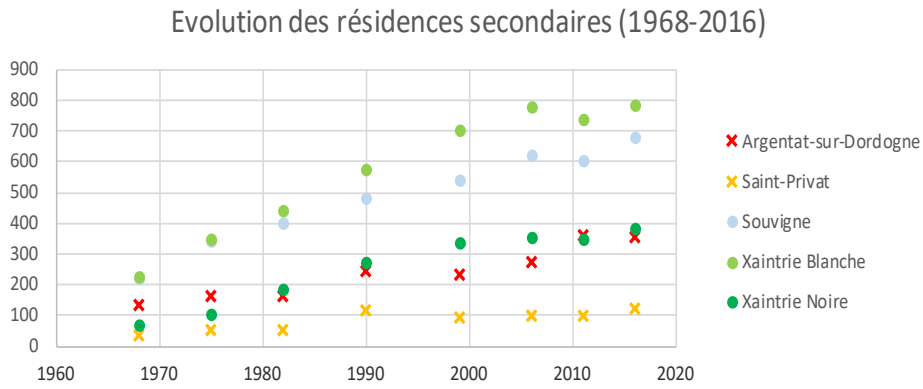

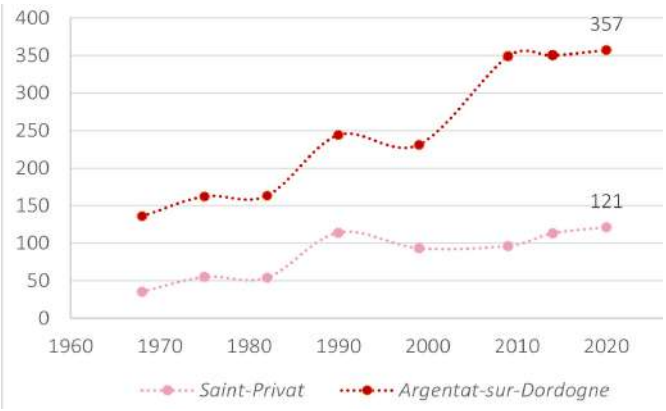

Evolution du nombre de résidences secondaires et logments occasionnels sur les communes d'Argentat-sur-Dordogne et Saint-Privat

Source, INSEE 2020

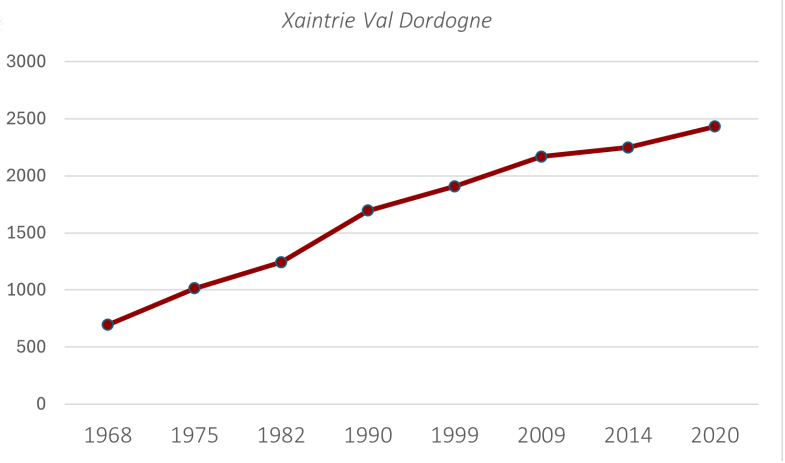

Evolution du nombre de résidences secondaires et logments occasionnels sur le territoire de Xaintrie Val Dordogne

Source, INSEE 2020

Le bâti ancien et le visiteur de passage.

Des migrations résidentielles permettant la reprise du parc du XX° siècle. On notera néanmoins que les déménagements se sont nettement recentrés vers le bâti de la seconde moitié du XX° siècle et du début du XXI° siècle. L'installation au titre d'une résidence secondaire s'est fortement réduite.
Source : INSEE 2015

Date de constructions des logements ayant accueilli de nouveaux résidents entre 2008 et 2015. (source : INSEE)

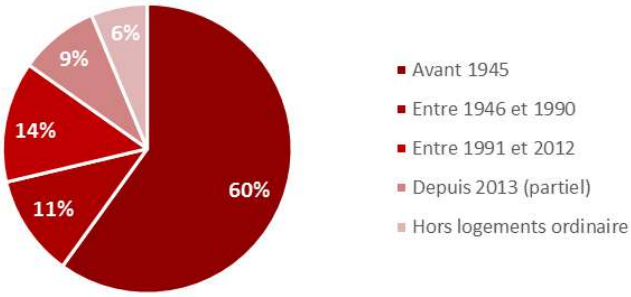

2008

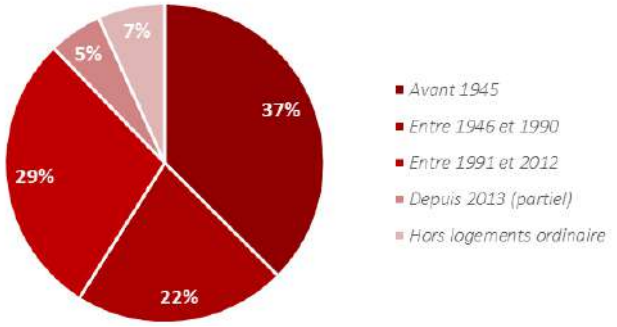

2015

La rénovation à l'oeuvre.

L'analyse des autorisations d'urbanisme au cours des 10 dernières années met en avant la nature des travaux :
> 42% des travaux sur des habitations existantes sont liés à des extensions ou des créations d'annexes
> 26% sont liés à la façade
> 25% sont liés à la reprise de la toiture

Nature des travaux sur le territoire
Source : ADS CCXVD - ADS DDT19

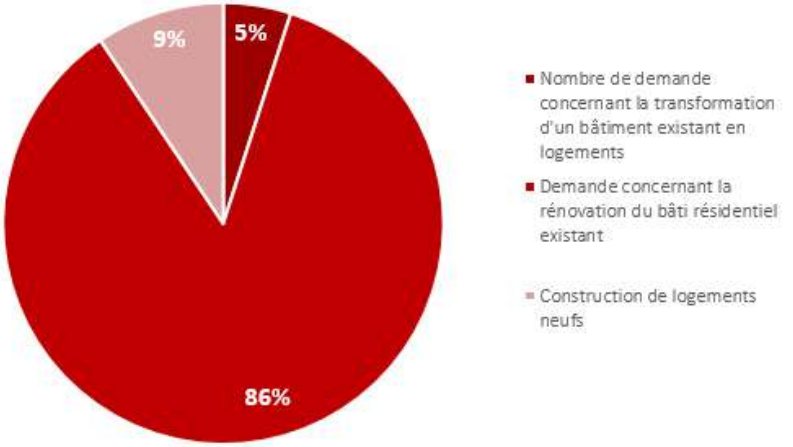

Bâtiment agricole à rénover à Argentat-sur-Dordogne

Crédits : Cittànova

Diversité des vocations.

Une dynamique de résidences secondaires s'essoufflant depuis une vingtaine d'années.
Source : INSEE RP 1968-2015

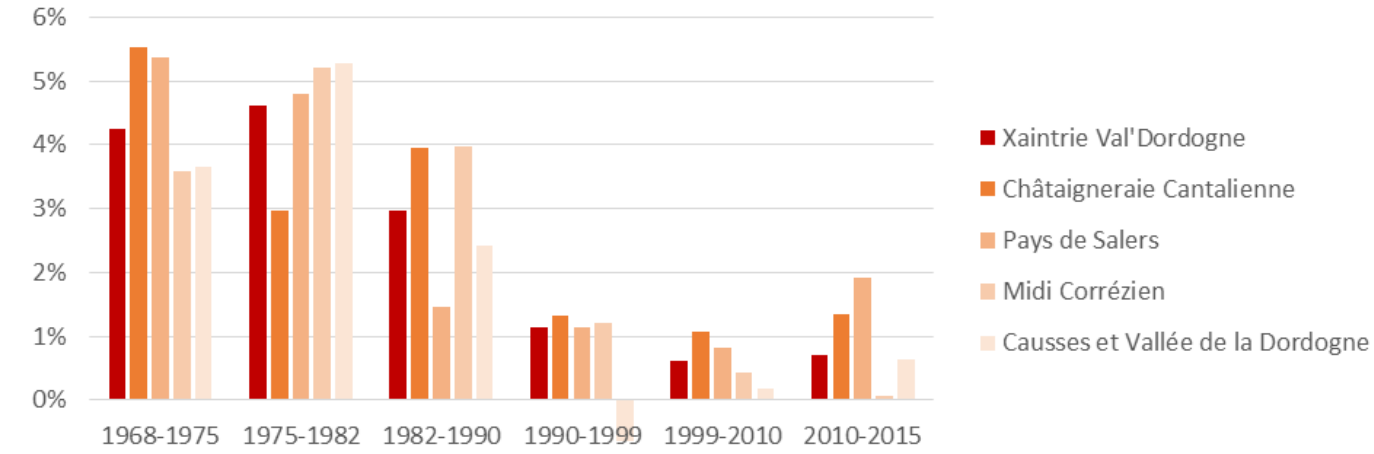

Taux d'accroissement du parc de résidences secondaires

Ancien presbytère reconverti en mairie, Saint-Julien-aux-Bois

Source : Maison et Travaux, n°296

Source : Google StreetView
Crédits : Cittànova

Avenue Joseph Vachal, Argentat,
Ferme après rénovation : des ouvertures ont été créées dans le pignon et sur la façade, l'appentis en parpaings a été démoli, la porte d'étable est devenue une entrée principale.

Des structures urbaines consolidées.

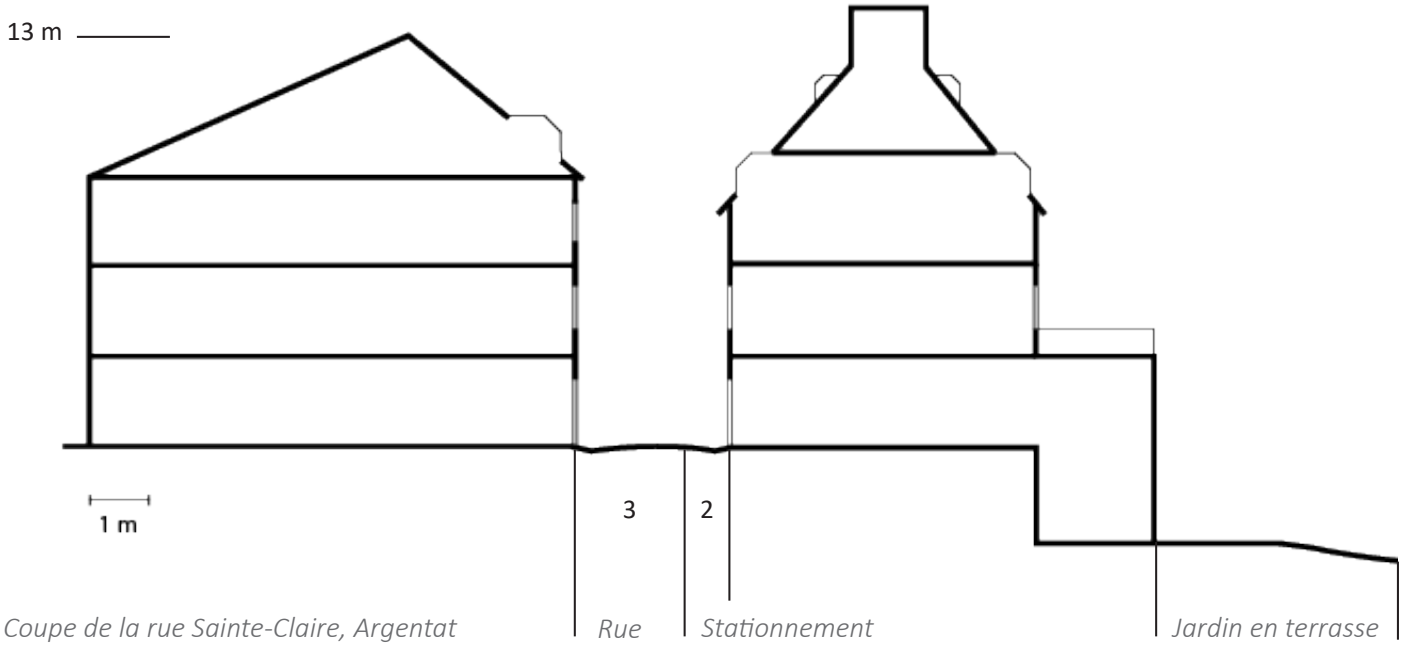

Coupe de la rue Sainte-Claire, Argentat

Les structures urbaines sont relativement denses dans le coeur d'Argentat : les constructions montent aisément jusqu'au R+2, R+2+c. Les rues sont étroites, ce qui renforce cette sensation de densité.
Cette configuration n'est pas l'apanage exclusif du bourg d'Argentat. Le long de la route royale, comme à Forgès ou Saint-Chamant, le bâti s'aligne sur la rue.

Saint-Chamant

A l'interface avec la Dordogne, l'organisation du bourg d'Argentat est modifiée : la logique d'orientation est différente et prend le cours d'eau comme référence.

A l'arrière des maisons, les jardins en lanières donnent sur le chemin de halage

Chemin de halage, rive droite

Crédits : Cittànova

Aperçu d'édifices remarquables situés sur la rive droite depuis la rive gauche.

Percée sur le fleuve au gré des interstices formées par l'implantation du bâti.

Crédits : Cittànova

Les rives de la Dordogne

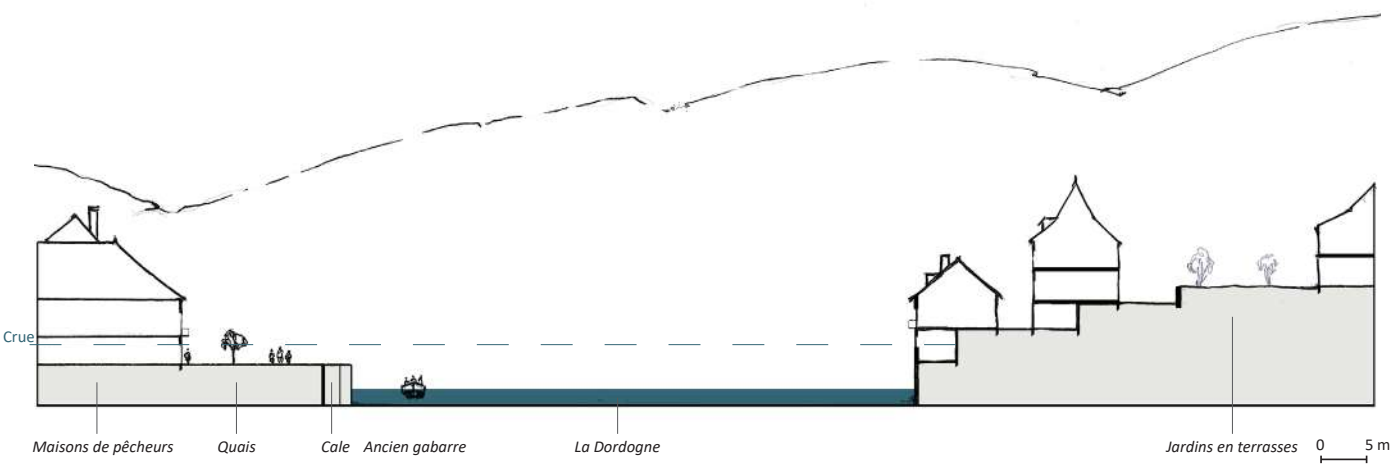

Les quais situés sur la rive droite d'Argentat bénéficient d'une exposition ensoleillée et invitent les passants à s'y promener.
Le tronçon de la rive gauche en amont du pont de l'avenue Henri IV, offre des maisons à flanc de la rive où les jardins accolés à celles-ci sont étagés en terrasse offrant une vue privilégiée sur la Dordogne et sur la rive droite d'Argentat.

Sur cette rive exposée au Nord, les maisons en surplomb du fleuve ne laisse pas la place à des quais comme sur la rive droite.

Crédits : Cittànova

Place Da Maïa, Argentat, avant et après travaux
Crédits : Cittànova

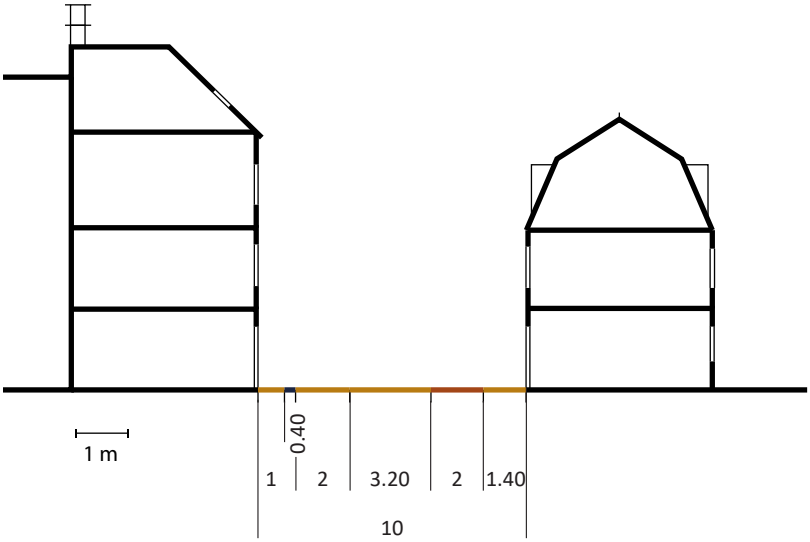

Coupe de l'avenue Henri IV, Argentat

Alternance des places de stationnements

Homogénéisation du niveau du sol, mise en place de revêtements minéraux clairs en écho aux façades et calepinage en adéquation avec les savoirs-faire traditionnels

Avenue Henri IV, Argentat, avant travaux
Source : Google street view

Avenue Henri IV, Argentat, après travaux
Crédits : Cittànova

Extension des commerces sur l'espace public par l'installation de terrasses

Des espaces organisés autour de lieux de rencontre.

Terrain de pétanque, Monceaux sur Dordogne

Tilleul monumental, Albussac *Crédits : Cittànova*

La Chapelle Saint Géraud

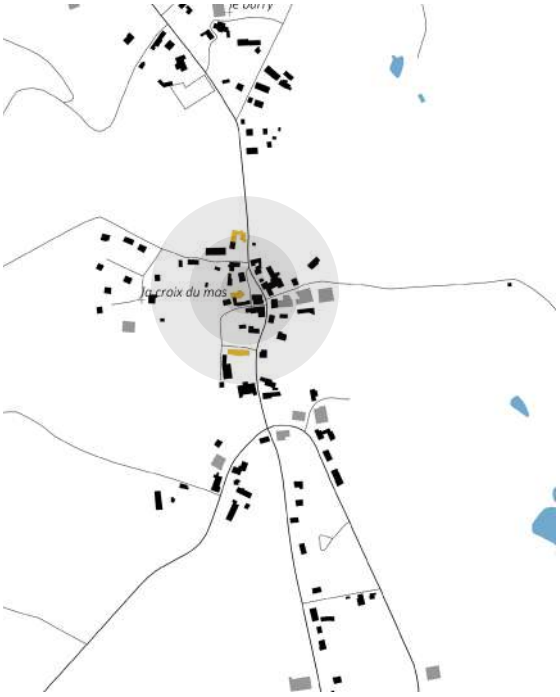

Place publique restaurée dans les teintes des matériaux employés sur les façades qui l'entourent

Placette, l'arbre isolé marque le lieu et crée un espace qualitatif
Crédits : Cittànova

Étroitesse de la rue
Crédits : Cittànova

Un développement récent plus lâche.

Pavillons communs répartis le long de la route
Crédits : Cittànova

Développement d'un linéaire bâti à Saint-Privat
Crédits : Cittànova

Quartier résidentiel, rive gauche, Argentat
Crédits : Cittànova

Paysage résidentiel à Saint-Privat
Crédits : Cittànova

Lotissement, Longour, Argentat
Ce lotissement met en scène une typologie de toiture qui reprend globalement les codes de l'architecture corrézienne avec ses toitures à deux pentes et deux croupes ou simplement à deux pentes.
En revanche, le plain-pied sort du contexte régional.

Crédits : Cittànova

Lotissement en périphérie d'Argentat

Crédits : Cittànova

Pavillons en périphérie d'Argentat
Expression sommaire de la délimitation
Fort vis-à-vis

Des écarts et hameaux imbriqués dans le socle naturel.

La composition du hameau est issue de l'enchevêtrement et de la proximité de constructions s'organisant les unes par rapport aux autres.

L'espace public du hameau est créé par le calvaire central.
Crédits : Cittànova

Le bâti rural a été localement reconverti en habitation.

Lotissement détaché du centre ancien, composé de pavillons communs, Rilhac-Xaintrie
Crédits : Cittànova

Hameau Le Massoubrot, Saint-Cirgues-la-Loutre
Exemple de densité et de rapport de proximité

Source : Google Maps

Le village de Darazac s'étend en longueur sur un interfluve.
Des murs de soutènement épousent la forme du relief et permettent de délimiter le parcellaire en maintenant la forme urbaine en son centre.
De grands sapins créent des masses sombres et scandent la silhouette du village. L'épannelage crée une alternance des vides et des pleins entrecoupée par des frondaisons.
Les piquets de clôture créent également un rythme dans le paysage et accompagne le regard vers le village.

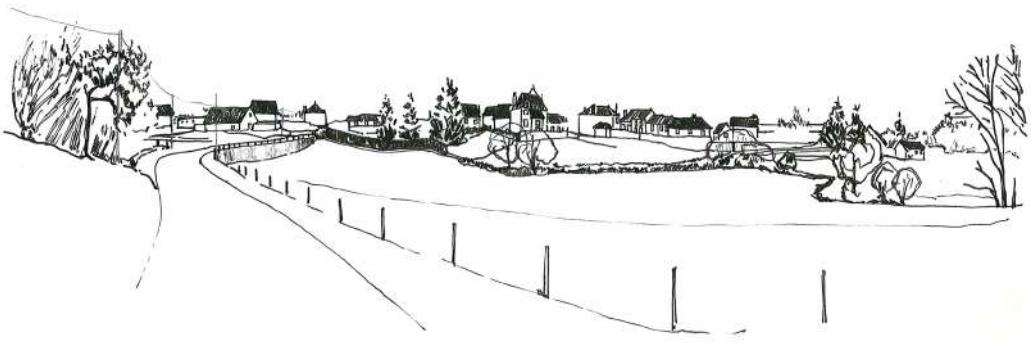

Monuments Historiques protégés par une Servitude d'Utilité Publique

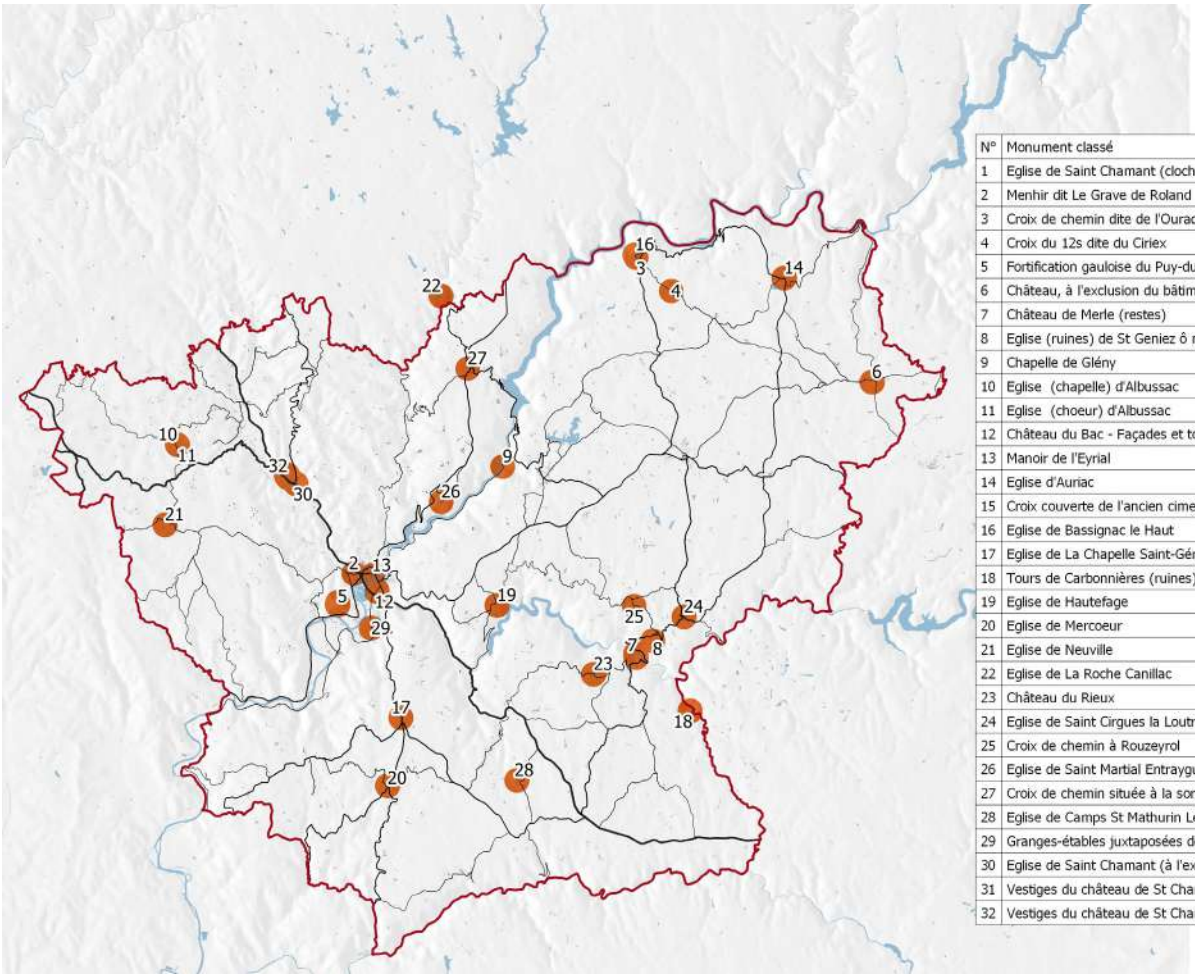

N°	Monument classé
1	Eglise de Saint Chamant (clocher)
2	Menhir dit Le Grave de Roland
3	Croix de chemin dite de l'Ouradour
4	Croix du 12s dite du Ciriex
5	Fortification gauloise du Puy-du-Tour
6	Château, à l'exclusion du bâtiment du 19e s qui lui est adossé
7	Château de Merle (restes)
8	Eglise (ruines) de St Geniez ô merle
9	Chapelle de Glény
10	Eglise (chapelle) d'Albussac
11	Eglise (choeur) d'Albussac
12	Château du Bac - Façades et toitures du château et son colombie
13	Manoir de l'Eyrial
14	Eglise d'Auriac
15	Croix couverte de l'ancien cimetière, sur la place publique
16	Eglise de Bassignac le Haut
17	Eglise de La Chapelle Saint-Géraud
18	Tours de Carbonnières (ruines)
19	Eglise de Hautefage
20	Eglise de Mercoeur
21	Eglise de Neuville
22	Eglise de La Roche Canillac
23	Château du Rieux
24	Eglise de Saint Cirgues la Loutre
25	Croix de chemin à Rouzeyrol
26	Eglise de Saint Martial Entraygues - Façade
27	Croix de chemin située à la sortie du Bourg
28	Eglise de Camps St Mathurin Léobazel
29	Granges-étables juxtaposées de l'Hospital
30	Eglise de Saint Chamant (à l'exception du clocher)
31	Vestiges du château de St Chamant-ancienne tour seigneuriale
32	Vestiges du château de St Chamant-sol des parcelles d'implantat

Périmètre de protection
Dans un périmètre de protection, les demandes d'autorisation concernant les modifications de l'aspect extérieur des immeubles, les constructions neuves, mais aussi les interventions sur les espaces extérieurs sont soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Sources : IGN BDALTI, IGN BDTOPO, DDT19

La résorption de la vacance du parc ancien

> L'attractivité du parc ancien

La relation entre nouvelles et anciennes formes urbaines

> Quelles interfaces ?
> Quelle réinterprétation des codes anciens ?

L'adaptation du bâti

> L'accompagnement de la qualité architecturale
> La conciliation entre enjeux patrimoniaux et nécessité d'évolution du bâti
> L'intégration des dispositifs de production d'énergie
> L'anticipation des nouveaux usages des constructions

La valorisation du patrimoine bâti

> Valorisation touristique
> La préservation des motifs architecturaux remarquables et « ordinaires «
> L'intégration des nouveaux logements au tissu ancien
> La préservation de l'ancrage «naturel» des hameaux